

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

Volume 2 Questions 62 à 141

**RÉPONSES À LA
DEMANDE DE
RENSEIGNEMENTS
PARTICULIERS DU
GROUPE D'OPPOSITION
OFFICIELLE**

TABLE DES MATIÈRES
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027
Demande de renseignements particuliers
Premier groupe d'opposition

- 1 Pour chacun des organismes, agences, ou autres relevant du ministère pour 2025-2026, indiquer:**
 - a. la liste des employés et des membres du conseil d'administration, en indiquant le poste qu'ils occupent et leur rémunération ;
 - b. la liste des personnes qui ont été nommées ou qui ont vu leur mandat renouvelé en indiquant : leur nom, leur titre, la date du début et de la fin de leur mandat, leur rémunération et leur CV ;
 - c. leurs frais de déplacement, de repas, de voyage et de représentation.

 - 2 Liste de tous les comités interministériels ou impliquant d'autres partenaires auxquels a participé le ministère en 2025-2026 (1^{er} avril 2025 au 31 janvier 2026), en indiquant pour chacun :**
 - a. son mandat;
 - b. la liste des membres;
 - c. les dates des rencontres;
 - d. l'ordre du jour des rencontres;
 - e. le budget dépensé;
 - f. le montant ventilé pour les frais de déplacement, de repas ou autres;
 - g. les résultats atteints.

 - 3 Liste et détail de tous les mandats donnés à la Société immobilière du Québec par le ministère et par chaque organisme qui en relève pour la location, l'achat, la rénovation, la décoration et autres travaux réalisés en 2025-2026, incluant le cabinet de la ministre de l'Enseignement supérieur.**

 - 4 Pour le ministère et chacun des organismes qui en relèvent, concernant les campagnes de publicité et de sensibilisation, fournir la liste de toutes les campagnes déployées en 2025-2026, et fournir pour chacune :**
 - a. le nom de la campagne ;
 - b. le coût total, ventilé par poste de dépenses ;
 - c. le nom de la ou des firme(s) ou du (des) professionnel(s) retenu(s) pour la réaliser et pour le placement média ;
 - d. une copie du contrat signé avec la firme de communications ;
 - e. les dates de diffusion de la campagne, par type de média ;
 - f. les objectifs visés par chaque campagne ;
 - g. le rapport d'analyse produit par la firme à la fin de la diffusion de chaque campagne.

 - 5 Pour le Ministère et chacun des organismes qui en relèvent, la liste des programmes de financement ou de subvention, le montant global alloué au programme, la direction du ministère ou l'organisme qui en a la gestion, en indiquant pour chacun, pour 2025-2026:**
-

- a. le nom et la nature des projets qui ont obtenu un financement ou une subvention;
- b. le nom du ou des organismes bénéficiaires, ventilé par région;
- c. le montant qui leur a été accordé;
- d. Fournir également la liste des projets qui ont été rejetés pour chaque programme.

6 Pour le ministère et chacun des organismes qui en relèvent, le total et la ventilation des créances et/ou amendes à recouvrer, l'âge de ces créances (ventilé par années) et les moyens entrepris pour les recouvrer.

7 Concernant les CÉGEPs les données suivantes pour 2025-2026 :

- a. nombre d'étudiants inscrits par CÉGEP;
- b. nombre d'étudiants temps complet (ETP) par CÉGEP;
- c. nombre total d'étudiants francophones;
- d. nombre total d'étudiants anglophones;
- e. nombre total d'étudiants allophones;
- f. nombre total d'étudiants francophones inscrits dans un programme préuniversitaire par CÉGEP
- g. nombre total d'étudiants anglophones inscrits dans un programme préuniversitaire par CÉGEP
- h. nombre total d'étudiants allophone inscrits dans un programme préuniversitaire par CÉGEP
- i. nombre d'étudiants à besoin particuliers et en situation de handicap
- j. nombre d'étudiants francophones qui fréquentent un CÉGEP anglophone public
- k. nombre d'étudiants francophones qui fréquentent un collège anglophone privé;
- l. nombre d'étudiants anglophones qui fréquentent un CÉGEP francophone public;
- m. nombre d'étudiants anglophones qui fréquentent un collège francophone privé;
- n. nombre d'étudiants allophones qui fréquentent un CÉGEP anglophone public;
- o. nombre d'étudiants allophones qui fréquentent un collège anglophone privé;
- p. nombre d'étudiant allophones qui fréquentent un CÉGEP francophone public;
- q. nombre d'étudiants allophones qui fréquentent un collège francophone privé.
- r. nombre d'étudiants à besoins particuliers et en situation de handicap qui fréquentent un CÉGEP anglophone public;
- s. nombre d'étudiants à besoins particuliers et en situation de handicap qui fréquentent un collège anglophone privé;
- t. nombre d'étudiants à besoins particuliers et en situation de handicap qui fréquentent un CÉGEP francophone public;
- u. nombre d'étudiants à besoins particuliers et en situation de handicap qui fréquentent un collège francophone privé.

8 État des surplus et déficits par cégep/collège pour 2025-2026 (ou données les plus récentes).

9 Évolution des soldes (déficits) accumulés de chaque établissement collégial sur les cinq dernières années.

10 Liste des cégeps qui ont obtenu l'autorisation de faire un déficit pour 2025-2026, incluant le montant autorisé pour chaque cégep.

- 11 Ventilation du budget total (revenus et dépenses) de chacun des cégeps/collèges en 2025-2026.
- 12 Tableau comparatif de l'effectif scolaire des établissements d'enseignement collégial selon la langue maternelle (français, anglais ou autre) et la langue d'enseignement (français ou anglais) au cours des cinq dernières années.
- 13 Aux trimestres d'automne de 2020 à 2025, taux d'obtention d'une sanction des études collégiales (DEC, AEC) chez les nouveaux inscrits au collégial, à l'enseignement ordinaire dans un programme menant au DEC.
- 14 Le nombre de programmes menant à un diplôme qualifiant, au Cégep, qui ont fermé et qui n'ont pas accueilli de débutants en 2025-2026 ventilés par programme, cégep et par région.
- 15 Bilan de la réussite des cohortes admises au cégep depuis l'automne 2017 avec six unités manquantes à leur diplôme d'études secondaires (DES).
- 16 Nombre de diplômés au collégial, par cégep et par programme, en ventilant par la durée totale des études.
- 17 Liste des institutions privées de niveau collégial (nouvelles et existantes) qui ont obtenu un permis ou un agrément pour l'année 2025-2026 avec, pour chacune, le montant de la subvention accordée et la clientèle visée. Liste des demandes de permis ou d'agrément en attente reçues en 2025-2026.
- 18 Liste des institutions privées de niveau collégial sous enquête administrative par le ministère de l'Enseignement supérieur.
- 19 Liste des institutions publiques de niveau collégial sous enquête administrative par le ministère de l'Enseignement supérieur
- 20 Liste des collèges et des cégeps ayant fait une demande de modification de leur devis scolaire, en précisant celles qui ont été refusées et celles qui ont été acceptées, ainsi que les sommes allouées par le ministère à cet effet au cours des cinq dernières années.
- 21 Par Cégep, fournir la projection des clientèles jusqu'en 2031-2032.
- 22 Ventilation des sommes accordées par centre collégial de transfert de technologie (CCTT), en 2025- 2026
- 23 Nombre de professionnels - psychologues, conseillers pédagogiques, conseillers d'orientation, travailleurs sociaux, etc. - dans chacun des cégeps en 2025-2026.
- 24 Nombre total d'enseignants au niveau collégial pour les années 2024-2025 et 2025-2026. Pour ces mêmes années, fournir le nombre d'embauches et de départs à la retraite.
- 25 Nombre de postes (équivalent à temps complet) de psychologues pour les années 2024-2025 et 2025-2026. Ventilation par réseau (cégeps et universités).
- 26 Fournir séparément, les taux de réussite des épreuves uniformes de français et d'anglais en 2024-2025 (ou les données les plus récentes) :
 - a. après le premier essai;
 - b. après le deuxième essai;
 - c. après le troisième essai;
 - d. après le quatrième essai.
- 27 Mesures appliquées pour augmenter la réussite en français au collégial pour [2025-2026] et les sommes prévues à cet effet en [2026-2027].
- 28 Décliner le nombre d'inscriptions à l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec (ITHQ) par programme pour l'année 2025-2026.
- 29 Admissions en technique d'éducation à l'enfance pour 2025-2026, ventilées par établissement

d'enseignement et par région et prévisions pour les quatre prochaines années.

- 30 Nombre de finissants en techniques d'éducation à l'enfance pour 2024-2025 et prévisions pour 2025-2026 et 2026-2027.
- 31 Veuillez indiquer, par établissement scolaire offrant la technique d'éducation à l'enfance ou l'attestation d'études collégiales, le taux d'abandon du programme après la 1^{re} année, la 2^e année et la 3^e année.
- 32 Veuillez indiquer, par établissement scolaire offrant la technique ou l'attestation d'études collégiales d'éducation à l'enfance, le nombre d'abandon du programme, après la 1^{re} année, la 2^e année et la 3^e année d'étude.
- 33 Liste d'établissements qui offrent la technique d'éducation à l'enfance et le nombre de places disponibles par établissement, ventilée par région
- 34 Le 26 avril 2021, le ministre de la Famille et le ministre de l'Emploi annonçaient 64 M\$ pour répondre aux besoins de main-d'œuvre qualifiée dans les services de garde éducatifs à l'enfance. Veuillez nous indiquer, le nombre de demandes de bourses, le nombre de demandes refusées, le nombre de bourses d'études de 2 300 \$ versées aux étudiants du programme de techniques d'éducation à l'enfance, ventilé par région et le montant total décaissé par le gouvernement.
- 35 Le nombre d'inscriptions en techniques en soins infirmiers par cégep pour l'année 2025-2026.
- 36 Le nombre d'inscriptions en technique d'inhalothérapie, par cégep, pour l'année 2025-2026.
- 37 Le nombre d'inscriptions au Doctorat de premier cycle en pharmacie par université pour l'année 2025-2026.
- 38 Le nombre d'inscriptions au baccalauréat en sciences infirmières par université pour l'année 2025-2026.
- 39 Sommes accordées pour les clientèles émergentes (par Cégep) ainsi que l'effectif EHDAA en nombre et en proportion (de l'ensemble des étudiants) dans les Cégeps en 2025-2026.
- 40 Ventilation des sommes accordées pour les clientèles émergentes pour 2025-2026 ainsi que l'effectif pour les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA) en nombre et en proportion dans les collèges. Inclure les sommes accordées, en moyenne, par étudiant et le nombre d'étudiants à temps partiel qui sont réputés étudiants à temps plein.
- 41 Enveloppe consacrée à la formation continue au collégial, par cégep, en 2025-2026
- 42 Nombre de personnes ayant eu accès à la formation continue, par cégeps, en 2025-2026.
- 43 *À la suite de l'adoption de la loi 151, Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur :*
 - a. Dresser la liste des établissements qui ont répondu aux exigences prévues par la loi de se doter avant le 1^{er} janvier 2019, d'une politique pour prévenir et combattre les violences à caractère sexuel.
 - b. Dresser la liste des établissements qui n'ont pas répondu aux exigences prévues par la loi de se doter avant le 1^{er} janvier 2019, d'une politique pour prévenir et combattre les violences à caractère sexuel. Si l'établissement a demandé un délai supplémentaire, veuillez indiquer le délai autorisé par le ministère pour chaque établissement.
 - c. Pour les établissements qui ne se sont pas conformés à la loi, dresser la liste des mesures de surveillance et d'accompagnement prévues par les articles 16 et 17 de la loi en indiquant les mesures imposées et l'établissement visé.
- 44 Veuillez fournir les sommes octroyées par le gouvernement du Québec en 2025-2026 aux établissements d'enseignement supérieur pour combattre les violences à caractère sexuel, ventilé par établissement.

- 45 Ventilation détaillée par université des subventions de fonctionnement versées aux établissements pour 2025-2026.**
- 46 Évolution des soldes (déficits) accumulés de chaque établissement universitaire pour 2025-2026 (ou données les plus récentes).**
- 47 Nombre total d'étudiants universitaires, par université, en 2025-2026, en provenance :**
- a. du Québec;
 - b. du Canada (autres provinces que le Québec);
 - c. du reste du monde (hors Canada).
- 48 Revenus totaux pour 2025-2026 et ventilés par université provenant des frais de scolarité payés par :**
- a. les étudiants qui proviennent du Québec;
 - b. les étudiants canadiens qui proviennent des provinces autres que le Québec;
 - c. les étudiants internationaux (hors du Canada).
- 49 Revenus provenant des frais de scolarité payés par les étudiants qui proviennent de la France, par université, en 2025-2026.**
- 50 Veuillez fournir les prévisions des impacts financiers pour les établissements collégiaux et universitaires des mesures gouvernementales, dont le PL 74, liés à limiter le nombre d'étudiants internationaux**
- 51 Veuillez fournir les compensations prévues pour les établissements afin de combler le manque à gagner suite à la mise en place des quotas des étudiants internationaux.**
- 52 Le nombre d'étudiants par programme universitaire pour chacune des universités pour l'année 2025-2026. Veuillez également fournir l'information ventilée pour les hommes et les femmes.**
- 53 Nombre d'étudiants admis au baccalauréat en enseignement primaire et secondaire en 2024, 2025 et prévisions pour 2026 et 2027 :**
- a. au Québec, ventilé pour les hommes et les femmes;
 - b. par université, ventilé pour les hommes et les femmes.
- 54 Nombre d'étudiants qui ont gradué en enseignement primaire et secondaire en 2024, 2025 et prévisions pour 2026 et 2027:**
- a. au Québec, ventilé pour les hommes et les femmes;
 - b. par université, ventilé pour les hommes et les femmes.
- 55 Bilan des sommes investies dans les cégeps et universités, ventilé par investissement, dans le cadre du Plan québécois des infrastructures en 2025-2026.**
- 56 Bilan des sommes investies, pour l'année 2025-2026, ventilé par investissement, dans le cadre du Plan québécois des infrastructures 2025-2035.**
- 57 Bilan des sommes investies, pour l'année 2025-2026, en maintien de l'offre de services et en bonification de l'offre de services pour les résidences étudiantes ventilées par investissement du Plan québécois des infrastructures.**
- 58 Pour les 5 prochaines années, ventiler par université les sommes qui seront versées par le gouvernement du Québec pour des projets d'infrastructures prévus au Plan quinquennal des investissements universitaires 2025-2030 et au Plan québécois des infrastructures 2025-2035**
- 59 Pour les 5 prochaines années, ventiler par cégep les sommes qui seront versées par le**

gouvernement du Québec pour des projets d'infrastructures prévus au Plan québécois des infrastructures 2026-2036.

60 À la suite du rapport du Vérificateur général de mai 2024, fournir :

- a. La liste des actions prises par le ministère;
- b. Les sommes réinvesties afin de corriger la situation;
- c. Le nombre d'ETC affectés aux infrastructures collégiales;
- d. Détailler tout changement relatif à la baisse de la cible de remise en état des infrastructures collégiales.

61 Indice d'état de vétusté (A, B, C, D, E) de chacun des bâtiments pour les cégeps et les universités.

62 Liste des projets en nouvelles initiatives prévus au PQI 2025-2035.

63 Liste des projets prévus au PQI et les montants à investir en location par cégep à la suite de l'augmentation des devis en prévision de la croissance de la fréquentation étudiante.

64 Concernant l'abandon du projet d'infrastructure au Collège Dawson, ventiler les montants qui ont été investis à ce jour et le coût estimé pour la location d'espaces.

65 Liste des programmes offerts en partie ou en totalité en anglais, par université, en 2025-2026

66 Nombre de plaintes formulées envers les universités en lien avec l'utilisation de l'anglais dans les cours en français en 2025-2026

67 Ventilation des sommes accordées en 2025-2026 pour les programmes PART et PAREA.

68 Le nombre d'étudiants qui viennent compléter un fellow dans les facultés de médecine québécoises, par faculté, en 2025-2026

69 Pour chaque faculté de médecine, préciser, pour l'année 2025-2026 (ou année disponible la plus récente):

- a. le nombre d'étudiants admis;
- b. le nombre d'étudiants étrangers admis;
- c. la provenance des étudiants étrangers admis;
- d. le nombre d'étudiants ayant terminé leur doctorat, par faculté de médecine;
- e. le nombre d'étudiants étrangers ayant terminé leur doctorat, par faculté de médecine;
- f. le nombre d'étudiants payant des droits de scolarité d'étudiants étrangers (étudiants canadiens) ainsi que le montant des droits de scolarité pour chaque faculté;
- g. parmi tous les étudiants admis en faculté de médecine, le nombre payant des droits de scolarité d'étudiants étrangers (étudiants non canadiens).

70 Depuis 2018, indiquer la provenance des étudiants en médecine, fournir une ventilation par faculté

71 Pour chaque faculté de médecine, depuis 2018, indiquer :

- a. Le nombre d'étudiants qui choisissent de faire leur résidence en médecine de famille ;
- b. Le nombre d'étudiants qui choisissent de faire leur résidence dans une spécialité ;
- c. Le nombre d'étudiants qui choisissent de faire leur résidence au Québec ;
- d. Le nombre d'étudiants qui choisissent de faire leur résidence hors Québec.

72 Depuis 2018, pour chaque faculté de médecine, indiquer par année :

- a. Le nombre de médecins ayant terminé leur résidence et qui restent au Québec afin de pratiquer la médecine ;
- b. Le nombre de médecins ayant terminé leur résidence en médecine de famille et qui restent au Québec afin de pratiquer la médecine ;
- c. Le nombre de médecins ayant terminé leur résidence dans une spécialité et qui restent au Québec afin de pratiquer la médecine ;
- d. Le nombre d'étudiants qui viennent compléter un *fellow* dans les facultés de médecine québécoises par faculté ;
- e. Le nombre de médecins formés à l'étranger ayant fait une demande pour refaire leur résidence au Québec afin d'y pratiquer ;
- f. Le nombre de demandes de médecins formés à l'étranger acceptées ;

Le nombre de postes de résidents vacants/non comblés.

73 Le montant investi pour la formation d'un étudiant québécois en médecine.

74 Le montant investi pour la formation d'un étudiant étranger en médecine.

75 Le montant investi en bourses pour les infirmières-praticiennes spécialisées en 2025-2026 ainsi que les prévisions pour 2026-2027.

76 Ventilation des montants pour la formation des infirmières praticiennes spécialisées depuis 2021-2022. Fournir les prévisions pour 2026-2027.

77 Nombre d'infirmières praticiennes spécialisées ayant gradué en 2023-2024 et nombre d'infirmières spécialisées qui gradueront en 2025-2026.

78 Nombre d'infirmières praticiennes spécialisées qui ont entamé le programme depuis 2013-2014. Fournir les prévisions pour 2025-2026

79 Ventilation des montants pour la formation des techniciennes en Soins infirmiers en 2025-2026.

80 Tableau de l'aide financière allouée aux étudiants en indiquant le temps de traitement, le nombre de bénéficiaires (selon l'ordre d'enseignement), le volume d'aide accordée (prêts, bourses consécutives aux prêts et autres bourses), les moyennes de même que les dépenses encourues pour ce programme (bourses consécutives aux prêts, intérêts et remboursements, autres bourses) pour 2024-2025 et les estimations pour 2025-2026.

81 Nombre, selon l'ordre d'enseignement, des montants des prêts échus et le taux d'intérêt de prise en charge par le gouvernement en 2025-2026.

82 Nombre d'étudiants qui ont déclaré faillite en 2025-2026 et qui se trouvent dans l'impossibilité de rembourser leur prêt étudiant, par ordre d'enseignement et catégorie d'établissement, si disponible.

83 Nombre d'étudiants, par ordre d'enseignement, qui ont atteint le niveau d'endettement maximum prévu par la loi en 2025-2026.

84 Ventilation des montants compensatoires reçus du gouvernement fédéral comme droit de retrait du programme canadien de prêts aux étudiants et programme canadien de bourses aux étudiants pour 2024-2025.

85 Le nombre d'appels reçus en [2025] et en [2026] au service à la clientèle à l'aide financière aux études, ventilé par mois. Veuillez indiquer le nombre d'appels traités et le délai moyen de réponse. Veuillez également nous indiquer le nombre de ressources humaines en poste pour traiter les appels téléphoniques.

- 86 Nombre d'étudiants bénéficiant de l'Aide financière aux études en 2025-2026, ventilées par le type d'aide reçue (prêts, bourses, prêts et bourses).**
- 87 Copie de tous les échanges intervenus entre le ministère et le gouvernement fédéral concernant le Programme canadien de prêts aux étudiants et le Programme canadien de bourses aux étudiants, pour l'année 2025-2026.**
- 88 Nombre de demandes acheminées au comité de dérogation en 2025-2026, en précisant la nature de ces demandes (raisons invoquées), combien ont fait l'objet d'une recommandation positive de la part du comité et combien ont été approuvées par la ministre? Préciser le montant de l'aide accordée.**
- 89 Depuis 2020-2021, par année financière, fournir un tableau du nombre d'étudiants, par ordre d'enseignement et par catégorie d'établissement, s'il y a lieu, qui a réclamé, au cours d'un trimestre, des droits de scolarité excédant le plafond maximal instauré.**
- 90 Tableau de la ventilation de l'aide financière reçue, par ordre d'enseignement, pour chacun des étudiants qui a atteint le seuil maximum d'endettement depuis 2020-2021, par année financière.**
- 91 Concernant le programme de bourses d'études au doctorat en psychologie :**
- Nombre de demandes reçues depuis l'entrée en fonction du programme en 2017, par université, par année ;
 - Nombre de demandes refusées, par université, par année ;
 - Estimation du nombre de bourses nécessaires pour répondre au besoin pour les cinq prochaines années.
- 92 Le 18 juin 2019, le ministre de l'Éducation a annoncé la création du Programme de bourses de soutien à la persévérance et à la réussite des stagiaires de 35 millions de dollars dès la rentrée scolaire 2019-2020. Veuillez fournir l'information suivante pour 2023-2024 et 2024-2025:**
- Par ordre d'enseignement (professionnel, technique et universitaire) et par formation, veuillez indiquer le montant octroyé, le nombre d'élèves qui ont reçu la bourse et le montant total octroyé par ordre d'enseignement et par formation. Veuillez fournir l'information ventilée par région administrative.
- 93 Le nombre de bénéficiaires du programme d'aide financière aux études (prêts et bourses), qui ont subi une diminution de leur prestation potentielle parce qu'ils recevaient une pension alimentaire en 2025-2026 :**
- pour les bénéficiaires précédents, la valeur totale des pensions alimentaires et la somme épargnée par l'État en raison de la réduction des prestations.
- 94 Pour 2025-2026, le coût pour la fonction enseignement (coût pour former un étudiant universitaire) par étudiant pour chaque programme universitaire :**
- De premier cycle ;
 - De deuxième cycle ;
 - De troisième cycle.
- 95 Pour chacune des universités, le salaire annuel des postes suivants en 2025-2026 :**
- Le recteur ou la rectrice ;
 - Le vice-recteur ou la vice-rectrice ;
 - Les vice-recteurs ou les vice-rectrices adjoint(e)s ;
 - Le ou la secrétaire général(e) ;

e. Les doyens ou les doyennes ;

f. Les vice-doyens ou les vice-doyennes.

96 Pour chacune des universités, pour les recteurs, les vice-recteurs et les doyens, pour 2025-2026 :

a. Montant pour les rémunérations additionnelles (bonis reçus), en supplément de leur salaire annuel ;

b. Montant total de leurs comptes de dépenses (frais de repas, frais de déplacement, frais de voyage, frais de voiture de fonction, frais d'allocation de résidence, etc.).

97 Le montant accumulé jusqu'à aujourd'hui par les fondations de chacune des universités et le montant amassé spécifiquement pour l'année 2025-2026.

98 Nombre d'admissions et de nouveaux diplômés au baccalauréat et à la maîtrise dans les catégories ci-dessous. Ventilation par université par matière d'enseignement pour 2025-2026 :

a. enseignement au préscolaire et au primaire;

b. enseignement au secondaire.

99 Nombre d'admissions et de nouveaux diplômés au baccalauréat et à la maîtrise dans les catégories ci-dessous. Ventilation par université pour 2025-2026 :

a. adaptation scolaire et sociale;

b. enseignement professionnel;

c. orientation;

d. psychoéducation;

e. éducation spécialisée;

f. travail social.

100 Détails des frais institutionnels obligatoires (FIO) facturés aux étudiants par université pour 2025-2026.

101 Cumul et détail de l'entretien différé accumulé des collèges publics et privés du Québec.

102 Pour l'année 2025-2026, montant dépensé visant l'intégration des immigrants et pris en compte par l'Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains.

103 Ventilation, par université et cégep, du nombre d'étudiants étrangers, selon leur pays d'origine, pour 2023, 2024 et 2025.

104 Évolution des collaborations entre les collèges, les universités et les entreprises depuis 2015

105 Liste des programmes autofinancés, par université. Nombre de demandes, par année, en précisant celles qui ont été refusées et celles qui ont été acceptées pour 2024-2025.

106 Ventilation pour 2025-2026 et les projections pour 2026-2027, par université, des revenus supplémentaires obtenus conséquemment à la hausse des droits de scolarité pour les étudiants français.

107 Concernant le plan d'action pour la réussite en enseignement supérieur, fournir par établissement, les sommes investies, le nombre de professionnels embauchés par corps d'emploi et le nombre d'étudiants ayant accès aux services.

108 Concernant la mobilité étudiante, ventiler l'attribution des sommes dédiées à « Favoriser la mobilité des étudiants québécois » pour 2025-2026. Inclure la liste précise des organismes, des programmes, des institutions d'enseignement ou des ministères qui ont bénéficié des

sommes allouées. Inclure aussi les sommes prévues pour 2026-2027.

- 109** Concernant la Stratégie Opération main-d'œuvre, le suivi apporté aux axes 1 2 et 3, les sommes investies par mesure en 2025-2026 et les prévisions pour 2026-2027.
- 110** Concernant la Stratégie nationale sur la main-d'œuvre, le suivi apporté à la mesure 30 concernant la révision de la gestion de l'offre de formation pour l'assouplir et l'adapter aux réalités des petites régions, les sommes investies en 2025-2026 et les prévisions pour 2026-2027.
- 111** Concernant la Stratégie nationale sur la main-d'œuvre, le suivi apporté à la mesure 31 concernant le développement de projet d'apprentissage par l'intermédiaire de la mise en œuvre de compétence en milieu de travail et le développement de l'offre d'alternance travail-études, les sommes investies en 2025-2026 et les prévisions pour 2026-2027.
- 112** Concernant la Stratégie nationale sur la main-d'œuvre, le suivi apporté à la mesure 34, les sommes investies en 2025-2026 et les prévisions pour 2026-2027 pour les éléments suivants :
- a. améliorer la reconnaissance des acquis et des compétences ;
 - b. examiner la possibilité d'attribuer des équivalences scolaires aux personnes formées hors du Québec ;
 - c. développer des outils pour améliorer la reconnaissance des acquis et des compétences ;
 - d. mise en place d'un guichet unique québécois pour la reconnaissance des acquis et des compétences des personnes formées à l'étranger.
- 113** Concernant la Stratégie nationale sur la main d'œuvre, le suivi apporté à la mesure 36, les sommes investies en 2025-2026 et les prévisions pour 2026-2027 pour les éléments suivants :
- a. accroître la fluidité des parcours de formation collégiale ;
 - b. faciliter l'orientation scolaire au moyen de cours spécifiques ;
 - c. bonifier l'offre de parcours de continuité entre la formation professionnelle et la formation technique.
- 114** Concernant le « Plan d'action sur la santé mentale étudiante à l'enseignement supérieur », fournir les investissements par établissement en soutien psychosocial, les nombres d'embauches, le nombre d'étudiants ayant eu accès aux services et le nombre d'étudiants toujours en attente de services.
- 115** Concernant les Bourses Perspectives, fournir :
- a. Les critères du programme ;
 - b. Le nombre d'inscriptions par programme ;
 - c. Les sommes qui seront investies par année ;
 - d. Le nombre de bourses remises par année ;
 - e. Le nombre de rencontres avec les partenaires gouvernementaux ;
 - f. L'analyse d'impact d'inclusion d'un programme d'étude ;
 - g. Les sommes octroyées en 2024-2025.
- 116** Concernant les politiques linguistiques des établissements, fournir depuis le 1^{er} avril 2022 la liste des établissements qui ont transmis au ministre de l'Enseignement supérieur une modification et le cas échéant, les modifications demandées.
- 117** Concernant le projet Campus numérique qui est dans l'orientation 2 du Plan d'action numérique en éducation et en enseignement supérieur, produire depuis l'année 2018-2019 les éléments suivants :

- a. Les sommes investies,
- b. Liste des membres du Conseil de gouvernance et du Comité aviseur,
- c. le calendrier et les comptes rendus des rencontres,
- d. les notes produites et les suivis apportés,
- e. l'état d'avancement des travaux.

118 Concernant le Programme Campus numérique Québec, fournir pour 2025-2026:

- a. Sommes dépensées en 2025-2026 (et prévisions pour 2026-2027); \$M 25-26, 0\$M 26-27
- b. Détailler le nom des entreprises ayant des contrats de réalisation; Skytech, Berger Levrault
- c. Les entreprises d'infonuagique impliquées; NB
- d. Le nombre d'ETC affectés à ce programme;
- e. Détailler les phases passées et à venir, en précisant les modifications apportées en cours de route; Dossier d'opportunité, dossier d'affaires, arrêt de projet 2 février 2026
- f. État d'avancement; 65%
- g. Études, analyses, travaux, recherches et avis au sujet du Programme campus numérique.

119 Concernant les 22 000 nouvelles places dans les cégeps francophones de la grande région de Montréal, fournir par établissement concerné, les investissements requis et le nombre d'étudiants supplémentaires à accueillir.

120 Concernant les 30 000 nouvelles places à créer dans le réseau collégial d'ici les dix prochaines années, fournir par établissement concerné, les investissements requis et le nombre d'étudiants supplémentaires à accueillir.

121 Concernant la révision du DEC en Soins infirmiers annoncée par la ministre le 8 octobre 2021, fournir la liste des participants aux travaux annoncés, les dates de rencontre, les comptes rendus, les ordres du jour, les procès-verbaux, les prochaines étapes et les sommes engendrés pour chacune des rencontres.

122 Concernant le projet de loi 96, fournir :

- a. Les études d'impact sur le réseau collégial ;
- b. Les coûts estimés pour l'application de la loi ;

123 Concernant le Rapport du groupe d'expertes sur la maîtrise du français au collégial;

- a. Toute somme dépensée en 2025-2026 pour la mise en œuvre des recommandations;
- b. État d'avancement de la mise en œuvre de chacune des recommandations

124 Toute somme dépensée et mesures mises en place pour faciliter l'utilisation de textes en français dans le cadre des études supérieures.

125 Au sujet de la rénovation du parc immobilier du réseau de l'enseignement supérieur, fournir :

- a. Liste des bâtiments, des résidences et des facilités qui nécessitent des rénovations ou des travaux, ventilée par établissement d'enseignement;
- b. Liste des subventions accordées en 2025-2026 à cet effet;
- c. Liste des bâtiments dont la rénovation s'est amorcée en 2025-2026 en spécifiant le motif des travaux, les coûts prévus et la durée;
- d. Liste des bâtiments dont la rénovation s'est achevée en 2024-2025 en spécifiant le motif des travaux,

les coûts et la durée.

126 Le 21 juin 2023, le ministre de l'Éducation, M. Bernard Drainville, soulignait la mise en place d'un projet-pilote de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) qui a pour objectif de répondre aux besoins de formation du personnel enseignant non légalement qualifié du Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSSPI). En lien avec cette formation, veuillez nous indiquer :

- a. Le nombre de demandes d'admission ;
- b. Le nombre de demandes acceptées.

127 Le 8 juin 2023, le ministre de l'Éducation soulignait le lancement du nouveau diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) de 30 crédits en enseignement secondaire de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT) destiné aux personnes bachelières. En lien avec ce nouveau diplôme, veuillez nous indiquer:

- a. Le nombre de demandes d'admission;
- b. Le nombre de demandes acceptées.

128 Le financement octroyé par le gouvernement pour toutes les chaires de recherche en indiquant :

- a. Le nom de la Chaire ;
- b. Le montant versé en 2024-2025 ;
- c. Le montant prévu en 2025-2026.

129 Veuillez nous identifier la liste des Chaires de recherche pour lesquelles le gouvernement du Québec a cessé son financement depuis le 1^{er} octobre 2022

130 Le 26 septembre 2023, la ministre de l'Enseignement supérieur lançait un premier appel de propositions pour la création de trois chaires de recherche sur le Québec. En lien avec cet appel de projets, veuillez nous déposer :

- La liste des propositions ;
- Le financement demandé ;
- Les trois chaires sélectionnées.

131 Le 1^{er} décembre 2025, la ministre de l'Enseignement supérieur annonçait la création de 10 nouvelles chaires de recherche afin d'attirer des chercheurs de haut calibre. En lien avec cette annonce, veuillez nous fournir :

- a. La liste des chercheurs qui ont obtenu une chaire;
- b. Leur provenance;
- c. Le domaine de recherche.

132 Le 20 juillet 2023, la ministre annonçait des investissements totalisant 140 M\$ par année au programme d'aide financière aux études dès l'automne 2023. En lien avec cette annonce, veuillez nous dire :

- a. Les montants réellement investis en 2024-2025 ;
- b. Le nombre d'étudiants ayant bénéficié de l'aide, par niveau de scolarité.

133 Le 8 juin 2023, la ministre annonçait que les étudiants en psychologie qui s'engageront à travailler dans le réseau public de la santé et des services sociaux pendant deux ans après la fin de leurs études recevront un montant supplémentaire de 25 000 \$. Cette nouvelle bourse vient donc doubler le soutien déjà accordé et le porter à 50 000 \$ pour les étudiantes et étudiants qui répondent aux critères des deux bourses. En lien avec cette annonce,

veuillez nous indiquer le nombre de bourses versées, par région.

134 La liste des projets d'intelligence artificielle autorisés et/ou financés par le ministère en indiquant :

- a. Le projet;
- b. Une courte description;
- c. L'établissement qui en fait la demande;
- d. Le coût du projet.

135 135

136 Le 13 octobre 2023, la ministre de l'Enseignement supérieur et le ministre de la Langue française annonçaient de nouvelles mesures concernant la tarification aux étudiants non québécois. En lien avec cette annonce, veuillez nous fournir:

- a. Une copie des travaux réalisés par le Groupe d'action pour l'avenir de la langue française en lien avec la tarification des étudiants non québécois;
- b. Une copie des échanges entre la ministre et les universités et organisations universitaires québécoises avant et après cette décision au sujet de la tarification des étudiants non québécois;
- c. Toute étude ou analyse justifiant la hausse de ces frais de scolarité;
- d. Impacts estimés de cette mesure (financiers et sur les inscriptions);
- e. Le nombre de plaintes reçues au ministère suite à cette annonce.

137 Pour 2025-2026 ainsi que les projections pour 2026-2027, les crédits dédiés ainsi que les copies des études, analyses, recherches, sondages, scénarios ou projections concernant les conséquences pour la Métropole de la hausse des frais de scolarité pour les étudiants canadiens et étrangers qui fréquentent l'Université Concordia ou l'Université McGill.

138 Le 15 mai 2023, le ministre de l'Éducation soulignait le nouveau programme pour les personnes enseignantes en emploi non légalement qualifiées de l'Université de Sherbrooke. La première cohorte un total de 240 personnes dès juin 2023. En lien avec ce nouveau programme, veuillez nous indiquer:

- a. Le nombre de demandes d'admission ;
- b. Le nombre de demandes acceptées.

139 Concernant le Plan d'action Prévenir et contrer les violences à caractère sexuel en enseignement supérieur 2022-2027, produire depuis l'année 2022-2023 les éléments suivants :

- a. Les sommes investies,
- b. Liste des actions réalisées,
- c. Le calendrier et les comptes-rendus des rencontres,
- d. Liste des mesures abandonnées ;
- e. État d'avancement des travaux

140 Concernant le plafonnement des heures rémunérées dans les cégeps, veuillez fournir :

- a. Le nombre d'établissements touchés par la mesure;
- b. Le nombre de demandes de dérogation reçues
- c. Le nombre de demandes de dérogation acceptées;

- d. Le nombre de demandes de dérogation refusées;
- e. jL'étude d'impacts sur les services aux étudiants

141 Liste des établissements d'enseignement supérieur :

- a. ayant transmis au ministère une politique adoptée ou modifiée au sujet de la liberté académique universitaire, conformément aux articles 4 et 5 de la *Loi sur la liberté académique dans le milieu universitaire*;
- b. ayant nommé une personne responsable de la liberté académique universitaire chargée notamment de la mise en œuvre de la politique, conformément à l'article 6 de la *Loi sur la liberté académique dans le milieu universitaire*.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Liste des projets en nouvelles initiatives prévus au PQI 2025-2035.

RÉPONSE

Le PQI 2025-2035, annoncé en marge du budget 2025-2026 en mars 2025, prévoit des investissements en nouvelles initiatives pour l'année 2025-2026 de 515,2 M\$ au secteur de l'Enseignement supérieur, dont :

- 139,5 M\$ sont attribués au réseau collégial et universitaire pour des projets découlant des travaux de l'Opération main-d'œuvre ;
- 50,2 M\$ sont attribués au réseau collégial et universitaire pour faire face à la pénurie de logements étudiants ;
- 81,3 M\$ sont attribués au réseau collégial et universitaire pour des projets d'améliorations locatives ;
- 97,3 M\$ sont attribués aux établissements collégiaux pour l'actualisation de programmes et nouveaux programmes d'études ;
- 115,2 M\$ sont attribués pour des interventions urgentes et prioritaires en maintien des actifs immobiliers et mobiliers :
 - Allocation particulière – Parc immobilier – Établissements collégiaux (6,4 M\$);
 - Cégep de Bois-de-Boulogne, remplacement d'un mur rideau (pavillon Ignace-Bourget) – Montréal – Réfection (50,8 M\$);
 - Cégep Saint-Laurent, réfection du bâtiment principal, pavillons A et B – Montréal – Réfection (58,0 M\$);
- 9,5 M\$ sont attribués aux établissements universitaires et collégiaux en nouvelle initiative pour l'amélioration de la performance énergétique;
- 17,2 M\$ sont attribués aux établissements universitaires et collégiaux pour faire face aux coûts supplémentaires de construction;
- 2,0 M\$ sont attribués aux établissements collégiaux pour prévenir et contrer les violences à caractère sexuel;
- 3,0 M\$ sont attribués à certains établissements collégiaux pour le programme d'attractivité des régions.

De plus, 202,5 M\$ sont attribués à des projets nécessitant une décision du Conseil des ministres :

- Travaux préliminaires au Complexe Dow de l'École de technologie supérieure (8,0 M\$)
- Polytechnique Montréal, pavillon J.-Armand-Bombardier – Montréal – Acquisition, agrandissement et réaménagement (194,5 M\$)

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Liste des projets prévus au PQI et les montants à investir en location par cégep à la suite de l'augmentation des devis en prévision de la croissance de la fréquentation étudiante.

RÉPONSE

La liste des projets prévus au Plan québécois des infrastructures 2025-2035 se retrouve dans le tableau de bord des projets d'infrastructure : <https://www.tresor.gouv.qc.ca/infrastructures-publiques/tableau-de-bord>.

La liste des projets spécifiques au PQI de moins de 20,0 M\$ ainsi que les autres projets financés au moyen d'une allocation spécifique sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Projets spécifiques au PQI de moins de 20,0 M\$
Cégep Granby — Institut technologique ¹
Cégep Lionel-Groulx — Services alimentaires
Cégep Saint-Félicien — Agrandissement bâtiment principal
Cégep Saint-Hyacinthe — Ajout d'espace — Clinique hygiène dentaire
Cégep de Saint-Jérôme — Agrandissement du Pavillon F ²
Cégep de Saint-Jean-sur-Richelieu — Bâtiment Clinique-École ²
Cégep Dawson — Contrat de location-acquisition ²
Autres projets en bonification de moins de 20,0 M\$ financés au moyen d'une allocation spécifique
Cégep Ahuntsic — Projet d'agrandissement du Bloc G
Cégep de Chicoutimi — Agrandissement du CQFA — Acquisition de hangar pour hélicoptères
Cégep Gérard-Godin — Agrandissement du plateau sportif
Cégep de Granby — Ajout d'un plateau sportif
Cégep de Rosemont — Carrefour de l'innovation durable
Cégep de Valleyfield — Ajout d'espace pour Génie mécanique

¹ Le projet a été considéré comme 20,0 M\$ et plus à partir du 9 avril 2025.

² En attente de l'approbation de CT de la part du Conseil du trésor pour passer à des projets de 20,0 M\$ et plus.

Pour l'exercice 2025-2026, une enveloppe de 29,55 M\$ dédiée au financement de projets locatifs en lien avec l'Opération main-d'œuvre a été obtenue par le Ministère.

Les montants suivants sont prévus être octroyés à même cette enveloppe pour l'année 2025-2026 :

Cégep	Subvention 2025-2026
André-Laurendeau	103 573 \$
Bois-de-Boulogne	976 630 \$
Dawson	4 732 242 \$
Édouard-Montpetit	1 640 440 \$
Saint-Félicien	12 835 \$
Gérald-Godin	332 074 \$
Granby	226 588 \$
Saint-Jean-sur-Richelieu	636 895 \$
Saint-Jérôme	259 853 \$
John Abbott	720 000 \$
Lanaudière — L'Assomption	124 945 \$
Saint-Laurent	12 181 762 \$
Lionel-Groulx	809 707 \$
Montmorency	5 816 383 \$
Trois-Rivières	49 969 \$
Valleyfield	276 477 \$
Vanier	328 736 \$
Vieux Montréal	1 147 408 \$
Total	30 376 517 \$³

³ Le manque à gagner pour l'année 2025-2026 a été comblé avec une disponibilité à l'enveloppe régulière.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Concernant l'abandon du projet d'infrastructure au Collège Dawson, ventiler les montants qui ont été investis à ce jour et le coût estimé pour la location d'espaces.

RÉPONSEProjet de location d'espace :

Le besoin d'espace locatif actuel est estimé à environ 12 000 m². Pour répondre à ce besoin, en fonction d'un loyer unitaire estimé à 350 \$/m²/année, un coût locatif annuel d'environ 4,2 M\$ est estimé, auquel il faudrait ajouter des frais en améliorations locatives ainsi qu'en acquisition de mobilier et d'équipement. D'ailleurs, une enveloppe de 30,0 M\$ est prévue au Plan québécois des infrastructures (PQI) 2025-2035, pour contribuer au financement associé à une location pour répondre au besoin d'espace du Cégep. Divers scénarios locatifs sont actuellement en évaluation par le Cégep et le Ministère.

Retrait du projet majeur au PQI 2022-2032 :

Le 24 janvier 2024, la ministre de l'Enseignement supérieur annonçait une aide maximale de 1 124 180 \$ au cours de l'exercice financier 2023-2024, pour couvrir les frais afférents à l'étude du projet majeur. Ce montant s'ajoutait à la subvention de 1 500 000 \$ qui avait déjà été octroyée pour cette étude en août 2018.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Liste des programmes offerts en partie ou en totalité en anglais, par université, en 2025-2026

RÉPONSE

Le ministère de l'Enseignement supérieur (MES) ne détient pas de données officielles et fiables sur les programmes offerts en totalité ou en partie en anglais ni sur la langue d'enseignement des programmes universitaires ou des cours constituant un programme. Cette information n'est pas déclarée dans le système opérationnel de Gestion des données sur l'effectif universitaire (GDEU).

Néanmoins, en général, les programmes dispensés dans les universités anglophones (Université McGill, Université Concordia et Université Bishop's) sont offerts en anglais, hormis ceux, par exemple, offerts dans une discipline associée à la langue française ou à la littérature française.

Toutes les universités anglophones ont des unités administratives dédiées à l'étude de la langue française (ex. : départements d'études ou de littérature française et québécoise). De même, toutes les universités francophones ont des unités administratives dédiées à l'étude de la langue anglaise.

Rappelons qu'en vertu de la Charte de la langue française, un établissement universitaire francophone doit veiller à ce que l'enseignement qu'il offre de donner en français ne soit pas donné dans une autre langue.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027
Demande de renseignements généraux requis par l'opposition officielle

QUESTION

Nombre de plaintes formulées envers les universités en lien avec l'utilisation de l'anglais dans les cours en français en 2025-2026

RÉPONSE

Aucune plainte n'a été reçue concernant l'utilisation de l'anglais dans les cours en français dans les universités au cours de l'année 2025-2026.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Ventilation des sommes accordées en 2025-2026 pour les programmes PART et PAREA.

RÉPONSE

	Année	Nouveaux projets reçus			Nouveaux projets financés				Nombre de projets financés pour l'année incluant les renouvellements	Subventions versées (incluant les nouveaux projets et les renouvellements, le cas échéant)		
		Projets reçus avec CCTT	Projets reçus sans CCTT	Total de projets reçus	Projets financés avec CCTT	Projets financés sans CCTT	Total de projets financés	Montant des projets financés avec CCTT		Montant des projets financés sans CCTT	Montant total des projets financés	
Programme d'aide à la recherche et au transfert — volet Innovation technologique (PART-II)	2025-2026	89	18	107	En attente (processus en cours)	En attente (processus en cours)	En attente (processus en cours)	En attente (processus en cours)	En attente (processus en cours)	En attente (processus en cours)	En attente (processus en cours)	
Programme d'aide à la recherche et au transfert — volet Innovation sociale (PART-IS)	2025-2026	14	9	23	En attente (processus en cours)	En attente (processus en cours)	En attente (processus en cours)	En attente (processus en cours)	En attente (processus en cours)	En attente (processus en cours)	En attente (processus en cours)	
Programme d'aide à la recherche sur l'enseignement et l'apprentissage (PAREA)	2025-2026	5	27	32	3	5	8	1 075 896 \$	2 814 110 \$	3 890 006 \$		
TOTAL		108	54	162	En attente (processus en cours)	En attente (processus en cours)	En attente (processus en cours)	En attente (processus en cours)	En attente (processus en cours)	En attente (processus en cours)	En attente (processus en cours)	

i Le montant des subventions versées inclut les renouvellements puisque les projets PAREA et PART-IS peuvent avoir une durée de plus d'un an.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Le nombre d'étudiants qui viennent compléter un fellow dans les facultés de médecine québécoises, par faculté, en 2025-2026

RÉPONSE

Nombre d'étudiants¹ qui viennent compléter un *fellow*² dans une faculté de médecine québécoise, en 2024-2025 et 2025-2026

ANNÉE	FACULTÉ				TOTAL
	U. Laval	U. McGill	U. de Montréal	U. de Sherbrooke	
2024-2025	3	10	15	0	28
2025-2026*	3	13	12	1	29

* Données préliminaires

Source : Banque de données sur les résidents du Bureau de coopération interuniversitaire (BCI), données disponibles en avril de l'année universitaire concernée (compilées le 26 janvier 2026).

-
1. On définit comme étudiants, des résidents en formation postdoctorale, inscrits dans le contingent régulier (incluant les résidents diplômés hors du Canada et des États-Unis admis dans le contingent régulier).
 2. On définit comme fellows, des résidents en formation complémentaire pour recrutement universitaire, financés par la Régie de l'assurance maladie du Québec, excluant les moniteurs.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Pour chaque faculté de médecine, préciser, pour l'année 2025-2026 (ou année disponible la plus récente):

- a) le nombre d'étudiants admis;
- b) le nombre d'étudiants étrangers admis;
- c) la provenance des étudiants étrangers admis;
- d) le nombre d'étudiants ayant terminé leur doctorat, par faculté de médecine;
- e) le nombre d'étudiants étrangers ayant terminé leur doctorat, par faculté de médecine;
- f) le nombre d'étudiants payant des droits de scolarité d'étudiants étrangers (étudiants canadiens) ainsi que le montant des droits de scolarité pour chaque faculté;
- g) parmi tous les étudiants admis en faculté de médecine, le nombre payant des droits de scolarité d'étudiants étrangers (étudiants non canadiens).

RÉPONSE

En réponse aux questions a) et b) voir le tableau 1, en annexe, portant sur les étudiants admis, à l'automne 2025, selon l'établissement et le type d'étudiant.

En réponse à la question c), voir le tableau 2, en annexe, qui présente les étudiants internationaux admis, à l'automne 2025, selon le lieu de résidence lors de la 1^{re} admission.

En réponse aux questions d) et e), voir le tableau 3, en annexe, qui présente le nombre de diplômes délivrés au doctorat de 1^{er} cycle en médecine, en 2024, selon le type d'étudiant et l'établissement universitaire.

En réponse à la question f), voir le tableau 4, en annexe, qui présente la répartition des étudiants canadiens, au trimestre d'automne 2025, selon les modalités applicables aux droits de scolarité.

En réponse à la question g), voir le tableau 5, en annexe, qui présente la répartition des étudiants internationaux, au trimestre d'automne 2025, selon les modalités applicables aux droits de scolarité.

Tableau 1. Répartition du nombre d'étudiants admis* au doctorat de 1er cycle en médecine, selon le type d'étudiants pour l'automne 2025

Établissement	Type d'étudiant		
	Canadiens**	Internationaux***	Total
Université Laval	649	3	652
Université de Montréal	574	2	576
Université de Sherbrooke	536	1	537
Université McGill	307	1	308
Total général	1 337	5	1 342

Source : Système sur les statistiques d'admission (STADM), Bureau de coopération interuniversitaire (BCI).
Compilation spéciale de la Direction des statistiques et de l'information de gestion (DSIG), Ministère de l'Enseignement supérieur (A-2025).

Définitions et concepts méthodologiques :

*Admis : toute personne ayant reçu une ou plusieurs offres d'admission. Ainsi, le total d'admis pour l'ensemble des universités ne correspond pas à la somme des admis de chacun des établissements, mais bien au nombre de personnes qui ont été admises dans un ou plusieurs établissements. (BCI (2018), Statistiques d'admission et pouvoir attractif : définitions des mesures et des dimensions).

**Les Canadiens sont les étudiants avec le Statut légal au Canada égal à Citoyen Canadien, Indien ou Résident permanent.

***Le concept des «étudiants internationaux» comprend les résidents non permanents, tels les détenteurs de permis d'études. Les résidents non permanents sont des personnes originaires d'un autre pays qui sont titulaires d'un permis d'études ou d'un permis de travail ou qui revendiquent le statut de réfugié, ainsi que tout membre de leur famille, né à l'extérieur du Canada vivant avec elles. Veuillez considérer que les données présentées ne permettent pas de distinguer, la présence sur le territoire québécois, des étudiants internationaux.

Tableau 2. Répartition du nombre d'étudiants internationaux admis* au doctorat de 1^{er} cycle en médecine, selon le lieu de résidence à la 1^{ère} admission, pour l'automne 2025**

Établissement	Pays	Province/État	Internationaux***
Université Laval	Canada	Québec	2
		Ontario	1
Université de Montréal	Canada	Québec	2
Université de Sherbrooke	Maroc	Maroc	1
Université McGill	Canada	Québec	1
Total général			5

Source : Système sur les statistiques d'admission (STADM), Bureau de coopération interuniversitaire (BCI). Compilation spéciale de la Direction des statistiques et de l'information de gestion (DSIG), Ministère de l'Enseignement supérieur (A-2025).

Définitions et concepts méthodologiques :

*Admis : toute personne ayant reçu une ou plusieurs offres d'admission (BCI (2018), Statistiques d'admission et pouvoir attractif : définitions des mesures et des dimensions). Insi, le total d'admis pour l'ensemble des universités ne correspond pas à la somme des admis de chacun des établissements, mais bien au nombre de personnes qui ont été admises dans un ou plusieurs établissements. (BCI (2018), Statistiques d'admission et pouvoir attractif : définitions des mesures et des dimensions).

**Le code de lieu de résidence lors de la première admission correspond au pays ou à la province (Canada) où résidait l'étudiant au moment de sa première demande d'admission. Il s'agit du pays (ou de la province) où se trouve la résidence principale de l'étudiant au moment de sa première demande d'admission et non du pays (ou de la province) qu'il habite temporairement pour la durée de ses études.

***Le concept des «étudiants internationaux» comprend les résidents non permanents, tels les détenteurs de permis d'études. Les résidents non permanents sont des personnes originaires d'un autre pays qui sont titulaires d'un permis d'études ou d'un permis de travail ou qui revendiquent le statut de réfugié, ainsi que tout membre de leur famille, né à l'extérieur du Canada vivant avec elles. Veuillez considérer que les données présentées ne permettent pas de distinguer, la présence sur le territoire québécois, des étudiants internationaux.

Tableau 3. Répartition du nombre de diplômes émis en médecine au doctorat de 1^{er} cycle, selon l'établissement et le type d'étudiant, pour l'année civile 2024

Établissement	Année civile 2024		
	Canadiens*	Internationaux**	Total
Université Laval	219		219
Université McGill	196	1	197
Université de Montréal	300	1	301
Université de Sherbrooke	217	1	218
Total	932	3	935

Source : Ministère de l'Enseignement supérieur (MES), DGPP, DSIG, portail informationnel, système GDEU, données au 2025-12-17.

Notes :

*Les Canadiens sont les étudiants avec le Statut légal au Canada égal à Citoyen Canadien, Indien ou Résident permanent.

**Le concept des «étudiants internationaux» comprend les résidents non permanents, tels les détenteurs de permis d'études. Les résidents non permanents sont des personnes originaires d'un autre pays qui sont titulaires d'un permis d'études ou d'un permis de travail ou qui revendiquent le statut de réfugié, ainsi que tout membre de leur famille, né à l'extérieur du Canada vivant avec elles. Veuillez considérer que les données présentées ne permettent pas de distinguer, la présence sur le territoire québécois, des étudiants internationaux.

Tableau 4. Répartition des inscriptions des étudiants considérés «canadiens*», selon le statut de résidence au Québec, inscrits en médecine au doctorat de 1^{er} cycle, selon l'établissement et la tarification applicable¹, pour l'automne 2025p

Établissement	Total	Sans statut de résident du Québec-CNRQ				
		Avec statut de résident du Québec – Québécois	Règlementé – Exempté	Règlementé – Tarif préférentiel pour CNRQ	Non admissibles aux fins du financement ²	Total
Université Laval	1 192	1 178	12	2		14
Université McGill	1 015	984	0	13	15	28
Université de Montréal	1 705	1 691	12	2		14
Université de Sherbrooke	1 038	901	0	128		128
Total	4 950	4 766	24	145	15	184

Source : Ministère de l'Enseignement supérieur (MES), DGPP, DSIG, portail informationnel, système GDEU, données au 2025-11-28.

Notes :

P : Les données de l'automne 2025 sont provisoires.

*Les Canadiens sont les étudiants avec le Statut légal au Canada égal à Citoyen Canadien, Indien ou Résident permanent.

¹ Les étudiants payant les frais de scolarité des étudiants canadiens non résidents du Québec sont les étudiants soumis au montant forfaitaire (Tarif préférentiel CNRQ). Alors que les étudiants exemptés sont ceux payant le tarif québécois.

² À ce point de la période de transmission des données sur les inscriptions, 15 effectifs étudiants se voient reconnaître une exclusion aux fins de financement (Université McGill), dans le contexte où le domaine de valeur de l'Entente de mobilité est «indéterminée».

Tableau 5. Répartition des inscriptions des étudiants internationaux* inscrits en médecine au doctorat de 1^{er} cycle, selon l'établissement et la tarification applicable, pour l'automne 2025p

Établissement	Exemptés ¹	Partiellement exemptés ²	Non exemptés ³	Non admissibles aux fins du financement ⁴	Total
Université Laval	0	2	0	0	2
Université McGill	0	3	1	2	6
Université de Montréal	1	4	0	1	6
Université de Sherbrooke	0	0	0	2	2
Total	1	9	1	5	16

Source : ministère de l'Enseignement supérieur (MES), DGPP, DSIG, portail informationnel, système GDEU, données au 2025-11-28.

Notes :

P : Les données de l'automne 2025 sont provisoires.

*Le concept des «étudiants internationaux» comprend les résidents non permanents, tels les détenteurs de permis d'études. Les résidents non permanents sont des personnes originaires d'un autre pays qui sont titulaires d'un permis d'études ou d'un permis de travail ou qui revendiquent le statut de réfugié, ainsi que tout membre de leur famille, né à l'extérieur du Canada vivant avec elles. Veuillez considérer que les données présentées ne permettent pas de distinguer, la présence sur le territoire québécois, des étudiants internationaux.

¹ Les étudiants qui ont une exemption totale du montant forfaitaire international paient le tarif québécois.

² Les étudiants exemptés partiellement paient le tarif canadien non résident du Québec (CNRQ).

³ Les étudiants non exemptés paient le tarif international.

⁴ Les étudiants non admissibles aux fins de financement sont les étudiants dont les domaines de valeurs déduits du Motif d'exemption au montant forfaitaire ne peut permettre les modalités de la réglementation budgétaire.

Inclut les étudiants Internationaux qui ont déclaré la province de Québec comme lieu de résidence à la 1^{re} admission.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Depuis 2018, indiquer la provenance des étudiants en médecine, fournir une ventilation par faculté

RÉPONSE

Les données relatives à la provenance des étudiants en médecine, ventilées par faculté sont présentées en annexe 1 et 2.

L'annexe 1 fournit les données les plus récentes concernant la répartition des inscriptions au programme de Doctorat de 1er cycle en médecine. Ces informations sont présentées en fonction du lieu de résidence lors de la première admission, de l'établissement déclaré, ainsi que du type d'étudiant, pour la session d'automne de l'année universitaire 2025-2026^P.

L'annexe 2 présente les données depuis l'automne 2018, concernant la répartition des inscriptions au programme menant à l'obtention du doctorat de premier cycle en médecine. Ces données sont classées selon le lieu de résidence lors de la première admission et l'établissement déclaré, couvrant la période automnale des années universitaires 2018-2019 à 2025-2026^P.

Tableau 1. Répartition des inscriptions au programme menant à l'obtention de Doctorat de 1^{er} cycle en médecine, selon le lieu de résidence à la 1^{ère} admission, l'établissement déclaré et le type d'étudiant, à l'automne, pour l'année universitaire 2025-2026^P

Organisme responsable	Lieu de résidence à la première admission	2025-2026 ^P		
		Canadien	Internationaux*	Total
Université de Montréal (976000)	Brésil	1		1
	France	2		2
	Liban	1		1
	Nouveau-Brunswick	11		11
	Nouvelle-Écosse	1		1
	Ontario	2		2
	Québec	1 688	6	1 694
	Sous-total	1 706	6	1 712
Université de Sherbrooke (977000)	Algérie	2		2
	Belgique	1		1
	Cameroun	2		2
	Chine	1		1
	Colombie	1		1
	Côte d'Ivoire	1		1
	Cuba	1		1
	États-Unis	1	1	2
	France	6		6
	Haïti	3		3
	Île-du-Prince-Édouard	1		1
	Indonésie	1		1
	Liban	1		1
	Maroc	2	1	3
	Mexique	1		1
	Nouveau-Brunswick	112		112
	Nouvelle-Écosse	8		8
	Ontario	8		8
	Portugal	1		1
	Québec	876		876
Tunisie	2		2	
Sous-total	1 032	2	1 034	
Université Laval (975000)	Alberta	1		1
	États-Unis	0	1	1
	Iran	2		2
	Mali	1		1
	Nouveau-Brunswick	11		11
	Ontario	5		5
	Québec	1 172	1	1 173
	Sous-total	1 192	2	1 194

Organisme responsable	Lieu de résidence à la première admission	2025-2026 ^P		
		Canadien	Internationaux*	Total
Université McGill (979000)	Alberta	6		6
	Chine	3		3
	Colombie-Britannique	11		11
	Corée du Sud	1		1
	Émirats arabes unis	1		1
	États-Unis	8	6	14
	France	2		2
	Inde	1		1
	Iran	1		1
	Liban	3		3
	Manitoba	2		2
	Nouveau-Brunswick	2		2
	Nouvelle-Écosse	3		3
	Ontario	81		81
	Qatar	1		1
	Québec	881		881
	Roumanie	1		1
	Saskatchewan	1		1
	Suisse	2		2
	Turquie	1		1
Sous-total		1 012	6	1 018
Total général		4 942	16	4 958

Source : Ministère de l'Enseignement supérieur (MES), DGPP, DSIG, portail informationnel, système GDEU, données au 2025-11-28.

P: Les données de l'automne 2025 sont provisoires.

* Au Canada, le concept des «étudiants internationaux» comprend les résidents non permanents, tels les détenteurs de permis d'études. Les résidents non permanents sont des personnes originaires d'un autre pays qui sont titulaires d'un permis d'études ou d'un permis de travail ou qui revendiquent le statut de réfugié, ainsi que tout membre de leur famille, né à l'extérieur du Canada vivant avec elles.

Note 1 : Les informations des tableaux sont tirées du système de gestion des données pour l'effectif universitaire (GDEU) et incluent l'ensemble des étudiants inscrits au programme de doctorat en médecine.

Note 2 : Les données d'inscriptions sont présentées, selon la discipline médecine (5106) et le type de diplôme recherché, soit le baccalauréat, incluant les années préparatoires et les programmes délocalisés.

Note 3 : Le lieu de résidence lors de la première admission correspond au pays ou à la province (Canada) où résidait l'étudiant au moment de sa première demande d'admission. Il s'agit du pays (ou de la province) où se trouve la résidence principale de l'étudiant au moment de sa première demande d'admission et non du pays (ou de la province) qu'il habite temporairement pour la durée de ses études. Source : Guide de gestion des données sur les effectifs universitaires (GDEU), 2023-2024, 2.40 Code de lieu de résidence à la première admission (DEU347) *.

Tableau 1. Répartition des inscriptions au programme menant à l'obtention de Doctorat de 1^{er} cycle en médecine, selon le lieu de résidence à la 1^{re} admission et l'établissement déclaré, à l'automne pour les années universitaires 2018-2019 à 2025-2026P

Organisme responsable	Lieu de résidence à la première admission	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026P
Université de Montréal (976000)	Algérie	3	2	1	1	1	0	0	
	Autriche	1	0	0	0	0	0	0	
	Bésil	0	0	0	0	0	0	0	1
	Chine	3	2	1	1	1	1	0	0
	Colombie	1	1	0	0	0	0	0	0
	France	0	1	1	1	2	1	2	2
	Haiti	0	1	1	2	2	0	0	0
	Liban	2	1	1	1	1	0	1	1
	Manitoba	1	1	0	0	0	0	0	0
	Nouveau-Brunswick	12	14	13	13	11	13	13	11
	Nouvelle-Ecosse	0	0	0	0	0	1	1	1
	Ontario	3	4	4	3	3	4	4	2
	Québec	1 365	1 361	1 351	1 401	1 455	1 512	1 613	1 694
	Roumanie	1	1	1	0	0	0	0	0
	Saskatchewan	1	1	1	0	0	0	0	0
	Syrie	1	0	0	0	0	0	0	0
	Taiwan	0	1	1	1	1	0	0	0
	Valeur indéterminée	3	2	2	1	1	0	0	0
	Viet Nam	1	0	0	0	0	0	0	0
	Sous-total		1 398	1 393	1 378	1 425	1 478	1 531	1 634
Université de Sherbrooke (977000)	Alberta	1	1	0	0	0	0	0	
	Algérie	2	2	3	2	2	0	2	2
	Belgique	1	1	1	2	2	2	2	1
	Bénin	0	1	1	0	0	0	0	0
	Bésil	1	1	0	0	0	0	0	0
	Burundi	0	0	0	0	0	1	1	1
	Cambodge	0	0	0	1	1	1	1	1
	Cameroun	0	0	0	0	1	1	2	2
	Chine	0	0	0	0	0	0	1	1
	Colombie	0	0	0	0	0	1	1	1
	Colombie-Britannique	1	1	0	0	0	0	0	0
	Congo, République démocratique du	0	0	1	1	0	0	0	0
	Côte d'Ivoire	1	0	0	0	0	0	0	1
	Cuba	0	0	0	0	0	0	1	1
	Etats-Unis	1	0	1	1	1	2	2	2
	France	2	2	1	3	4	5	8	6
	Guinée	0	1	1	1	1	0	0	0
	Haiti	1	1	1	1	2	1	3	3
	Ile-du-Prince-Édouard	3	4	5	4	4	2	2	1
	Indonésie	0	0	0	0	0	0	0	1
	Iran	0	0	1	0	1	0	0	0
	Italie	1	0	0	0	0	0	0	0
	Liban	3	4	3	2	1	1	1	1
	Luxembourg	0	0	0	0	0	1	1	1
	Maroc	4	5	5	8	5	3	4	3
	Mexique	0	0	0	0	0	0	0	1
	Monaco	0	1	1	1	1	0	0	0
	Nouveau-Brunswick	102	101	96	94	94	99	105	112
	Nouvelle-Calédonie	0	0	1	1	1	1	0	0
	Nouvelle-Ecosse	14	10	10	11	9	9	7	8
	Ontario	5	6	7	9	7	6	8	8
	Portugal	0	0	0	0	1	1	1	1
	Québec	686	663	683	689	722	786	818	876
	Roumanie	0	0	0	0	1	1	0	0
Rwanda	1	1	0	0	0	0	0	0	
Syrie	0	1	2	3	3	2	0	0	
Tunisie	0	1	2	2	3	1	0	2	
Valeur indéterminée	1	0	0	0	0	0	0	0	
Sous-total		831	808	826	836	867	927	971	1 034
Université Laval (975000)	Alberta	0	0	0	0	0	0	1	1
	Arabie saoudite	1	1	1	1	0	0	0	0
	Etats-Unis	2	2	1	2	1	1	1	1
	France	1	1	2	2	0	1	1	1
	Iran	0	0	1	1	0	1	2	2
	Mali	0	0	0	0	0	0	0	1
	Maroc	2	2	1	1	1	0	0	0
	Nouveau-Brunswick	13	10	12	14	14	14	15	11
	Ontario	12	10	7	9	8	5	6	5
	Québec	1 043	1 037	1 041	1 043	1 088	1 139	1 221	1 173
	Tunisie	1	1	1	1	2	1	0	0
	Valeur indéterminée	4	4	3	1	0	0	0	0
	Sous-total		1 079	1 068	1 070	1 075	1 114	1 247	1 194
Université McGill (979000)	Afrique du Sud	0	0	0	1	1	1	1	
	Alberta	4	5	8	6	8	7	7	6
	Arabie saoudite	0	0	2	2	2	2	0	0
	Bangladesh	1	1	1	0	0	0	0	0
	Bermudes	1	0	0	0	0	0	0	3
	Chine	2	2	1	1	3	3	3	3
	Colombie-Britannique	15	12	14	17	15	15	13	11
	Corée du Sud	0	0	0	0	0	0	1	1
	Egypte	2	2	0	0	0	0	0	0
	Emirats arabes unis	1	1	1	1	1	1	2	1
	Etats-Unis	15	17	13	17	14	11	15	14
	France	0	0	0	0	0	1	1	2
	Inde	0	0	0	0	1	1	1	1
	Iran	0	0	1	1	1	1	1	1
	Islande	1	1	0	0	0	0	0	0
	Kenya	1	1	0	0	0	0	0	0
	Koweït	1	0	0	0	0	0	0	0
	Liban	1	2	2	2	3	3	3	3
	Manitoba	6	6	8	7	7	7	4	2
	Maurice	1	1	1	1	0	0	0	0
	Nouveau-Brunswick	3	2	0	0	0	1	1	2
	Nouvelle-Ecosse	4	3	1	1	0	0	1	3
	Ontario	107	110	106	95	106	107	86	81
	Pakistan	1	0	0	0	0	0	0	0
	Qatar	0	0	0	0	1	1	1	1
	Québec	627	628	655	691	713	779	833	881
	Roumanie	1	1	1	1	0	0	0	1
	Royaume-Uni	1	2	1	1	1	0	0	0
	Saskatchewan	0	1	1	1	1	0	0	1
	Singapour	1	0	0	1	1	1	1	1
	Suisse	0	0	0	0	1	2	2	2
Taiwan	1	0	0	0	0	0	0	0	
Terre-Neuve-et-Labrador	1	0	0	0	0	0	0	0	
Turquie	0	0	0	0	0	0	0	1	
Valeur indéterminée	2	1	1	1	0	0	0	0	
Sous-total		801	799	818	848	880	944	976	1 018
Total		4 109	4 068	4 092	4 184	4 339	4 564	4 828	4 958

Source : Ministère de l'Enseignement supérieur (MES), DGPP, DSIG, portail informationnel, système GDEU, données au 2025-11-28.

P: Les données de l'automne 2025 sont provisoires.

Note 1 : Les informations des tableaux sont tirées du système de gestion des données pour l'effectif universitaire (GDEU) et incluent l'ensemble des étudiants inscrits au programme de doctorat en médecine.

Note 2 : Les données d'inscriptions sont présentées, selon la discipline médecine (5106) et le type de diplôme recherché, soit le baccalauréat, incluant les années préparatoires et les programmes délocalisés.

Note 3 : Le lieu de résidence lors de la première admission correspond au pays ou à la province (Canada) où résidait l'étudiant au moment de sa première demande d'admission. Il s'agit du pays (ou de la province) où se trouve la résidence principale de l'étudiant au moment de sa première demande d'admission et non du pays (ou de la province) qu'il habite temporairement pour la durée de ses études. Source : Guide de gestion des données sur les effectifs universitaires (GDEU), 2023-2024, 2.40 Code de lieu de résidence à la première admission (DEU347) *.

**MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027**

Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Pour chaque faculté de médecine, depuis 2018, indiquer :

- a) Le nombre d'étudiants qui choisissent de faire leur résidence en médecine de famille ;
- b) Le nombre d'étudiants qui choisissent de faire leur résidence dans une spécialité ;
- c) Le nombre d'étudiants qui choisissent de faire leur résidence au Québec ;
- d) Le nombre d'étudiants qui choisissent de faire leur résidence hors Québec.

RÉPONSE

Sous-questions a) et b) :

Tableau indiquant le nombre d'étudiants qui choisissent de faire leur résidence en médecine de famille et le nombre d'étudiants qui choisissent une spécialité par faculté de médecine d'accueil et par année d'entrée en résidence.

ANNÉE	FACULTÉS								TOTAL		
	Laval		Sherbrooke		McGill		Montréal		Fam.	Spé.	TOTAL
	Fam.	Spé.	Fam.	Spé.	Fam.	Spé.	Fam.	Spé.			
2017-2018	100	107	101	85	94	89	143	133	438	414	852
2018-2019	98	99	97	89	98	90	144	137	437	415	852
2019-2020	126	106	108	85	98	89	151	135	483	418	901
2020-2021	122	112	96	89	96	94	152	141	466	436	905
2021-2022	104	110	89	88	98	88	138	130	430	416	845
2022-2023	111	107	89	92	98	89	140	135	438	423	861
2023-2024	110	119	87	84	104	87	140	140	441	430	871
2024-2025*	101	104	108	94	96	95	153	143	458	436	894
2025-2026**	114	110	100	93	108	97	158	143	480	443	923

* Données partiellement validées.

** Données provisoires.

Source : Données fournies par le Bureau de coopération interuniversitaire (BCI), le 26 janvier 2026.

Sous-questions c) et d) :

Nombre d'étudiants diplômés du Québec admis en résidence au Québec (QC) dans le contingent régulier et hors Québec (HQ) lors du jumelage principal en résidence par faculté de médecine de diplomation et par année d'entrée en résidence.

Année	FACULTÉS							
	Laval		Sherbrooke		McGill		Montréal	
	QC	HQ	QC	HQ	QC	HQ	QC	HQ
2017-2018	197	11	180	3	147	72	258	8
2018-2019	185	2	174	2	152	64	267	18
2019-2020	231	2	194	11	112	57	290	11
2020-2021	224	3	182	9	124	62	308	4
2021-2022	232	2	177	21	122	53	253	12
2022-2023	205	3	173	12	149	56	262	12
2023-2024	215	8	164	9	142	55	266	8
2024-2025*	195	6	192	16	151	64	278	17
2025-2026**	216	11	184	10	167	74	278	19

* Données partiellement validées.

** Données préliminaires.

Source : Données fournies par le BCI, le 26 janvier 2026, pour les diplômés du Québec admis dans le contingent régulier au Québec. Pour les diplômés du Québec admis en résidence hors du Québec : selon les résultats de l'admission en résidence après le 2^e tour de Service canadien de jumelage des résidents (CaRMS) et qui sont publiés en avril de chaque année, incluant les mouvements post-jumelage.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Depuis 2018, pour chaque faculté de médecine, indiquer par année :

- a) Le nombre de médecins ayant terminé leur résidence et qui restent au Québec afin de pratiquer la médecine ;
- b) Le nombre de médecins ayant terminé leur résidence en médecine de famille et qui restent au Québec afin de pratiquer la médecine ;
- c) Le nombre de médecins ayant terminé leur résidence dans une spécialité et qui restent au Québec afin de pratiquer la médecine ;
- d) Le nombre d'étudiants qui viennent compléter un *fellow* dans les facultés de médecine québécoises par faculté ;
- e) Le nombre de médecins formés à l'étranger ayant fait une demande pour refaire leur résidence au Québec afin d'y pratiquer ;
- f) Le nombre de demandes de médecins formés à l'étranger acceptées ;
- g) Le nombre de postes de résidents vacants/non comblés.

RÉPONSE

Sous-questions a) b) c)

Le ministère de l'Enseignement supérieur (MES) ne collige pas de données sur ce sujet. Les informations suivantes sont tirées du *Canadian Post-M.D. Education Registry* (CAPER). De plus, les données présentées ne sont pas ventilées selon les différentes spécialités de la médecine.

Nouveaux médecins qui ont complété leur programme de résidence d'une faculté de médecine québécoise en juillet 2022 et qui pratiquent la médecine au Québec deux ans plus tard (2024)

	Université Laval	Université de Sherbrooke	Université de Montréal	Université McGill	Total
Nombre de médecins finissants en 2022	224	170	308	260	962
Nombre de médecins finissants en 2020 qui pratiquent au Québec en 2022 (%)*	209 (93,3 %)	147 (86,5 %)	286 (92,9 %)	217 (83,5 %)	859 (89,3 %)

* Le pourcentage indique la proportion de médecins diplômés d'une faculté de médecine au Québec en 2022 qui pratiquent au Québec en 2024 sur l'ensemble des finissants du Québec en 2022.

Source : Page web consultée le 5 février 2026 : <https://caper.ca/sites/default/files/pdf/province/2024-QC-SectionD.pdf>

Sous-question d)

Nombre d'étudiants¹ qui viennent compléter un fellow² dans une faculté de médecine québécoise par faculté, et ce, par année depuis 2017

ANNÉE	FACULTÉ				TOTAL
	U. Laval	U. McGill	U. de Montréal	U. de Sherbrooke	
2017-2018	6	6	12	0	24
2018-2019	2	2	5	6	15
2019-2020	11 ³	1	10 ⁴	7 ⁵	28 ⁶
2020-2021	5	13	8	1	27 ⁷
2021-2022	4	16	14	1	35 ⁸
2022-2023	3	10	11	0	24
2023-2024	3	4	12	0	19
2024-2025	3	10	15	0	28
2025-2026*	3	13	12	1	29

* Données préliminaires

Source : Banque de données sur les résidents du Bureau de coopération interuniversitaire (BCI), données disponibles en avril de l'année universitaire concernée (compilées le 26 janvier 2026)

1. On définit comme des étudiants, des résidents en formation postdoctorale, inscrits dans le contingent régulier (incluant les résidents diplômés hors du Canada et des États-Unis admis dans le contingent régulier).
2. Résidents en formation complémentaire pour recrutement universitaire, financés par la Régie de l'assurance maladie du Québec, excluant les moniteurs.
3. Incluant deux fellows de 6 mois hors quota.
4. Incluant un fellow de 6 mois hors quota.
5. Incluant un fellow de 6 mois et une 2^e année de fellow, tous les deux hors quota.
6. Incluant cinq fellows hors quota : quatre fellows de 6 mois et un fellow de 2^e année.
7. Bien que les modalités postdoctorales ne prévoient que 26 places initialement, le MSSS en a finalement autorisé 28. Il a donc implicitement autorisé 2 places hors quota. Une personne s'est toutefois désistée de sa formation de sorte que seulement 27 ont été complétées.
8. Bien que les modalités postdoctorales ne prévoient que 26 places initialement, le MSSS en a finalement autorisé 35. Il a donc implicitement autorisé 9 places hors quota, notamment en raison des conditions difficiles de formation à l'étranger pour les résidents qui s'apprêtaient à y être formés, au moment des restrictions de voyages liées à la COVID-19.

Sous-questions e) f) g)

Nombre de demandes de médecins étrangers, nombre de diplômés hors du Canada et des États-Unis (DHCEU) ayant obtenu un poste (dans le contingent régulier) et nombre de postes vacants

Année	Nombre de demandes ¹	Nombre de DHCEU ayant obtenu un poste	Nombre de postes vacants ²
2018	118	39	65
2019	127	36	29
2020	179	42	36
2021	198 ³	43	76
2022	149 ⁴	48	76
2023	194 ⁵	46	73
2024	130 ⁶	48	71
2025*	150 ⁷	53	61

* Données préliminaires.

Source : Données fournies par le BCI, 26 janvier 2026.

1. Ce nombre inclut les personnes qui ont déjà fait une demande. Lorsqu'un candidat reçoit une réponse négative, il a le droit de représenter son dossier l'année suivante. Certains candidats ont présenté leur dossier à plus de trois reprises. Il s'agit ici du nombre total de DHCEU ayant participé à tout le processus de jumelage 2018 incluant la soumission d'une liste de classement au deuxième tour pour les personnes non jumelées au premier tour et ayant présenté au moins une demande au Québec, sans s'être retiré du processus.

2. Les données disponibles concernent les postes vacants dans le contingent régulier après le deuxième tour et les mouvements post-jumelage. Le contingent particulier qui vise à offrir des postes à des candidats qui ont des statuts ou cheminements particuliers, dont certains DHCEU, a environ 20 places disponibles sur les 60 autorisées. Cependant, l'objectif n'est pas nécessairement de pourvoir tous les postes dans ce contingent, car il ne fait pas partie du calcul des besoins en effectifs au Québec.

3. Nombre total de DHCEU ayant participé au processus de jumelage. 106 candidats ont participé au deuxième tour et 86 ont soumis une liste de classement. 113 candidats ont donc participé à l'ensemble du processus, soit les 27 admis du premier tour et les 86 qui ont été jusqu'à l'étape de soumettre une liste de classement au deuxième tour. En ne considérant que ces 113 personnes, le taux de jumelage au Québec est de $43/113 = 38,05\%$.

4. Nombre total de DHCEU ayant participé au processus de jumelage en soumettant une liste de classement et ayant présenté au moins une demande au Québec, sans s'être retirés du processus au premier tour, et ayant participé au deuxième tour jusqu'au bout.

5. Nombre total de DHCEU ayant participé au processus de jumelage. 178 candidats ont participé au deuxième tour et 159 ont soumis une liste de classement. 194 candidats ont donc participé à l'ensemble du processus, soit les 35 admis du premier tour et les 159 qui ont été jusqu'à l'étape de soumettre une liste de classement au deuxième tour. En ne considérant que ces 194 personnes, le taux de jumelage est de $46/194 = 23,7\%$ au Québec. Toutefois, 19 de ces candidats ont été admis dans une autre province que le Québec de sorte que parmi les 194 personnes qui ont participé au processus au Québec, 65 ont été jumelés en résidence, soit, pour cette population, un taux de succès de 33,5 %. En outre, 16 autres médecins DHCEU ont été admis à l'externat dans l'une ou l'autre des facultés de médecine.

6. Nombre total de DHCEU ayant participé au processus de jumelage. 94 candidats ont participé au deuxième tour et 89 ont soumis une liste de classement. 130 candidats ont donc participé à l'ensemble du processus, soit les 41 admis du premier tour et les 89 qui ont été jusqu'à l'étape de soumettre une liste de classement au deuxième tour. En ne considérant que ces 130 personnes, le taux de jumelage est de $48/130 = 36,9\%$ au Québec. Toutefois, 7 de ces candidats ont été admis dans une autre province que le Québec de sorte que parmi les 130 personnes qui ont participé au processus au Québec, 55 ont été jumelés en résidence, soit, pour cette population, un taux de succès de 42,3 %.

7. Nombre total de DHCEU ayant participé au processus de jumelage. 122 candidats ont participé au deuxième tour et 115 ont soumis une liste de classement. 150 candidats ont donc participé à l'ensemble du processus, soit les 35 admis du premier tour et les 115 qui ont été jusqu'à l'étape de soumettre une liste de classement au deuxième tour. En ne considérant que ces 150 personnes, le taux de jumelage est de $53/150 = 35,3\%$ au Québec.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Le montant investi pour la formation d'un étudiant québécois en médecine.

RÉPONSE

La formation universitaire d'un médecin est financée par différentes sources : les subventions du ministère de l'Enseignement supérieur (MES), les droits de scolarité de base (100,89 \$ par unité en 2025-2026) et les autres revenus. Cette fiche présente les subventions du MES associées à cette formation.

Les subventions du MES sont divisées selon quatre catégories : l'enseignement, le soutien à l'enseignement et à la recherche, le soutien à l'enseignement médical et l'entretien des terrains et des bâtiments. Les subventions relatives à l'enseignement sont ventilées entre la formation initiale (4 ou 5 ans selon les établissements) et les deux années (R1 et R2) de résidence obligatoire. Les données tiennent compte de la durée des programmes qui peuvent s'échelonner sur une période allant jusqu'à 6 ou 7 années. Elles représentent des estimations.

Formation d'un médecin généraliste ¹	Subventions du MES 2025-2026 (année universitaire)
Enseignement	
• Formation initiale (200 unités)	140 148 \$
• Résidences (R1 et R2-104 unités)	25 670 \$
Soutien à l'enseignement et à la recherche	26 576 \$
Soutien à l'enseignement médical	14 126 \$
Entretien des terrains et des bâtiments	12 220 \$
Total	218 740 \$

¹ Les montants tiennent compte de l'indexation salariale.

Pour les spécialités médicales (R3 à R7), en 2025-2026, chaque année de résidence additionnelle (le nombre varie selon les spécialités) entraîne des coûts estimés à 17 381 \$ par étudiant.

Un montant ponctuel de 33,6 M\$ a été versé aux universités en 2022-2023 pour les années universitaires 2023-2024 à 2025-2026 ainsi qu'un montant de 5,5 M\$ en 2023-2024 pour les années universitaires 2024-2025 et 2025-2026 afin de compenser l'augmentation du nombre d'admissions souhaité par le gouvernement du Québec.

De plus, le MES finance l'effectif étudiant selon les paramètres applicables et majore la norme de calcul des subventions liées à l'enseignement servant à couvrir les frais annuels supplémentaires. Cette majoration équivaut à 30 % pour l'Université de Sherbrooke, 18 % pour l'Université de Montréal, 33 % pour l'Université McGill et 24 % pour l'Université Laval pour les étudiants fréquentant respectivement les sites de Saguenay, Trois-Rivières, Gatineau, Lévis et Rimouski.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Le montant investi pour la formation d'un étudiant étranger en médecine.

RÉPONSE

Depuis l'automne 2025, en plus des droits de scolarité de base de 100,89 \$ par unité, les étudiants internationaux nouvellement inscrits doivent payer un montant forfaitaire de 621,15 \$ par unité pour la formation de doctorat de premier cycle en médecine et de résidence. Le ministère de l'Enseignement supérieur (MES) récupère ces montants forfaitaires et, en contrepartie, verse les subventions normées pour ces étudiants.

Des exemptions et des frais moins élevés peuvent s'appliquer si l'étudiant bénéficie d'une entente de mobilité internationale ou d'un quota d'exemptions des droits de scolarité.

Par exemple, en vertu de leurs ententes respectives en matière de droits de scolarité signées avec le gouvernement du Québec, les étudiants français et belges paient les droits de scolarité de base (100,89 \$ par unité en 2025-2026), ainsi qu'un montant forfaitaire (214,01 \$ par unité en 2025-2026 au 1^{er} cycle) et ce dernier est récupéré par le MES. Conformément à l'entente avec ces pays, ce montant forfaitaire n'est pas applicable pour les unités associées à un stage de résidence en médecine.

Pour la formation complète d'un médecin généraliste (200 unités pour la formation initiale et 104 unités pour la résidence obligatoire), le MES accorde à l'établissement des subventions totales estimées à 218 740 \$, selon les paramètres en vigueur en 2025-2026. Dans le cas d'un étudiant partiellement exempté, le MES récupère 42 802 \$ pour la formation initiale en médecine (200 unités * 214,01 \$ par unité). Par conséquent, la subvention nette pour la formation complète d'un médecin généraliste pour un étudiant international est donc de 218 740 \$ dans le cas de l'étudiant totalement exempté (même coût qu'un québécois) et de 175 938 \$ (218 740 \$ - 42 802 \$) pour celui partiellement exempté, et ce, selon les paramètres en vigueur en 2025-2026.

Le gouvernement du Québec détermine le nombre de places disponibles dans les programmes de formation doctorale en médecine par l'entremise de la *Politique triennale des nouvelles inscriptions dans les programmes de formation doctorale en médecine et du recrutement de médecins sous permis restrictif*. Dans la Politique de mai 2025, parmi les 1 209 places prévues en 2025-2026 pour les nouveaux étudiants en médecine, 6 sont réservées aux personnes de nationalité étrangère avec permis de séjour pour études et 8 aux personnes diplômées de l'extérieur du Canada et des États-Unis.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Le montant investi en bourses pour les infirmières-praticiennes spécialisées en 2025-2026 ainsi que les prévisions pour 2026-2027.

RÉPONSE

Le ministère de l'Enseignement supérieur (MES) ne verse pas de bourses pour les infirmières-praticiennes spécialisées (IPS). C'est le ministère de la Santé et des Services sociaux qui accorde des bourses d'intéressement pour ces étudiants.

Cependant, le MES a un programme de bourses en sciences infirmières qui vise à favoriser la relève professorale en sciences infirmières. En 2025-2026, le MES disposait d'une enveloppe de 1 532 200 \$, laquelle se répartissait comme suit :

- Le volet 1 concerne les bourses de maîtrise. Le programme prévoit l'attribution de 11 bourses d'études de 25 000 \$ chacune à des étudiants de deuxième cycle ayant obtenu minimalement 15 crédits de formation. Ces bourses sont offertes pour une année ;
- Le volet 2 concerne les bourses doctorales et s'adresse à deux catégories d'étudiants : ceux qui sont nouvellement admis et ceux qui ont déjà commencé la formation. Au total, 41 bourses de 40 000 \$ peuvent être attribuées dans le cadre de nouvelles demandes ou de demandes de renouvellement. Une bourse peut être renouvelée deux fois.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Ventilation des montants pour la formation des infirmières praticiennes spécialisées depuis 2021-2022. Fournir les prévisions pour 2026-2027.

RÉPONSE

La formation universitaire d'une infirmière praticienne spécialisée (IPS) est financée par différentes sources : les subventions du ministère de l'Enseignement supérieur (MES), les droits de scolarité de base (100,89 \$ par unité en 2025-2026) et d'autres revenus.

Les subventions accordées aux universités par le MES sont basées sur les activités réalisées par les étudiants. Ces subventions sont divisées selon trois catégories : l'enseignement, le soutien à l'enseignement et à la recherche ainsi que l'entretien des terrains et des bâtiments. Les estimations tiennent compte de la durée des programmes.

Formation d'une infirmière praticienne spécialisée	Subventions du MES 2025-2026
Baccalauréat en sciences infirmières ¹	42 341 \$
Maîtrise en sciences infirmières (soins de première ligne) et Diplôme d'études supérieures spécialisées en soins de première ligne	60 326 \$
Total	102 667 \$

En plus des subventions accordées pour la formation des clientèles étudiantes, la règle budgétaire 2.1.10 « Formation en sciences infirmières » accorde 6,1 M\$ par année au réseau universitaire pour soutenir le développement de programmes de deuxième cycle conduisant au titre d'IPS. Pour l'année universitaire 2026-2027, les données ne sont pas disponibles.

¹ Pour un baccalauréat de 97 crédits en moyenne. Il s'agit d'une moyenne, certaines spécialités ou certains baccalauréats ont plus de crédits que d'autres. La longueur dépend également du cheminement des étudiants au collégial. Les baccalauréats DEC-BAC (l'étudiant a déjà suivi une technique en sciences infirmières) comportent environ 90 crédits. Les baccalauréats pour les étudiants qui n'ont pas de technique sont plus longs (105-107 crédits).

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Nombre d'infirmières praticiennes spécialisées ayant gradué en 2023-2024 et nombre d'infirmières spécialisées qui gradueront en 2025-2026.

RÉPONSE

Afin d'obtenir le titre d'infirmière praticienne spécialisée ou d'infirmier praticien spécialisé (IPS), l'obtention d'un diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en sciences infirmières, option IPS, et d'une maîtrise en sciences infirmières – IPS est requise. Par la suite, il est nécessaire de réussir l'examen de spécialité prescrit par l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ) pour la spécialité choisie.

Les données présentées ci-dessous portent sur le nombre de diplômes émis dans un programme de DESS en sciences infirmières, option IPS. Cela ne signifie pas que les personnes diplômées ont obtenu le permis de pratique IPS.

Tableau 1 – Nombre de DESS en sciences infirmières, option IPS, émis pour les années civiles 2021 à 2024

2021	2022	2023	2024 ¹	Total
251	244	266	288	1 049

Source : Ministère de l'Enseignement supérieur (MES), DGPP, DSIG, portail informationnel, système GDEU, données au 2025-12-17.

¹ Les dernières données disponibles sont celles de 2024.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Nombre d'infirmières praticiennes spécialisées qui ont entamé le programme depuis 2013-2014. Fournir les prévisions pour 2025-2026

RÉPONSE

Afin d'obtenir le titre d'infirmière praticienne spécialisée ou d'infirmier praticien spécialisé (IPS), l'obtention d'un diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en sciences infirmières, option IPS, et d'une maîtrise en sciences infirmières – IPS est requise. La réussite de l'examen de spécialité prescrit par l'ordre professionnel pour la spécialité choisie est également requise.

Les données disponibles au Ministère sur les inscriptions dans les programmes de maîtrise en sciences infirmières ne permettent pas de distinguer celles qui portent uniquement sur une formation d'IPS. Les données présentées ci-dessous portent donc sur les inscriptions dans un programme de DESS en sciences infirmières, option IPS.

Tableau 1 – Nombre d'inscriptions dans un DESS en sciences infirmières de formation des IPS, au trimestre d'automne, pour les années 2017-2018 à 2025-2026^P

2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026 ^P
174	201	354	374	441	463	515	515	577

Source : ministère de l'Enseignement supérieur, DGPP, DSIG, portail informationnel, système GDEU, données au 2025-11-28. P : Les données de l'automne 2025 sont provisoires.

Note 1 : Une même personne peut être inscrite à plusieurs programmes, des doublons sont donc possibles. Pour les IPS, il n'est pas possible d'utiliser la métrique des effectifs, qui compte une personne une seule fois, car la majorité des personnes en formation pour le titre d'IPS sont inscrites en même temps au DESS et à la maîtrise (voir note 2 ci-dessous) et la règle de calcul des effectifs priorise l'inscription à la maîtrise sur celle au DESS, ce qui sous-estime le nombre d'effectifs au DESS.

Note 2 : Afin d'obtenir le titre d'IPS, la personne doit obtenir un DESS pour un programme de formation des IPS et une maîtrise en sciences infirmières. Le DESS peut être suivi avant, en parallèle (cas le plus fréquent) ou après la maîtrise. Par la suite, la personne doit réussir l'examen de spécialité prescrit par l'ordre professionnel pour la spécialité choisie. Il n'est pas possible de distinguer les maîtrises visant la formation d'IPS des autres maîtrises en sciences infirmières, c'est pourquoi les données fournies sont celles relatives au DESS de formation des IPS.

Note 3 : Les données sur les inscriptions dans une formation menant au titre d'IPS étaient auparavant fournies par le MSSS. Il est maintenant possible de distinguer les DESS option IPS des autres diplômes en sciences infirmières dans GDEU. Ainsi, toutes les années ont été mises à jour avec les données de GDEU.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Ventilation des montants pour la formation des techniciennes en Soins infirmiers en 2025-2026.

RÉPONSE

La subvention du ministère de l'Enseignement supérieur octroyée par étudiant en Soins infirmiers pour les enveloppes fixes (F), Activités pédagogiques (A), Bâtiments (B) et Enseignement (E) du modèle de financement FABRES s'élève à 45 191 \$ en 2025-2026. Cette estimation tient compte de la durée prévue du programme d'études.

À ce montant s'ajoute une enveloppe de 4,6 M\$ afin d'augmenter la persévérance et la diplomation dans les programmes d'études des domaines de la santé et des services sociaux et éducatifs, notamment dans le programme d'études collégiales Soins infirmiers (180.A0) et dans celui destiné aux infirmières et infirmiers auxiliaires (180.B0) (règle budgétaire A116 « Soutien à la diplomation dans le domaine de la santé et des services sociaux », volet 1 : Projets innovants dans les domaines de la santé et des services sociaux et éducatifs).

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Tableau de l'aide financière allouée aux étudiants en indiquant le temps de traitement, le nombre de bénéficiaires (selon l'ordre d'enseignement), le volume d'aide accordée (prêts, bourses consécutives aux prêts et autres bourses), les moyennes de même que les dépenses encourues pour ce programme (bourses consécutives aux prêts, intérêts et remboursements, autres bourses) pour 2024-2025 et les estimations pour 2025-2026.

RÉPONSE

Les renseignements sont présentés dans les tableaux suivants :

NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES ET AIDE ALLOUÉE AU PROGRAMME DE PRÊTS ET BOURSES PAR ANNÉE D'ATTRIBUTION						
Ordre d'enseignement	Au prêt		À la bourse		Aide totale ² (M\$)	
	Nombre de bénéficiaires	Montant(M\$)	Nombre de bénéficiaires	Montant (M\$)		
	2025-2026 ¹	2025-2026 ¹	2025-2026 ¹	2025-2026 ¹	2025-2026 ¹	
Formation professionnelle	18 323	67,0	15 497	136,2	204,1	
Collégial	32 141	133,5	24 109	168,4	301,9	
Universitaire	62 964	309,2	49 135	430,6	739,8	
TOTAL²	113 428	509,7	88 741	735,2	1 245,8	

1. Données **partielles** pour l'année d'attribution 2025-2026 (de septembre 2025 à août 2026) en date du 31 janvier 2026.

2. La somme des arrondis peut ne pas correspondre au total.

STATISTIQUES SUR LES DÉLAIS DE TRAITEMENT DU CALCUL DU PRÊT ET DE LA BOURSE

Nombre moyen de jours de traitement de la réception du document au calcul de l'aide : 3,2 jours

NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES ET AIDE ALLOUÉE DANS LES AUTRES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE			
Autre programme	Nature de l'aide	Nombre de bénéficiaires	Aide totale (M\$)
		2025-2026 ¹	2025-2026 ¹
Programme de remboursement différé ²	Non remboursable	10 544	6,3
Programme de prêts pour les études à temps partiel	Remboursable	1 948	4,8
Programme d'allocation pour des besoins particuliers	Non remboursable	384	8,4
Programme de bourses de soutien à la persévérance et à la réussite des stagiaires	Non remboursable	1 753	2,9
Programme de bourses Perspective Québec	Non remboursable	44 935	94,8
TOTAL³		62 497	130,3

1. Données **partielles** pour l'année d'attribution 2025-2026 (de septembre 2025 à août 2026) en date du 31 janvier 2026.

2. Données correspondant à une année financière (du 1^{er} avril au 31 mars). Données partielles en date du 31 janvier 2026.

3. La somme des arrondis peut ne pas correspondre au total.

DÉPENSES ESTIMÉES AU TITRE DE L'AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDIANTS	
Nature des dépenses	Montants (M\$)
Années financières	2025-2026
Bourses consécutives aux prêts ¹	670,6
Intérêts sur les prêts ²	86,4
<i>Provision pour mauvaises créances</i>	3
Autres bourses	22,6
Programme de bourses Perspective Québec	239,3
TOTAL	1 021,9

1. Crédits budgétaires 2025-2026 inscrits au Livre de crédits.

2. Inclut les dépenses du Programme de remboursement différé et du Programme de remise de dette.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Nombre, selon l'ordre d'enseignement, des montants des prêts échus et le taux d'intérêt de prise en charge par le gouvernement en 2025-2026.

RÉPONSE

ORDRE D'ENSEIGNEMENT	Nombre prêts échus en 2025-2026
Secondaire – Formation professionnelle	17 432
Collégial - Programmes subventionnés	10 887
Universitaire	22 919

TAUX D'INTÉRÊT DE PRISE EN CHARGE PAR L'EMPRUNTEUR ¹	
Mois	Année financière 2025-2026
Avril	5,45 %
Mai	5,45 %
Juin	5,45 %
Juillet	5,45 %
Août	5,45 %
Septembre	5,20 % ²
Octobre	4,95 % ³
Novembre	4,95 %
Décembre	4,95 %
Janvier	4,95 %
Février	4,95 % ⁴
Mars	4,95 % ⁵

1. À la date d'échéance, les prêts doivent être pris en charge par l'emprunteur. Si l'emprunteur se retrouve en situation financière précaire et bénéficie du Programme de remboursement différé, c'est ce même taux qui sera payé par le gouvernement. Si l'emprunteur fait défaut de paiement et que le gouvernement rachète son prêt, c'est aussi ce taux qui sera appliqué.
2. Le taux directeur a diminué de 0,25 % le 17 septembre 2025. Pour l'emprunteur, la modification est appliquée dès le 18 septembre 2025.
3. Le taux directeur a diminué de 0,25 % le 29 octobre 2025. Pour l'emprunteur, la modification est appliquée dès le 30 octobre 2025.
4. Le taux directeur est estimatif pour février 2026.
5. Le taux directeur est estimatif pour mars 2026.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Nombre d'étudiants qui ont déclaré faillite en 2025-2026 et qui se trouvent dans l'impossibilité de rembourser leur prêt étudiant, par ordre d'enseignement et catégorie d'établissement, si disponible.

RÉPONSE

NOMBRE D'ÉTUDIANTS QUI ONT DÉCLARÉ FAILLITE¹ EN 2025-2026² ET QUI SE TROUVENT DANS L'IMPOSSIBILITÉ DE REMBOURSER LEUR PRÊT ÉTUDIANT, PAR ORDRE D'ENSEIGNEMENT ET CATÉGORIE D'ÉTABLISSEMENT³	
Ordre d'enseignement	Nombre d'étudiants
Secondaire professionnel	192
Collégial	153
Universitaire	148

1. Cas de faillite alors que les prêts étaient détenus par les établissements financiers.
2. Données partielles pour l'année financière 2025-2026 en date du 31 janvier 2026.
3. Représente le nombre de faillites d'ex-étudiants ayant reçu un prêt du Programme de prêts et bourses ou du Programme de prêts pour études à temps partiel.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Nombre d'étudiants, par ordre d'enseignement, qui ont atteint le niveau d'endettement maximum prévu par la loi en 2025-2026.

RÉPONSE

Nombre d'étudiants, par ordre d'enseignement, qui ont atteint le niveau d'endettement maximum¹ prévu par la loi en 2025-2026²	
Ordre d'enseignement	Nombre d'étudiants
Secondaire professionnel	541
Collégial	1 181
Universitaire	1 324

1. Les niveaux maximaux d'endettement par ordre d'enseignement sont inscrits à l'article 59 du Règlement sur l'aide financière aux études.
2. Données partielles pour l'année d'attribution 2025-2026 en date du 31 janvier 2026. De nouvelles demandes d'aide financière sont à venir. Pour cette raison, toutes comparaisons des données entre les années comportent un risque.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Ventilation des montants compensatoires reçus du gouvernement fédéral comme droit de retrait du programme canadien de prêts aux étudiants et programme canadien de bourses aux étudiants pour 2024-2025.

RÉPONSE

Année de prêt	(M\$)	Données de base du calcul	
		Québec – nombre de personnes 18-24 ans	Coût net par tête, par province participante (\$)
2024-2025	930,3	701 996	1 325,29

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Le nombre d'appels reçus en [2025] et en [2026] au service à la clientèle à l'aide financière aux études, ventilé par mois. Veuillez indiquer le nombre d'appels traités et le délai moyen de réponse. Veuillez également nous indiquer le nombre de ressources humaines en poste pour traiter les appels téléphoniques.

RÉPONSE

Nombre d'appels traités, délai moyen de réponse au service à la clientèle de l'aide financière aux études et nombre de préposés au travail pour l'année 2025-2026			
Mois	Appels traités	Délai moyen de réponse ¹	Ressources humaines en poste
Avril 2025	15 505	01:27	31,2
Mai 2025	17 997	02:10	33,6
Juin 2025	14 864	03:23	30,6
Juillet 2025	19 794	02:48	38,3
Août 2025	19 347	03:16	36,8
Septembre 2025	15 138	03:20	28,7
Octobre 2025	14 173	02:54	25,9
Novembre 2025	14 137	02:21	29,1
Décembre 2025	13 206	02:35	26,6
Janvier 2026	16 869	02:44	30,5
Février 2026	ND	ND	ND
Mars 2026	ND	ND	ND
Moyenne	16 103	02:41	31,1

¹ En minutes : secondes.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Nombre d'étudiants bénéficiant de l'Aide financière aux études en 2025-2026, ventilées par le type d'aide reçue (prêts, bourses, prêts et bourses).

RÉPONSE

Nombre d'étudiants bénéficiant du Programme de prêts et bourses pour 2025-2026 selon la forme de l'aide

Forme de l'aide	2025-2026¹
Prêt seulement	28 665
Bourse seulement ²	3 978
Prêt et bourse	84 763
Total	117 406

¹Données **partielles** pour l'année d'attribution 2025-2026 (de septembre 2025 à août 2026) en date du 31 janvier 2026. De nouvelles demandes d'aide financière sont à venir. Pour cette raison, toutes comparaisons des données entre les années comportent un risque.

²Étudiants ayant une déficience fonctionnelle majeure reconnue en vertu du Règlement sur l'aide financière aux études.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Copie de tous les échanges intervenus entre le ministère et le gouvernement fédéral concernant le Programme canadien de prêts aux étudiants et le Programme canadien de bourses aux étudiants, pour l'année 2025-2026.

RÉPONSE

Veillez référer aux pièces justificatives en annexe.

Le calcul est communiqué par le gouvernement fédéral à la fin du mois de janvier suivant la fin d'une année de prêt.



Emploi et
Développement social Canada

Employment and
Social Development Canada

Simon Boucher-Doddridge
Directeur de la planification et des programmes
Aide financière aux études
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
Gouvernement du Québec

Simon Boucher-Doddridge,

En vertu de la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants* (LFAFE), un montant compensatoire est versé aux gouvernements ayant avisé la ministre de l'Emploi et Développement social Canada, conformément au paragraphe 14(1) de la LFAFE, qu'ils ne souhaitent pas participer au Programme canadien d'aide financière aux étudiants (PCAFE).

Le paiement compensatoire, correspondant à l'année de prêt débutant le 1^{er} août 2024 et se terminant le 31 juillet 2025, devrait être versé en janvier 2026.

Afin d'établir le montant compensatoire auquel le Québec pourrait avoir droit pour l'année de prêt 2024-2025, le PCALE recueille des données statistiques sur des programmes comparables offerts au cours de l'année courante, conformément au paragraphe 14(4) de la LFAFE. Pour que certains coûts soient inclus dans le calcul du paiement compensatoire, il vous faut convaincre le ministre que les effets de certains éléments du programme d'aide financière aux étudiants du Québec en place au cours de l'année de prêt 2024-2025 sont essentiellement les mêmes que ceux décrits au paragraphe 14(7) de la LFAFE.

Afin de vous aider à recueillir les données statistiques nécessaires, nous avons joint à la présente un tableau énumérant les données exigées dans le cadre du PCALE, lesquelles pourraient servir au calcul du paiement compensatoire (annexe 1).

De plus, le PCALE vous saurais gré de confirmer la correspondance de votre collègue Catherine Grétas antérieure selon laquelle le programme de prêts aux étudiants du Québec a essentiellement le même effet que certains éléments de la politique énoncée au paragraphe 14(7) de la LFAFE. Ainsi, nous vous prions de confirmer s'il y a eu des changements par rapport à la réponse que votre collègue avait fournie le 5 décembre, 2024. Pour vous aider dans cet examen, le PCALE a également joint à la présente, un tableau précisant les programmes dans le cadre desquels une validation est requise (annexe 2). Veuillez fournir un renvoi vers toutes les lois et tous les règlements pertinents ou vers toute pièce justificative, le cas échéant. Si les documents (p. ex., lois, règlements, politiques, lignes directrices) ne sont pas disponibles en ligne, veuillez joindre des copies papier des documents en question.

2

Nous requérons cette information au plus tard le 5 décembre 2025. Veuillez répondre en confirmant que vous avez reçu ce message. Si vous avez des questions au sujet de la présente, n'hésitez pas à communiquer avec Erin Hetherington, directrice, Politique du programme, à erin.hetherington@hrsdc-rhdcc.gc.ca.

Cordialement,



Jonathan Wallace
Directeur général
Programme canadien d'aide financière aux étudiants
Emploi et Développement social Canada

c.c. : Erin Hetherington

Pièces jointes : 2

Annexe 1
Statistiques pour établir les montants compensatoires pour l'année 2024-2025 (Paragraphe 14(7) du Règlement fédéral sur l'aide financière aux étudiants)

Catégorie	Nombre d'étudiants	Montant total des prêts, des bourses ou de l'aide au remboursement (\$)
Inscrit à des études postsecondaires		sans objet
Bénéficiaire d'un prêt d'étude à temps plein		
Bénéficiaire d'un prêt d'étude à temps partiel		
Montant total de prêts annulés en raison d'une invalidité permanente	sans objet	
Équivalent à la bourse pour étudiants à temps plein		
Équivalent à la bourse canadienne pour étudiants à temps partiel		
Équivalent à la bourse canadienne pour étudiants ayant une invalidité		
Équivalent à la bourse canadienne pour l'obtention d'équipement et de services – étudiants ayant une invalidité		
Équivalent à la bourse canadienne pour étudiants à temps plein ayant des personnes à charge		
Équivalent à la bourse canadienne pour étudiants à temps partiel ayant des personnes à charge		
Équivalent au programme d'aide au remboursement, premier volet		
Équivalent au programme d'aide au remboursement, deuxième volet		

Annexe 2

Liste des composantes du PCAFE utilisées pour calculer la portion des montants compensatoires ayant « essentiellement les mêmes » effets (paragraphe 14(7) LFAFE)

Veillez noter que cette liste de composantes est fournie à titre d'information dans le but d'aider les provinces et les territoires. Tout écart entre cette liste et les exigences prévues au paragraphe 14(7) de la LFAFE et dans les articles, paragraphes, alinéas et sous-alinéas mentionnés ci-dessous ne modifie en rien les exigences de la Loi, qui devra toujours avoir préséance.

Composantes	Description	Description de la composante du programme provincial/territorial ayant « essentiellement les mêmes » effets que le PCAFE
<p>1.0 Alinéa décrivant la formule permettant de calculer les montants compensatoires : LFAFE, alinéa 14(7)a)</p> <p><i>Les sommes résultant de l'application du sous-alinéa 5 a)(viii), de l'article 7, dans toute version antérieure de cet article au 1er avril 2023, ou des articles 10 et 11</i></p> <p>1.1 Composante sur la compensation pour une faillite, sous-alinéa 5 a)(viii) de la LFAFE</p> <p>Les sommes versées à un prêteur pour les pertes occasionnées par un prêt d'études à un étudiant à temps plein qui fait une cession, dépose une proposition ou une proposition de consommateur, fait l'objet d'une ordonnance de faillite, bénéficie d'une loi provinciale relative au paiement méthodique des dettes ou fait l'objet d'une ordonnance de fusion en vertu de la <i>Loi sur la faillite et l'insolvabilité</i>.</p>	<p>Dans certaines circonstances, le gouvernement fédéral peut compenser les prêteurs pour les pertes occasionnées par un prêt d'études consenti à un étudiant visé par certains événements en lien avec une faillite.</p>	

Composantes	Description	Description de la composante du programme provincial/territorial ayant « essentiellement les mêmes » effets que le PCAFE
<p>1.2 Composante sur la période sans intérêt en cours d'études LFAFE, art. 7</p> <p>Les sommes versées à un prêteur pour couvrir les intérêts sur des prêts consentis à des étudiants à temps plein pendant leur période d'études.</p>	<p>Avant l'élimination permanente des intérêts sur les prêts étudiants fédéraux, les emprunteurs bénéficiaient d'une exonération d'intérêts en vertu de laquelle le gouvernement fédéral prenait en charge les intérêts qui auraient dû être payés sur leurs prêts pendant leur période d'études (ainsi que pendant six mois après que l'emprunteur ait mis fin à ses études).</p>	

Composantes	Description	Description de la composante du programme provincial/territorial ayant « essentiellement les mêmes » effets que le PCAFE
<p>2.0 Alinéa décrivant la formule permettant de calculer les montants compensatoires : LFAFE, alinéa 14(7)a) (comme ci-dessus) et LFAFE, alinéa 14(7)c)</p> <p><i>Dans le cas des prêts consentis sous le régime de l'article 6.1, les sommes relatives à l'extinction des obligations de l'emprunteur conformément aux articles 10.1 ou 11.1 ou à la réduction du principal impayé conformément aux règlements pris en vertu de l'alinéa 15 o) autres que les règlements qui prévoient le remboursement des prêts en fonction du revenu ;</i></p> <p>2.1 Composante sur le décès de l'emprunteur, LFAFE, articles 10 et 10.1</p> <p>Les sommes ayant trait au principal et aux intérêts payés à un prêteur, ou le montant d'un prêt pour lequel les obligations de l'emprunteur s'éteignent en raison de son décès.</p>	<p>Dans certaines circonstances, l'obligation de l'emprunteur de rembourser son prêt s'éteint lorsque celui-ci décède. Dans ces cas, le gouvernement fédéral assume la perte qui en découle.</p>	

Composantes	Description	Description de la composante du programme provincial/territorial ayant essentiellement les mêmes effets que le PCAFE
<p>2.2 Composante sur l'invalidité permanente d'un emprunteur, LFAFE, articles 11 et 11.1</p> <p>Les sommes ayant trait au principal et aux intérêts versés à un prêteur, ou le montant d'un prêt pour lequel les obligations de l'emprunteur s'éteignent en raison de son invalidité permanente.</p>	<p>Dans certaines circonstances, lorsqu'un emprunteur, en raison de son invalidité permanente, n'est plus ou ne pourra plus rembourser le prêt sans en subir un préjudice exceptionnel, son obligation de rembourser le prêt s'éteint. Dans ces cas, le gouvernement fédéral assume la perte qui en découle.</p>	
<p>3.0 Alinéa décrivant la formule permettant de calculer les montants compensatoires : LFAFE, alinéa 14(7)b)</p> <p><i>Les sommes résultant de la mise en œuvre de programmes établis par règlement pris en vertu des alinéas 15 l), m), n) ou p)</i></p> <p>3.1 Composante sur les prêts d'études à temps partiel LFAFE, alinéas 15 l), m)</p> <p>Les sommes associées à l'application d'un programme de prêts d'études pour les étudiants à temps partiel ;</p>	<p>Le montant maximal du principal d'un prêt d'études canadien pour les étudiants à temps partiel est de 10 000 \$. Le maximum de 10 000 \$ est cumulatif et comprend les prêts d'études à temps partiel consentis en vertu de la LFPE et de la LFAFE.</p>	

Composantes	Description	Description de la composante du programme provincial/territorial ayant essentiellement les mêmes effets que le PCAFE
<p>3.2 Bourses, LFAFE alinéa 15 p) Les sommes versées aux emprunteurs à titre de bourse ;</p>	<p>Le <i>Règlement fédéral sur l'aide financière aux étudiants (RFAFE)</i> prévoit les bourses suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bourse pour étudiants à temps plein (BEC-TPL) • Bourse d'études canadienne pour étudiants à temps partiel (BEC-TPA) • Bourse canadienne pour étudiants ayant une invalidité (BEC-I) • Bourse canadienne pour l'obtention d'équipement et de services – étudiants ayant une invalidité (BEC-AESI) • Bourse canadienne pour étudiants à temps plein ayant des personnes à charge (BEC-TPLPC) • Bourse canadienne pour étudiants à temps partiel ayant des personnes à charge (BEC-TPAPC) 	

Composantes	Description	Description de la composante du programme provincial/territorial ayant essentiellement les mêmes effets que le PCAFE
<p>4.0 Alinéa décrivant la formule permettant de calculer les montants compensatoires : LFAFE, alinéa 14(7)b et LFAFE 14(7)c) (comme ci-dessus)</p> <p>4.1 Composante sur le Programme d'aide au remboursement, LFAFE alinéa 15 l), n).</p> <p>Prévoir l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme d'exemptions totales ou partielles, pendant des périodes spéciales, pour le paiement d'intérêts par les emprunteurs ou par des catégories d'emprunteurs, ainsi que pour les remboursements.</p>	<p>Dans certaines conditions, les emprunteurs peuvent participer au Programme d'aide au remboursement (PAR), qui comprend deux étapes. Dans la première étape, qui peut durer jusqu'à 5 ans, le gouvernement fédéral paye une partie ou la totalité des intérêts alors que les paiements de l'emprunteur sont, en premier lieu, appliqués au principal. À partir du 1er avril 2023, l'accumulation des intérêts a été définitivement supprimée. Les emprunteurs restent tenus de payer les intérêts qui ont pu s'accumuler sur leurs prêts étudiants fédéraux avant le 1er avril 2023. Dans la seconde étape, qui se termine après 180 mois, moins le nombre de mois qui se sont écoulés depuis que l'emprunteur a cessé d'être un étudiant, le gouvernement paye la différence entre le paiement requis et le paiement abordable versé par l'emprunteur.</p>	

Québec, le 4 décembre 2025

Monsieur Jonathan Wallace
Directeur général
Programme canadien de prêts aux étudiants
Direction générale de l'apprentissage
Emploi et Développement social Canada
200, Montcalm Street
Gatineau (Québec) J8Y 3B5

Objet : Paiement compensatoire pour 2024-2025

Monsieur le Directeur général,

Vous nous avez écrit récemment afin d'obtenir des informations sur le Programme québécois d'aide financière aux études dans le but de l'application de l'article 14 de la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants*.

Afin de vous aider à effectuer le calcul du montant compensatoire, vous trouverez ci-joint un document présentant des données statistiques pouvant servir au calcul du paiement compensatoire pour l'année 2024-2025 (voir annexe 1).

De plus, nous vous fournissons certains renseignements qui démontrent que le Programme québécois d'aide financière aux études poursuit les mêmes objectifs que le Programme canadien de prêts aux étudiants pour 2025-2026 (voir annexe 2).

Si vous avez des questions au sujet des informations présentées dans ces documents, n'hésitez pas à communiquer avec M^{me} Diana Rojas au 418 643-6276, poste 6133.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Jean-François Noël | Directeur général p.i.
Direction générale de l'accessibilité et de la réussite

p. j. 2

c. c. M. Simon Boucher-Doddrige, directeur des stratégies d'accessibilité
M^{me} Maude Laflamme, directrice adjointe des stratégies d'accessibilité financière aux études

Annexe 1

Statistiques pour établir les montants compensatoires pour l'année 2024-2025 (Paragraphe 14(7) du Règlement fédéral sur l'aide financière aux étudiants)

Catégorie	Nombre d'étudiants	Montant total des prêts, des bourses ou de l'aide au remboursement (\$)
Inscrit à des études postsecondaires	692 036	sans objet
Bénéficiaire d'un prêt d'étude à temps plein	128 849	599,4 M\$
Bénéficiaire d'un prêt d'étude à temps partiel	7 992	29 419 234 \$
Montant total de prêts annulés en raison d'une invalidité permanente	sans objet	
Équivalent à la bourse pour étudiants à temps plein	88 815	654,8 M\$
Équivalent à la bourse canadienne pour étudiants à temps partiel	6 842	80 320 551 \$
Équivalent à la bourse canadienne pour étudiants ayant une invalidité	4 551	46,8 M\$
Équivalent à la bourse canadienne pour l'obtention d'équipement et de services – étudiants ayant une invalidité	474	9 473 337 \$
Équivalent à la bourse canadienne pour étudiants à temps plein ayant des personnes à charge	25 543	259,8 M\$
Équivalent à la bourse canadienne pour étudiants à temps partiel ayant des personnes à charge	4 098	54 925 703 \$
Équivalent au programme d'aide au remboursement, premier volet	12 540	10 879 452 \$
Équivalent au programme d'aide au remboursement, deuxième volet	1 797	17 474 806 \$

Données du Ministère et de l'AFE 2024-2025 provisoires en date du 1^{er} novembre 2025.

Annexe 2

Liste des composantes du PCAFE utilisées pour calculer la portion des montants compensatoires ayant « essentiellement les mêmes » effets (Paragraphe 14(7) LFAFE)

Veillez noter que cette liste de composantes est fournie à titre d'information dans le but d'aider les provinces et les territoires. Tout écart entre cette liste et les exigences prévues au paragraphe 14 (7) de la LFAFE et dans les articles, paragraphes, alinéas et sous-alinéas mentionnés ci-dessous ne modifient en rien les exigences de la Loi, qui devra toujours avoir préséance.

Composantes	Description	Description de la composante du programme provincial/territorial ayant « essentiellement les mêmes » effets que le PCAFE
<p>1.0 Alinéa décrivant la formule permettant de calculer les montants compensatoires : LFAFE, alinéa 14(7)a)</p> <p><i>Les sommes résultant de l'application du sous-alinéa 5 a)(viii), de l'article 7, dans toute version antérieure de cet article au 1er avril 2023, ou des articles 10 et 11</i></p> <p>1.1 Composante sur la compensation pour une faillite, sous-alinéa 5 a)(viii) de la LFAFE</p> <p>Les sommes versées à un prêteur pour les pertes occasionnées par un prêt d'études à un étudiant à temps plein qui fait une cession, dépose une proposition ou une proposition de consommateur, fait l'objet d'une ordonnance de faillite, bénéficie d'une loi provinciale relative au paiement méthodique des dettes ou fait l'objet d'une ordonnance de fusion en vertu de la <i>Loi sur la faillite et l'insolvabilité</i>.</p>	<p>Dans certaines circonstances, le gouvernement fédéral peut compenser les prêteurs pour les pertes occasionnées par un prêt d'études consenti à un étudiant visé par certains événements en lien avec une faillite.</p>	<p>Dans tous les cas, le gouvernement du Québec compense les prêteurs pour les pertes, capital et intérêts, pour les prêts alloués dans le cadre de son Programme d'aide financière aux études (PAFE).</p> <p>(Réf. : Loi, art. 28, Règl. art. 78 à 80)</p>

Composantes	Description	Description de la composante du programme provincial/territorial ayant « essentiellement les mêmes » effets que le PCAFE
<p>1.2 Composante sur la période sans intérêt en cours d'études LFAFE, art. 7</p> <p>Les sommes versées à un prêteur pour couvrir les intérêts sur des prêts consentis à des étudiants à temps plein pendant leur période d'études.</p>	<p>Avant l'élimination permanente des intérêts sur les prêts étudiants fédéraux, les emprunteurs bénéficiaient d'une exonération d'intérêts en vertu de laquelle le gouvernement fédéral prenait en charge les intérêts qui auraient dû être payés sur leurs prêts pendant leur période d'études (ainsi que pendant six mois après que l'emprunteur ait mis fin à ses études).</p>	<p>Pendant qu'ils suivent leurs études à temps plein, les emprunteurs bénéficient d'une exonération d'intérêts; le gouvernement du Québec paie alors les intérêts sur les prêts alloués dans le cadre du PAFE.</p> <p>Pendant les six mois qui suivent la fin des études, l'étudiant est responsable du paiement des intérêts, mais peut choisir de les voir capitalisés.</p> <p>(Réf. : Loi, art. 23 et 24, Règl. art. 71 et 72)</p>

Composantes	Description	Description de la composante du programme provincial/territorial ayant « essentiellement les mêmes » effets que le PCAFE
<p>2.0 Alinéa décrivant la formule permettant de calculer les montants compensatoires : LFAFE, alinéa 14(7)a) (comme ci-dessus) et LFAFE, alinéa 14(7)c)</p> <p><i>Dans le cas des prêts consentis sous le régime de l'article 6.1, les sommes relatives à l'extinction des obligations de l'emprunteur conformément aux articles 10.1 ou 11.1 ou à la réduction du principal impayé conformément aux règlements pris en vertu de l'alinéa 15 o) autres que les règlements qui prévoient le remboursement des prêts en fonction du revenu ;</i></p> <p>2.1 Composante sur le décès de l'emprunteur, LFAFE, articles 10 et 10.1</p> <p>Les sommes ayant trait au principal et aux intérêts payés à un prêteur, ou le montant d'un prêt pour lequel les obligations de l'emprunteur s'éteignent en raison de son décès.</p>	<p>Dans certaines circonstances, l'obligation de l'emprunteur de rembourser son prêt s'éteint lorsque celui-ci décède. Dans ces cas, le gouvernement fédéral assume la perte qui en découle.</p>	<p>Dans tous les cas de décès de l'emprunteur, le gouvernement du Québec rembourse à l'établissement financier prêteur le solde des prêts alloués dans le cadre du PAFE, capital et intérêts.</p> <p>(Réf. : Loi, art. 27)</p>

Composantes	Description	Description de la composante du programme provincial/territorial ayant « essentiellement les mêmes » effets que le PCAFE
<p>2.2 Composante sur l'invalidité permanente d'un emprunteur, LFAFE, articles 11 et 11.1</p> <p>Les sommes ayant trait au principal et aux intérêts versés à un prêteur, ou le montant d'un prêt pour lequel les obligations de l'emprunteur s'éteignent en raison de son invalidité permanente.</p>	<p>Dans certaines circonstances, lorsqu'un emprunteur, en raison de son invalidité permanente, n'est plus ou ne pourra plus rembourser le prêt sans en subir un préjudice exceptionnel, son obligation de rembourser le prêt s'éteint. Dans ces cas, le gouvernement fédéral assume la perte qui en découle.</p>	<p>Dans le cadre du PAFE, l'aide financière aux personnes atteintes d'une déficience fonctionnelle majeure est versée sous forme de bourse uniquement. Ces personnes ne cumulent donc pas d'endettement.</p> <p>L'emprunteur qui est incapable de rembourser parce qu'il est maintenant en incapacité permanente peut demander au ministre d'annuler sa dette.</p> <p>(Réf. : Loi, art. 16 et 31.1).</p>
<p>3.0 Alinéa décrivant la formule permettant de calculer les montants compensatoires : LFAFE, alinéa 14(7)b)</p> <p><i>Les sommes résultant de la mise en oeuvre de programmes établis par règlement pris en vertu des alinéas 15 l), m), n) ou p)</i></p> <p>3.1 Composante sur les prêts d'études à temps partiel LFAFE, alinéas 15 l), m)</p> <p>Les sommes associées à l'application d'un programme de prêts d'études pour les étudiants à temps partiel ;</p>	<p>Le montant maximal du principal d'un prêt d'études canadien pour les étudiants à temps partiel est de 10 000 \$.</p> <p>Le maximum de 10 000 \$ est cumulatif et comprend les prêts d'études à temps partiel consentis en vertu de la LFPE et de la LFAFE.</p>	<p>Certaines clientèles particulières sont admissibles au Programme de prêts et bourses même si elles poursuivent leurs études à temps partiel. L'aide qui leur est versée sert à couvrir les dépenses scolaires, mais aussi les dépenses de subsistance des étudiants et de leur enfant, le cas échéant.</p> <p>(Réf. : Loi, art. 10, Règl., art. 46)</p> <p>Un volet du PAFE s'adresse directement aux étudiants à temps partiel. Ils peuvent obtenir des prêts pour lesquels le gouvernement du Québec paie les intérêts durant leurs études. Le montant maximal du principal est de 8 000 \$.</p> <p>(Réf. : Loi, art. 32 à 36,2, Règl., art. 82 à 92)</p>

<p>3.2 Bourses, LFAGE alinéa 15 p)</p> <p>Les sommes versées aux emprunteurs à titre de bourse ;</p>	<p>Le Règlement fédéral sur l'aide financière aux étudiants (RFAFE) prévoit les bourses suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bourse pour étudiants à temps plein (BEC-TPL) • Bourse d'études canadienne pour étudiants à temps partiel (BEC-TPA) • Bourse canadienne pour étudiants ayant une invalidité (BEC-I) • Bourse canadienne pour l'obtention d'équipement et de services – étudiants ayant une invalidité (BEC-AESI) • Bourse canadienne pour étudiants à temps plein ayant des personnes à charge (BEC-TPLPC) • Bourse canadienne pour étudiants à temps partiel ayant des personnes à charge (BEC-TPAPC) 	<ul style="list-style-type: none"> • En 2023-2024, le Programme de prêts et bourses a versé plus de 623 M\$ en bourses à 85 000 étudiants. Ces bourses sont attribuées lorsque le prêt ne suffit pas à combler l'écart entre les dépenses admises et les contributions. Ainsi, ce sont essentiellement les étudiants à faibles et moyens revenus qui bénéficient de ces bourses. (Réf. : Loi, art. 18 et 21, Règl., art. 54) • Le PAFE prévoit que les clientèles suivantes sont admissibles à des bourses pour des études à temps partiel : les étudiants atteints d'une déficience fonctionnelle majeure, les étudiantes enceintes d'au moins 20 semaines, les étudiants ou étudiantes chefs de famille monoparentale, les étudiants qui habitent avec leur enfant âgé de moins de 6 ans. (Réf. : Loi, art. 10) • Dans le cadre du PAFE, l'aide financière aux personnes atteintes d'une déficience fonctionnelle majeure est déjà versée sous forme de bourse uniquement, et ce, durant toutes ses études. Ainsi, ces personnes voient leur bourse majorée d'un montant équivalent à celui du prêt (entre 1 000 \$ et 4 000 \$) par rapport à un étudiant régulier dans la même situation. Des dépenses leur sont également accordées lorsqu'ils ne sont pas aux études durant l'été, augmentant d'autant leur bourse. (Réf. : Loi, art. 16, Règl., art. 27)
---	---	--

Composantes	Description	Description de la composante du programme provincial/territorial ayant « essentiellement les mêmes » effets que le PCAFE
		<ul style="list-style-type: none"> • Les étudiants ayant une incapacité permanente disposent d'un programme d'aide pour leurs besoins spécifiques, lequel verse une aide non remboursable pour les besoins de transport, de matériel et de service. (Règles du Programme d'allocations pour les besoins particuliers) <p>Certains établissements éducatifs sont aussi responsables d'offrir aux étudiants ayant une incapacité permanente des services dont ils ont besoin, comme du matériel ou des services spécialisés.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les étudiants ayant des personnes à charge sont admissibles au Programme de prêts et bourses même si elles poursuivent leurs études à temps partiel. La durée de l'admissibilité aux bourses est prolongée, le montant de la bourse est majoré pour prendre en compte des dépenses liées à la présence d'enfants et le montant de bourse maximale est aussi haussé selon le nombre d'enfants. Des dépenses leur sont également accordées lorsqu'ils ne sont pas aux études durant l'été, augmentant d'autant leur bourse. Le montant d'aide accordé en prêt est réduit afin de limiter l'endettement, ce qui augmente aussi le montant en bourse. (Réf. : Loi, art. 10, 18 et 21, Règl., art. 27, 37 à 39, 42, 46, 50, 54, 1, 58 et 87)

Composantes	Description	Description de la composante du programme provincial/territorial ayant « essentiellement les mêmes » effets que le PCAFE
<p>4.0 Alinéa décrivant la formule permettant de calculer les montants compensatoires : LFAGE, alinéa 14(7)b) et LFAGE 14(7)c) (comme ci-dessus)</p> <p>4.1 Composante sur le Programme d'aide au remboursement, LFAGE alinéa 15 l), n).</p> <p>Prévoir l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme d'exemptions totales ou partielles, pendant des périodes spéciales, pour le paiement d'intérêts par les emprunteurs ou par des catégories d'emprunteurs, ainsi que pour les remboursements.</p>	<p>Dans certaines conditions, les emprunteurs peuvent participer au Programme d'aide au remboursement (PAR), qui comprend deux étapes. Dans la première étape, qui peut durer jusqu'à 5 ans, le gouvernement fédéral paie une partie ou la totalité des intérêts alors que les paiements de l'emprunteur sont, en premier lieu, appliqués au principal. À partir du 1^{er} avril 2023, l'accumulation des intérêts a été définitivement supprimée. Les emprunteurs restent tenus de payer les intérêts qui ont pu s'accumuler sur leurs prêts étudiants fédéraux avant le 1^{er} avril 2023. Dans la seconde étape, qui se termine après 180 mois, moins le nombre de mois qui se sont écoulés depuis que l'emprunteur a cessé d'être un étudiant, le gouvernement paie la différence entre le paiement requis et le paiement abordable versé par l'emprunteur.</p>	<p>Dans certaines conditions, basées sur les revenus d'emploi et la situation familiale, les emprunteurs en cours de remboursement de leurs dettes peuvent bénéficier de périodes d'exemption d'intérêts. Durant ces périodes de six mois, renouvelables jusqu'à un maximum de dix périodes, étalées sur dix ans, le gouvernement du Québec paie les intérêts au prêteur. L'emprunteur n'est pas tenu de rembourser le principal. Il n'a pas à rembourser les intérêts payés par le gouvernement.</p> <p>(Réf. : Loi, art. 25, Règl., art. 74 à 76)</p> <p>Si un emprunteur éprouve toujours de la difficulté à rembourser son prêt pour études après avoir épuisé ses périodes d'exemption d'intérêt, le gouvernement rachète la créance auprès du prêteur. Les agents de l'Aide financière aux études établiront alors la capacité de l'emprunteur à rembourser son prêt et lui proposeront d'effectuer des paiements raisonnables. Si un emprunteur demeure insolvable pendant trois ans, son dossier sera radié.</p>



Employment and
Social Development Canada

Emploi et
Développement social Canada

Madame Christyne Tremblay
Sous-ministre
Ministère des Finances
390, boulevard Charest Est, 8^e étage
Québec (Québec) G1K 3H4

Madame,

Cette lettre a pour objet de vous confirmer le versement du paiement compensatoire en vertu de la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants*. Ce paiement vous est alloué puisque la province de Québec ne participe pas directement au Programme canadien d'aide financière aux étudiants (PCAFE). Le paiement compensatoire pour l'année de prêt se terminant le 31 juillet 2025, calculé selon les modalités de l'article 14(4) de la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants*, s'élève à 930 347 219,08\$. Vous trouverez les détails du calcul annexés à la présente lettre.

Le paiement compensatoire a été calculé en tenant compte des volets du Programme d'aide financière aux études du Québec jugés comparable à ceux du PCALE selon la description qui nous a été transmise.

J'ai donc le plaisir de vous informer que nous avons pris les dispositions nécessaires, afin que ce montant soit transféré électroniquement dans le compte bancaire du Ministère des Finances par le 31 janvier 2026. Veuillez prendre note que Sarah Létourneau-Lévesque sera avisée de l'exécution de la transaction en question.

Pour toutes questions, veuillez contacter Patrick Leblanc au (613) 818-7552, ou par courriel à patrick.r.leblanc@hrsdc-rhdcc.gc.ca.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Jonathan Wallace
Directeur général
Programme canadien d'aide financière aux étudiants

Pièce jointe : 1

c.c. : Sarah Létourneau-Lévesque – Directrice, Direction de la gestion de caisse et Bureau général de dépôts pour le Québec, Ministère des Finances
Esther Blais – Sous-ministre adjointe à l'accessibilité, la réussite et l'expérience étudiante, Ministère de l'Enseignement supérieur
Simon Boucher Doddridge – Directeur des programmes, des bourses et du soutien financier, Ministère de l'Enseignement supérieur

Canada 

EMPLOI ET DEVELOPPEMENT SOCIAL CANADA
PROGRAMME CANADIEN D'AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDIANTS
MONTANT COMPENSATOIRE AU QUÉBEC POUR L'ANNÉE DE PRÊT 2024-2025
(Janvier 2026)

Coût net total du programme pour l'année de prêt 2024-2025

Tel que défini dans la LFAFÉ Article 14. (6) => (A+B) - (C+D)

Item A	<u>Accords avec les prêteurs</u>	0 \$
	<u>Accord avec les fournisseurs de service</u>	55 518 947 \$
	<u>Pertes occasionnées en vertu de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité</u>	0 \$
	<u>Programme d'aide au remboursement</u>	0 \$
	<u>Décès de l'emprunteur</u>	0 \$
	<u>Incapacité permanente</u>	0 \$
	<u>Exonération pour les médecins de famille et le personnel infirmier</u>	0 \$
	<u>Bourses canadiennes pour études</u>	
	L'achat d'équipement et de services pour les étudiants qui ont une invalidité permanente	51 680 732 \$
	<u>Programme canadien de bourses aux étudiants</u>	
	Étudiants à temps plein	1 791 422 876 \$
	Étudiants à temps plein ayant des personnes à charge	445 451 763 \$
	Étudiants ayant une invalidité permanente	246 188 987 \$
	Étudiants ayant une invalidité - Équipement et Service	16 428 486 \$
	Étudiants à temps partiel	78 529 817 \$
	Étudiants à temps partiel ayant des personnes à charge	3 037 726 \$
	Sous-total	2 632 740 387 \$
Item B	<u>Frais d'intérêts liés aux prêts en circulation (Inclus le Programme d'aide au remboursement Niveau 1)</u>	818 554 269 \$
	<u>Programme d'aide au remboursement Niveau 2</u>	183 150 252 \$
	<u>Décès de l'emprunteur</u>	5 807 776 \$
	<u>Incapacité permanente</u>	3 477 482 \$
	<u>Exonération pour les médecins de famille et le personnel infirmier</u>	30 888 098 \$
	<u>Montant net des prêts pour lesquels le ministre prend des mesures de recouvrement</u>	370 305 116 \$
Item C	<u>Sommes perçues sur les prêts consentis en vertu des régimes garantis et à risques partagés</u>	(3 329 526 \$)
Item D	<u>Intérêts perçus sur les prêts consentis en vertu du régime de financement direct</u>	(124 603 \$)
	<u>Sommes perçues sur les prêts consentis en vertu du régime de financement direct</u>	(148 973 666 \$)
<u>Coût net total du programme pour l'année de prêt 2024-2025</u>		3 948 014 533 \$
Nombre estimatif des personnes dans les provinces participantes du groupe d'âge 18-24 ans au 1 ^{er} août 2024		2 978 985
Coût net par tête pour les provinces participantes pour l'année de prêt 2024-2025		1 325.29
Nombre estimatif des personnes dans la province non participante du groupe d'âge 18-24 ans au 1 ^{er} août 2024		701 996
Paiement compensatoire		930 347 219.08 \$

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Nombre de demandes acheminées au comité de dérogation en 2025-2026, en précisant la nature de ces demandes (raisons invoquées), combien ont fait l'objet d'une recommandation positive de la part du comité et combien ont été approuvées par la ministre? Préciser le montant de l'aide accordée.

RÉPONSE

2025-2026

Nombre de demandes	Avis positifs du Comité	Demandes approuvées par le ou la ministre	Montant accordé
1 087	675	675	7 934 835 \$

La nature de ces demandes portait sur l'inadmissibilité aux programmes et sur une aide financière insuffisante.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Depuis 2020-2021, par année financière, fournir un tableau du nombre d'étudiants, par ordre d'enseignement et par catégorie d'établissement, s'il y a lieu, qui a réclamé, au cours d'un trimestre, des droits de scolarité excédant le plafond maximal instauré.

RÉPONSE

TABLEAU DU NOMBRE D'ÉTUDIANTS, PAR ORDRE D'ENSEIGNEMENT ET CATÉGORIE D'ÉTABLISSEMENT, S'IL Y A LIEU, QUI ONT RÉCLAMÉ AU COURS D'UN TRIMESTRE DE 2025-2026 DES DROITS DE SCOLARITÉ EXCÉDANT LE PLAFOND MAXIMAL INSTAURÉ¹	
ORDRE D'ENSEIGNEMENT	NOMBRE D'ÉTUDIANTS
Secondaire – formation professionnelle (Privés non subventionnés)	70
Collégial (Privés non subventionnés)	242
Collégial (Privés subventionnés)	37
Université au Québec	52
Établissements à l'extérieur du Québec (collégial et universitaire, tout type d'établissement confondu)	858
Total	1 259

¹ Données **partielles** pour l'année d'attribution 2025-2026 (de septembre 2025 à août 2026) en date du 31 janvier 2026.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Tableau de la ventilation de l'aide financière reçue, par ordre d'enseignement, pour chacun des étudiants qui a atteint le seuil maximum d'endettement depuis 2020-2021, par année financière.

RÉPONSE

Les données sont présentées pour l'année d'attribution de l'aide financière octroyée.

TABLEAU DE LA VENTILATION DE L'AIDE FINANCIÈRE REÇUE, PAR ORDRE D'ENSEIGNEMENT POUR LES ÉTUDIANTS QUI ONT ATTEINT LE SEUIL MAXIMUM D'ENDETTEMENT ¹ EN 2025-2026²	
Ordre d'enseignement	Montant d'aide totale (M\$)
Secondaire professionnel	11,49
Collégial	16,03
Universitaire	20,63

1. Les niveaux maximaux d'endettement par ordre d'enseignement sont inscrits à l'article 59 du Règlement sur l'aide financière aux études.
2. Données **partielles** pour l'année d'attribution 2025-2026 en date du 31 janvier 2026. De nouvelles demandes d'aide financière sont à venir. Pour cette raison, toutes comparaisons des données entre les années comportent un risque.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Concernant le programme de bourses d'études au doctorat en psychologie :

- a) Nombre de demandes reçues depuis l'entrée en fonction du programme en 2017, par université, par année ;
- b) Nombre de demandes refusées, par université, par année ;
- c) Estimation du nombre de bourses nécessaires pour répondre au besoin pour les cinq prochaines années.

RÉPONSESous-question a)

Le Ministère ne reçoit pas les demandes déposées par les internes aux universités. Tel que précisé dans la règle budgétaire 2.3.2 dédiée aux bourses en psychologie clinique, les universités demeurent entièrement responsables de la gestion du programme de bourses, notamment pour déterminer l'admissibilité des étudiants. Les universités doivent faire une reddition de comptes annuelle. Dans celle-ci, nous retrouvons le nombre total de bourses octroyées aux étudiants.

Voir annexe 1.

Sous-question b)

Le Ministère ne demande pas de reddition de comptes sur les demandes refusées.

Sous-question c)

Le Ministère ne peut pas estimer de façon précise le nombre de bourses nécessaire pour répondre aux besoins pour les années subséquentes, car celui-ci varie selon le choix de milieu d'internat (public ou privé) des étudiants.

Répartition des bourses depuis la création du Programme

	Attribution des bourses par les universités (2017-2018)		Attribution des bourses par les universités (2018-2019)		Attribution des bourses par les universités (2019-2020)		Attribution des bourses par les universités (2020-2021)		Attribution des bourses par les universités (2021-2022)		Attribution des bourses par les universités (2022-2023)		Attribution des bourses par les universités (2023-2024)	
	Bourses (25 000 \$)	Demi-bourses (12 500 \$)	Bourses (25 000 \$)	Demi-bourses (12 500 \$)	Bourses (25 000 \$)	Demi-bourses (12 500 \$)	Bourses (25 000 \$)	Demi-bourses (12 500 \$)	Bourses (25 000 \$)	Demi-bourses (12 500 \$)	Bourses (25 000 \$)	Demi-bourses (12 500 \$)	Bourses (25 000 \$)	Demi-bourses (12 500 \$)
Université McGill	7	1	12	4	5	8	7	10	4	10	10	7	5	5
Université Laval	45	5	33	0	48	0	39	0	33	0	37	0	28	0
Université de Montréal	26	29	24	21	35	17	23	17	26	15	28	7	28	12
Université de Sherbrooke	40	18	25	1	22	0	25	2	18	1	3	0	10	5
Université de Concordia	1	0	0	0	0	0	2	0	1	0	0	0	1	0
Université du Québec à Trois-Rivières	23	1	33	0	30	0	31	0	21	0	13	2	9	2
Université du Québec à Chicoutimi	13	0	8	0	11	0	6	0	10	0	0	5	4	0
Université du Québec en Outaouais	12	2	8	0	4	0	7	0	11	0	0	0	12	8
Université du Québec à Montréal	52	36	47	10	40	9	58	5	49	1	46	18	29	7
Total	219	92	190	36	195	34	198	34	173	27	142	46	114	39
Total de bourses	311		226		229		232		200		188		153	
Total des sommes versées :	6 625 000 \$		5 200 000 \$		5 300 000 \$		5 375 000 \$		4 662 500 \$		4 125 000 \$		3 337 500 \$	

Source : Rendition de comptes annuelle des universités.

Les données utilisées dans ce tableau proviennent des renditions de comptes des années 2017-2018 à 2024-2025. Les données pour 2025-2026 seront disponibles en avril 2026.

Précisons qu'en 2017-2018, une mesure d'exception a permis d'injecter 1,5 M\$. La répartition a été effectuée avec 285 bourses et 29 demi-bourses, plutôt que les 250 bourses prévues au programme, pour cette année uniquement.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Le 18 juin 2019, le ministre de l'Éducation a annoncé la création du Programme de bourses de soutien à la persévérance et à la réussite des stagiaires de 35 M\$ dès la rentrée scolaire 2019-2020. Veuillez fournir l'information suivante pour 2023-2024 et 2024-2025:

- a) Par ordre d'enseignement (professionnel, technique et universitaire) et par formation, veuillez indiquer le montant octroyé, le nombre d'élèves qui ont reçu la bourse et le montant total octroyé par ordre d'enseignement et par formation. Veuillez fournir l'information ventilée par région administrative.

RÉPONSE

En 2024-2025, pour le Programme de bourses de soutien à la persévérance et à la réussite des stagiaires (PBCF), un total de 3 880 bourses a été octroyé et un montant total de 5,3 M\$ a été versé¹. Ils sont répartis de la façon suivante :

Ordre d'enseignement	Bénéficiaires	Montant total octroyé (en M\$)
Universitaire	516	1,43 \$
Collégial	571	1,22 \$
Formation professionnelle	2 793	2,65 \$

Programmes - Universitaire	Bénéficiaires	Montant total octroyé (en milliers de dollars)
Baccalauréat en enseignement	45	176 \$
Baccalauréat en pratique sage-femme	20	80 \$
Maîtrise en psychoéducation	303	802 \$
Maîtrise en orthophonie	147	377 \$
Maîtrise en orthopédagogie	1	3 \$

Programmes - Collégial²	Bénéficiaires	Montant total octroyé (en milliers de dollars)
Techniques de travail social	571	1 222 \$

Programmes – Formations professionnelles	Bénéficiaires	Montant total octroyé (en milliers de dollars)
Santé, assistance et soins infirmiers	1 699	1 681 \$
Assistance à la personne en établissement et à domicile	1 094	973 \$

¹ Données en date du 31 janvier 2026.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Le nombre de bénéficiaires du programme d'aide financière aux études (prêts et bourses), qui ont subi une diminution de leur prestation potentielle parce qu'ils recevaient une pension alimentaire en 2025-2026 :

- a) pour les bénéficiaires précédents, la valeur totale des pensions alimentaires et la somme épargnée par l'État en raison de la réduction des prestations.

RÉPONSE

Année d'attribution	Nombre de bénéficiaires	Montant total de pension alimentaire considéré avant l'exemption
2025-2026¹	301	3,2 M\$

¹ Données **partielles** pour l'année d'attribution 2025-2026 (de septembre 2025 à août 2026) en date du 31 janvier 2026.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Pour 2025-2026, le coût pour la fonction enseignement (coût pour former un étudiant universitaire) par étudiant pour chaque programme universitaire :

- a) De premier cycle ;
- b) De deuxième cycle ;
- c) De troisième cycle.

RÉPONSE

Le coût de formation assumé par le gouvernement est composé essentiellement du financement accordé pour les fonctions enseignement, soutien à l'enseignement et à la recherche et entretien des terrains et des bâtiments.

- a) Au premier cycle, le financement accordé par le Ministère est basé sur le volume des activités et non sur les programmes. Les hypothèses suivantes ont été posées :
 - La durée de la formation est de 90 crédits ;
 - L'ensemble de ces crédits est associé à la famille disciplinaire.

Dans l'encadré se retrouve le financement accordé par le Ministère, selon les paramètres de financement de l'année 2025-2026, et ce, pour la formation complète d'un étudiant (90 crédits), pour chacune des familles de financement.

Familles de financement		1^{er} cycle (\$)
30	Médecine vétérinaire	192 447
31	Agriculture, foresterie et médecine dentaire	120 248
32	Médecine, optométrie et santé des populations	76 434
33	Beaux-arts	71 621
34	Sciences pures	39 285
35	Réadaptation, science des aliments, sciences de l'aménagement et arts numériques	39 285
36	Éducation, sciences infirmières, pharmacie et relations humaines	39 285
37	Génie et informatique	39 285
38	Droit, mathématiques, sciences humaines et sociales et lettres	30 399
39	Administration	30 399
40	Psychologie	25 709
41	Activités non associées à une discipline	25 709

- b) Au deuxième cycle, seulement le tiers des activités sont financées sur la base des programmes. Le Ministère pose les hypothèses suivantes :
 - La durée de la formation est de 45 crédits ;
 - L'ensemble de ces crédits est associé à la famille disciplinaire.

Dans l'encadré, on retrouve le financement accordé par le Ministère, selon les paramètres de financement de l'année 2025-2026, et ce, pour la formation complète d'un étudiant (45 crédits), pour chacune des familles de financement.

Familles de financement		2^e cycle (\$)
30	Médecine vétérinaire	64 135
31	Agriculture, foresterie et médecine dentaire	64 135
32	Médecine, optométrie et santé des populations	64 135
33	Beaux-arts	39 081
34	Sciences pures	64 135
35	Réadaptation, science des aliments, sciences de l'aménagement et arts numériques	39 081
36	Éducation, sciences infirmières, pharmacie et relations humaines	21 802
37	Génie et informatique	21 802
38	Droit, mathématiques, sciences humaines et sociales et lettres	39 081
39	Administration	21 802
40	Psychologie	21 802
41	Activités non associées à une discipline	12 855
42	Médecins résidents	17 791

c) Au troisième cycle, la presque totalité des activités est financée sur la base des programmes. Les hypothèses suivantes ont été posées :

- La durée de la formation est de 90 crédits ;
- L'ensemble de ces crédits est associé à la famille disciplinaire.

Dans l'encadré se retrouve le financement accordé par le Ministère, selon les paramètres de financement de l'année 2025-2026, et ce, pour la formation complète d'un étudiant (90 crédits), pour chacune des familles de financement.

Familles de financement		3^e cycle (\$)
30	Médecine vétérinaire	168 257
31	Agriculture, foresterie et médecine dentaire	168 257
32	Médecine, optométrie et santé des populations	168 257
33	Beaux-arts	168 257
34	Sciences pures	168 257
35	Réadaptation, science des aliments, sciences de l'aménagement et arts numériques	168 257
36	Éducation, sciences infirmières, pharmacie et relations humaines	168 257
37	Génie et informatique	168 257
38	Droit, mathématiques, sciences humaines et sociales et lettres	168 257
39	Administration	168 257
40	Psychologie	119 384
41	Activités non associées à une discipline	25 709

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Pour chacune des universités, le salaire annuel des postes suivants en 2025-2026 :

- a) Le recteur ou la rectrice ;
- b) Le vice-recteur ou la vice-rectrice ;
- c) Les vice-recteurs ou les vice-rectrices adjoint(e)s ;
- d) Le ou la secrétaire général(e) ;
- e) Les doyens ou les doyennes ;
- f) Les vice-doyens ou les vice-doyennes.

RÉPONSE

L'information demandée est présente dans les états du traitement des membres du personnel de direction des universités déposés à l'automne 2025 à l'Assemblée nationale conformément aux dispositions prévues à la *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire* (RLRQ, chapitre E-14.1).

Pour l'année universitaire 2024-2025, le salaire de base octroyé aux :

- Recteurs, aux vice-recteurs, ainsi qu'aux secrétaires généraux est présenté à l'annexe 1 ;
- Vice-recteurs adjoints ainsi qu'aux doyens est présenté à l'annexe 2.

Ces deux tableaux répondent également au questionnement concernant la rémunération additionnelle imposable reçue en supplément du salaire de base annuel pour 2024-2025.

Par ailleurs, le Ministère ne dispose pas d'information spécifique sur le salaire annuel de base des vice-doyens ou vice-doyennes. Cette information n'est pas requise en vertu de la Loi.

**Annexe 1 - Salaires de base et autres éléments de rémunération du personnel de direction supérieure des universités du Québec
Recteurs ou principaux, vice-recteurs ou vice-principaux et secrétaires généraux, année universitaire 2024-2025 (en dollars)**

Établissement universitaire	Chefs d'établissement			Secrétaires généraux			Vice-recteurs					
	Salaire de base	Autres éléments du traitement	Total	Salaire de base	Autres éléments du traitement	Total	Salaire de base		Autres éléments du traitement		Total	
							Minimum	Maximum	Minimum	Maximum	Minimum	Maximum
Université Bishop's	322 524	6 666	329 190	180 000	1 525	181 525	162 365	221 899	3 584	5 363	167 728	227 202
Université Concordia	546 146	1 477	547 623	358 423	4 677	363 100	-	375 474	323	22 590	21 538	387 890
Université Laval	390 415	22 344	412 759	212 310	13 189	225 499	241 799	285 323	14 700	16 981	256 499	302 304
Université McGill	554 518	127 749	682 267	227 944	2 737	230 681	280 000	543 270	242	298 110	281 130	792 617
Université de Montréal	510 586	25 632	536 218	313 185	18 342	331 526	297 958	314 259	123	25 908	314 346	338 965
HEC Montréal	395 202	18 485	413 687	294 478	10 394	304 872	s.o.	285 902	s.o.	10 735	s.o.	296 637
École Polytechnique de Montréal	340 599	32 866	373 465	236 533	13 623	250 156	243 246	292 888	2 670	16 516	247 286	309 404
Université de Sherbrooke	371 957	2 026	373 983	304 510	153	304 663	251 269	272 131	2 794	3 524	254 063	275 305
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	243 451	19 736	263 187	184 173	13 118	197 291	146 399	219 107	2 794	19 305	149 193	238 412
Université du Québec à Chicoutimi	259 380	9 670	269 050	170 645	4 694	175 339	212 737	233 442	1 348	9 042	214 085	242 484
Université du Québec à Montréal	283 911	59 608	343 519	255 520	52 658	308 178	228 548	255 520	21 813	52 036	250 888	307 556
Université du Québec en Outaouais	259 380	5 006	264 386	156 890	5 830	162 720	s.o.	222 021	4 524	6 265	226 545	228 286
Université du Québec à Rimouski	259 380	809	260 189	181 596	17 088	198 684	186 076	224 770	13 436	15 466	199 512	240 236
Université du Québec à Trois-Rivières	259 380	46 865	306 245	201 570	6 422	207 992	226 956	233 442	1 628	42 481	228 584	275 923
Institut national de la recherche scientifique	232 001	13 501	245 502	220 401	7 120	227 521	198 229	212 384	4 511	4 365	202 594	216 895
École nationale d'administration publique	243 451	757	244 208	154 701	703	155 404	204 813	223 976	614	18 940	205 427	241 976
École de technologie supérieure	243 601	19 393	262 994	220 402	8 775	229 177	203 833	232 001	-	9 145	212 175	232 001
Télé-université	243 451	42 844	286 295	227 187	30 679	257 866	218 047	225 930	40 297	40 761	258 808	266 227
Université du Québec - siège social	275 307	56 217	331 524	235 634	41 072	276 706	s.o.	243 451	43 085	43 537	286 536	286 988

Source : États du traitement 2024-2025 produits dans le cadre de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire (RLRQ, chapitre E-14.1)

**Annexe 2 - Salaires de base et valeur des autres éléments du traitement du personnel de direction supérieure des universités du Québec
Vice-recteurs ou vice-principaux adjoints ou associés et doyens, année universitaire 2024-2025 (en dollars)**

Établissement universitaire	Vice-recteurs, associés et adjoints						Doyens ou l'équivalent					
	Salaire de base		Autres éléments du traitement		Total		Salaire de base		Autres éléments du traitement		Total	
	Minimum	Maximum	Minimum	Maximum	Minimum	Maximum	Minimum	Maximum	Minimum	Maximum	Minimum	Maximum
Université Bishop's	172 742	190 236	3 583	5 123	177 758	195 359	157 836	184 093	2 507	5 548	162 938	187 546
Université Concordia	-	288 407	258	34 369	9 709	291 445	168 993	362 869	1 466	74 201	243 194	365 907
Université Laval	s.o.	208 183	2 978	13 642	210 681	221 825	167 354	331 911	-	41 343	169 888	334 330
Université McGill	171 609	334 925	307	95 072	174 346	375 927	165 858	401 680	819	17 715	166 677	419 395
Université de Montréal	236 902	257 612	14 046	20 431	251 037	278 043	220 608	313 546	1 554	118 841	235 025	428 126
HEC Montréal	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
École Polytechnique de Montréal	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Université de Sherbrooke	142 691	186 745	153	31 340	143 040	209 468	189 197	293 094	108	5 048	190 561	295 953
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	164 773	219 107	2 681	48 635	177 489	234 811
Université du Québec à Chicoutimi	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	141 934	193 397	-	4 592	141 934	197 594
Université du Québec à Montréal	214 316	221 869	27 066	45 607	241 382	267 476	210 599	232 918	27 230	81 082	237 829	312 013
Université du Québec en Outaouais	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	173 187	181 326	580	7 285	177 686	188 611
Université du Québec à Rimouski	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	150 000	216 117	1 936	16 453	151 936	232 570
Université du Québec à Trois-Rivières	s.o.	215 917	s.o.	14 380	s.o.	230 297	196 316	202 205	362	4 753	197 655	206 323
Institut national de la recherche scientifique	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
École nationale d'administration publique	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
École de technologie supérieure	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	187 342	1 140	27 575	188 482	214 917
Télé-université	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	168 161	192 943	3 132	4 365	172 526	196 075
Université du Québec - siège social	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.

Source : États du traitement 2024-2025 produits dans le cadre de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire (RLRQ, chapitre E-14.1)

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Pour chacune des universités, pour les recteurs, les vice-recteurs et les doyens, pour 2025-2026 :

- a) Montant pour les rémunérations additionnelles (bonis reçus), en supplément de leur salaire annuel ;
- b) Montant total de leurs comptes de dépenses (frais de repas, frais de déplacement, frais de voyage, frais de voiture de fonction, frais d'allocation de résidence, etc.).

RÉPONSE

L'information pour 2025-2026 n'est pas disponible. Les données présentées sont pour 2024-2025.

a) Rémunération additionnelle

En vertu de l'article 4.1 de la *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire*, les universités doivent transmettre annuellement au ministre un état du traitement de leur personnel de direction, afin qu'il puisse le déposer à l'Assemblée nationale. Toutefois, la Loi n'exige pas qu'on y dévoile le détail de la valeur pécuniaire des « autres éléments du traitement imposable ». Ces éléments peuvent comprendre, entre autres, une rémunération additionnelle.

Dans certains cas, des notes à l'état du traitement indiquent la nature de ces éléments : prime de fonction, assurances, allocations imposables, paiements des vacances au départ, etc.

À cet égard, quelques établissements ont fait état dans les notes jointes à leur état du traitement 2024-2025 des éléments suivants :

Université Concordia	Valeur pécuniaire non vérifiée des allocations et frais remboursés : 391 234 \$
Université de Montréal	Valeur pécuniaire non vérifiée des allocations et frais remboursés : 401 210 \$ Liste détaillée des autres éléments du traitement imposable : <ul style="list-style-type: none"> • Prime particulière (140 006 \$) • Prime d'affectation (7 485 \$)
Université Bishop's	• Valeur pécuniaire non vérifiée des allocations et frais remboursés : 95 362 \$
Institut national de la recherche scientifique	Valeur pécuniaire non vérifiée des allocations et frais remboursés : 94 116 \$ Les autres éléments du traitement représentent : <ul style="list-style-type: none"> • La part de l'employeur à des régimes privés d'assurances imposables ; • Avantage imposable pour le stationnement ; • Allocation de déplacement ; • Allocations et frais remboursés aux directeurs de centre ; • Remboursement de cotisations à des ordres professionnels.
Université Laval	Valeur pécuniaire non vérifiée des allocations et frais remboursés : 330 047 \$ Les autres éléments du traitement incluent : <ul style="list-style-type: none"> • Avantages imposables ; • Indexation rétroactive de salaire ; • Ristourne d'assurances collectives ; • Prime de rétention (32 887 \$) ; • Contrat formateur (6 000 \$).
HEC Montréal	S.O.
Université McGill	• Valeur pécuniaire non vérifiée des allocations et frais remboursés : 264 766 \$ Les autres éléments du traitement incluent : <ul style="list-style-type: none"> • Prime fondée sur le rendement personnel ou celui de l'organisme (125 253 \$ et 295 373 \$); • Versement d'un montant de 72 602 \$ par l'entremise du programme exécutif sur complémentaire de retraite.

Université du Québec à Montréal	<p>Valeur pécuniaire non vérifiée des allocations et frais remboursés : 96 203 \$</p> <p>Les autres éléments du traitement incluent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rétroactivité salariale ; • Allocation pour utilisation d'une automobile personnelle ; • Autres avantages imposables ; • Congé de ressourcement ; • Congé de perfectionnement ; • Prime ex-cadre.
Télé-Université	<p>Valeur pécuniaire non vérifiée des allocations et frais remboursés : 36 165 \$</p> <p>Éléments de traitement imposable du chef d'établissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assurance médicament : 4 987 \$ • Assurance-vie et mutilation : 14 \$ • Allocation automobile : 3 000 \$ • Rétroactivité salariale : 34 843 \$ <p>Les autres éléments imposables incluent les rétroactivités versées dans l'année en cours pour des périodes antérieures</p>
École de technologie supérieure	<p>Valeur pécuniaire non vérifiée des allocations et frais remboursés : 171 809 \$</p> <p>Indemnité de départ versée : 232 001 \$</p> <p>Les autres éléments du traitement incluent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Allocation pour utilisation d'une automobile personnelle ; • Cotisation ordre professionnel ; • Assurances collectives ; • Congé de ressourcement.
Université du Québec à Rimouski	<p>Valeur pécuniaire non vérifiée des allocations et frais remboursés : 121 399 \$</p> <p>Les autres éléments imposables incluent les rétroactivités versées dans l'année en cours pour des périodes antérieures.</p>
École Polytechnique de Montréal	<p>Valeur pécuniaire non vérifiée des allocations et frais remboursés : 83 612 \$</p> <p>Éléments du traitement imposables du chef d'établissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Allocation automobile : 15 000 \$ • Assurances collectives : 4 622 \$ • Cotisation professionnelle: 643 \$ <p>Les autres éléments imposables incluent les rétroactivités versées dans l'année en cours pour des périodes antérieures.</p>
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	<p>Valeur pécuniaire non vérifiée des allocations et frais remboursés : 90 505 \$</p> <p>Éléments du traitement imposables du chef d'établissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Avantages imposables – assurance maladie et assurance mutilation (5 019 \$) ; • Rétroactivité salariale: 14 717 \$
Université du Québec en Outaouais	<p>Valeur pécuniaire non vérifiée des allocations et frais remboursés : 123 786 \$</p> <p>Éléments du traitement imposables du chef d'établissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Avantages imposables – assurance maladie et assurance mutilation (2 509 \$) ; • Allocation automobile (2 500 \$).
Université du Québec - siège social	<p>Valeur pécuniaire non vérifiée des allocations et frais remboursés : 101 525 \$</p> <p>Les autres éléments du traitement incluent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assurances collectives ; • Allocation d'auto ; • Frais activité physique ; • Rétroactivité salariale
Université du Québec à Trois-Rivières	<p>Valeur pécuniaire non vérifiée des allocations et frais remboursés : 114 904 \$</p> <p>Éléments du traitement imposables du chef d'établissement :</p>

	<ul style="list-style-type: none"> • Avantages imposables – assurance maladie et assurance mutilation (4 694 \$) ; • Allocation frais de déplacement (4 802 \$) ; • Rétroactivité salariale : 46 865 \$ <p>Les autres éléments imposables incluent les rétroactivités versées dans l'année en cours pour des périodes antérieures.</p>
Université de Sherbrooke	Valeur pécuniaire non vérifiée des allocations et frais remboursés : 147 090 \$
Université du Québec à Chicoutimi	Valeur pécuniaire non vérifiée des allocations et frais remboursés : 101 477 \$
École nationale d'administration publique	Valeur pécuniaire non vérifiée des allocations et frais remboursés : 105 125 \$
	Les autres éléments imposables incluent les rétroactivités versées dans l'année en cours pour des périodes antérieures.

Une présentation sommaire des données pertinentes (salaires de base et autres éléments de rémunération imposables) est fournie aux questions no 96 Annexe 1 et no 96 Annexe 2 des questions particulières de l'Opposition officielle.

b) Détails sur les comptes de dépenses

Le Ministère ne dispose pas de données détaillées sur les comptes de dépenses des recteurs, des vice-recteurs et des doyens. Cependant, la somme des allocations et des frais remboursés est disponible dans les états du traitement déposés à l'Assemblée nationale.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Le montant accumulé jusqu'à aujourd'hui par les fondations de chacune des universités et le montant amassé spécifiquement pour l'année 2025-2026.

RÉPONSE

Dans le milieu universitaire, il existe deux types de fondations :

- les fondations universitaires, constituées en vertu de la *Loi sur les fondations universitaires*;
- les fondations des universités qui sont des entités juridiques distinctes des universités.

Les soldes de fonds ainsi que le montant des dons perçus par les fondations pour l'année 2024-2025 sont les suivants :

FONDATEIONS UNIVERSITAIRES

Solde de fonds et dons (en M\$) reçus par les fondations universitaires pour l'année 2024-2025 :

Nom de la fondation	Solde de fonds 2024-2025	Dons 2024-2025	Date de fin d'exercice
Fondation universitaire de l'Université de Concordia	Dissoute	Dissoute	-
Fondation universitaire de l'École des hautes études commerciales de Montréal	Dissoute	Dissoute	-
Fondation universitaire de l'Institut royal pour l'avancement des sciences (Université McGill)	0,1	-	31 mai 2025
Fondation universitaire de l'Université de Montréal	Dissoute	Dissoute	-
Fondation universitaire de l'UQAM	Inactive	Inactive	-

FONDATEMENTS DES UNIVERSITÉS

Soldes de fonds et dons (en M\$) reçus par les fondations des universités pour l'année 2024-2025

Nom de la fondation	Solde de fonds 2024-2025	Dons (Revenus)¹ 2024-2025	Date de fin d'exercice
Fondation de l'Université Laval ²	s.o. ²	s.o. ²	s.o. ²
Fondation de l'Université de Montréal	s.o. ³	s.o. ³	s.o. ³
Fondation HEC Montréal	44,4	9,9	31 déc. 2024
Fondation de l'École Polytechnique de Montréal	58,7	8,2	30 avril 2025
Fondation de l'Université de Sherbrooke	161,1	24,8	30 avril 2025
Fondation de l'Université McGill	s.o. ⁴	s.o. ⁴	s.o. ⁴
Fondation de l'Université Concordia ⁵	514,0	-	30 avril 2025
Fondation de l'Université Bishop's	90,7	6,8	30 avril 2025
Fondation de l'Université du Québec à Montréal	38,8	9,5	30 avril 2025
Fondation de l'Université du Québec à Trois-Rivières	35,7	5,1	30 avril 2025
Fondation de l'Université du Québec à Chicoutimi inc.	27,2	1,4	31 déc. 2024
Fondation de l'Université du Québec à Rimouski	14,1	0,6	31 déc. 2024
Fondation de l'Université du Québec en Outaouais	10,7	0,8	31 mai 2025
Fondation de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue inc.	26,7	5,2	30 avril 2025
Fondation Armand-Frappier de l'INRS	10,8	0,8	30 avril 2025
Fondation de l'INRS	6,0	0,4	30 avril 2024
Fondation de l'École de technologie supérieure	s.o. ⁶	s.o. ⁶	s.o. ⁶
Fondation de l'Université du Québec ⁷	8,7	0,3	30 avril 2025
Total	1 047,6	73,6	-

1. N'inclus pas les autres revenus tels que les dons provenant de l'université, les amortissements des apports reportés, les produits de placements, les produits des stationnements, les produits locatifs et les gains sur taux de change.
2. La Fondation de l'Université Laval et l'Université Laval se sont regroupées le 1^{er} mai 2023.
3. L'Université n'a pas de fondation. Ses dons sont présentés à même ses états financiers audités, au fonds de dotation.
4. Bien qu'il existe une fondation universitaire de l'Université McGill, ses dons sont présentés à même ses états financiers audités, au fonds de dotation.
5. L'Université Concordia possède également un fonds de dotation.
6. L'Université n'a pas de fondation. Ses dons sont présentés à même ses états financiers dans différents fonds selon les exigences de l'apporteur.
7. L'Université du Québec (siège social), l'École nationale d'administration publique et la Télé-Université n'ont pas de fondation. Elles reçoivent les dons de la Fondation de l'Université du Québec.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Nombre d'admissions et de nouveaux diplômés au baccalauréat et à la maîtrise dans les catégories ci-dessous. Ventilation par université par matière d'enseignement pour 2025-2026 :

- a) enseignement au préscolaire et au primaire;
- b) enseignement au secondaire.

RÉPONSE

Le Ministère ne possède pas les données sur le nombre d'admissions dans les établissements universitaires.

Toutefois, le nombre d'inscriptions pour l'année universitaire 2025-2026^P est disponible et ventilé par université et composante de programme. Il s'agit ici d'inscriptions à l'automne, une même personne inscrite à plus d'un programme ou dans plus d'un établissement pouvant être comptée plus d'une fois.

Les données sur les inscriptions sont présentées à l'annexe 1.

Les données portant sur le nombre de diplômés, ventilé par université et selon la composante du programme, sont disponibles pour l'année civile 2024.

Les données sur les sanctions sont présentées à l'annexe 2.

Tableau 1. Nombre d'inscriptions à l'université dans les disciplines d'enseignement primaire ou secondaire, selon l'établissement et la composante de programme, au baccalauréat ou à la maîtrise, au trimestre d'automne, pour l'année universitaire 2025-2026P

Établissements déclarés	Disciplines de classification des études	Type de diplôme recherché	Composantes de programmes	2025-2026P			
Télé-université (978011)	Form. ens. au préscol. et prim (5704)	Maîtrise	MAÎTRISE QUALIFIANTE EN ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE ET ENS. PRIMAI (2310)	48			
Total Télé-université (978011)				48			
Université Bishop's (981000)	Form. ens. au préscol. et prim (5704)	Baccalauréat	ELEMENTARY EDUCATION (BEDCONELE)	192			
			PRIMARY EDUCATION (BEDCONPRI)	1			
	Total Form. ens. au préscol. et prim (5704)				193		
	Form. ens. spéc au prim et sec (5705)	Baccalauréat	CREATIVE ARTS: DRAMA (BEDCONEED)	11			
			CREATIVE ARTS: FINE ARTS (BEDCONEEF)	25			
			CREATIVE ARTS: MUSIC (BEDCONEEM)	4			
			DRAMA MAJOR (BAMAJDRA)	1			
			DRAMA MAJOR: MUSICAL THEATRE CONC. (BAMAJDMT)	1			
			ENGLISH MAJOR FILM/MEDIA CONCENTRATION (BAMAJENF)	1			
			ENGLISH MAJOR LITERATURE CONCENTRATION (BAMAJENL)	1			
	MODERN LANGUAGES MAJOR (BAMAJMLA)	2					
	TEACHING ENGLISH SEC LANG (BEDCONTSL)	41					
	Total Form. ens. spéc au prim et sec (5705)				87		
	Formation des enseign. au sec. (5708)	Baccalauréat	SECONDARY: ENGLISH (BEDCONEEG)	44			
SECONDARY: MATHEMATICS (BEDCONEMT)			8				
SECONDARY: SCIENCE & TECHNOLOGY (BEDCONSCT)			14				
SECONDARY: SOCIAL SCIENCES (BEDCONESS)			42				
Total Formation des enseign. au sec. (5708)				108			
Total Université Bishop's (981000)				388			
Université Concordia (980000)	Form. ens. au préscol. et prim (5704)	Baccalauréat	BA SPECIALZTN EARLY CHILDHOOD AND ELEMENTARY EDUCATION (ECEEBASP)	118			
			Total Form. ens. au préscol. et prim (5704)				118
	Form. ens. spéc au prim et sec (5705)	Baccalauréat	BA HONOURS LINGUISTICS (LINGBAHN)	1			
			BA MAJOR CREATIVE WRITING (CRWRBAMJ)	2			
			BA MAJOR ENGLISH LITERATURE (ELITBAMJ)	1			
			BA MAJOR HUMAN RELATIONS (HUREBAMJ)	1			
			BA MAJOR POLITICAL SCIENCE (POLIBAMJ)	1			
			BA SPECIALZTN LANGUE FRANÇAISE (LAFRBASP)	1			
			BA SPECIALZTN SPANISH, HISPANIC CULTURES AND LITERATURES (SPANBASP)	1			
			BA SPECIALZTN TRADUCTION (CO-OP) (TRADCBASP)	1			
			BED SPECIALZTN TEACHING ENGLISH AS A SECOND LANGUAGE (TESOBEDSP)	138			
	BFA SPECIALZTN ART EDUCATION-VISUAL ARTS (ARVBFASP)	36					
	Total Baccalauréat				183		
	Maîtrise		MA COURSE BAS ART EDUCATION (COURSES-ORIENTED) (ARTEMA2U)	8			
MA THESIS ART EDUCATION (A WITH THESIS) (ARTEMA1A)			19				
Total Maîtrise				27			
Total Form. ens. spéc au prim et sec (5705)				210			
Total Université Concordia (980000)				328			
Université de Montréal (976000)	Form. ens. au préscol. et prim (5704)	Baccalauréat	ÉDUC. PRÉSC./ENS. PRIM.(BACCALAURÉAT) (182010)	456			
			ÉDUC. PRÉSC./ENS. PRIM.(BACCALAURÉAT) (182019)	431			
		Total Baccalauréat				887	
	Form. ens. au préscol. et prim (5704)	Maîtrise	ÉDUCATION(MAÎTRISE) (282019A)		217		
			Total Form. ens. au préscol. et prim (5704)				1 104
			Form. ens. spéc adap sco(ortho) (5706)	Baccalauréat	ENS. ADAPTATION SCOLAIRE(BACCALAURÉAT) (185710)	231	
	ENS. ADAPTATION SCOLAIRE(BACCALAURÉAT) (185719)	148					
	Total Baccalauréat				379		
	Form. ens. spéc adap sco(ortho) (5706)	Maîtrise	ÉDUCATION(MAÎTRISE) (285513A)		99		
			Total Form. ens. spéc adap sco(ortho) (5706)				478
	Form. ens. spéc au prim et sec (5705)	Baccalauréat	ÉDUC. PHYSIQUE ET SANTÉ(BACCALAURÉAT) (182210)	202			
			ENS. FRANÇAIS LANGUE 2(BACCALAURÉAT) (182110)	78			
	Total Form. ens. spéc au prim et sec (5705)				280		
	Formation des enseign. au sec. (5708)	Baccalauréat	ENS. ÉTHIQUE ET CULT. REL.(BACCALAURÉAT) (183518)	1			
ENS. FRANÇAIS AU SEC.(BACCALAURÉAT) (183515)			77				
ENS. MATHÉMATIQUES AU SEC.(BACCALAURÉAT) (183412)			62				
ENS. SC. ET TECHNO AU SEC.(BACCALAURÉAT) (182810)			34				
ENS. UNIVERS SOCIAL AU SEC.(BACCALAURÉAT) (184110)			152				
ENS.CULTURE/CITOYEN.QUÉ.AU SEC(BACCALAURÉAT) (183519)			22				
Total Baccalauréat				348			
Formation des enseign. au sec. (5708)	Maîtrise	ÉDUCATION(MAÎTRISE) (281113A)		47			
		Total Formation des enseign. au sec. (5708)				395	
Total Université de Montréal (976000)				2 257			

Établissements déclarés	Disciplines de classification des études	Type de diplôme recherché	Composantes de programmes	2025-2026P	
Université de Sherbrooke (977000)	Form. ens. au préscol. et prim (5704)	Baccalauréat	B. EN ENSEIGNEMENT AU PRÉSCOLAIRE ET AU PRIMAIRE (237000)	742	
		Maîtrise	MAITRISE EN ENS. AU PRÉSCOLAIRE ET AU PRIMAIRE (664000)	116	
	Total Form. ens. au préscol. et prim (5704)				858
	Form. ens. au prof sec et coll (5709)	Baccalauréat	B. EN ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL (SECONDAIRE) (250000)	588	
			B. EN ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL (SECONDAIRE) ANG. (250001)	184	
	Total Form. ens. au prof sec et coll (5709)				772
	Form. ens. spéc adap sco(ortho) (5706)	Baccalauréat	B. EN ADAPTATION SCOLAIRE ET SOCIALE (246000)	868	
			MAITRISE EN ADAPTATION SCOLAIRE ET SOCIALE ORTHOPEDA. (652001)	58	
		Maîtrise	MAITRISE EN ADAPTATION SCOLAIRE ET SOCIALE (652000)	77	
	Total Maîtrise				135
	Total Form. ens. spéc adap sco(ortho) (5706)				1 003
	Form. ens. spéc au prim et sec (5705)	Baccalauréat	B. EN ENSEIGNEMENT DE L'ANGLAIS LANGUE SECONDE (248000)	89	
			B. ENS. EDUC. PHYS. ET SANTE (247000)	421	
		Total Baccalauréat			510
		Maîtrise	MAITRISE QUALIFIANTE ENSEIGN. SEC. (ANGLAIS LANGUE SECONDE) (66A001)	40	
	MAITRISE QUALIFIANTE ENSEIGN. SEC. (FRANCAIS LANGUE SECONDE) (66A006)		10		
	Total Maîtrise				50
	Total Form. ens. spéc au prim et sec (5705)				560
	Formation des enseign. au sec. (5708)	Baccalauréat	B. EN ENSEIGNEMENT AU SECONDAIRE (SCIENCES ET TECHNOLOGIE) (276000)	48	
			B. ENSEIGNEMENT AU SECONDAIRE (FRANCAIS LANGUE ENSEIGNEMENT) (273000)	68	
			B. ENSEIGNEMENT AU SECONDAIRE (SCIENCES HUMAINES SOCIALES) (274000)	132	
			BACCALAUREAT EN ENSEIGNEMENT AU SECONDAIRE (MATHEMATIQUES) (275000)	52	
		Total Baccalauréat			300
Maîtrise		MAITRISE EN ENSEIGNEMENT AU SECONDAIRE (665000)	9		
		MAITRISE QUALIFIANTE ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (FRANCAIS) (66A002)	87		
		MAITRISE QUALIFIANTE ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (MATHEMATIQUES) (66A003)	35		
		MAITRISE QUALIFIANTE ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (SC. TECHNO.) (66A004)	244		
	MAITRISE QUALIFIANTE ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (UNIVERS SOC.) (66A005)	98			
Total Maîtrise				473	
Total Formation des enseign. au sec. (5708)				773	
Total Université de Sherbrooke (977000)				3 966	
Université du Québec à Chicoutimi (978003)	Form. ens. au préscol. et prim (5704)	Baccalauréat	BACC. EN ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE ET EN ENS.PRIMAIRE (AMÉRINDIE) (7992)	17	
			BACCALAURÉAT EN ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE ET EN ENSEIGN. PRIMAIR (7991)	389	
	Total Form. ens. au préscol. et prim (5704)				406
	Form. ens. au prof sec et coll (5709)	Baccalauréat	BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL (6633)	32	
			BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL (7246)	35	
	Total Form. ens. au prof sec et coll (5709)				67
	Form. ens. spéc adap sco(ortho) (5706)	Baccalauréat	BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT EN ADAPTATION SCOLAIRE ET SOCIA (7080)	87	
		Maîtrise	MAÎTRISE EN ÉDUCATION (ORTHOPÉDAGOGIE) (2415)	4	
	Total Form. ens. spéc adap sco(ortho) (5706)				91
	Form. ens. spéc au prim et sec (5705)	Baccalauréat	BACCALAURÉAT EN ENS.DE L'ÉDUCATION PHYSIQUE ET À LA SANTÉ (7208)	172	
			BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT DE L'ANGLAIS LANGUE SECONDE (7104)	40	
			BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT DES ARTS (7209H001)	28	
	Total Form. ens. spéc au prim et sec (5705)				240
Formation des enseign. au sec. (5708)	Baccalauréat	BACCALAURÉAT EN ENSEIGN. SECONDAIRE (SCIENCE ET TECHNOLOGIE) (7653)	15		
		BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (FRANÇAIS) (7651)	25		
		BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (MATHÉMATIQUE) (7654)	32		
		BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (UNIVERS SOCIAL) (7665)	45		
Total Formation des enseign. au sec. (5708)				117	
Total Université du Québec à Chicoutimi (978003)				921	

Établissements déclarés	Disciplines de classification des études	Type de diplôme recherché	Composantes de programmes	2025-2026P	
Université du Québec à Montréal (978001)	Form. ens. au préscol. et prim (5704)	Baccalauréat	BACCALAURÉAT ÉDUC.PRÉSCOL.& ENS.PRIMAIRE (PR. DEC-BAC INTÉGR (7592)	35	
			BACCALAURÉAT EN ÉDUC.PRÉSCOL.ET EN ENS.PRIMAIRE (7593)	924	
			BACCALAURÉAT EN ÉDUC.PRÉSCOL.ET EN ENS.PRIMAIRE (TEMPS PARTI (6694)	306	
	Total Form. ens. au préscol. et prim (5704)				1 265
	Form. ens. au prof sec et coll (5709)	Baccalauréat	BAC. D'ENS. EN FORM. PROF. & TECH. (FORM. TECH. AU COLLÉGIAL (7415)	198	
			BAC. D'ENS. EN FORM. PROF.& TECH. (FORM. PROF. AU SECONDAIRE (7414)	286	
			CERTIFICAT EN ADMINISTRATION DES SERVICES PUBLICS (4205)	1	
			CERTIFICAT EN ANIMATION CULTURELLE (4098)	1	
			CERTIFICAT EN INTERVENTION PSYCHOSOCIALE (4153)	3	
			CERTIFICAT EN SCIENCES SOCIALES (4269)	1	
	Total Form. ens. au prof sec et coll (5709)				495
	Form. ens. spéc adap sco(ortho) (5706)	Baccalauréat	BACCALAURÉAT EN ENS. EN ADAPTATION SCOL.& SOC. (VOLET PRIMA (7088)	405	
			BACCALAURÉAT EN ENS.EN ADAP.SCOL.& SOC.(PROFIL INTERV.AU SEC (7489)	36	
		Total Baccalauréat			441
		Maitrise	MAÎTRISE EN ORTHOPÉDAGOGIE (1891)	61	
	PROPÉDEUTIQUE (M. EN ORTHOPÉDAGOGIE) (5130)			4	
	Total Maitrise				65
	Total Form. ens. spéc adap sco(ortho) (5706)				506
	Form. ens. spéc au prim et sec (5705)	Baccalauréat	BACCALAURÉAT D'INTERV.EN ACT.PHYSIQUE(PROFIL ENSEIGNEMENT) (7236)	376	
			BACCALAURÉAT EN ART DRAMATIQUE (CONCENTRATION ENSEIGNEMENT) (7605)	63	
			BACCALAURÉAT EN ARTS VISUELS ET MÉDIATIQUES (ENSEIGNEMENT) (7325)	196	
			BACCALAURÉAT EN DANSE (CONCENTRATION ENSEIGNEMENT) (6512)	40	
			BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT DE L'ANGLAIS LANGUE SECONDE (7176)	171	
			BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS LANGUE SECONDE (7177)	120	
			BACCALAURÉAT EN MUSIQUE (CONCENTRATION ENSEIGNEMENT) (7602)	90	
		Total Baccalauréat			1 056
		Maitrise	MAÎTRISE EN ENSEIGN.DES ARTS (ARTS VISUELS ET MÉDIATIQUES) (2123)	37	
			MAÎTRISE EN ENSEIGNEMENT DES ARTS (ART DRAMATIQUE) (2122)	29	
			MAÎTRISE EN ENSEIGNEMENT DES ARTS (CONC. ART DRAMATIQUE) (1901)	7	
			MAÎTRISE EN ENSEIGNEMENT DES ARTS (CONC. DANSE) (1903)	2	
			MAÎTRISE EN ENSEIGNEMENT DES ARTS (CONC. MUSIQUE) (1504)	2	
	MAÎTRISE EN ENSEIGNEMENT DES ARTS (DANSE) (2124)		4		
	Total Maitrise			124	
	Total Form. ens. spéc au prim et sec (5705)				1 180
	Formation des enseign. au sec. (5708)	Baccalauréat	BACCALAURÉAT EN ENS. SEC. (FORMATION ÉTHIQUE ET CULTURE RELI (7657)	64	
			BACCALAURÉAT EN ENS. SECONDAIRE (SCIENCES HUMAINES/UNIVERS SOCI (7652)	174	
			BACCALAURÉAT EN ENS. SECONDAIRE (MATHÉMATIQUES) (7954)	86	
			BACCALAURÉAT EN ENSEIGN. SECONDAIRE (SCIENCE ET TECHNOLOGIE) (7653)	42	
			BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (FRANÇAIS) (7951)	97	
		Total Baccalauréat			463
		Maitrise	MAÎTRISE EN ENSEIGN.DES ARTS (CONC.ARTS VISUELS ET MÉDIATIQU (1902)	23	
			MAÎTRISE EN ENSEIGNEMENT (PR.ENS.SEC.-CONC.FRANÇ.LANGUE.PREM (1711)	8	
			MAÎTRISE EN ENSEIGNEMENT (PR.ENS.SEC.-CONC.MATHÉMATIQUES) (1712)	1	
			MAÎTRISE EN ENSEIGNEMENT (PR.ENS.SEC.-CONC.SC.HUM.& UNIVE.SO (1714)	5	
	MAITRISE EN ENSEIGNEMENT (PR.ENS.SEC.-CONC.SCIENCE & TECHNO. (1713)		11		
	Total Maitrise			23	
	Total Formation des enseign. au sec. (5708)				71
	Total Université du Québec à Montréal (978001)				3 980
	Université du Québec à Rimouski (978004)	Form. ens. au préscol. et prim (5704)	Baccalauréat	BACCALAURÉAT EN ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE ET EN ENSEIGN. PRIMAIR (7590)	150
				BACCALAURÉAT EN ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE ET EN ENSEIGN. PRIMAIR (7687)	424
Total Form. ens. au préscol. et prim (5704)				574	
Form. ens. au prof sec et coll (5709)		Baccalauréat	BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL (6633)	766	
			BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL (7246)	509	
Total Form. ens. au prof sec et coll (5709)				1 275	
Form. ens. spéc adap sco(ortho) (5706)		Baccalauréat	BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT EN ADAPTATION SCOLAIRE ET SOCIA (7080PR11)	228	
			BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT EN ADAPTATION SCOLAIRE ET SOCIA (7080PR12)	68	
Total Form. ens. spéc adap sco(ortho) (5706)				296	
Form. ens. spéc au prim et sec (5705)		Baccalauréat	BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (MUSIQUE) (7658)	1	
			Total Form. ens. spéc au prim et sec (5705)		
Formation des enseign. au sec. (5708)		Baccalauréat	BACCALAURÉAT EN ENSEIGN. SECONDAIRE (SCIENCE ET TECHNOLOGIE) (7653)	9	
			BACCALAURÉAT EN ENSEIGN.SECONDAIRE (DÉVELOPPEMENT PERSONNEL) (7659)	1	
	BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (FRANÇAIS) (7651)		11		
	BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (MATHÉMATIQUE) (7654)		10		
	BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (UNIVERS SOCIAL) (7655)		28		
Total Formation des enseign. au sec. (5708)				59	
Total Université du Québec à Rimouski (978004)				2 205	

Établissements déclarés	Disciplines de classification des études	Type de diplôme recherché	Composantes de programmes	2025-2026P	
Université du Québec à Trois-Rivières (978002)	Form. ens. au préscol. et prim (5704)	Baccalauréat	BACCALAURÉAT ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE ET ENSEIGN.PRIM. (DRUMMON (2529)	213	
			BACCALAURÉAT EN ÉDUC PRÉSCOL ET ENSEIGN. PRIMAIRE (LANAUDIÈRE (6569)	128	
			BACCALAURÉAT EN ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE ET EN ENSEIGN. PRIMAIR (7990)	357	
	Total Form. ens. au préscol. et prim (5704)				698
	Form. ens. spéc adap sco(ortho) (5706)	Baccalauréat	BACC. EN ENSEIGN.EN ADAPTATION SCOLAIRE ET SOCIALE (LANAUDIÈRE (6789)	137	
			BACCALAURÉAT EN ENS. EN ADAPTATION SCOL.& SOC. (VOLET PRIMAI (7088)	1	
			BACCALAURÉAT EN ENS.EN ADAP.SCOL. & SOC. (VOLET SECONDAIRE) (7089)	2	
			BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT EN ADAPTATION SCOLAIRE ET SOCIA (6788)	182	
	Total Form. ens. spéc adap sco(ortho) (5706)				322
	Form. ens. spéc au prim et sec (5705)	Baccalauréat	BACCALAURÉAT EN ENS.DE L'ÉDUCATION PHYSIQUE ET À LA SANTÉ (7138)	220	
			BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT DES ARTS (7173)	55	
			BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT DES LANGUES SECONDES (7090)	129	
		Total Baccalauréat			404
		Maîtrise	MAÎTRISE EN ENSEIGNEMENT (ANGLAIS, LANGUE SECONDE) (1956)	14	
	MAÎTRISE EN ENSEIGNEMENT (ESPAGNOL, LANGUE SECONDE) (1957)		6		
	Total Maîtrise			20	
	Total Form. ens. spéc au prim et sec (5705)				424
	Formation des enseign. au sec. (5708)	Baccalauréat	BACCALAURÉAT EN ENS.SECONDAIRE (UNIVERS SOCIAL & DÉV.PERSONN (7656)	8	
			BACCALAURÉAT EN ENSEIGN. SECONDAIRE (SCIENCE ET TECHNOLOGIE) (7653)	34	
			BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (FRANÇAIS) (7651)	47	
			BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (MATHÉMATIQUE) (7654)	62	
			BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (UNIVERS SOCIAL) (7655)	92	
		Total Baccalauréat			243
		Maîtrise	MAÎTRISE EN ENSEIGNEMENT (CULTURE ET CITOYENNETÉ QUÉBÉCOISE) (6668)	8	
			MAÎTRISE EN ENSEIGNEMENT (ÉTHIQUE ET CULTURES RELIGIEUSES) (1955)	2	
			MAÎTRISE EN ENSEIGNEMENT (FRANÇAIS, LANGUE MATERNELLE) (1951)	5	
			MAÎTRISE EN ENSEIGNEMENT (MATHÉMATIQUE) (1952)	1	
MAÎTRISE EN ENSEIGNEMENT (SCIENCE ET TECHNOLOGIE) (1953)			10		
Total Maîtrise			33		
Total Formation des enseign. au sec. (5708)				276	
Total Université du Québec à Trois-Rivières (978002)				1 720	
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (978006)	Form. ens. au préscol. et prim (5704)	Baccalauréat	BACC. EN ÉDUC. PRÉSCOL. ET EN ENS. PRIMAIRE (TEMPS PARTIEL) (6891)	67	
			BACCALAURÉAT EN ÉDUCATION PRÉSC ET EN ENS. PRIMAIRE (ANGLAIS) (6614)	3	
			BACCALAURÉAT EN ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE ET EN ENSEIGN. PRIMAIR (7991)	139	
	Total Form. ens. au préscol. et prim (5704)				209
	Form. ens. au prof sec et coll (5709)	Baccalauréat	BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL (6633)	52	
			BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL (7246)	37	
	Total Form. ens. au prof sec et coll (5709)			89	
	Form. ens. spéc au prim et sec (5705)	Baccalauréat	BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT DE L'ANGLAIS LANGUE SECONDE (7349)	31	
			Total Form. ens. spéc au prim et sec (5705)		
	Formation des enseign. au sec. (5708)	Baccalauréat	BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (FRANÇAIS) (7651)	12	
			BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (MATHÉMATIQUE) (7654)	12	
BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (UNIVERS SOCIAL) (7655)			16		
Total Baccalauréat			40		
Maîtrise		MAÎTRISE QUALIFIANTE EN ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (2091FR01)	49		
	MAÎTRISE QUALIFIANTE EN ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (2091MA01)	54			
Total Maîtrise			103		
Total Formation des enseign. au sec. (5708)				143	
Total Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (978006)				472	
Université du Québec en Outaouais (978005)	Form. ens. au préscol. et prim (5704)	Baccalauréat	BACCALAURÉAT EN ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE ET EN ENSEIGN. PRIMAIR (7991)	406	
			Total Form. ens. au préscol. et prim (5704)		
	Form. ens. spéc adap sco(ortho) (5706)	Baccalauréat	BACCALAURÉAT EN ENSEIGN.EN ADAP.SCOL.(PR.SEC.ET JEUNES ADULT (7213)	25	
			BACCALAURÉAT EN ENSEIGN.EN ADAP.SCOL.(PROFIL PRIMAIRE) (7180)	5	
			BACCALAURÉAT EN ENSEIGN.EN ADAP.SCOL.(PROFIL PRIMAIRE) (7180PR06)	134	
		Total Baccalauréat			164
	Maîtrise	MAÎTRISE EN ENSEIGN.SECOND. (ADAPTATION SCOLAIRE) (1723)	44		
		Total Form. ens. spéc adap sco(ortho) (5706)			208
	Form. ens. spéc au prim et sec (5705)	Baccalauréat	BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT DES ARTS (7117AR06)	18	
			Total Form. ens. spéc au prim et sec (5705)		
	Formation des enseign. au sec. (5708)	Baccalauréat	BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (7950)	1	
			BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (FRANÇAIS) (7651)	25	
			BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (MATHÉMATIQUE) (7654)	24	
			BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (UNIVERS SOCIAL) (7655)	46	
		Total Baccalauréat			96
Maîtrise	MAÎTRISE EN ENSEIGN.SECOND. (FRANÇAIS, LANGUE D'ENSEIGNEMENT) (1721)	19			
	MAÎTRISE EN ENSEIGN.SECOND. (MATHÉMATIQUE) (1722)	11			
Total Maîtrise			30		
Total Formation des enseign. au sec. (5708)				126	
Total Université du Québec en Outaouais (978005)				758	

Établissements déclarés	Disciplines de classification des études	Type de diplôme recherché	Composantes de programmes	2025-2026P		
Université Laval (975000)	Form. ens. au préscol. et prim (5704)	Baccalauréat	BACCALAURÉAT ÉDUC. AU PRÉSCOL., ENS. AU PRIMAIRE (B. ENS.) (B-ENP.ENP)	1 005		
			SCOLARITÉ PRÉPARATOIRE (B ÉDUC. PRÉSCOL.-ENS. PRIMAIRE) (B-ENP.SCPR)	16		
		Total Baccalauréat	1 021			
			Maîtrise	MAÎTRISE EN ÉDUC. AU PRÉSCOL., ENS. AU PRIMAIRE (M. ÉD.) (M-ENP.ENP)	105	
	Total Form. ens. au préscol. et prim (5704)				1 126	
	Form. ens. au prof sec et coll (5709)	Baccalauréat	BACCALAURÉAT ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL, TECHNIQUE (B. ENS.) (B-EPT.EPT)	2		
			Total Form. ens. au prof sec et coll (5709)	2		
	Form. ens. spéc adap sco(ortho) (5706)	Maîtrise	MAÎTR. PSYCHOPÉD. - DIFF. APPRENTISSAGE ET ADAPTATION (M.A.) (M-PPG.DAA)	27		
			MAÎTRISE EN PSYCHOPÉD. - ADAPT. SCOL. - AVEC MÉMOIRE (M.A.) (MM-PPG.ADP)	9		
			MAÎTRISE EN PSYCHOPÉDAGOGIE - ORTHOPÉDAGOGIE (M.A.) (M-PPG.ORD)	59		
	Total Form. ens. spéc adap sco(ortho) (5706)				95	
	Form. ens. spéc au prim et sec (5705)	Baccalauréat	BACCALAURÉAT EN ENS. DE L'ANGLAIS, LANGUE SECONDE (B. ENS.) (B-ALS.ALS)	170		
			BACCALAURÉAT EN ENS. DU FRANÇAIS, LANGUE SECONDE (B. ENS.) (B-ELS.ELS)	87		
			BACCALAURÉAT EN ENS. ÉDUCATION PHYSIQUE ET SANTÉ (B. ENS.) (B-EDP.EDP)	264		
			BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT DE LA MUSIQUE (B. ENS.) (B-EMU.EMU)	65		
			BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT DES ARTS PLASTIQUES (B. ENS.) (B-EAP.EAP)	49		
	Total Form. ens. spéc au prim et sec (5705)				635	
	Formation des enseign. au sec. (5708)	Baccalauréat	BACCALAURÉAT ENS. SEC. - FRANÇAIS, LANGUE PREMIÈRE (B. ENS.) (B-ENS.FLP)	1		
			BACCALAURÉAT ENS. SEC. - FRANÇAIS, LANGUE PREMIÈRE (B. ENS.) (B-ENS1.FLP)	87		
			BACCALAURÉAT ENS. SEC. - SCIENCES ET TECHNOLOGIE (B. ENS.) (B-ENS3.STC)	74		
			BACCALAURÉAT ENS. SEC. - UN. SOCIAL (HIST.-GÉOGR.) (B. ENS.) (B-ENS.UHG)	2		
			BACCALAURÉAT ENS. SEC. - UN. SOCIAL (HIST.-GÉOGR.) (B. ENS.) (B-ENS5.UHG)	197		
			BACCALAURÉAT ENS. SEC. - UN. SOCIAL, DÉV. PERSONN. (B. ENS.) (B-ENS4.UDP)	111		
			BACCALAURÉAT ENS. SECONDAIRE - MATHÉMATIQUES (B. ENS.) (B-ENS2.EMA)	109		
		SCOLARITÉ PRÉPARATOIRE (B ENSEIGNEMENT AU SECONDAIRE) (B-ENS2.SCPR)	7			
		Total Baccalauréat				588
		Maîtrise	MAÎTRISE ENS. SEC. - CULTURE CITOYENNETÉ QUÉBÉCOISE (M. ÉD.) (M-ENS4.CCQ)	15		
MAÎTRISE ENS. SEC. - ÉTHIQUE ET CULTURE RELIGIEUSE (M. ÉD.) (M-ENS4.ECR)			6			
MAÎTRISE ENS. SEC. - UNIVERS SOCIAL (HIST., GÉOGR.) (M. ÉD.) (M-ENS5.UHG)			20			
MAÎTRISE ENS. SECONDAIRE - FRANÇAIS LANGUE PREMIÈRE (M. ÉD.) (M-ENS1.FLP)			29			
MAÎTRISE ENS. SECONDAIRE - MATHÉMATIQUES (M. ÉD.) (M-ENS2.EMA)			15			
MAÎTRISE ENS. SECONDAIRE - SCIENCES ET TECHNOLOGIE (M. ÉD.) (M-ENS3.STC)	59					
SCOLARITÉ PRÉPARATOIRE (M ENSEIGNEMENT AU SECONDAIRE) (M-ENS2.SCPR)	2					
Total Maîtrise				146		
Total Formation des enseign. au sec. (5708)				734		
Total Université Laval (975000)				2 592		
Université McGill (979000)	Form. ens. au préscol. et prim (5704)	Baccalauréat	KINDERGARTEN AND ELEMENTARY EDUCATION (100255)	414		
			KINDERGARTEN AND ELEMENTARY JEWISH STUDIES (100256)	1		
			KINDERGARTEN AND ELEMENTARY PÉDAGOGIE DE L'IMMERSION FRANÇAIS (100257)	70		
	Total Form. ens. au préscol. et prim (5704)				485	
	Form. ens. spéc au prim et sec (5705)	Baccalauréat	MAJOR MUSIC EDUCATION AND BACHELOR OF EDUCATION (B.ED.) - MU (100252)	36		
			MAJOR MUSIC EDUCATION AND BACHELOR OF EDUCATION (B.ED.) - MU (100305)	28		
			PHYSICAL AND HEALTH EDUCATION (100258)	191		
			TEACHING ENGLISH AS A SECOND LANGUAGE - TESL ELEMENTARY AND (100267)	107		
		Total Baccalauréat				362
		Maîtrise	(M.A.) SECOND LANGUAGE EDUCATION (NON-THESIS) (100780)	10		
	(M.A.) SECOND LANGUAGE EDUCATION (THESIS) (100782)		9			
	(M.A.) TEACHING AND LEARNING (NON-THESIS) (100801)		118			
	Total Maîtrise				137	
Total Form. ens. spéc au prim et sec (5705)				499		
Formation des enseign. au sec. (5708)	Baccalauréat	MAJOR SECONDARY SOCIAL SCIENCES (101759)	100			
		SECONDARY ENGLISH (100265)	131			
		SECONDARY MATHEMATICS (100266)	36			
		SECONDARY SCIENCE AND TECHNOLOGY (100264)	22			
Total Formation des enseign. au sec. (5708)				289		
Total Université McGill (979000)				1 273		
Total général				20 908		

Source : MES, DGPP, DSIG, Portail informationnel, Système GDEU, données au 2025-11-28.

P : les données de l'automne 2025 sont provisoires.

Note : Les données présentées dans ce tableau peuvent inclure des diplômes qui ne mènent pas à l'obtention d'un brevet en enseignement.

Tableau 2. Répartition des sanctions universitaires délivrées dans les programmes en enseignement primaire ou secondaire, selon l'établissement et la composante de programme, au baccalauréat ou à la maîtrise, pour l'année civile 2024

Établissements de diplomation	Type de diplôme	Noms de composantes de programmes	2024	
Université Bishop's (981000)	Baccalauréat	ELEMENTARY EDUCATION (BEDCONELE)	20	
		PRIMARY EDUCATION (BEDCONPRI)	17	
		SECONDARY EDUCATION (BEDCONSEC)	14	
		SECONDARY: ENGLISH (BEDCONEEG)	6	
		DOUBLE MAJOR MUSIC AND SECONDARY EDUC (BAMAJEMU)	2	
		TEACHING ENGLISH SECOND LANGUAGE MINOR (BAMINTSL)	2	
		SECONDARY: SOCIAL SCIENCES (BEDCONESS)	2	
		PSYCHOLOGY MINOR (BSCMINPSY)	1	
		DOUBLE MAJOR MATHEMATICS SECONDARY ED (BAMAJEDM)	1	
		DOUBLE MAJOR SOCIAL STUDIES SEC ED (BAMAJESO)	1	
		SECONDARY: MATHEMATICS (BEDCONEMT)	1	
		PSYCHOLOGY MINOR (BEDMINPSY)	1	
		CREATIVE ARTS: DRAMA (BEDCONEED)	1	
		DOUBLE MAJOR DRAMA AND SECONDARY ED (BAMAJEDR)	1	
		DOUBLE MAJOR FINE ARTS AND SECONDARY ED (BAMAJEFI)	1	
		DOUBLE MAJOR TEACHING ESL AND SEC ED (BAMAJETE)	1	
		CREATIVE ARTS: FINE ARTS (BEDCONEEF)	1	
		SOCIOLOGY MINOR (BEDMINSOC)	1	
		TEACHING ENGLISH SEC LANG (BEDCONTSL)	1	
		ENVIRONMENTAL STUDIES MINOR (BEDMINEST)	1	
TEACHING ENGLISH SECOND LANGUAGE MINOR (BSCMINTSL)	1			
FRENCH MINOR (BAMINFRA)	1			
HISTORY MINOR (BAMINHIS)	1			
Total Université Bishop's (981000)			79	
Université Concordia (980000)	Baccalauréat	BED SPECIALZTN TEACHING ENGLISH AS A SECOND LANGUAGE (TESOBEDSP)	34	
		BA SPECIALZTN EARLY CHILDHOOD AND ELEMENTARY EDUCATION (ECEEBASP)	25	
		BFA SPECIALZTN ART EDUCATION-VISUAL ARTS (ARVABFASP)	15	
	Total Baccalauréat			74
	Maîtrise	MA THESIS ART EDUCATION (A WITH THESIS) (ARTEMA1A)	11	
MA COURSE BAS ART EDUCATION (COURSES-ORIENTED) (ARTEMA2U)		2		
Total Maîtrise			13	
Total Université Concordia (980000)			87	
Université de Montréal (976000)	Baccalauréat	ÉDUC. PRÉSC./ENS. PRIM.(BACCALAURÉAT) (182010)	114	
		ÉDUC. PRÉSC./ENS. PRIM.(BACCALAURÉAT) (182019)	95	
		ENS. ADAPTATION SCOLAIRE(BACCALAURÉAT) (185710)	47	
		ÉDUC. PHYSIQUE ET SANTÉ(BACCALAURÉAT) (182210)	44	
		ENS. ADAPTATION SCOLAIRE(BACCALAURÉAT) (185719)	38	
		ENS. UNIVERS SOCIAL AU SEC.(BACCALAURÉAT) (184110)	29	
		ENS. FRANÇAIS AU SEC.(BACCALAURÉAT) (183515)	28	
		ENS. FRANÇAIS LANGUE 2(BACCALAURÉAT) (182110)	24	
		ENS. SC. ET TECHNO AU SEC.(BACCALAURÉAT) (182810)	12	
		ENS. MATHÉMATIQUES AU SEC.(BACCALAURÉAT) (183412)	12	
	ENS. ÉTHIQUE ET CULT. REL.(BACCALAURÉAT) (183518)	2		
	Total Baccalauréat			445
	Maîtrise	ÉDUCATION(MAÎTRISE) (282019A)	56	
		ÉDUCATION(MAÎTRISE) (285513A)	25	
ÉDUCATION(MAÎTRISE) (281113A)		21		
Total Maîtrise			102	
Total Université de Montréal (976000)			547	
Université de Sherbrooke (977000)	Baccalauréat	B. EN ENSEIGNEMENT AU PRÉSCOLAIRE ET AU PRIMAIRE (237000)	148	
		B. EN ADAPTATION SCOLAIRE ET SOCIALE (246000)	72	
		B. ENS. EDUC. PHYS. ET SANTE (247000)	72	
		B. EN ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL (SECONDAIRE) (250000)	50	
		B. EN ENSEIGNEMENT DE L'ANGLAIS LANGUE SECONDE (248000)	26	
		B. EN ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL (SECONDAIRE) ANG. (250001)	25	
		B. ENSEIGNEMENT AU SECONDAIRE (FRANCAIS LANGUE ENSEIGNEMENT) (273000)	22	
		B. ENSEIGNEMENT AU SECONDAIRE (SCIENCES HUMAINES SOCIALES) (274000)	16	
		B. EN ENSEIGNEMENT AU SECONDAIRE (SCIENCES ET TECHNOLOGIE) (276000)	15	
		BACCALAUREAT EN ENSEIGNEMENT AU SECONDAIRE (MATHEMATIQUES) (275000)	10	
	BAC. ETU. GENER. EN EDUC. AVEC SPECIALISATION DISCIPLINAIRE (282000)	1		
	Total Baccalauréat			457
	Maîtrise	MAITRISE EN ENS. AU PRÉSCOLAIRE ET AU PRIMAIRE (664000)	32	
		MAITRISE EN ADAPTATION SCOLAIRE ET SOCIALE (652000)	14	
		MAITRISE EN ENSEIGNEMENT AU SECONDAIRE (QUALIFIANT SCI.TECH) (66A004)	11	
		MAITRISE EN ADAPTATION SCOLAIRE ET SOCIALE ORTHOPEDA. (652001)	10	
		MAITRISE EN ENSEIGNEMENT AU SECONDAIRE (QUALIFIANT UNI.SOC.) (66A005)	8	
		MAITRISE EN ENSEIGNEMENT AU SECONDAIRE (QUALIFIANT MATHEMA.) (66A003)	4	
		MAITRISE EN ENSEIGNEMENT AU SECONDAIRE (QUALIFIANT FRANCAIS) (66A002)	4	
		MAITRISE EN ENSEIGNEMENT AU SECONDAIRE (665000)	4	
MAITRISE EN ENSEIGNEMENT AU SECONDAIRE (QUALIFIANT ANGLAIS) (66A001)		3		
Total Maîtrise			90	
Total Université de Sherbrooke (977000)			547	
Université du Québec à Chicoutimi (978003)	Baccalauréat	BACCALAURÉAT EN ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE ET EN ENSEIGN. PRIMAIR (7991)	68	
		BACCALAURÉAT EN ENS.DE L'ÉDUCATION PHYSIQUE ET À LA SANTÉ (7208)	21	
		BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT EN ADAPTATION SCOLAIRE ET SOCIA (7080EN13)	13	
		BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT DE L'ANGLAIS LANGUE SECONDE (7104AN05)	9	
		BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (FRANÇAIS) (7651)	8	
		BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (UNIVERS SOCIAL) (7665)	8	
		BACC. EN ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE ET EN ENS.PRIMAIRE (AMÉRINDIE) (7992)	6	
		BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (MATHÉMATIQUE) (7654)	6	
		BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT DES ARTS (7209)	5	
		BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT EN ADAPTATION SCOLAIRE ET SOCIA (7080EN14)	5	
		BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL (7246)	3	
		BACCALAURÉAT EN ENSEIGN. SECONDAIRE (SCIENCE ET TECHNOLOGIE) (7653)	2	
		BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT DES LANGUES SECONDES (7207AN02)	1	
		BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT DES ARTS (7209AR03)	1	
		BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT DES ARTS (7209HO01)	1	
	Total Baccalauréat			157
Maîtrise	MAÎTRISE EN ÉDUCATION (ORTHOPÉDAGOGIE) (2415)	1		
Total Université du Québec à Chicoutimi (978003)			158	
		BACCALAURÉAT EN ÉDUC.PRÉSCOL.ET EN ENS.PRIMAIRE (7593)	135	
		BACCALAURÉAT EN ENS. EN ADAPTATION SCOL.& SOC. (VOLET PRIMA) (7088)	79	
		BACCALAURÉAT EN ENS. SECOND. (SCIENCES HUMAINES/UNIVERS SOCI) (7652)	37	

Université du Québec à Montréal (978001)	Baccalauréat	BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (FRANÇAIS) (7951)	36	
		BACCALAURÉAT D'INTERV.EN ACT.PHYSIQUE(PROFIL ENSEIGNEMENT) (7236)	33	
		BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS LANGUE SECONDE (7177)	32	
		BAC. D'ENS. EN FORM. PROF.& TECH. (FORM. PROF. AU SECONDAIRE (7414)	32	
		BAC. D'ENS. EN FORM. PROF. & TECH. (FORM. TECH. AU COLLÉGIAL (7415)	31	
		BACCALAURÉAT EN ENS. SECONDAIRE (MATHÉMATIQUES) (7954)	30	
		BACCALAURÉAT EN ENS.EN ADAP.SCOL.& SOC.(PROFIL INTERV.AU SEC (7489)	27	
		BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT DE L'ANGLAIS LANGUE SECONDE (7176)	26	
		BACCALAURÉAT EN ENS. SEC. (FORMATION ÉTHIQUE ET CULTURE RELI (7657)	25	
		BACCALAURÉAT EN ARTS VISUELS ET MÉDIATIQUES (ENSEIGNEMENT) (7325)	19	
		BACCALAURÉAT EN MUSIQUE (CONCENTRATION ENSEIGNEMENT) (7602)	19	
		BACCALAURÉAT EN ENSEIGN. SECONDAIRE (SCIENCE ET TECHNOLOGIE) (7653)	18	
		BACCALAURÉAT EN ART DRAMATIQUE (CONCENTRATION ENSEIGNEMENT) (7605)	15	
		BACCALAURÉAT ÉDUC.PRÉSCOL.& ENS.PRIMAIRE (PR. DEC-BAC INTÉGR (7592)	9	
		CERTIFICAT EN GESTION DES RESSOURCES HUMAINES (4209)	2	
		BACCALAURÉAT EN DANSE (CONCENTRATION ENSEIGNEMENT) (6512)	2	
		CERTIFICAT POUR FORMATEURS EN MILIEU DE TRAVAIL (4550)	1	
		CERTIFICAT EN INTERVENTION PSYCHOSOCIALE (4153)	1	
		CERTIFICAT EN ARTS PLASTIQUES (4204)	1	
		CERTIFICAT EN DROIT SOCIAL ET DU TRAVAIL (4290)	1	
		Total Baccalauréat	611	
		Maitrise	MÂITRISE EN ORTHOPÉDAGOGIE (1891)	29
			MÂITRISE EN ENSEIGNEMENT DES ARTS (CONC. MUSIQUE) (1904)	15
			MÂITRISE EN ENSEIGNEMENT (PR.ENS.SEC.-CONC.SCIENCE & TECHNO. (1713)	11
MÂITRISE EN ENSEIGNEMENT (PR.ENS.SEC.-CONC.FRANÇ.LANGUE.PREM (1711)	7			
MÂITRISE EN ENSEIGNEMENT (PR.ENS.SEC.-CONC.SC.HUM.& UNIVE.SO (1714)	6			
MÂITRISE EN ENSEIGNEMENT DES ARTS (CONC. ART DRAMATIQUE) (1901)	6			
MÂITRISE EN ENSEIGN.DES ARTS (CONC.ARTS VISUELS ET MÉDIATIQU (1902)	4			
MÂITRISE EN ORTHOPÉDAGOGIE (3050)	2			
MÂITRISE EN ENSEIGN.DES ARTS (CONC.ARTS VISUELS ET MÉDIATIQU (1502)	1			
MÂITRISE EN ENSEIGNEMENT (PR.ENS.SEC.-CONC.MATHÉMATIQUES) (1712)	1			
MÂITRISE EN ENSEIGNEMENT DES ARTS (CONC. DANSE) (1903)	1			
MÂITRISE EN ENSEIGNEMENT DES ARTS (CONC. DANSE) (1503)	1			
Total Maitrise	84			
Total Université du Québec à Montréal (978001)		695		
Université du Québec à Rimouski (978004)	Baccalauréat	BACCALAURÉAT EN ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE ET EN ENSEIGN. PRIMAIR (7590)	113	
		BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL (7246)	69	
		BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT EN ADAPTATION SCOLAIRE ET SOCIA (7080PR11)	37	
		BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT EN ADAPTATION SCOLAIRE ET SOCIA (7080PR12)	12	
		BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (UNIVERS SOCIAL) (7655)	7	
		BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (MATHÉMATIQUE) (7654)	5	
		BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (MUSIQUE) (7658)	2	
		BACCALAURÉAT EN ENSEIGN. SECONDAIRE (SCIENCE ET TECHNOLOGIE) (7653)	2	
		BACCALAURÉAT EN ENSEIGN.SECONDAIRE (DÉVELOPPEMENT PERSONNEL) (7659)	1	
BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (FRANÇAIS) (7651)	1			
Total Université du Québec à Rimouski (978004)		249		
Université du Québec à Trois-Rivières (978002)	Baccalauréat	BACCALAURÉAT EN ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE ET EN ENSEIGN. PRIMAIR (7990)	78	
		BACCALAURÉAT ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE ET ENSEIGN.PRIM. (DRUMMON (2529)	50	
		BACCALAURÉAT EN ENS.DE L'ÉDUCATION PHYSIQUE ET À LA SANTÉ (7138)	39	
		BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT EN ADAPTATION SCOLAIRE ET SOCIA (6788)	27	
		BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT DES LANGUES SECONDES (7090AN02)	19	
		BACC. EN ENSEIGN.EN ADAPTATION SCOLAIRE ET SOCIALE (LANAUDIÉ (6789)	19	
		BACCALAURÉAT EN ÉDUC PRÉSCOL ET ENSEIGN. PRIMAIRE (LANAUDIÉR (6569)	18	
		BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (UNIVERS SOCIAL) (7655)	12	
		BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (FRANÇAIS) (7651)	10	
		BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (MATHÉMATIQUE) (7654)	10	
		BACCALAURÉAT EN ENS. EN ADAPTATION SCOL.& SOC. (VOLET PRIMAI (7088)	9	
		BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT DES ARTS (7173AR03)	8	
		BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT DES LANGUES SECONDES (7090AF01)	5	
		BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT DES LANGUES SECONDES (7090AE01)	4	
		BACCALAURÉAT EN ENS.EN ADAP.SCOL. & SOC. (VOLET SECONDAIRE) (7089)	3	
		BACCALAURÉAT EN ENS.SECONDAIRE (UNIVERS SOCIAL & DÉV.PERSONN (7656)	3	
		BACCALAURÉAT EN ENSEIGN. SECONDAIRE (SCIENCE ET TECHNOLOGIE) (7653)	2	
	BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT DES LANGUES SECONDES (7090AN07)	1		
	BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT DES ARTS (7173)	1		
	Total Baccalauréat	318		
	Maitrise	MÂITRISE EN ENSEIGNEMENT (SCIENCE ET TECHNOLOGIE) (1953)	9	
		MÂITRISE EN ENSEIGNEMENT (ESPAGNOL, LANGUE SECONDE) (1957)	8	
		MÂITRISE EN ENSEIGNEMENT (UNIVERS SOCIAL) (1954)	7	
		MÂITRISE EN ENSEIGNEMENT (FRANÇAIS, LANGUE MATERNELLE) (1951)	7	
MÂITRISE EN ENSEIGNEMENT (ÉTHIQUE ET CULTURES RELIGIEUSES) (1955)		4		
MÂITRISE EN ENSEIGNEMENT (ANGLAIS, LANGUE SECONDE) (1956)		2		
MÂITRISE EN ENSEIGNEMENT (MATHÉMATIQUE) (1952)		1		
Total Maitrise	38			
Total Université du Québec à Trois-Rivières (978002)		356		
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (978006)	Baccalauréat	BACCALAURÉAT EN ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE ET EN ENSEIGN. PRIMAIR (7991)	26	
		BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (UNIVERS SOCIAL) (7655)	8	
		CERTIFICAT EN ACCOMPAGNEMENT À L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE (4950)	4	
		BACCALAURÉAT EN ÉDUCATION PRÉSC ET EN ENS. PRIMAIRE (ANGLAIS (6614)	2	
		BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL (7246)	2	
		BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT DE L'ANGLAIS LANGUE SECONDE (7349)	2	
		BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (FRANÇAIS) (7651)	2	
		CERTIFICAT D'ENSEIGN.AU PRÉSCOL.ET AU PRIM.EN MILIEU NORDIQU (4340)	1	
		CERTIFICAT MULTIDISCIPLINAIRE (SCIENCES SOCIALES) (4824)	1	
BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (MATHÉMATIQUE) (7654)	1			
Total Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (978006)		49		
Université du Québec en Outaouais (978005)	Baccalauréat	BACCALAURÉAT EN ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE ET EN ENSEIGN. PRIMAIR (7991)	78	
		BACCALAURÉAT EN ENSEIGN.EN ADAP.SCOL.(PROFIL PRIMAIRE) (7180PR06)	27	
		BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (UNIVERS SOCIAL) (7655)	8	
		BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (MATHÉMATIQUE) (7654)	5	
		BACCALAURÉAT EN ENSEIGN.EN ADAP.SCOL.(PR.SEC.ET JEUNES ADULT (7213PR18)	2	
		BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (FRANÇAIS) (7651)	1	
BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT DES ARTS (7117AR06)	1			
Total Université du Québec en Outaouais (978005)		122		
		BACCALAURÉAT ÉDUC. AU PRÉSCOL., ENS. AU PRIMAIRE (B. ENS.) (B-ENP.ENP)	164	
		BACCALAURÉAT EN ENS. ÉDUCATION PHYSIQUE ET SANTÉ (B. ENS.) (B-EDP.EDP)	62	
		BACCALAURÉAT EN ENS. DE L'ANGLAIS, LANGUE SECONDE (B. ENS.) (B-ALS.ALS)	24	

Université Laval (975000)	Baccalauréat	BACCALAURÉAT EN ENS. DU FRANÇAIS, LANGUE SECONDE (B. ENS.) (B-ELS.ELS)	19
		BACCALAURÉAT ENS. SEC. - UN. SOCIAL (HIST.-GÉOGR.) (B. ENS.) (B-ENS5.UHG)	18
		BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT DES ARTS PLASTIQUES (B. ENS.) (B-EAP.EAP)	18
		BACCALAURÉAT ENS. SEC. - SCIENCES ET TECHNOLOGIE (B. ENS.) (B-ENS3.STC)	17
		BACCALAURÉAT ENS. SEC. - FRANÇAIS, LANGUE PREMIÈRE (B. ENS.) (B-ENS1.FLP)	16
		BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT DE LA MUSIQUE (B. ENS.) (B-EMU.EMU)	13
		BACCALAURÉAT ENS. SECONDAIRE - MATHÉMATIQUES (B. ENS.) (B-ENS2.EMA)	8
		BACCALAURÉAT ENS. SECONDAIRE - MATHÉMATIQUES (B. ENS.) (B-ENS.EMA)	3
		BACCALAURÉAT ENS. SEC. - UN. SOCIAL, DÉV. PERSONN. (B. ENS.) (B-ENS4.UDP)	3
		BACC. EN SC. DE L'ÉDUCATION (HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE) (B. A.) (B-SENS.UHG)	2
		BACCALAURÉAT ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL, TECHNIQUE (B. ENS.) (B-EPT.EPT)	2
		BACCALAURÉAT EN SC. DE L'ÉDUCATION (PRÉSCOL. ET PRIM.) (B.A) (B-SENP.ENP)	2
		BACCALAURÉAT ENS. SEC. - UN. SOCIAL (HIST.-GÉOGR.) (B. ENS.) (B-ENS.UHG)	1
		BACCALAURÉAT ENS. SEC. - UN. SOCIAL, DÉV. PERSONN. (B. ENS.) (B-ENS.UDP)	1
	Total Baccalauréat		373
	Maîtrise	MAÎTRISE EN PSYCHOPÉDAGOGIE - ORTHOPÉDAGOGIE (M.A.) (M-PPG.ERP)	17
		MAÎTRISE ENS. SECONDAIRE - SCIENCES ET TECHNOLOGIE (M. ÉD.) (M-ENS3.STC)	16
		MAÎTRISE ENS. SECONDAIRE - FRANÇAIS LANGUE PREMIÈRE (M. ÉD.) (M-ENS1.FLP)	7
		MAÎTRISE ENS. SEC. - UNIVERS SOCIAL (HIST., GÉOGR.) (M. ÉD.) (M-ENS5.UHG)	4
		MAÎTRISE ENS. SEC. - ÉTHIQUE ET CULTURE RELIGIEUSE (M. ÉD.) (M-ENS4.ECR)	2
MAÎTR. PSYCHOPÉD. - DIFF. APPRENTISSAGE ET ADAPTATION (M.A.) (M-PPG.DAA)		2	
Total Maîtrise		50	
Total Université Laval (975000)		423	
Université McGill (979000)	Baccalauréat	KINDERGARTEN AND ELEMENTARY EDUCATION (100255)	97
		ELEMENTARY EDUCATION: INDIGENOUS EDUCATION (102015)	33
		SECONDARY ENGLISH (100265)	30
		PHYSICAL AND HEALTH EDUCATION (100258)	29
		KINDERGARTEN AND ELEMENTARY PÉDAGOGIE DE L'IMMERSION FRANÇAIS (100257)	27
		TEACHING ENGLISH AS A SECOND LANGUAGE - TESL ELEMENTARY AND (100267)	19
		MAJOR SECONDARY SOCIAL SCIENCES (101759)	18
		MAJOR MUSIC EDUCATION AND BACHELOR OF EDUCATION (B.ED.) - MU (100252)	13
		MAJOR MUSIC EDUCATION AND BACHELOR OF EDUCATION (B.ED.) - MU (100305)	9
		SECONDARY MATHEMATICS (100266)	8
		SECONDARY SCIENCE AND TECHNOLOGY (100264)	5
	KINDERGARTEN AND ELEMENTARY JEWISH STUDIES (100256)	1	
	Total Baccalauréat		289
	Maîtrise	(M.A.) TEACHING AND LEARNING (NON-THESIS) (100801)	44
		(M.A.) SECOND LANGUAGE EDUCATION (NON-THESIS) (100780)	7
		(M.A.) SECOND LANGUAGE EDUCATION (THESIS) (100782)	6
Total Maîtrise		57	
Total Université McGill (979000)		346	
Total général		3 658	

Source : MES, DGPP, DSIG, Portail informationnel, Système GDEU, données au 2025-12-17.

Les données présentées dans ce tableau peuvent inclure des diplômes qui ne mènent pas à l'obtention d'un brevet en enseignement.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Nombre d'admissions et de nouveaux diplômés au baccalauréat et à la maîtrise dans les catégories ci-dessous. Ventilation par université pour 2025-2026 :

- a. adaptation scolaire et sociale;
- b. enseignement professionnel;
- c. orientation;
- d. psychoéducation;
- e. éducation spécialisée;
- f. travail social.

RÉPONSE

Le Ministère ne possède pas les données sur le nombre d'admissions dans les établissements universitaires.

Toutefois, le nombre d'inscriptions pour l'année universitaire 2025-2026^P est disponible et ventilé par université. Il s'agit ici d'inscriptions à l'automne, une même personne inscrite à plus d'un programme ou dans plus d'un établissement pouvant être comptée plus d'une fois.

Les données sur les inscriptions sont présentées à l'annexe 1.

Les données portant sur le nombre de diplômés, ventilé par université, sont disponibles pour l'année civile 2024.

Les données sur les sanctions sont présentées à l'annexe 2.

Tableau 1. Répartition du nombre d'inscriptions dans certaines disciplines universitaires, selon l'établissement, le type de diplôme recherché (baccalauréat ou maîtrise), au trimestre d'automne, pour l'année universitaire 2025-2026^P

Ensemble des 6 disciplines d'études (Adaptation scolaire et sociale, Enseignement professionnel, Orientation, Psychoéducation, Éducation spécialisée et Travail social)

Type de diplôme recherché	Établissement déclaré	2025-2026 ^P
Baccalauréat	Université Bishop's (981000)	87
	Université Concordia (980000)	183
	Université de Montréal (976000)	1 638
	Université de Sherbrooke (977000)	2 739
	Université du Québec à Chicoutimi (978003)	635
	Université du Québec à Montréal (978001)	2 741
	Université du Québec à Rimouski (978004)	1 844
	Université du Québec à Trois-Rivières (978002)	1 532
	Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (978006)	322
	Université du Québec en Outaouais (978005)	707
	Université Laval (975000)	1 575
	Université McGill (979000)	530
Total Baccalauréat		14 533
Maîtrise	Université Concordia (980000)	27
	Université de Montréal (976000)	427
	Université de Sherbrooke (977000)	495
	Université du Québec à Chicoutimi (978003)	80
	Université du Québec à Montréal (978001)	354
	Université du Québec à Rimouski (978004)	32
	Université du Québec à Trois-Rivières (978002)	233
	Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (978006)	65
	Université du Québec en Outaouais (978005)	246
	Université Laval (975000)	516
Université McGill (979000)	258	
Total Maîtrise		2 733
Total général		17 266

Source : ministère de l'Enseignement supérieur (MÉS), DGPP, DSIG, portail informationnel, système GDEU, données au 2025-11-28.

P : Les données de l'automne 2025 sont provisoires.

Note :

Ces données peuvent inclure effectifs étudiants inscrits dans un programme qui ne mènent pas à l'obtention d'un brevet en enseignement.

Tableau 1.a Répartition du nombre d'inscriptions dans la discipline *Formation des enseignants spécialistes en adaptation scolaire (orthopédagogie)*, selon l'établissement, le type de diplôme recherché (baccalauréat ou maîtrise), au trimestre d'automne, pour l'année 2025-2026^P

Formation des enseignants spécialistes en adaptation scolaire (orthopédagogie)

Type de diplôme recherché	Établissement déclaré	2025-2026 ^P
Baccalauréat	Université de Montréal (976000)	379
	Université de Sherbrooke (977000)	868
	Université du Québec à Chicoutimi (978003)	87
	Université du Québec à Montréal (978001)	441
	Université du Québec à Rimouski (978004)	296
	Université du Québec à Trois-Rivières (978002)	322
	Université du Québec en Outaouais (978005)	164
Total Baccalauréat		2 557
Maîtrise	Université de Montréal (976000)	99
	Université de Sherbrooke (977000)	135
	Université du Québec à Chicoutimi (978003)	4
	Université du Québec à Montréal (978001)	65
	Université du Québec en Outaouais (978005)	44
	Université Laval (975000)	95
Total Maîtrise		442
Total général		2 999

Source : ministère de l'Enseignement supérieur (MES), DGPP, DSIG, portail informationnel, système GDEU, données au 2025-11-28.

P : Les données de l'automne 2025 sont provisoires.

Note :

Ces données peuvent inclure effectifs étudiants inscrits dans un programme qui ne mènent pas à l'obtention d'un brevet en enseignement.

Tableau 1.b Répartition du nombre d'inscriptions dans la discipline de *Formation des enseignants de l'enseignement professionnel au secondaire et au collégial*, selon l'établissement, le type de diplôme recherché (baccalauréat ou maîtrise), au trimestre d'automne, pour l'année universitaire 2025-2026^P

Formation des enseignants de l'enseignement professionnel au secondaire et au collégial

Type de diplôme recherché	Établissement déclaré	2025-2026 ^P
Baccalauréat	Université de Sherbrooke (977000)	772
	Université du Québec à Chicoutimi (978003)	67
	Université du Québec à Montréal (978001)	495
	Université du Québec à Rimouski (978004)	1 275
	Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (978006)	89
	Université Laval (975000)	2
Total Baccalauréat		2 700

Source : ministère de l'Enseignement supérieur (MES), DGPP, DSIG, portail informationnel, système GDEU, données au 2025-11-28.

P : Les données de l'automne 2025 sont provisoires.

Note :

Ces données peuvent inclure effectifs étudiants inscrits dans un programme qui ne mènent pas à l'obtention d'un brevet en enseignement.

Tableau 1.c Répartition du nombre d'inscriptions dans la discipline d'*Orientation, information scolaire et professionnelle*, selon l'établissement, le type de diplôme recherché (baccalauréat ou maîtrise), au trimestre d'automne, pour l'année universitaire 2025-2026^P

Orientation, information scolaire et professionnelle

Type de diplôme recherché	Établissement déclaré	2025-2026 ^P
Baccalauréat	Université de Sherbrooke (977000)	63
	Université du Québec à Montréal (978001)	184
	Université Laval (975000)	175
Total Baccalauréat		422
Maîtrise	Université de Sherbrooke (977000)	49
	Université du Québec à Montréal (978001)	63
	Université Laval (975000)	179
Total Maîtrise		291
Total général		713

Source : ministère de l'Enseignement supérieur (MES), DGPP, DSIG, portail informationnel, système GDEU, données au 2025-11-28.

P : Les données de l'automne 2025 sont provisoires.

Tableau 1.d Répartition du nombre d'inscriptions dans la discipline *Psychoéducation*, selon l'établissement, le type de diplôme recherché (baccalauréat ou maîtrise), au trimestre d'automne, pour l'année universitaire 2025-2026^P

Psychoéducation

Type de diplôme	Établissement déclaré	2025-2026 ^P
Baccalauréat	Université de Montréal (976000)	395
	Université de Sherbrooke (977000)	197
	Université du Québec à Trois-Rivières (978002)	612
	Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (978006)	33
	Université du Québec en Outaouais (978005)	228
	Université Laval (975000)	277
Total Baccalauréat		1 742
Maîtrise	Université de Montréal (976000)	229
	Université de Sherbrooke (977000)	180
	Université du Québec à Trois-Rivières (978002)	213
	Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (978006)	24
	Université du Québec en Outaouais (978005)	93
	Université Laval (975000)	159
Total Maîtrise		898
Total général		2 640

Source : ministère de l'Enseignement supérieur (MES), DGPP, DSIG, portail informationnel, système GDEU, données au 2025-11-28.

P : Les données de l'automne 2025 sont provisoires.

Tableau 1.e Répartition du nombre d'inscriptions dans la discipline *Formation des enseignants spécialistes au primaire et au secondaire*, selon l'établissement, le type de diplôme recherché (baccalauréat ou maîtrise), au trimestre d'automne, pour l'année universitaire 2025-2026^P

Formation des enseignants spécialistes au primaire et au secondaire

Type de diplôme recherché	Établissement déclaré	2025-2026 ^P
Baccalauréat	Université Bishop's (981000)	87
	Université Concordia (980000)	183
	Université de Montréal (976000)	280
	Université de Sherbrooke (977000)	510
	Université du Québec à Chicoutimi (978003)	240
	Université du Québec à Montréal (978001)	1 056
	Université du Québec à Rimouski (978004)	1
	Université du Québec à Trois-Rivières (978002)	404
	Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (978006)	31
	Université du Québec en Outaouais (978005)	18
	Université Laval (975000)	635
	Université McGill (979000)	362
	Total Baccalauréat	
Maîtrise	Université Concordia (980000)	27
	Université de Sherbrooke (977000)	50
	Université du Québec à Montréal (978001)	124
	Université du Québec à Trois-Rivières (978002)	20
	Université McGill (979000)	137
Total Maîtrise		358
Total général		4 165

Source : ministère de l'Enseignement supérieur (MES), DGPP, DSIG, portail informationnel, système GDEU, données au 2025-11-28.

P : Les données de l'automne 2025 sont provisoires.

Note :

Ces données peuvent inclure effectifs étudiants inscrits dans un programme qui ne mènent pas à l'obtention d'un brevet en enseignement.

Tableau 1.f Répartition du nombre d'inscriptions dans la discipline *Service social*, selon l'établissement, le type de diplôme recherché (baccalauréat ou maîtrise), au trimestre d'automne, pour l'année universitaire 2025-2026^P

Service social

Type de diplôme	Établissement déclaré	2025-2026 ^P
Baccalauréat	Université de Montréal (976000)	584
	Université de Sherbrooke (977000)	329
	Université du Québec à Chicoutimi (978003)	241
	Université du Québec à Montréal (978001)	565
	Université du Québec à Rimouski (978004)	272
	Université du Québec à Trois-Rivières (978002)	194
	Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (978006)	169
	Université du Québec en Outaouais (978005)	297
	Université Laval (975000)	486
	Université McGill (979000)	168
Total Baccalauréat		3 305
Maîtrise	Université de Montréal (976000)	99
	Université de Sherbrooke (977000)	81
	Université du Québec à Chicoutimi (978003)	76
	Université du Québec à Montréal (978001)	102
	Université du Québec à Rimouski (978004)	32
	Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (978006)	41
	Université du Québec en Outaouais (978005)	109
	Université Laval (975000)	83
Université McGill (979000)	121	
Total Maîtrise		744
Total général		4 049

Source : ministère de l'Enseignement supérieur (MES), DGPP, DSIG, portail informationnel, système GDEU, données au 2025-11-28.

P : Les données de l'automne 2025 sont provisoires.

Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

Tableau 2.f Répartition des sanctions délivrées dans la discipline *Service social* (5477), selon l'établissement et le type de diplôme obtenu (baccalauréat ou maîtrise), pour l'année civile 2024

Service social

Type de diplôme	Établissement de diplomation	2024
Baccalauréat	Université de Montréal (976000)	140
	Université de Sherbrooke (977000)	69
	Université du Québec à Chicoutimi (978003)	52
	Université du Québec à Montréal (978001)	119
	Université du Québec à Rimouski (978004)	71
	Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (978006)	90
	Université du Québec en Outaouais (978005)	78
	Université Laval (975000)	117
	Université McGill (979000)	43
Total Baccalauréat		779
Maîtrise	Université de Montréal (976000)	27
	Université de Sherbrooke (977000)	27
	Université du Québec à Montréal (978001)	24
	Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (978006)	1
	Université du Québec en Outaouais (978005)	32
	Université Laval (975000)	31
Université McGill (979000)	55	
Total Maîtrise		197
Total général		976

Source : ministère de l'Enseignement supérieur (MES), DGPP, DSIG, portail informationnel, système GDEU, données au 2025-12-17.

Tableau 2. Répartition des sanctions délivrées dans certaines disciplines universitaires, selon l'établissement et le type de diplôme obtenu (baccalauréat ou maîtrise), pour l'année civile 2024

Ensemble des 6 disciplines d'études (Adaptation scolaire et sociale (5706), Enseignement professionnel(5709), Orientation (5479), Psychoéducation (5473), Éducation spécialisée (5705) et Travail social (5477))

Type de diplôme	Établissement de diplomation	2024
Baccalauréat	Université Bishop's (981000)	13
	Université Concordia (980000)	49
	Université de Montréal (976000)	397
	Université de Sherbrooke (977000)	399
	Université du Québec à Chicoutimi (978003)	111
	Université du Québec à Montréal (978001)	473
	Université du Québec à Rimouski (978004)	192
	Université du Québec à Trois-Rivières (978002)	285
	Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (978006)	103
	Université du Québec en Outaouais (978005)	175
	Université Laval (975000)	361
	Université McGill (979000)	146
Total Baccalauréat		2 704
Maîtrise	Université Concordia (980000)	13
	Université de Montréal (976000)	135
	Université de Sherbrooke (977000)	141
	Université du Québec à Chicoutimi (978003)	1
	Université du Québec à Montréal (978001)	91
	Université du Québec à Trois-Rivières (978002)	71
	Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (978006)	10
	Université du Québec en Outaouais (978005)	70
	Université Laval (975000)	160
Université McGill (979000)	112	
Total Maîtrise		804
Total général		3 508

Source : ministère de l'Enseignement supérieur (MES), DGPP, DSIG, portail informationnel, système GDEU, données au 2025-12-17.

Note :

Ces données peuvent inclure des diplômes qui ne mènent pas à l'obtention d'un brevet en enseignement.

Tableau 2.a Répartition des sanctions délivrées dans la discipline *Formation des enseignants spécialistes en adaptation scolaire (orthopédagogie) (5706)*, selon l'établissement et le type de diplôme obtenu (baccalauréat ou maîtrise), pour l'année civile 2024

Formation des enseignants spécialistes en adaptation scolaire (orthopédagogie)

Type de diplôme	Établissement de diplomation	2024
Baccalauréat	Université de Montréal (976000)	85
	Université de Sherbrooke (977000)	72
	Université du Québec à Chicoutimi (978003)	18
	Université du Québec à Montréal (978001)	106
	Université du Québec à Rimouski (978004)	49
	Université du Québec à Trois-Rivières (978002)	58
	Université du Québec en Outaouais (978005)	27
Total Baccalauréat		415
Maîtrise	Université de Montréal (976000)	25
	Université de Sherbrooke (977000)	24
	Université du Québec à Chicoutimi (978003)	1
	Université du Québec à Montréal (978001)	31
	Université Laval (975000)	19
Total Maîtrise		100
Total général		515

Source : ministère de l'Enseignement supérieur (MES), DGPP, DSIG, portail informationnel, système GDEU, données au 2025-12-17.

Note :

Ces données peuvent inclure des diplômes qui ne mènent pas à l'obtention d'un brevet en enseignement.

Tableau 2.b Répartition des sanctions délivrées dans la discipline de *Formation des enseignants de l'enseignement professionnel au secondaire et au collégial (5709)*, selon l'établissement et le type de diplôme obtenu (baccalauréat ou maîtrise), pour l'année civile 2024

Formation des enseignants de l'enseignement professionnel au secondaire et au collégial

Type de diplôme	Établissement de diplomation	2024
Baccalauréat	Université de Sherbrooke (977000)	75
	Université du Québec à Chicoutimi (978003)	3
	Université du Québec à Montréal (978001)	69
	Université du Québec à Rimouski (978004)	69
	Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (978006)	2
	Université Laval (975000)	2
Total général		220

Source : ministère de l'Enseignement supérieur (MES), DGPP, DSIG, portail informationnel, système GDEU, données au 2025-12-17.

Note :

Ces données peuvent inclure des diplômes qui ne mènent pas à l'obtention d'un brevet en enseignement.

Tableau 2.c Répartition des sanctions délivrées dans la discipline d'*Orientation, information scolaire et professionnelle (5479)*, selon l'établissement et le type de diplôme obtenu (baccalauréat ou maîtrise), pour l'année civile 2024

Orientation, information scolaire et professionnelle

Type de diplôme	Établissement de diplomation	2024
Baccalauréat	Université de Sherbrooke (977000)	32
	Université du Québec à Montréal (978001)	33
	Université Laval (975000)	27
Total Baccalauréat		92
Maîtrise	Université de Sherbrooke (977000)	24
	Université du Québec à Montréal (978001)	28
	Université Laval (975000)	46
Total Maîtrise		98
Total général		190

Source : ministère de l'Enseignement supérieur (MES), DGPP, DSIG, portail informationnel, système GDEU, données au 2025-12-17.

Tableau 2.d Répartition des sanctions délivrées dans la discipline *Psychoéducation* (5473), selon l'établissement et le type de diplôme obtenu (baccalauréat ou maîtrise), pour l'année civile 2024

Psychoéducation

Type de diplôme	Établissement de diplomation	2024
Baccalauréat	Université de Montréal (976000)	104
	Université de Sherbrooke (977000)	52
	Université du Québec à Rimouski (978004)	1
	Université du Québec à Trois-Rivières (978002)	150
	Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (978006)	9
	Université du Québec en Outaouais (978005)	69
	Université Laval (975000)	79
Total Baccalauréat		464
Maîtrise	Université de Montréal (976000)	83
	Université de Sherbrooke (977000)	63
	Université du Québec à Trois-Rivières (978002)	61
	Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (978006)	9
	Université du Québec en Outaouais (978005)	38
	Université Laval (975000)	64
Total Maîtrise		318
Total général		782

Source : ministère de l'Enseignement supérieur (MES), DGPP, DSIG, portail informationnel, système GDEU, données au 2025-12-17.

Tableau 2.e Répartition des sanctions délivrées dans la discipline *Formation des enseignants spécialistes au primaire et au secondaire (5705)*, selon l'établissement et le type de diplôme obtenu (baccalauréat ou maîtrise), pour l'année civile 2024

Formation des enseignants spécialistes au primaire et au secondaire

Type de diplôme	Établissement de diplomation	2024
Baccalauréat	Université Bishop's (981000)	13
	Université Concordia (980000)	49
	Université de Montréal (976000)	68
	Université de Sherbrooke (977000)	99
	Université du Québec à Chicoutimi (978003)	38
	Université du Québec à Montréal (978001)	146
	Université du Québec à Rimouski (978004)	2
	Université du Québec à Trois-Rivières (978002)	77
	Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (978006)	2
	Université du Québec en Outaouais (978005)	1
	Université Laval (975000)	136
	Université McGill (979000)	103
Total Baccalauréat		734
Maîtrise	Université Concordia (980000)	13
	Université de Sherbrooke (977000)	3
	Université du Québec à Montréal (978001)	8
	Université du Québec à Trois-Rivières (978002)	10
	Université McGill (979000)	57
Total Maîtrise		91
Total général		825

Source : ministère de l'Enseignement supérieur (MES), DGPP, DSIG, portail informationnel, système GDEU, données au 2025-12-17.

Note :

Ces données peuvent inclure des diplômes qui ne mènent pas à l'obtention d'un brevet en enseignement.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Détails des frais institutionnels obligatoires (FIO) facturés aux étudiants par université pour 2025-2026.

RÉPONSE

Les FIO constituent l'ensemble des frais obligatoires imposés par les universités à leurs étudiants, à l'exclusion des droits de scolarité. Ils sont facturés directement à l'étudiant par l'université ou une de ses composantes, sans qu'il y ait possibilité de s'y soustraire. Ils peuvent varier selon le cycle d'études, les programmes et le régime d'études de l'étudiant.

Le tableau ci-dessous présente les FIO que devaient acquitter tous les étudiants réguliers de premier cycle inscrits à 30 crédits en 2025-2026, pour chaque université. Dans le cas de certaines universités offrant uniquement de la formation aux cycles supérieurs*, la situation d'un étudiant de deuxième cycle régulier est présentée.

Frais institutionnels obligatoires¹ exigés d'un étudiant régulier (\$)

Universités	2025-2026
École des hautes études commerciales de Montréal	1433,04
École Polytechnique de Montréal	776,64
Université Bishop's	1511,38
Université Concordia	1087,28
Université Laval	868,80
Université McGill	1553,38
Université de Montréal	986,70
Université de Sherbrooke	672,00
Université du Québec	
École nationale d'administration publique*	792,06
École de technologie supérieure	662,32
Institut national de la recherche scientifique*	278,84
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	658,34
Université du Québec à Chicoutimi	554,92
Université du Québec à Montréal	645,38
Université du Québec en Outaouais	597,58
Université du Québec à Trois-Rivières	555,20
Université du Québec à Rimouski	565,56
Télé-université	642,48

1. Les FIO spécifiques propres à une faculté, un département, un programme ou un cours pouvant être exigés d'un étudiant régulier ne sont pas compilés dans ce tableau.

Source : Inventaires des FIO 2025-2026

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Cumul et détail de l'entretien différé accumulé des collèges publics et privés du Québec.

RÉPONSE

Le Plan annuel de gestion des investissements publics en infrastructures (PAGI) 2025-2026 prévoit un déficit de maintien des actifs de 763,8 M\$ pour le réseau collégial. Le déficit de maintien des actifs attribuable aux immeubles est de 700,5 M\$ et le déficit de maintien des actifs attribuable aux équipements est de 63,3 M\$.

Au Plan québécois des infrastructures 2025-2035, pour l'année 2025-2026, l'enveloppe accordée pour maintenir en état les bâtiments du réseau collégial est de 80,0 M\$, dont 35,0 M\$ spécifiquement pour la résorption du déficit de maintien des actifs.

Pour le réseau collégial privé, le Ministère ne finance pas les dépenses d'investissements et ne dispose pas d'information sur l'état des infrastructures.

MINISTÈRE DE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Pour l'année 2025-2026, montant dépensé visant l'intégration des immigrants et pris en compte par l'Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains.

RÉPONSE

À l'automne 2007, le gouvernement du Québec a confié au ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) la totalité de l'enveloppe budgétaire allouée à l'intégration et à la francisation des personnes immigrantes. Cette enveloppe comprend une partie des sommes reçues du gouvernement fédéral en vertu de l'Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains (ci-après l'« Accord Canada-Québec »).

Ainsi, aux fins d'assurer le financement des services spécifiques d'intégration et de francisation des personnes immigrantes fournis par le ministère de l'Enseignement supérieur (MES) aux nouveaux immigrants, une partie des sommes versées au MIFI, soit 27,4 M\$, est transféré par ce dernier au MES en vertu d'une entente distincte conclue entre les deux ministères le 2 juillet 2025, laquelle est renouvelée annuellement. Une ponction équivalente à ce montant est alors effectuée par le Conseil du trésor dans les crédits du MES et est versée à titre de provision dans les crédits du MIFI.

Conformément à cette entente, le montant de 27,4 M\$ a notamment pour but de financer l'offre de formations d'appoint prescrites par un ordre professionnel et des exemptions de droits de scolarité supplémentaires exigés des étudiantes et étudiants internationaux, la mesure sur l'attraction et la rétention des étudiants étrangers en région, ainsi que l'intégration des personnes immigrantes par le biais de la formation continue offerte dans les établissements du réseau des cégeps.

Le rapport de reddition de comptes partiel¹ pour 2024-2025 porte sur les éléments suivants :

- La formation d'appoint qui permet aux personnes immigrantes de suivre les formations prescrites par les ordres professionnels dans le but d'obtenir un droit de pratique de leur profession. Les sommes utilisées à la mi-année pour ce volet totalisent un montant de 7 789 022 \$.
- À cela s'ajoute le montant pour les exemptions de droits de scolarité supplémentaires exigés des étudiants internationaux, soit la mesure pour une formation d'appoint prescrite par un ordre professionnel et la mesure sur l'attraction et la rétention des étudiants étrangers en région. Les sommes utilisées à la mi-année pour ce volet totalisent un montant de 25 881 546 \$.

¹ À noter qu'en date du 31 octobre 2025, les données 2024-2025 sont préliminaires. La reddition de compte qui sera transmise le 30 mai 2026 contiendra les données finales et officielles.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Ventilation, par université et cégep, du nombre d'étudiants étrangers, selon leur pays d'origine, pour 2023, 2024 et 2025.

RÉPONSE

Ventilation des effectifs étudiants internationaux par université

Les dernières données disponibles sont celles de l'automne 2025p et sont présentées à l'Annexe 1, voir les tableaux 1 et 2.

Ventilation des effectifs étudiants internationaux au collégial

Les dernières données disponibles sont celles de l'automne 2025p et sont présentées à l'Annexe 1, voir les tableaux 3 et 4.

Tableau 1 : Répartition des effectifs étudiants internationaux¹ dans le réseau universitaire québécois selon l'établissement, au trimestre d'automne, pour l'année 2025-2026^P

Établissement	A-2025^P
Université McGill	9 822
Université Concordia	5 513
Université Bishop's	364
Sous-total : anglophone	15 699
Université Laval	5 123
Université de Montréal	6 493
École Polytechnique de Montréal	2 405
École des Hautes Études Commerciales de Montréal	2 024
Université de Sherbrooke	2 334
Université du Québec	15 361
Université du Québec à Montréal	4 467
Université du Québec à Chicoutimi	2 689
École de technologie supérieure	2 243
Université du Québec à Trois-Rivières	2 227
Université du Québec en Outaouais	1 088
Université du Québec à Rimouski	1 042
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	608
Institut national de la recherche scientifique	449
École nationale d'administration publique	414
Télé-université	134
Sous-total : francophone	33 740
Total général	49 439

Source : ministère de l'Enseignement supérieur (MES), DGPP, DSIG, portail informationnel, système GDEU, données au 2025-11-28.

P : les données de l'automne 2025 sont provisoires.

Notes :

1. Au Canada, le concept des «étudiants internationaux» comprend les résidents non permanents, tels les détenteurs de permis d'études. Les résidents permanents sont des personnes originaires d'un autre pays qui sont titulaires d'un permis d'études ou d'un permis de travail ou qui revendiquent le statut de réfugié, ainsi que tout membre de leur famille, né à l'extérieur du Canada vivant avec elles. Veuillez considérer que les données présentées ne permettent pas de discriminer, la présence sur le territoire québécois, des étudiants internationaux.

Il s'agit des étudiants ayant le statut d'inscription : régulier ou études libres.

Tableau 2 : Répartition des effectifs étudiants internationaux ¹ inscrits à l'université, selon les 10 principaux pays de citoyenneté, au trimestre d'automne, pour l'année 2025-2026^P

Pays de citoyenneté	A-2025^P
France ²	14 527
Chine ³	3 763
États-Unis	2 922
Sénégal	2 352
Iran	2 132
Algérie	1 822
Maroc	1 604
Inde	1 369
Cameroun	1 369
Côte d'Ivoire	1 330
Autres	16 249
Ensemble du réseau	49 439

Source : ministère de l'Enseignement supérieur (MES), DGPP, DSIG, portail informationnel, système GDEU, données au 2025-11-28.

P : Les données de l'automne 2025 sont provisoires.

Notes :

¹Au Canada, le concept des «étudiants internationaux» comprend les résidents non permanents, tels les détenteurs de permis d'études. Les résidents non permanents sont des personnes originaires d'un autre pays qui sont titulaires d'un permis d'études ou d'un permis de travail ou qui revendiquent le statut de réfugié, ainsi que tout membre de leur famille, né à l'extérieur du Canada vivant avec elles. Veuillez considérer que les données présentées ne permettent pas de discriminer, la présence sur le territoire québécois,

² En fonction des pays de citoyenneté, les regroupements suivants sont considérés :
Les étudiants français regroupent les étudiants provenant de : France (métropolitaine), Guadeloupe, Nouvelle-Calédonie, Guyane française, Polynésie française, Martinique, Saint-Martin (français), Saint-Pierre-et-Miquelon, Réunion et Îles Mayotte.

³Les étudiants chinois regroupent les étudiants provenant de : Chine, Macao et Hong-kong

Tableau 3. Répartition des effectifs étudiants internationaux¹ inscrits dans le réseau collégial québécois, selon le réseau et l'organisme responsable, au trimestre d'automne, pour l'année 2025-2026^P

Organisme responsable	A-2025^P
Cégep André-Laurendeau (929000)	254
Cégep Beauce-Appalaches (937000)	109
Cégep d'Ahuntsic (913000)	234
Cégep de Baie-Comeau (931001)	171
Cégep de Bois-de-Boulogne (914000)	152
Cégep de Chicoutimi (932002)	359
Cégep de Drummondville (907001)	263
Cégep de Granby (904001)	250
Cégep de Jonquière (932003)	495
Cégep de la Gaspésie et des Îles (900000)	146
Cégep de La Pocatière (923000)	128
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue (920000)	236
Cégep de Lévis (921000)	148
Cégep de l'Outaouais (919000)	134
Cégep de Maisonneuve (916000)	250
Cégep de Matane (927000)	169
Cégep de Rimouski (901000)	134
Cégep de Rivière-du-Loup (922000)	119
Cégep de Rosemont (915000)	177
Cégep de Sainte-Foy (903000)	136
Cégep de Saint-Jérôme (928000)	92
Cégep de Saint-Laurent (912000)	141
Cégep de Sept-Îles (931002)	93
Cégep de Shawinigan (906000)	183
Cégep de Sherbrooke (904000)	315
Cégep de Sorel-Tracy (907002)	94
Cégep de St-Félicien (932004)	397
Cégep de St-Hyacinthe (907003)	172
Cégep de Thetford (924000)	188
Cégep de Trois-Rivières (905000)	405
Cégep de Valleyfield (918000)	70
Cégep de Victoriaville (925000)	112
Cégep du Vieux Montréal (917000)	285
Cégep Édouard Montpetit (909000)	273
Cégep François-Xavier Garneau (926000)	213
Cégep Gérard-Godin (939000)	75

Organisme responsable	A-2025^P
Cégep John Abbott (935000)	103
Cégep Limoilou (902000)	378
Cégep Lionel Groulx (911000)	44
Cégep Marie-Victorin (938000)	270
Cégep Montmorency (930000)	103
Cégep Champlain à Lennoxville (936001)	12
Cégep Champlain à Saint-Lambert (936003)	13
Cégep Champlain-Saint-Lawrence (936002)	13
Cégep régional de Lanaudière à Joliette (910000)	41
Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption (940001)	30
Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne (940002)	10
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu (908000)	97
Collège d'Alma (932001)	153
Collège Dawson (933000)	252
Collège Héritage (919001)	8
Vanier College (934000)	219
Sous-total : réseau public (cégep)	8 918
Campus Notre-Dame-de-Foy (210508)	39
Collège André-Grasset (749547)	91
Collège Bart (1975) (669537)	26
Collège Décarie (693515)	70
Collège Ellis (250506)	872
Collège international Marie de France (749557)	52
Collège Jean-de-Brébeuf (749556)	18
Collège Laflèche (260501)	83
Collège LaSalle (749548)	1 819
Collège Marianopolis (749712)	45
Collège O'Sullivan de Montréal inc. (749561)	182
Collège O'Sullivan de Québec inc. (669546)	63
Collège Stanislas inc. (719517)	47
Collège TAV (693510)	250
Collège Universel (690555)	1 149
Collégial international Sainte-Anne (693530)	18
École de musique Vincent d'Indy (719503)	1
École nationale de cirque (749937)	36
Institut Teccart (692550)	926
Méridien Collégial Privé (669506)	61
Séminaire de Sherbrooke (270543)	7
Sous-total : réseau privé subventionné	5 855

Organisme responsable	A-2025^P
Cargair Ltée (693651)	2
Cestar Collège - Syn Studio (693630)	12
Collège Air Richelieu (693590)	13
Collège Avalon (693671)	45
Collège Canada (693550)	73
Collège CDI Administration . Technologie . Santé (749747)	134
Collège Cumberland (693760)	39
Collège d'aéronautique (693699)	31
Collège de gestion, technologie et santé Matrix inc. (693610)	20
Collège de l'immobilier du Québec (692590)	6
Collège des Technologies de l'Information de Montréal (693570)	4
Collège Eid Air Aviation (693693)	1
Collège Greystone (693710)	56
Collège iFly inc. (693800)	2
Collège Kensley inc. (693780)	15
Collège l'Avenir de Rosemont inc. (693735)	10
Collège Select Aviation (693695)	52
École de danse contemporaine de Montréal (749751)	2
Hélicraft (693661)	16
Institut Élite de Montréal (693795)	27
Institut Trebas Québec inc. (749738)	194
Isart Digital (693600)	28
Lachute Aviation (693640)	1
Les Écoles Créatives (749795)	16
Méridien Collégial Privé (669506)	15
Passport Hélico (693697)	5
Sous-total : réseau privé non subventionné	819

Organisme responsable	A-2025^P
Conservatoire de musique de Montréal (749572)	4
Institut de technologie agroalimentaire du Québec, campus de La Pocatière (190504)	13
Institut de technologie agroalimentaire du Québec, campus de Saint-Hyacinthe (440512)	11
Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec (749655)	18
Macdonald College - Université McGill (699600)	3
Sous-total : réseau gouvernemental	49
Total : étudiants internationaux au collégial	15 641

Source : Ministère de l'Enseignement supérieur (MES), DGPP, DSIG, portail informationnel, système SOCRATE, données au 2025-11-01

P: Les données de l'automne 2025 sont provisoires. Prendre en compte que ces données ci-dessus incluent les étudiants s'étant désinscrits/abandonné tous leurs cours conformément à l'article 29 du Règlement sur le régime des études collégiales (C-29, r. 4).

Notes :

1. Au Canada, le concept des «étudiants internationaux» comprend les résidents non permanents, tels les détenteurs de permis d'études. Les résidents non permanents sont des personnes originaires d'un autre pays qui sont titulaires d'un permis d'études ou d'un permis de travail ou qui revendiquent le statut de réfugié, ainsi que tout membre de leur famille, né à l'extérieur du Canada vivant avec elles. Veuillez considérer que les données présentées ne permettent pas de discriminer, la présence sur le territoire québécois, des étudiants internationaux.

Tableau 4. Répartition des effectifs étudiants internationaux¹ inscrit dans le réseau collégial, selon les 10 principaux pays de citoyenneté, au trimestre d'automne, pour l'année 2025-2026^P

Pays de citoyenneté	A-2025^P
France ²	3 670
Cameroun	1 930
Côte d'Ivoire	1 334
Maroc	1 324
Sénégal	1 107
Inde	1 029
Haïti	528
Algérie	498
Congo, République démocratique du	480
Guinée	366
Autres	3 375
Ensemble du réseau	15 641

Source : Ministère de l'Enseignement supérieur (MES), DGPP, DSIG, portail informationnel, système SOCRATE, données au 2025-11-09.

P: Les données de l'automne 2025 sont provisoires. Prendre en compte que ces données ci-dessus incluent les étudiants s'étant désinscrits ou ayant abandonné tous leurs cours conformément à l'article 29 du Règlement sur le régime des études collégiales (C-29, r. 4).

Notes :

1. Au Canada, le concept des «étudiants internationaux» comprend les résidents non permanents, tels les détenteurs de permis d'études. Les résidents non permanents sont des personnes originaires d'un autre pays qui sont titulaires d'un permis d'études ou d'un permis de travail ou qui revendiquent le statut de réfugié, ainsi que tout membre de leur famille, né à l'extérieur du Canada vivant avec elles. Veuillez considérer que les données présentées ne permettent pas de discriminer, la présence sur le territoire québécois, des étudiants internationaux.

2. En fonction des pays de citoyenneté, le regroupement suivant est considéré :
Les étudiants français regroupent les étudiants provenant de : France (métropolitaine), Guadeloupe, Nouvelle-Calédonie, Guyane française, Polynésie française, Martinique, Saint-Martin (français), Saint-Pierre-et-Miquelon, Réunion et Îles Mayotte.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Évolution des collaborations entre les collèges, les universités et les entreprises depuis 2015

RÉPONSE

Secteur universitaire.

Chaque université a la responsabilité de conclure ses propres ententes avec une ou des entreprises. Elles ne sont pas tenues de les transmettre, de façon systématique, au Ministère.

Par ailleurs, les données financières utilisées par Statistique Canada à cet effet se basent sur les déclarations des universités auprès de l'Association canadienne du personnel administratif universitaire (ACPAU).

Voici les données concernant la contribution annuelle des entreprises privés à la recherche universitaire dans l'ensemble des universités du Québec depuis 2015 selon l'ACPAU, en M\$.

	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Subventions entreprises privées¹ (M\$)	195.5	183.9	214.6	243.5	247.4	236.8	260.9	281.6	303.2
Dons entreprises privées² (M\$)	54.4	68.2	33	32.2	29.7	26.9	25.6	34.8	33.8

De plus, des initiatives mises en place par le ministère de l'Enseignement supérieur (MES) encouragent les établissements d'enseignement supérieur à collaborer avec les entreprises :

Soutien aux initiatives avec les collectivités et les entreprises

Depuis 2019-2020, la *Politique québécoise de financement des universités* prévoit un soutien financier à des mandats stratégiques dans le réseau universitaire. Afin de répondre à l'une des priorités du gouvernement, soit d'encourager la collaboration entre les universités et les entreprises, l'un des trois volets des mandats stratégiques vise le soutien aux initiatives avec les entreprises privées.

Pour 2023-2024, une enveloppe de 10 M\$ a été répartie dans le réseau universitaire pour la réalisation de ces projets en partenariat avec les entreprises privées, les entreprises d'économie sociale et les organismes d'action communautaire³.

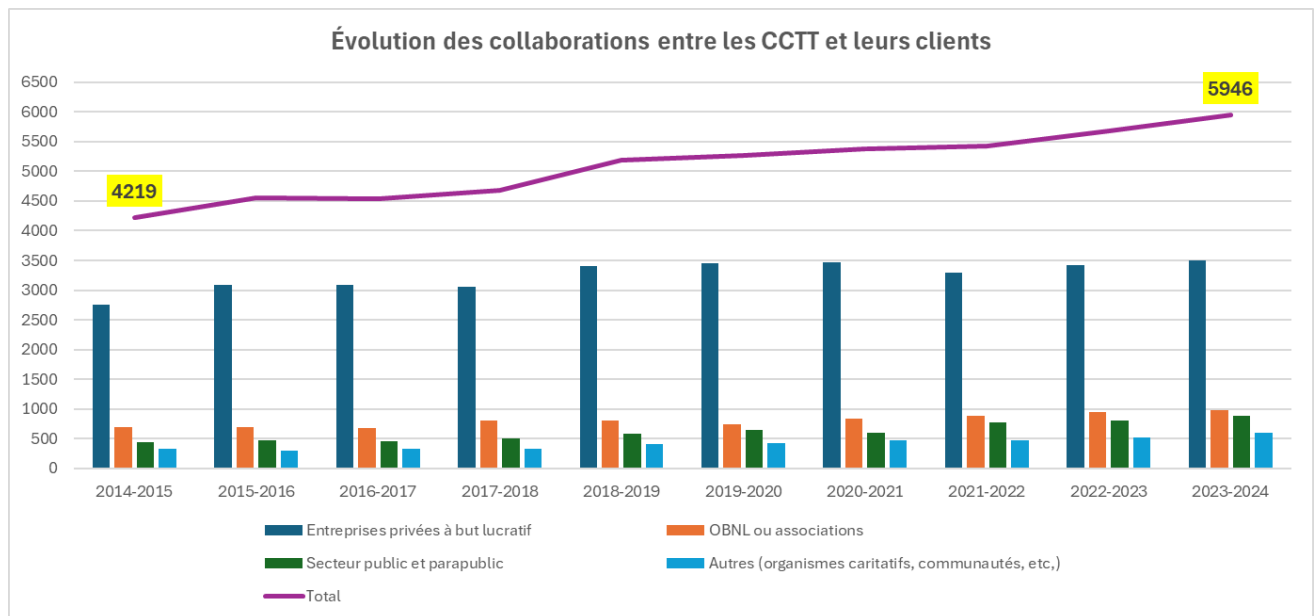
Plus précisément, les sommes allouées visent à soutenir le transfert réciproque de connaissances, d'expertise et de compétences entre les partenaires et les chercheuses ou chercheurs d'un établissement universitaire, stimuler la production de nouvelles connaissances et la cocréation de solutions innovantes en réponse aux enjeux sociaux, économiques, technologiques et culturels actuels, ainsi qu'encourager la diffusion et l'implantation d'innovations technologiques et sociales.

1 Les subventions des entreprises privées incluent des subventions de recherche ou des contrats, des chaires financées par l'industrie, ou des contributions corporatives assorties de conditions.

2 Les dons des entreprises privées incluent des dons corporatifs et des commandites philanthropiques sans contrepartie commerciale attendue.

3. En 2024-2025, le montant de 10 M\$ a été transféré dans l'enveloppe « Soutien à l'enseignement et à la recherche – Montant variable » des Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec. Néanmoins, les universités peuvent toujours utiliser les sommes pour réaliser de tels projets et le MES continue d'effectuer la reddition de comptes relative à ceux-ci.

Secteur collégial



Le nombre de collaborations entre les centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT) et leurs clients ont cru de 41% entre 2014-2015 et 2023-2024. Les entreprises privées représentent la majorité de leur clientèle. À noter que les données 2024-2025 ne sont pas disponibles présentement.

Pôles régionaux en enseignement supérieur

En soutenant les pôles régionaux en enseignement supérieur, le MES encourage la collaboration entre les cégeps et les universités afin de répondre aux besoins spécifiques d'une région, en partenariat avec les acteurs socioéconomiques. Depuis 2023, le MES détaille dans sa planification stratégique une cible de partenariats que les pôles régionaux doivent développer dans leur région. Depuis 2023-2024, plus de 278 nouveaux partenaires socioéconomiques collaborent étroitement avec les pôles. Ceux-ci s'ajoutent aux 185 déclarés en 2022-2023.

Chacun des pôles engage les établissements d'enseignement supérieur d'un même territoire à déployer des initiatives régionales renforçant les maillages avec les organismes de développement socioéconomique. Ils mettent en œuvre des projets répondant à des objectifs ministériels et à leurs enjeux régionaux pour répondre à des besoins nationaux et régionaux d'adéquation formation-emploi. Ils s'activent notamment à favoriser l'accessibilité à l'enseignement supérieur, notamment des groupes sous-représentés (Autochtones, étudiants de première génération, personnes en situation de handicap, issues de régions rurales, etc.) et à améliorer la fluidité des parcours et des transitions interordres. Pour l'année 2025-2026, une enveloppe de 10,9 M\$ est dédiée à cette mesure.

SYNTHÈSE-Pôle Image Québec

SYNTHÈSE Pôle Image Québec a pour ambition de s'assurer que le Québec et l'ensemble de ses régions disposent des talents ayant la formation et l'expertise nécessaires pour assurer la vitalité des entreprises en créativité numérique (secteurs du jeu vidéo et du cinéma d'animation dans un premier temps). Il souhaite relever les défis de formation et d'éducation dans le milieu de la créativité numérique en brisant les silos entre les entreprises, les institutions d'enseignement et la recherche par des initiatives porteuses et concrètes.

SYNTHÈSE repose sur une collaboration entre les collèges et les universités, les regroupements d'entreprises ainsi que des acteurs de la recherche de pointe dans le vaste domaine des arts numériques, afin de répondre aux enjeux propres à la formation, à l'innovation et à la recherche, ainsi qu'au transfert de technologies.

Pour l'année 2025-2026, un soutien financier de 860 000 \$ était prévu par le MES pour appuyer les activités de SYNTHÈSE.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Liste des programmes autofinancés, par université. Nombre de demandes, par année, en précisant celles qui ont été refusées et celles qui ont été acceptées pour 2024-2025.

RÉPONSE

Le ministère de l'Enseignement supérieur (MES) collige des données sur les programmes autofinancés une fois par année, sur la base des déclarations de programmes autofinancés fournies par les établissements universitaires. La date de cette déclaration est le 30 novembre, pour l'année qui précède. Les données présentées dans le tableau ci-dessous proviennent des déclarations annuelles fournies par les établissements en date du 31 janvier 2026.

Aucun programme autofinancé n'a été refusé par le MES pour l'année 2024-2025.

Programmes autofinancés par université 2024-2025

ÉTABLISSEMENT	PROGRAMME	LIEU DE FORMATION
Université McGill	Master of Management	Montréal (5 cohortes étudiantes) À distance (2 cohortes étudiantes) Chine (1 cohorte étudiante)
	Master of Public Policy	Montréal (1 cohorte étudiante)
	International Master Program for Managers	Montréal (1 cohorte étudiante)
	M.B.A. Japan (Non-Thesis)	Japon (1 cohorte étudiante)
	M.B.A.	Montréal (1 cohorte étudiante)
	Joint M.B.A. & B.C.L/LL.M.	Montréal (1 cohorte étudiante)
	Joint M.B.A. & M.D.,C.M.	Montréal (1 cohorte étudiante)
	EMBA Joint Executive MBA	Montréal (1 cohorte étudiante)
	Graduate Certificate	Montréal (2 cohortes étudiantes) À distance (2 cohortes étudiantes) Japon (1 cohorte étudiante)
Undergraduate Diploma	Montréal (1 cohorte étudiante)	
Université Concordia	Executive MBA	Montréal (1 cohorte étudiante)
	MBA of Investment Management – Accelerated Option	Montréal (1 cohorte étudiante)
	Master of Investment Management	Montréal (1 cohorte étudiante)
	MBA in Investment Management	Montréal (2 cohortes étudiantes) Ontario (1 cohorte étudiante)
École des Hautes Études Commerciales de Montréal	EMBA McGill-HEC Montréal	Montréal (3 cohortes étudiantes)
	Graduate diploma in Business administration - Koweït	Koweït (3 cohortes étudiantes)
	Maîtrise internationale en management des arts	Italie (1 cohorte étudiante) États-Unis (1 cohorte étudiante) Colombie (1 cohorte étudiante)
Université de Sherbrooke	Maîtrise en administration des affaires	Longueuil (3 cohortes étudiantes) Martinique (3 cohortes étudiantes)
Université du Québec à Montréal	Maîtrise en administration des affaires	Cameroun (2 cohortes étudiantes) Chine (1 cohorte étudiante) Vietnam (1 cohorte étudiante) Roumanie (1 cohorte étudiante) Pologne (1 cohorte étudiante) Tunisie (1 cohorte étudiante)
	Certificat spécialisé en gestion	Tunisie (1 cohorte étudiante)
	Certificat en administration	Sénégal (1 cohorte étudiante) Maroc (1 cohorte étudiante)
Université de Montréal	Microprogramme d'études individualisées en éducation	Burkina Faso (1 cohorte étudiante)

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Ventilation pour 2025-2026 et les projections pour 2026-2027, par université, des revenus supplémentaires obtenus conséquemment à la hausse des droits de scolarité pour les étudiants français.

RÉPONSE

L'information la plus récente du nombre des étudiants français en équivalence au temps plein (EETP) est celle de 2024-2025. Ces données proviennent du premier dénombrement. Elles sont donc provisoires.

Montant forfaitaire colligé par université des étudiants français qui acquittent le montant forfaitaire des étudiants canadiens non-résidents du Québec en 2024-2025

(en milliers de dollars)

Établissement	Montants forfaitaires
Université Bishop's	600
Université Concordia	5 642
Université Laval	2 383
Université McGill	10 231
Université de Montréal	8 535
HEC Montréal	4 210
École Polytechnique de Montréal	2 306
Université de Sherbrooke	664
Université du Québec	9 856
Total	44 427
UQAT	233
UQAC	2 174
UQAM	4 179
UQO	116
UQAR	297
UQTR	525
INRS	2
ÉNAP	-
ETS	2 308
TÉLUQ	22
Université du Québec	9 856

EETP 2024-2025 de GDEU (janvier 2026) et droits de scolarité de 2024-2025.

Note : Les montants présentés dans le tableau ont été arrondis. Par conséquent, les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des montants présentés.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Concernant le plan d'action pour la réussite en enseignement supérieur, fournir par établissement, les sommes investies, le nombre de professionnels embauchés par corps d'emploi et le nombre d'étudiants ayant accès aux services.

RÉPONSE

Les données sont présentées en annexes, ventilées par établissement :

- Nombre de ressources embauchées (en ETC) :
 - En orientation ou en information scolaire et professionnelle,
 - Enseignantes et enseignants ou professeures et professeurs embauchés,
 - En soutien à l'enseignement ou à l'apprentissage,
 - En analyse des données liées à la réussite étudiante et en évaluation des mesures mises en œuvre pour la favoriser.
- Nombre d'étudiantes et d'étudiants ayant participé aux activités :
 - Activités complémentaires visant l'acquisition des compétences essentielles à la poursuite des études collégiales offertes à l'intérieur et à l'extérieur des cours,
 - Activités visant à offrir à des étudiantes et étudiants des collèges et du 1^{er} cycle universitaire l'occasion de collaborer à des projets de recherche,
 - Autres types d'activités.

Les tableaux ci-annexés (Annexe 1 et Annexe 2 : document Excel), présentent, pour les universités, cégeps et collèges privés, les sommes investies en 2025-2026 pour les mesures du plan d'action, le nombre de professionnels embauchés par corps d'emploi et le nombre d'étudiants ayant accès aux services depuis la mise en œuvre du Plan d'action pour la réussite en enseignement supérieur (PARES).

Annexe 1 : Les sommes investies par établissement pour 2025-2026, PARES.

Nom de l'université	Sommes investies
Université Bishop's	705 129 \$
Université Concordia	5 068 093 \$
Université Laval	7 006 638 \$
Université McGill	6 329 119 \$
Université de Montréal	8 013 754 \$
HEC Montréal	1 656 402 \$
École Polytechnique de Montréal	1 755 378 \$
Université de Sherbrooke	4 411 366 \$
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	812 184 \$
Université du Québec à Chicoutimi	1 192 426 \$
Université du Québec à Montréal	4 274 515 \$
Université du Québec en Outaouais	1 118 278 \$
Université du Québec à Rimouski	1 047 570 \$
Université du Québec à Trois-Rivières	2 219 465 \$
Institut national de la recherche scientifique	583 559 \$
École nationale d'administration publique	567 788 \$
École de technologie supérieure	1 752 410 \$
Télé-université	904 926 \$
Siège social	100 000 \$
Total du réseau	49 519 000 \$

Nom du collège public	Sommes investies
Abitibi-Témiscamingue	673 484 \$
Ahuntsic	754 644 \$
Alma	390 337 \$
André-Laurendeau	530 388 \$
Baie-Comeau	358 577 \$
Beauce-Appalaches	588 135 \$
Bois-de-Boulogne	576 949 \$
Champlain	882 499 \$
Chicoutimi	481 099 \$
Dawson	899 972 \$
Drummondville	494 362 \$
Édouard-Montpetit	814 953 \$
Saint-Félicien	435 718 \$
Sainte-Foy	838 194 \$
François-Xavier Garneau	731 109 \$
Gaspésie et des Îles	499 236 \$
Gérald Godin	383 345 \$
Granby Haute-Yamaska	452 386 \$
Héritage	383 962 \$
Saint-Hyacinthe	618 253 \$
Saint-Jean-sur-Richelieu	551 540 \$
Saint-Jérôme	751 006 \$
John Abbott	761 856 \$
Jonquière	631 113 \$
Lanaudière	932 741 \$
La Pocatière	437 721 \$
Saint-Laurent	580 216 \$
Lévis-Lauzon	515 171 \$
Limoilou	722 408 \$
Lionel-Groulx	705 917 \$
Maisonneuve	731 241 \$
Marie-Victorin	570 507 \$
Matane	341 099 \$
Montmorency	883 402 \$
Outaouais	758 585 \$
Rimouski	555 567 \$
Rivière-du-Loup	384 846 \$
Rosemont	574 384 \$
Sept-Îles	339 980 \$
Shawinigan	380 172 \$
Sherbrooke	714 806 \$
Sorel-Tracy	370 240 \$
Thetford	439 272 \$
Trois-Rivières	606 176 \$
Valleyfield	515 854 \$
Vanier	754 740 \$
Victoriaville	445 280 \$
Vieux Montréal	719 146 \$
Solde à répartir	3 763 000 \$
Total	32 225 588 \$

Nom du collège privé	Sommes investies
Campus Notre-Dame-de-Foy	104 093 \$
Collège André-Grasset (1973) inc.	178 854 \$
Collège Bart (1975)	37 117 \$
Collège Centennial	N/A
Collège Décarie	29 368 \$
Collège Ellis	135 929 \$
Collège international Marie de France	50 873 \$
Collège Jean-de-Brébeuf	211 014 \$
Collège Laflèche	142 718 \$
Collège LaSalle	237 026 \$
Collège Marianopolis	238 887 \$
Collège Mérici privé	89 436 \$
Collège O'Sullivan de Montréal inc.	53 816 \$
Collège O'Sullivan de Québec inc.	28 348 \$
Collège Stanislas inc.	63 547 \$
Collège TAV	70 214 \$
Collège Universel - Campus Gatineau	82 349 \$
Collégial international Sainte-Anne	78 685 \$
École de musique Vincent d'Indy	28 887 \$
École de sténographie judiciaire	0 \$
École nationale de cirque	30 449 \$
Institut Teccart	146 922 \$
Séminaire de Sherbrooke	67 511 \$
Total	2 102 043 \$

Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

Tableau présentant la mise en œuvre du Plan d'action PARES : entre le 2 septembre 2021 et le 30 juin 2025

		Nombre de ressources embauchées (en ETC)					Nombre de participations d'étudiantes et d'étudiants à des activités				
Réseau	Nom d'établissement	En orientation ou en information scolaire et professionnelle	Enseignants et enseignants ou professeurs et professeurs embauchés	En soutien à l'enseignement ou à l'apprentissage	En analyse des données liées à la réussite étudiante et en évaluation des mesures mises en œuvre pour la favoriser	Activités complémentaires visant l'acquisition des compétences essentielles à la poursuite des études collégiales offertes à l'intérieur et à l'extérieur des cours	Activités visant à offrir à des étudiantes et étudiants des collèges et du 1er cycle universitaire l'occasion de collaborer à des projets de recherche	Mise sur pied ou bonification de programmes de mentorat	Autres types d'activités		
Collégial privé	Campus Notre-Dame-de-Foy	N/A		3,0	1,7	539	N/A		1 210		
Collégial privé	Collège Ellis	N/A	5,9	7,0	6,0	835	N/A	240	115		
Collégial privé	Collège Lafleche	N/A	8,3	0,7	0,5	640	N/A	103	124		
Collégial privé	Séminaire de Sherbrooke	N/A	8,8	6,3	0,9	235	N/A	120	760		
Collégial privé	Collège Mérici	N/A	2,5	2,5	0,1	1 000	N/A	61	713		
Collégial privé	Collège Bart (1975)	N/A	6,2	2,3	3,0	295	N/A	310	600		
Collégial privé	Collège O'Sullivan de Québec inc.	N/A	5,3	3,1	0,6	130	N/A		531		
Collégial privé	Collège Universel - Campus Gatineau	N/A	4,4	10,0	4,0	665	N/A	275	579		
Collégial privé	Institut Teecart	N/A	12,0	10,3	4,0	754	N/A	1 059	62		
Collégial privé	École de sténographie judiciaire du Québec	N/A	0,1	0,1		30	N/A		30		
Collégial privé	Collège TAV	N/A	0,4			938	N/A	22			
Collégial privé	Collégial international Sainte-Anne	N/A	5,8	0,7		440	N/A	156	875		
Collégial privé	École de musique Vincent d'Indy	N/A	0,6	0,8			N/A	10			
Collégial privé	Collège Stanislas inc.	N/A	0,7	2,0		1 208	N/A	50			
Collégial privé	Collège André-Grasset (1973) inc.	N/A	4,3	4,3	0,4	230	N/A	25	30		
Collégial privé	Collège LaSalle	N/A	2,0	4,8		1 738	N/A	2 015	1 708		
Collégial privé	Collège Jean-de-Brebeuf	N/A		1,5			N/A				
Collégial privé	Collège international Marie de France	N/A		4,4		488	N/A		262		
Collégial privé	Collège O'Sullivan de Montréal inc.	N/A	1,6	2,1	1,2	1 146	N/A	405	75		
Collégial privé	Collège Centennial	N/A	0,5	1,0	1,0	197	N/A				
Collégial privé	Collège Marianopolis	N/A	17,5	3,6	2,0	4 700	N/A	400			
Collégial privé	École nationale de cirque	N/A	2,9	3,3	0,5	324	N/A	124	274		
Collégial privé	Collège Décarie	N/A				40	N/A				
Collégial public	Cégep de la Gaspésie et des Îles	1,4	2,1	2,0	0,2	2 004	N/A		775		
Collégial public	Cégep de Rimouski	0,8	1,2	3,7	2,0	3 060	N/A	25	340		
Collégial public	Cégep Limoilou	1,2	2,3	6,4		3 368	N/A		118		
Collégial public	Cégep de Sainte-Foy		7,3	3,4		3 900	N/A		3 401		
Collégial public	Cégep de Sherbrooke	2,0	5,7	6,3	1,6	374	N/A		295		
Collégial public	Cégep de Granby	1,5	3,4	4,0	0,5	74	N/A		1 240		
Collégial public	Cégep de Trois-Rivières	0,5	14,3	4,5	2,0	250	N/A	830	1 200		
Collégial public	Cégep de Shawinigan	4,2	12,4	9,6	2,1	596	N/A		4 125		
Collégial public	Cégep de Drummondville	2,6	14,7	10,5		4 173	N/A	8 300	3 550		
Collégial public	Cégep de Sorel-Tracy	1,6	8,0	8,0	1,0	1 790	N/A	137	913		
Collégial public	Cégep de St-Hyacinthe	7,5		6,6		2 506	N/A	500	874		
Collégial public	Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu	1,2	0,8	7,4	3,0	2 829	N/A		112		
Collégial public	Cégep Édouard Montpetit	3,0	7,0	5,0	0,8	23 820	N/A	2 928	692		
Collégial public	Cégep régional de Lanaudière à Joliette		4,0	0,2	0,1	3 389	N/A	178	3 706		

Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

Réseau	Nom établissement	En orientation ou en information scolaire et professionnelle	Enseignantes et enseignants ou professeurs et professeurs embauchés	En soutien à l'enseignement ou à l'apprentissage	En analyse des données liées à la réussite étudiante et en évaluation des mesures mises en œuvre pour la favoriser	Activités complémentaires visant l'acquisition des compétences essentielles à la poursuite des études collégiales offertes à l'intérieur et à l'extérieur des cours	Activités visant à offrir à des étudiantes et étudiants des collèges et du 1er cycle universitaire l'occasion de collaborer à des projets de recherche	Mise sur pied ou bonification de programmes de mentorat	Autres types d'activités
Collégial public	Cégep Lionel Croulx	3,2	8,0	4,5	1,0	5 000	N/A	3 200	1 320
Collégial public	Cégep de Saint-Laurent	2,0	8,0	3,0	3,0	5 000	N/A	1 500	4 040
Collégial public	Cégep d'Aboussic	0,8	0,4	14,6	2,6	5 484	N/A	728	500
Collégial public	Cégep Bois-de-Boulogne	1,0	6,2	7,0	2,0	5 000	N/A	100	6 050
Collégial public	Cégep de Rosemont	0,6	6,9	12,5	0,5	5 276	N/A	32	1
Collégial public	Cégep de Maisonneuve	1,2	2,1	6,0	1,0	6 402	N/A	8 756	335
Collégial public	Cégep du Vieux Montréal	0,6	4,7	13,0	3,5	9 339	N/A	451	150
Collégial public	Cégep de Valleyfield	1,0	14,3	1,0	1,0	5 154	N/A		7 472
Collégial public	Cégep de l'Outaouais	2,0	10,7	4,7	1,8	3 878	N/A	1 420	950
Collégial public	Collège Héritage	2,8	1,4	3,0	4,0	3 222	N/A	350	3 511
Collégial public	Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	1,0	0,3	0,5	0,1	3 544	N/A		940
Collégial public	Cégep de Lévis	1,4	1,7	3,2	0,7	4 975	N/A	473	
Collégial public	Cégep de Rivière-du-Loup	1,7	0,5	1,2			N/A		1 000
Collégial public	Cégep de La Pocatière	2,0	2,1	1,1	0,1	941	N/A		311
Collégial public	Collège de Thetford	0,2	14,3	2,0	1,0	1 320	N/A	281	437
Collégial public	Cégep de Victoriaville	1,0	16,0	5,6	2,0	1 400	N/A	650	3 160
Collégial public	Cégep François-Xavier Garneau	0,7	6,6	3,5	0,8	1 074	N/A	78	61
Collégial public	Cégep de Matane	1,0		1,0	1,0	62	N/A		735
Collégial public	Cégep de Saint-Jérôme	3,9	12,1	10,8	1,0	708	N/A	1 473	
Collégial public	Cégep André-Laurendeau	2,4	8,5	1,5	2,0	1 194	N/A		4 179
Collégial public	Cégep Montmorency	2,1	2,7	7,7	0,5	19 632	N/A	483	4 165
Collégial public	Cégep de Bate-Comeau	2,0	1,2	2,0		834	N/A		115
Collégial public	Cégep de Sept-Îles		3,0	0,3		947	N/A	680	790
Collégial public	Collège d'Alma	4,1	4,7	7,6	2,1	1 800	N/A	325	2 545
Collégial public	Cégep de Chicoutimi	1,2	4,3	15,0	0,5	380	N/A		1 787
Collégial public	Cégep de Jonquières	1,0	25,6	3,0	1,6	1 165	N/A	180	4 115
Collégial public	Cégep de St-Félicien	0,3	2,3	2,0	2,0	15	N/A		50
Collégial public	Collège Dawson			4,6		2 750	N/A		3 927
Collégial public	Vanier College	4,8	5,3	4,2	0,1	21 368	N/A	126	6 877
Collégial public	Cégep John Abbott	3,4	17,9	1,1	0,3	790	N/A	150	540
Collégial public	Cégep régional Champlain (Cégep Champlain à Lennoxville)	1,0	1,3	1,7	0,6	1 138	N/A	40	75
Collégial public	Cégep régional Champlain (Cégep Champlain-Saint-Lawrence)		1,9	2,1	1,0	323	N/A	6	492
Collégial public	Cégep régional Champlain (Cégep Champlain à Saint-Lambert)	0,9	9,8	0,8	0,3	2 350	N/A	105	
Collégial public	Cégep Beauce-Appalaches	1,4	6,0	4,1		4 200	N/A	900	4 470
Collégial public	Cégep Marie-Victorin	8,7	6,5	4,7		10 533	N/A	800	21 000
Collégial public	Cégep Gérard-Godin	1,0	1,0	1,7	0,3	1 300	N/A		1 200
Collégial public	Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption	0,5		2,0		933	N/A		1 590
Collégial public	Cégep régional de Lanaudière à Université Laval	0,5	0,4	2,2	0,9	260	N/A	788	1 894
Universitaire		2,0	96,0	40,9	5,0	24 462	3 041	24 247	24 175
Universitaire	Université de Montréal	1,6	8,0	28,2	3,2	4 005	401	118	7 101

Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

Réseau	Nom établissement	En orientation ou en information scolaire et professionnelle	Enseignants et enseignants ou professeurs et professeurs embauchés	En soutien à l'enseignement ou à l'apprentissage	En analyse des données liées à la réussite étudiante et en évaluation des mesures mises en œuvre pour la favoriser	Activités complémentaires visant l'acquisition des compétences essentielles à la poursuite des études collégiales offertes à l'intérieur et à l'extérieur des cours	Activités visant à offrir à des étudiantes et étudiants des collèges et du 1er cycle universitaire l'occasion de collaborer à des projets de recherche	Mise sur pied ou bonification de programmes de mentorat	Autres types d'activités
Universitaire	HEC Montréal	1,0	15,0	6,0	1,0	1 866		530	1 262
Universitaire	École Polytechnique de Montréal	2,0	20,0	6,5	1,0	1 616	445	58	4 354
Universitaire	Université de Sherbrooke	9,6	93,0	61,0	2,0	15 468	5 907	19 068	3 479
Universitaire	Université du Québec à Montréal	1,7	4,5	12,8	0,8	29 195	5 061		1 529
Universitaire	Université du Québec à Trois-Rivières		13,0	3,0	2,3	1 392	53	1 506	91
Universitaire	Université du Québec à Chicoutimi	5,5	16,0	11,5		3 825	253	430	807
Universitaire	Université du Québec à Rimouski		11,0	7,3	3,0	3 256	60	166	1 486
Universitaire	Université du Québec en Outaouais	1,7	6,0	12,8		2 428	0	795	739
Universitaire	Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue		16,0	7,0	1,3	3 834	32	311	120
Universitaire	École nationale d'administration publique	8,3	12,0	12,5	1,0	6 693	2	539	2 611
Universitaire	Institut national de la recherche	1,0	9,0	5,0	1,0	1 224	74	577	
Universitaire	École de technologie supérieure		18,0	3,3	1,3	796	38	61	2 160
Universitaire	Télé-université	1,3	9,0	19,5	7,8	13 901	14	3 475	904
Universitaire	Université McGill	18,1	73,0	5,0	0,7	721	721	1 029	10 949
Universitaire	Université Concordia	19,4	48,0	8,8	0,2	17 443	4	29 230	8 357
Universitaire	Université Bishop's	4,7	13,0	9,0	1,0	534	124	1 453	31
	TOTAL	168,7	859,8	577,7	107,5	341 055	15 509	125 941	191 514

Produit par : DSIG, DGPP, MES

Source : Collecte-Info, données au 2025-09-09, MES

N/A : Non applicable (si l'activité n'a pas été mise en œuvre par l'établissement)

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Concernant la mobilité étudiante, ventiler l'attribution des sommes dédiées à « Favoriser la mobilité des étudiants québécois » pour 2025-2026. Inclure la liste précise des organismes, des programmes, des institutions d'enseignement ou des ministères qui ont bénéficié des sommes allouées. Inclure aussi les sommes prévues pour 2026-2027.

RÉPONSE

Cinq programmes financés par le MES visent à favoriser la mobilité des étudiants québécois. En 2025-2026, ces programmes ont permis d'attribuer 44 907 761 \$ dans le réseau de l'enseignement supérieur.

Programme	Sommes allouées 2025-2026
1. Programme des bourses Parcours (mobilité interrégionale) (Collégial public)	26 613 000 \$
2. Mesure visant à favoriser la mobilité étudiante interrégionale (Collégial privé)	126 000 \$
3. Programme de bourses pour de courts séjours à l'extérieur du Québec (Collégial public et privé)	543 000 \$
4. Programme de mobilité internationale et de courts séjours à l'étranger (PMICSE - Universitaire)	17 500 000 \$
5. Programme d'échanges et de séjours linguistiques à l'extérieur du Québec (PESLEQ – universitaire et collégial)	125 761 \$
Total	44 907 761 \$

Ci-après, par programme, la liste des établissements qui ont bénéficié des sommes allouées en 2025-2026 :

1. Programme des bourses Parcours (mobilité interrégionale)
 - a. Collégial public
 - b. Budget 2025-2026 : 26 613 000 \$
 - c. Répartition :

Établissement	Allocation 2025- 2026
Cégep de La Pocatière	2 007 000 \$
Cégep de Matane	1 125 000 \$
Cégep de Rimouski	2 511 000 \$
Cégep de Rivière-du-Loup	1 512 000 \$
Collège d'Alma	585 000 \$
Cégep de Chicoutimi	1 827 000 \$

Établissement	Allocation 2025-2026
Cégep de Jonquière	1 728 000 \$
Cégep de St-Félicien	1 278 000 \$
Cégep de Trois-Rivières	1 701 000 \$
Cégep de Shawinigan	1 161 000 \$
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	2 007 000 \$
Cégep de Baie-Comeau	1 386 000 \$
Cégep de Sept-Îles	774 000 \$
Cégep de la Gaspésie et des Îles	1 701 000 \$
Cégep Beauce-Appalaches	1 089 000 \$
Cégep de Thetford	1 476 000 \$
Cégep de Sorel-Tracy	1 080 000 \$
Cégep de Victoriaville	1 062 000 \$
Cégep de Saint-Jérôme (Centre collégial de Mont-Laurier)	360 000 \$
Cégep régional de Lanaudière (Joliette)	243 000 \$
Total	26 613 000 \$

2. Mesure visant à favoriser la mobilité étudiante interrégionale

a. Collégial privé

b. Budget 2025-2026 : 126 000 \$

c. Répartition :

Établissement	Allocation 2025-2026
Collège Laflèche	63 000 \$
Collège Ellis, campus Trois-Rivières	63 000 \$
Total	126 000 \$

3. Programme de mobilité internationale et de courts séjours à l'étranger

a. Universitaire

b. Budget 2025-2026 : 17,5 M\$

c. Répartition :

Établissement	Allocation 2025-2026
Université Bishop's	224 345 \$
Université Concordia	2 119 228 \$
Université Laval	2 569 208 \$
Université McGill	2 182 407 \$
Université de Montréal	2 679 328 \$
HEC Montréal	674 653 \$
École Polytechnique de Montréal	600 313 \$
Université de Sherbrooke	1 529 459 \$
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	231 783 \$
Université du Québec à Chicoutimi	399 904 \$
Université du Québec à Montréal	1 589 103 \$
Université du Québec en Outaouais	379 120 \$
Université du Québec à Rimouski	346 569 \$
Université du Québec à Trois-Rivières	807 756 \$
Institut national de la recherche scientifique	83 048 \$
École nationale d'administration publique	124 213 \$
École de technologie supérieure	616 975 \$
Télé-université	342 588 \$
Total	17 500 000 \$

4. Programme de bourses pour de courts séjours à l'extérieur du Québec

a. Collégial, public et privé

b. Budget 2025-2026 : 543 000 \$

c. Répartition :

Fédération des cégeps – courts séjours	478 000 \$
Fédération des cégeps – mobilité au Mexique	25 000 \$
Association des collèges privés du Québec (ACPQ) – courts séjours	40 000 \$
Total	543 000 \$

5. Programme d'échanges et de séjours linguistiques à l'extérieur du Québec (PESLEQ)

a. Universitaire et collégial

b. Budget 2025-2026 : 125 761 \$

c. Répartition :

Cégep Lionel-Groulx	17 010 \$
Université du Québec à Montréal	22 680 \$
Université du Québec à Trois-Rivières	28 350 \$
Cégep François-Xavier Garneau	26 082 \$
Cégep de Lévis	18 144 \$
Cégep de St-Jérôme	13 495 \$
Total	125 761 \$

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Concernant la Stratégie Opération main-d'œuvre, le suivi apporté aux axes 1 2 et 3, les sommes investies par mesure en 2025-2026 et les prévisions pour 2026-2027.

RÉPONSE

L'Opération main-d'œuvre (OPMO) est sous la responsabilité du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, lequel est responsable de la reddition de comptes, du suivi des mesures et des sommes investies.

Voici les mesures sous la responsabilité du ministère de l'Enseignement supérieur (MES) en 2025-2026.

Secteurs	Mesures MES	25-26 (M\$)		
		Budget prévu	Budget octroyé	Dépense estimée
Tous	MES 1 - Mesures d'accroissement de la diplomation – Plan d'action pour la réussite en enseignement supérieur (PARES) 2021-2026	83,846	83,846	83,846
TI et génie	MES 2 - Soutenir la croissance du nombre de diplômés collégiaux dans le domaine des sciences et technologies, du génie et des mathématiques (STGM).	5	5	5
TI et génie	MES 4 – Augmentation du nombre d'étudiants en TI et en génie par l'accroissement du corps professoral	39,2	39,2	39,2
TI, génie, santé et services sociaux, éducation	MES 6 – Programme de bourses Perspective Québec	239,3	239,3	239,3
Santé et services sociaux	MES 7 - Coordonner nationalement le programme Intégration à la profession infirmière au Québec (AEC soins infirmiers)	0,2	0,2	0,5
Éducation	MES 10 - Soutien aux parcours de formation en sciences de l'éducation	7,8	7,8	7,8
Éducation	MES 12 - Bourses d'excellence aux futurs enseignants	15,8	15,8	15,8
Services de garde éducatifs à l'enfance	MES 15 - Augmenter la proportion d'hommes dans le domaine de l'éducation à l'enfance	2,15	2,15	2,15
Services de garde éducatifs à l'enfance	MES 16 - Accélérer le parcours de formation (DEC intensif) en éducation à l'enfance	0,5	0,5	0,5
TI	MES 19 - Mesures complémentaires de soutien à la réussite en TI	5	5	5
TI	MES 22 - Augmenter le financement formation courte au collégial en TI	10	10	10
Tous	MES 23 - Attraction d'étudiants internationaux au collégial et à l'universitaire	37	37	42,2
Santé et services sociaux	MES 25 - Favoriser l'accès à la qualification dans les professions de la santé	0	0	0
Éducation	MES 26 - Favoriser l'accès à la qualification dans la profession enseignante	4,8	4,8	4,8
Éducation	MES 28 – Bourses pour les études aux cycles supérieurs en sciences de l'éducation	2	2	2
Services de garde éducatifs à l'enfance	MES 29 – Mettre en place d'une formation d'initiation au métier d'éducatrice ou d'éducateur à l'enfance ¹	1,3	0	0
Éducation	MES 30 - Accroître l'accès aux formations courtes pour ressources spécialisées en enseignement préscolaire ²	0	0	0

¹ Mesure abrogée

² Mesure abandonnée

MINISTÈRE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Concernant la Stratégie nationale sur la main-d'œuvre, le suivi apporté à la mesure 30 concernant la révision de la gestion de l'offre de formation pour l'assouplir et l'adapter aux réalités des petites régions, les sommes investies en 2025-2026 et les prévisions pour 2026-2027.

RÉPONSE

La stratégie nationale de la main-d'œuvre est terminée depuis 2023.

Aucun montant de cette stratégie n'a été investi en 2025-2026 et aucun ne le sera en 2026-2027.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Concernant la Stratégie nationale sur la main-d'œuvre, le suivi apporté à la mesure 31 concernant le développement de projet d'apprentissage par l'intermédiaire de la mise en œuvre de compétence en milieu de travail et le développement de l'offre d'alternance travail-études, les sommes investies en 2025-2026 et les prévisions pour 2026-2027.

RÉPONSE

La stratégie nationale de la main-d'œuvre est terminée depuis 2023.

Aucun montant de cette stratégie n'a été investi en 2025-2026 et aucune ne le sera en 2026-2027.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Concernant la Stratégie nationale sur la main-d'œuvre, le suivi apporté à la mesure 34, les sommes investies en 2025-2026 et les prévisions pour 2026-2027 pour les éléments suivants :

- a) améliorer la reconnaissance des acquis et des compétences ;
- b) examiner la possibilité d'attribuer des équivalences scolaires aux personnes formées hors du Québec ;
- c) développer des outils pour améliorer la reconnaissance des acquis et des compétences ;
- d) mise en place d'un guichet unique québécois pour la reconnaissance des acquis et des compétences des personnes formées à l'étranger.

RÉPONSE

La stratégie nationale de la main-d'œuvre est terminée depuis 2023.

Aucun montant de cette stratégie n'a été investi en 2025-2026 et aucune ne le sera en 2026-2027.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Concernant la Stratégie nationale sur la main d'œuvre, le suivi apporté à la mesure 36, les sommes investies en 2025-2026 et les prévisions pour 2026-2027 pour les éléments suivants :

- a) accroître la fluidité des parcours de formation collégiale ;
- b) faciliter l'orientation scolaire au moyen de cours spécifiques ;
- c) bonifier l'offre de parcours de continuité entre la formation professionnelle et la formation technique.

RÉPONSE

La stratégie nationale de la main-d'œuvre est terminée depuis 2023.

Aucun montant de cette stratégie n'a été investi en 2025-2026 et aucun ne le sera en 2026-2027.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Concernant le « Plan d'action sur la santé mentale étudiante à l'enseignement supérieur », fournir les investissements par établissement en soutien psychosocial, les nombres d'embauches, le nombre d'étudiants ayant eu accès aux services et le nombre d'étudiants toujours en attente de services.

RÉPONSE

Les données sont présentées à l'annexe (document Excel), ventilées par établissement¹ :

- Nombre d'ETC embauchés ou libérés² ;
- Nombre d'étudiants ayant bénéficié des services ;
- Nombre d'étudiants sur les listes d'attente.

Les plus récentes données sont tirées de la collecte du 30 juin 2025.

Les données sur les investissements par établissement sont aux annexes 2, 3 et 4 du document Excel.

¹ Il n'y a aucune déclaration manquante.

² Les données reçues contiennent à la fois le nombre d'ETC embauchés et libérés, le nombre d'embauches ne peut être isolé des totaux déclarés

Tableau présentant le nombre d'embauches, le nombre d'étudiants ayant bénéficié des services et les étudiants toujours en attente de service

Annexe 1		Entre 2 sept 2021 et 30 juin 2025*		30 juin 2025*	
Réseau	Établissement	ETC embauchés ou libérés (1 «ETC» étant 1 employé temps complet)		Étudiants ayant bénéficié des services	Liste d'attente
		Total du nombre de ressources embauchées ou libérées	Total du nombre d'étudiants ayant bénéficié des services	Nombre d'étudiants inscrits sur les listes d'attente pour avoir des services de psychothérapie	
Collégial privé	Campus Notre-Dame-de-Foy	11,6	1 535	0	
Collégial privé	Collège André-Grasset (1973) inc.	23,6	964	0	
Collégial privé	Collège Bart (1975)	6,6	277	0	
Collégial privé	Collège Centennial	17,4	539	0	
Collégial privé	Collège Décarie	4,9	714	0	
Collégial privé	Collège Ellis	35,8	1 006	0	
Collégial privé	Collège international Marie de France	22,4	533	0	
Collégial privé	Collège Jean-de-Brébeuf	27,9	1 280	0	
Collégial privé	Collège Lafièche	48,6	1 557	0	
Collégial privé	Collège LaSalle	57,6	837	0	
Collégial privé	Collège Marianopolis	4,7	1 407	3	
Collégial privé	Collège Mérici	8,5	1 109	0	
Collégial privé	Collège O'Sullivan de Montréal inc.	10,3	521	0	
Collégial privé	Collège O'Sullivan de Québec inc.	9,0	36	0	
Collégial privé	Collège Stanislas inc.	28,7	1 425	0	
Collégial privé	Collège TAV	18,4	365	0	
Collégial privé	Collège Universel	12,5	355	0	
Collégial privé	Collège Universel - Campus Gatineau	1,8	224	0	
Collégial privé	Collégial international Sainte-Anne	24,5	1 033	0	
Collégial privé	École de musique Vincent d'Indy	5,5	229	0	
Collégial privé	École de sténographie judiciaire du Québec	0,0	0	0	
Collégial privé	École nationale de cirque	28,7	485	0	
Collégial privé	Institut Teccart	21,5	702	0	
Collégial privé	Séminaire de Sherbrooke	6,3	408	0	
Collégial public	Cégep André-Laurendeau	17,5	3 206	0	
Collégial public	Cégep Beauce-Appalaches	8,4	3 211	0	
Collégial public	Cégep Bois-de-Boulogne	4,0	2 528	0	
Collégial public	Cégep Champlain à Lennoxville	41,2	1 453	0	
Collégial public	Cégep Champlain à Saint-Lambert	16,3	7 148	0	
Collégial public	Cégep Champlain-Saint-Lawrence	9,2	3 437	0	

* Exclu de la reddition de comptes à partir de

L'établissement a fermé en juin 2024

Collégial public	Cégep d'Ahautsac	69,2	5 950	2
Collégial public	Cégep de Baie-Comeau	17,0	1 640	0
Collégial public	Cégep de Bois-de-Boulogne	23,8	4 708	0
Collégial public	Cégep de Chicoutimi	37,8	2 476	5
Collégial public	Cégep de Drummondville	29,2	5 637	0
Collégial public	Cégep de Granby	24,3	1 895	0
Collégial public	Cégep de Jonquière	55,3	3 019	16
Collégial public	Cégep de la Gaspésie et des Îles	14,0	3 249	0
Collégial public	Cégep de La Pocatière	31,3	1 705	0
Collégial public	Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	36,7	4 549	4
Collégial public	Cégep de Lévis	29,2	6 891	0
Collégial public	Cégep de l'Outaouais	42,0	2 743	12
Collégial public	Cégep de Maisonneuve	89,5	2 761	22
Collégial public	Cégep de Matane	23,0	1 143	0
Collégial public	Cégep de Rimouski	43,0	15 836	15
Collégial public	Cégep de Rivière-du-Loup	33,9	1 424	0
Collégial public	Cégep de Rosemont	15,2	18 302	0
Collégial public	Cégep de Sainte-Foy	17,1	7 388	0
Collégial public	Cégep de Saint-Jérôme	57,2	19 775	0
Collégial public	Cégep de Saint-Laurent	31,0	4 603	0
Collégial public	Cégep de Sept-Îles	6,1	606	0
Collégial public	Cégep de Shawinigan	27,5	3 427	0
Collégial public	Cégep de Sherbrooke	38,6	3 413	0
Collégial public	Cégep de Sorel-Tracy	46,5	2 706	0
Collégial public	Cégep de St-Félicien	45,2	3 412	0
Collégial public	Cégep de St-Hyacinthe	59,1	4 500	20
Collégial public	Cégep de Thetford	11,9	6 640	0
Collégial public	Cégep de Trois-Rivières	35,1	1 750	0
Collégial public	Cégep de Valleyfield	48,2	7 210	0
Collégial public	Cégep de Victoriaville	8,3	1 562	0
Collégial public	Cégep du Vieux Montréal	81,9	7 601	0
Collégial public	Cégep Édouard Montpetit	43,4	3 610	0
Collégial public	Cégep François-Xavier Garneau	28,1	9 151	7
Collégial public	Cégep Gérald-Godin	47,8	1 345	0
Collégial public	Cégep John Abbott	14,1	3 950	8
Collégial public	Cégep Limoilou	38,6	3 186	15
Collégial public	Cégep Lionel Groulx	60,9	4 057	0
Collégial public	Cégep Marie-Victorin	25,9	5 940	0
Collégial public	Cégep Montmorency	41,6	5 803	0

Collégial public	Cégep régional Champlain (Cégep Champlain à Lennoxville)	7,6	324	0	0
Collégial public	Cégep régional Champlain (Cégep Champlain à Saint-Lambert)	0,6	294	11	11
Collégial public	Cégep régional Champlain (Cégep Champlain-Saint-Lawrence)	0,0	900	0	0
Collégial public	Cégep régional de Lanaudière à Joliette	17,3	1 342	0	0
Collégial public	Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption	17,4	996	0	0
Collégial public	Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne	24,2	1 284	0	0
Collégial public	Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu	29,9	2 253	0	0
Collégial public	Collège d'Alma	19,3	1 407	0	0
Collégial public	Collège Dawson	23,4	15 577	9	9
Collégial public	Collège Héritage	20,7	5 271	0	0
Collégial public	Vanier College	94,9	5 131	14	14
Universitaire	École de technologie supérieure	18,6	6 216	1	1
Universitaire	École des Hautes Études Commerciales de Montréal	21,6	13 424	0	0
Universitaire	École nationale d'administration publique	34,7	513	0	0
Universitaire	École Polytechnique de Montréal	26,1	1 542	0	0
Universitaire	Institut national de la recherche scientifique	6,2	1 469	0	0
Universitaire	Télé-université	36,1	639	0	0
Universitaire	Université Bishop's	89,5	2 382	0	0
Universitaire	Université Concordia	144,1	57 329	0	0
Universitaire	Université de Montréal	56,4	18 827	221	221
Universitaire	Université de Sherbrooke	103,4	7 277	40	40
Universitaire	Université du Québec à Chicoutimi	58,9	2 454	20	20
Universitaire	Université du Québec à Montréal	28,3	11 343	14	14
Universitaire	Université du Québec à Rimouski	52,6	1 773	13	13
Universitaire	Université du Québec à Trois-Rivières	38,1	3 733	50	50
Universitaire	Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	19,8	2 607	0	0
Universitaire	Université du Québec en Outaouais	37,0	1 945	8	8
Universitaire	Université Laval	59,9	21 146	18	18
Universitaire	Université McGill	33,6	40 865	0	0
Total général		3 081,5	464 350		548

Produit par : DSIG, DGPP, MES

Source : Collecte-info, données au 2025-09-30, MES

* Le Collège Centennial a fermé ses portes en juin 2024, et n'est pas plus pris en compte depuis la collecte de décembre 2024. L'École de sténographie judiciaire du Québec est exclue de la reddition de comptes à partir de l'hiver 2022

Tableau présentant les sommes investies en 2025-2026, par établissement collégial public

PLAN D'ACTION SUR LA SANTÉ MENTALE ÉTUDIANTE EN ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR – 2025-2026	
Établissement	TOTAL (\$)
Abitibi-Témiscamingue	130 041
Ahuntsic	174 261
Alma	78 713
André-Laurendeau	117 750
Baie-Comeau	68 424
Beauce-Appalaches	116 589
Bois-de-Boulogne	132 862
Champlain	186 576
Chicoutimi	100 989
Dawson	218 782
Drummondville	107 146
Édouard Montpetit	184 321
St-Félicien	83 816
Sainte-Foy	201 383
François-Xavier Garneau	169 370
Gaspésie et des Îles	92 156
Gérald-Godin	75 017
Granby	95 356
Héritage	75 503
St-Hyacinthe	136 926
Saint-Jean-sur-Richelieu	122 490
Saint-Jérôme	162 060
John Abbott	180 635
Jonquière	138 931
Lanaudière	197 109
La Pocatière	83 466
Saint-Laurent	130 677
Lévis-Lauzon	112 852
Limoilou	159 010
Lionel Groulx	163 160
Maisonneuve	172 088
Marie-Victorin	125 584
Matane	62 633
Montmorency	210 127
Outaouais	166 155
Rimouski	113 491
Rivière-du-Loup	76 292
Rosemont	131 643
Sept-Îles	62 198
Shawinigan	74 486
Sherbrooke	165 023
Sorel-Tracy	70 756
Thetford	86 037
Trois-Rivières	139 876
Valleyfield	105 683
Vanier	178 850
Victoriaville	89 273
Vieux Montréal	163 434
Total	6 190 000

Tableau présentant les sommes investies en 2025-2026, par établissement collégial privé

PLAN D'ACTION SUR LA SANTÉ MENTALE ÉTUDIANTE EN ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR – 2025-2026	
Établissement	Total (\$)
Campus Notre-Dame-de-Foy	26 627
Collège André-Grasset (1973) inc.	34 876
Collège Bart (1975)	18 821
Collège Centennial	s.o.
Collège Décarie	17 917
Collège Ellis	30 338
Collège international des Marcellines	0
Collège international Marie de France	20 424
Collège Jean-de-Brébeuf	39 091
Collège Laflèche	31 130
Collège LaSalle	42 123
Collège Marianopolis	42 340
Collège Mérici	20 767
Collège O'Sullivan de Montréal inc.	17 798
Collège O'Sullivan de Québec inc.	21 901
Collège Stanislas inc.	22 678
Collège TAV	24 093
Collège Universel – Campus Gatineau	23 666
Collégial international Sainte-Anne	17 861
École de musique Vincent d'Indy	18 043
École de sténographie judiciaire	0
École nationale de cirque	31 620
Institut Teccart	24 919
Séminaire de Sherbrooke	22 363
Total	549 400

Tableau présentant les sommes investies en 2025-2026, par établissement universitaire

PLAN D'ACTION SUR LA SANTÉ MENTALE ÉTUDIANTE EN ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR – 2025-2026	
Établissement	Total (\$)
Université Bishop's	281 479
Université Concordia	902 806
Université Laval	1 130 107
Université McGill	933 993
Université de Montréal	1 204 475
HEC Montréal	472 795
École Polytechnique de Montréal	406 824
Université de Sherbrooke	748 674
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	288 077
Université du Québec à Chicoutimi	344 450
Université du Québec à Montréal	907 005
Université du Québec en Outaouais	346 851
Université du Québec à Rimouski	328 859
Université du Québec à Trois-Rivières	473 996
Institut national de la recherche scientifique	234 700
École nationale d'administration publique	238 897
École de technologie supérieure	425 417
Télé-université	325 856
TOTAL	9 995 261

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Concernant les Bourses Perspectives, fournir :

- a) Les critères du programme ;
- b) Le nombre d'inscriptions par programme ;
- c) Les sommes qui seront investies par année ;
- d) Le nombre de bourses remises par année ;
- e) Le nombre de rencontres avec les partenaires gouvernementaux ;
- f) L'analyse d'impact d'inclusion d'un programme d'étude ;
- g) Les sommes octroyées en 2024-2025.

RÉPONSE**A) Les critères du programme**

Pour qu'un étudiant soit admissible à une bourse, il doit répondre aux critères suivants :

- Avoir la citoyenneté canadienne ou la résidence permanente
- Être une personne considérée comme résidente du Québec ;
- Étudier dans un programme d'études collégiales ou universitaires ciblé ;
- Ne pas être bénéficiaire de la Bourse d'excellence aux futurs enseignants pour la période visée par la demande ;
- Avoir terminé et réussi sa session d'études :
 - À temps plein si commencée à temps plein ;
 - À temps partiel si commencée à temps partiel tout en ayant le statut de personne réputée aux études à temps plein selon les critères qui s'appliquent à sa situation.
- Respecter le nombre maximal de sessions admissibles selon son niveau d'études :
 - Au collégial, le nombre maximal de sessions admissibles est de 6.
 - À l'université, le nombre maximal de sessions admissibles varie de 6 à 8 pour le 1^{er} cycle. Pour le 2^e cycle, il est de 5 et pour le 3^e cycle, il est établi à 15.

B) Le nombre d'inscriptions par programme

Tableau B1. Effectifs inscrits à l'automne 2025-2026^P dans les programmes d'études visés par le PB PQ, par domaine

Domaine	Effectif Total
Services de garde éducatifs à l'enfance	2 389
Éducation	19 288
Génie	19 102
Santé et services sociaux	23 633
Technologies de l'information	24 821
Total PB PQ	89 683

Source : MES, DGPP, DSIG, portail informationnel, Socrate, données en date du 2025-11-09 et portail informationnel, GDEU, données en date du 2025-11-26.

P : Les données de l'automne 2025 sont provisoires.

C) Les sommes investies par année

Année scolaire	2022-2023 ¹	2023-2024 ²	2024-2025 ³	2025-2026 ⁴
Somme en M\$	259,4	278,8	293,0	94,8

1. Données officielles en date du 31 mars 2024.
2. Données officielles en date du 31 mars 2025.
3. Données partielles en date du 31 janvier 2026.
4. Données provisoires en date du 31 janvier 2026 ; seuls les montants de la session d'automne 2025 sont inclus.

D) Le nombre de bourses remises estimées par année

Année scolaire	2022-2023 ¹	2023-2024 ²	2024-2025 ³	2025-2026 ⁴
Bourses	124 288	133 708	140 380	44 935

1. Données officielles en date du 31 mars 2024.
2. Données partielles en date du 31 mars 2025.
3. Données partielles en date du 31 janvier 2026.
4. Données provisoires en date du 31 janvier 2026 ; seules les bourses de la session d'automne 2025 sont incluses.

E) Le nombre de rencontres avec les partenaires gouvernementaux

Aucune rencontre avec les partenaires gouvernementaux pour la période visée par l'étude des crédits

F) L'analyse d'impact d'inclusion d'un programme d'études

Aucune nouvelle inclusion d'un programme d'études n'a été prévue puisque la dernière session d'admissibilité au PBPQ était l'hiver 2025.

La liste des programmes d'études collégiales et universitaires admissibles avait fait l'objet d'une concertation interministérielle et était en concordance avec les travaux du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale concernant l'état d'équilibre du marché du travail.

G) Les sommes octroyées en 2025-2026

- 94 839 500 \$

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Concernant les politiques linguistiques des établissements, fournir depuis le 1^{er} avril 2022 la liste des établissements qui ont transmis au ministre de l'Enseignement supérieur une modification et le cas échéant, les modifications demandées.

RÉPONSE

Le ministère de l'Enseignement supérieur (MES) a reçu les politiques linguistiques de tous les établissements d'enseignement supérieur. Le MES n'est pas responsable d'évaluer la conformité des politiques reçues ni, par conséquent, de demander d'y apporter des modifications afin de veiller au respect des dispositions prévues par la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français*.

L'entrée en vigueur de la Loi prévoyait une mise à jour, au 1^{er} juin 2023, de la politique linguistique des établissements offrant l'enseignement collégial, à l'exception des établissements privés non agréés aux fins de subventions, et des établissements d'enseignement universitaire visés aux paragraphes 1^o à 11^o de l'article 1 de la *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire*.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Concernant le projet Campus numérique qui est dans l'orientation 2 du Plan d'action numérique en éducation et en enseignement supérieur, produire depuis l'année 2018-2019 les éléments suivants :

- a) Les sommes investies,
 - b) Liste des membres du Conseil de gouvernance et du Comité aviseur,
 - c) le calendrier et les comptes rendus des rencontres,
 - d) les notes produites et les suivis apportés,
 - e) l'état d'avancement des travaux.
-

a) Les sommes investies

Les sommes investies pour la mise en place du projet Campus numérique et la formation à distance en enseignement supérieur, au cours de l'année 2025-2026, totalisent 2,2 M\$.

Les données présentées sont provisoires, en date du 31 janvier 2025.

b) c) d) Avancement du projet Campus numérique et la formation à distance en enseignement supérieur

En 2025-2026 (au 31 janvier 2026), une rencontre du Conseil de gouvernance et une rencontre du comité aviseur ont été tenues. Ces rencontres visent à orienter et superviser les travaux à haut niveau.

Ci-dessous, les ordres du jour des trois rencontres :

Conseil de gouvernance - Ordre du jour de la rencontre du 14 avril 2025 :

- Mot de bienvenue
- Retour sur le dernier Conseil de gouvernance
- Réalisation et avancement des travaux
- Gouvernance

Comité de gouvernance - Ordre du jour de la rencontre du 8 septembre 2025 :

- Évolution de la gouvernance DE CAMPUS NUMÉRIQUE QUÉBEC (CNQ)
- Fonctionnement du comité AVISEUR
- Campus numérique Québec (CNQ) – Avancement des travaux

e) État d'avancement des travaux

Le 10 mars, le ministère a annoncé l'arrêt du projet de Répertoire des cours et de formation à distance a été arrêté

Le Pavillon REN et le Pôle d'expertise interordres en FAD ont été livrés en 2021 et 2024.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Concernant le Programme Campus numérique Québec, fournir pour 2025-2026:

- a) Sommes dépensées en 2025-2026 (et prévisions pour 2026-2027);
- b) Détailler le nom des entreprises ayant des contrats de réalisation;
- c) Les entreprises d'infonuagique impliquées;
- d) Le nombre d'ETC affectés à ce programme;
- e) Détailler les phases passées et à venir, en précisant les modifications apportées en cours de route;
- f) État d'avancement;
- g) Études, analyses, travaux, recherches et avis au sujet du Programme campus numérique.

RÉPONSE**a) Sommes dépensées en 2025-2026 (et prévisions pour 2026-2027);**

En date du 31 janvier 2026, la somme dépensée était de 2,2 M\$.

b) Détailler le nom des entreprises ayant des contrats de réalisation;

- Skytech communications inc.;
- Berger-Levrault Canada Ltée.

c) Les entreprises d'infonuagique impliquées;

Aucun service d'infonuagique impliqué.

d) Le nombre d'ETC affectés à ce programme : 2**e) Détailler les phases passées et à venir, en précisant les modifications apportées en cours de route :**

Le projet de Répertoire de cours et de formation à distance a été arrêté le 10 mars 2026.

Pôle d'expertise interordres en FAD Pavillon REN sont déjà livrés.

f) État d'avancement :

Le 10 mars, le ministère a annoncé l'arrêt du projet de Répertoire des cours et de formation à distance a été arrêté

Pôle d'expertise interordres en FAD Pavillon REN sont déjà livrés.

g) Études, analyses, travaux, recherches et avis au sujet du Programme campus numérique.

Des ateliers du type « pensée design » et des sondages ont été réalisés auprès de la communauté étudiante pour identifier leurs besoins liés à l'ensemble de l'offre de cours et de programmes offerts à distance.

Parallèlement, des consultations des ont été menées auprès d'experts de l'enseignement supérieur qui utilisent les services du Pavillon et le du Pôle d'expertise interordres en FAD.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Concernant les 22 000 nouvelles places dans les cégeps francophones de la grande région de Montréal, fournir par établissement concerné, les investissements requis et le nombre d'étudiants supplémentaires à accueillir.

RÉPONSE

Le Ministère a entrepris une démarche personnalisée auprès de chacun des établissements collégiaux du grand Montréal afin d'explorer les solutions immobilières (acquisition ou location) et non immobilières¹ qui pourraient être mises de l'avant à court terme afin d'accueillir cette clientèle additionnelle. Le Ministère a d'ailleurs demandé à chacun de ces cégeps de lui déposer un plan de contingence en décembre 2021 afin de notamment détailler les stratégies qui doivent être déployées à court terme pour accueillir les effectifs étudiants en croissance, en plus de chiffrer les investissements requis. Le Ministère assure un suivi de ces plans auprès des établissements. L'approche préconisée pour répondre à la problématique étant multifactorielle, le Ministère ne tient pas d'estimation par établissement des investissements requis pour répondre à cette hausse d'étudiants.

Nombre d'étudiants supplémentaires à ajouter dans les cégeps francophones de la grande région de Montréal d'ici l'année scolaire 2029-2030 :

Établissement	Nombre d'étudiants à ajouter
Cégep d'Ahuntsic	562
Cégep André-Laurendeau	823
Cégep de Bois-de-Boulogne	-
Cégep Édouard-Montpetit	1 325
Cégep Édouard-Montpetit – École nationale d'aérotechnique	515
Cégep Gérald-Godin	205
Cégep de Saint-Hyacinthe	688
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu	46
Cégep de Saint-Jérôme	1 390
Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption	106
Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne	500
Cégep de Saint-Laurent	504
Cégep Lionel-Groulx	678
Cégep de Maisonneuve	-
Cégep Marie-Victorin	357
Cégep Montmorency	505
Cégep de Rosemont	466
Cégep de Valleyfield	815
Cégep de Valleyfield - Saint-Constant	-
Cégep du Vieux Montréal	848
Total	10 333

¹ Exemples de solutions non immobilières : télétravail, formation à distance, cours en soirée, optimisation d'espaces et d'horaires, partenariat avec des cégeps en région, etc.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Concernant les 30 000 nouvelles places à créer dans le réseau collégial d'ici les dix prochaines années, fournir par établissement concerné, les investissements requis et le nombre d'étudiants supplémentaires à accueillir.

RÉPONSE

Le tableau ci-dessous présente le nombre d'étudiants supplémentaires à accueillir dans les cégeps d'ici l'automne 2034. Pour chacun des cégeps, le nombre d'étudiants supplémentaires, inscrits à l'enseignement ordinaire à temps plein, est déterminé par la différence entre la prévision de la clientèle prévue par le Ministère pour l'automne 2034 et l'effectif réel inscrit à l'automne 2025.

Aux fins de cet exercice, seules les données relatives aux effectifs du réseau public collégial ont été retenues, excluant les centres d'études collégiales (CEC) et les écoles nationales.

Établissements	Nombre d'étudiants à accueillir d'ici l'automne 2034
Abitibi-Témiscamingue	306
La Pocatière	288
Matane	55
Rimouski	359
Rivière-du-Loup	73
Champlain (St-Lawrence)*	-
François-Xavier-Garneau	2 925
Limoilou (Charlesbourg)	570
Limoilou (Québec)	1 220
Sainte-Foy	2 535
Drummondville	684
Victoriaville	335
Beauce-Appalaches	127
Lévis	887
Thetford	388
Baie-Comeau	70
Sept-Îles	75
Champlain (Lennoxville)*	-
Sherbrooke	2 065
Granby	934
Gaspésie et des Îles	-
Lanaudière (Joliette)	1 074
Lanaudière (L'Assomption)	536
Lanaudière (Terrebonne)	409
Lionel Groulx	1 363
Saint-Jérôme	1 942
Montmorency	2 263
Shawinigan	575
Trois-Rivières	1 812
Champlain (St-Lambert)*	-
Édouard-Montpetit	2 074
Saint-Hyacinthe	1 458
Saint-Jean-sur-Richelieu	874
Sorel-Tracy	347
Valleyfield	719

Établissements	Nombre d'étudiants à accueillir d'ici l'automne 2034
Ahuntsic	1 703
André-Laurendeau	881
Bois-de-Boulogne	852
Dawson*	-
Gérald-Godin	147
John Abbott*	-
Maisonneuve	1 616
Marie-Victorin	1 307
Rosemont	881
Saint-Laurent	1 261
Vanier*	-
Vieux Montréal	2 118
Héritage*	42
Outaouais (Félix-Leclerc)	675
Outaouais (Gabrielle-Roy)	1 013
Alma	329
Chicoutimi	82
Jonquière	840
Saint-Félicien	214
TOTAL	43 303

* Il est à noter que les cégeps anglophones font l'objet d'un gel de leur devis scolaire et que les dispositions de la Charte de la langue française limitent le nombre d'étudiants pouvant s'inscrire dans un établissement anglophone.

Puisque l'approche préconisée pour répondre à la problématique d'espace pouvant prendre diverses formes, le Ministère ne tient pas d'estimation par établissement des investissements requis pour répondre à cette hausse d'étudiants. Par exemple, un établissement pourrait revoir ses horaires de cours, louer des espaces ou encore proposer davantage de cours en ligne afin de répondre à cette situation.

Pour les établissements collégiaux du grand Montréal, le Ministère a entrepris une démarche personnalisée afin d'adresser la hausse de la clientèle qui est davantage marquée dans cette région.

Le détail de cette approche se trouve à la question 119 du groupe d'opposition officielle.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Concernant la révision du DEC en Soins infirmiers annoncée par la ministre le 8 octobre 2021, fournir la liste des participants aux travaux annoncés, les dates de rencontre, les comptes rendus, les ordres du jour, les procès-verbaux, les prochaines étapes et les sommes engendrés pour chacune des rencontres.

RÉPONSE

Conformément au communiqué de presse émis le 8 octobre 2021 par le cabinet de la ministre de l'Enseignement supérieur, le ministère de l'Enseignement supérieur (MES), en collaboration avec les partenaires, assurera une offre de formation garantissant une réponse adéquate aux besoins des milieux de la santé et tenant compte des enjeux de protection du public, notamment. Parmi les partenaires, citons le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et son réseau, l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ), la Fédération des cégeps, les collèges et l'Office des professions du Québec (OPQ).

En 2022 et 2023, le MES a procédé à divers travaux de documentation, notamment une collecte de données dans les cégeps et un état de situation des programmes en *Soins infirmiers*. Ces travaux n'ont pas nécessité de rencontres, donc aucune somme n'a été engagée.

Au début 2024, la réalisation d'une analyse de la profession infirmière a débuté. En juin 2024, à la suite de 192 heures de rencontres avec 134 infirmières en exercice, dans 12 ateliers de discussion de 2 jours chacun, l'équipe de projet a entamé la production d'un rapport faisant état de l'ensemble des données primaires et secondaires colligées.

Calendrier du projet (étape actuelle et prochaines étapes)

<u>Étape</u>	<u>Échéancier prévu</u>
Analyse de profession	Janvier 2024 à avril 2025
Projet de formation (PF)	Juin à décembre 2025
Analyse des incidences financières	Novembre 2025 à avril 2026
Projet de programme (PP)	Janvier à avril 2026
CNPEPT	Mai 2026
Approbation ministre	Juin 2026
Séance d'appropriation	Automne 2026
Implantation facultative	Automne 2028
Implantation obligatoire	Automne 2029
Premiers diplômés	Mai 2031

Analyse de la profession infirmière : 12 focus groups entre le 16 janvier et le 22 mai 2024					
Date de rencontre (focus group)	Secteur d'activité	Environ 30 à 35 participants à chaque séance	Ordre du jour	Procs-verbal/compte-rendu	Coût approximatif
16 et 17 janvier 2024	Clientèles adultes et aînées hospitalisées (18 ans +)	<u>Équipe de production du MES :</u> <ul style="list-style-type: none"> 1 animateur-consultant (entente de services \$) 2 professionnels de la Direction de la formation technique 1 professionnel de la Direction des études universitaires 2 enseignantes du collégial (entente de services \$) 1 professeur universitaire (entente de services \$) 1 consultante-conseillère (entente de services \$) <u>Spécialistes de la profession à l'étude :</u> <p>9 à 15 infirmières exerçant dans le secteur d'activité (libération \$)</p> <u>Observateurs :</u> <ul style="list-style-type: none"> Office des professions (1) Ordre des infirmiers et infirmières du Québec (2) Bureau de coopération interuniversitaire (1) Représentants des cégeps : 1 enseignante et 2 directeurs des études (3) Représentants des universités : 1 enseignante (1) MEQ (1) MSSS (2) CNESST (1) 	Voir pages suivantes.	Pas de PV ou de compte-rendu à chaque rencontre. Les notes servent à la production d'un <u>rapport</u> à la suite de la tenue de 12 focus groups.	Chaque séance est virtuelle (Teams) et coûte approximativement 45 000 \$. Ce coût inclut la préparation et la tenue de la séance.
23 et 24 janvier 2024	Clientèles en perte d'autonomie en CHSLD/RPA				
30 et 31 janvier 2024	Clientèles recevant des soins en communauté				
13 et 14 février 2024	Clientèles hospitalisées Mère-enfant				
20 et 21 février 2024	Suivi de la clientèle				
12 et 13 mars 2024	Pratique en région éloignée				
19 et 20 mars 2024	Clientèle adulte et aînée en soins critiques				
27 et 28 mars 2024	Clientèle pédiatrique en soins critiques				
17 et 18 avril 2024	Clientèle pédiatrique hospitalisée				
30 avril et 1er mai 2024	Clientèle adulte, aînée et pédiatrique en soins ambulatoires				
7 et 8 mai 2024	Clientèle de santé mentale hospitalisée				
21 et 22 mai 2024	Bloc opératoire				

Analyse de la profession infirmière et infirmier**ORDRE DU JOUR TYPE D'UN ATELIER****Tenu à distance via Teams**Jour 1

Heure	Ordre du jour
8 h à 8 h 45	Ouverture de la rencontre
8 h 45 à 9 h	Horaires et objectifs de la rencontre <ul style="list-style-type: none"> • Directives régissant la conduite de l'atelier • Niveaux d'exercice de la profession • Limites de l'atelier
9 h à 10 h	Caractéristiques significatives de la profession <ul style="list-style-type: none"> • Définition de la profession • Contexte de travail (conditions et organisation du travail)
10 h à 10 h 15	Pause
10 h 15 à 11 h	Tendances et évolution de la profession
11 h à 12 h	Description du travail de l'infirmière et de l'infirmier et commentaires <ul style="list-style-type: none"> • Tâches 1 et 2, étapes clés et précisions
12 h à 13 h 15	Repas
13 h 15 à 15 h	Description du travail de l'infirmière et de l'infirmier et commentaires <ul style="list-style-type: none"> • Tâches 3 à 5, étapes clés et précisions
15 h à 15 h 15	Pause
15 h 15 à 16 h 30	Description du travail de l'infirmière et de l'infirmier et commentaires <ul style="list-style-type: none"> • Tâches 6 à 9, étapes clés et précisions

(suite) Jour 2

Heure	Ordre du jour
8 h à 8 h 50	Description du travail de l'infirmière et de l'infirmier et commentaires <ul style="list-style-type: none"> • Tâches 10 et 11, étapes clés et précisions
8 h 50 à 9 h	Pause
9 h à 11 h	Conditions et exigences de réalisation des tâches (pause incluse) Explications en plénière <ul style="list-style-type: none"> • Suite en 3 sous-groupes (tâches 1 à 3, 4 à 7, 8 à 11)
11 h à 12 h	Conditions et exigences de réalisation des tâches <ul style="list-style-type: none"> • Validation en plénière
12 h à 13 h 15	Repas
13 h 15 à 15 h	Connaissances nécessaires à l'exercice de la profession Habilités et attributs personnels
15 h à 15 h 15	Pause
15 h 15 à 15 h 30	Données quantitatives sur les tâches (questionnaire en ligne)
15 h 30 à 16 h	Retour sur la définition de la profession
16 h à 16 h 30	Évaluation et clôture de l'atelier

Liste des comités associés au projet de modernisation de la formation collégiale en Soins infirmiers

Comité	Dates de rencontres	Ordres du jour	Comptes-rendus	Coûts associés
Comité statutaire avec l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ) (rencontres Teams)	<ul style="list-style-type: none"> • 10 avril 2024 • 1er mai 2024 • 22 mai 2024 • 12 juin 2024 • 14 novembre 2024 • 12 décembre 2024 • 16 janvier 2025 	Pas d'ODJ officiel, rencontres informelles.	Aucun compte-rendu.	Aucun coût.
Comité statutaire MSSS-OIIQ (Teams)	<ul style="list-style-type: none"> • 16 mai 2024 • 20 juin 2024 • 17 septembre 2024 • 1er octobre 2024 • 29 octobre 2024 • 28 novembre 2024 • 30 janvier 2025 	<ul style="list-style-type: none"> • 16 mai : Dernier groupe Bloc opératoire, Plan d'échantillonnage ; Prochaine étape : rapport d'AP et finalité programme technique. • 20 juin : Échantillon final ; Document sur l'encadrement de la profession ; Demande de collaboration du MES (lettre SMA et président) ; Horaire automne 2024. • 17 septembre : Représentants aux comités ; Document sur la réglementation ; Suivi des travaux et échéancier. • 1er octobre : état d'avancement des travaux • 29 octobre : état d'avancement des travaux • 28 novembre : Suivi des travaux ; Discussion : commentaires sur la section réglementation du rapport. • 30 janvier : rapport d'AP 	Aucun compte-rendu.	Aucun coût.
Table de concertation des sciences infirmières (Bureau de coopération interuniversitaire) (Teams)	<ul style="list-style-type: none"> • 19 avril 2024 	<ul style="list-style-type: none"> • Invitation pour faire état de l'avancement des travaux 	Aucun compte-rendu.	Aucun coût.
Comité de suivi du projet de modernisation (Teams)	<ul style="list-style-type: none"> • 11 octobre 2024 	<ul style="list-style-type: none"> • Accueil et présentation des membres du comité • Mandat du comité • État de l'avancement des travaux de modernisation • Pause • Nouveaux comités : orientations marché du travail et orientations pédagogiques • Prochaines étapes du projet • Période de questions 	Aucun compte-rendu.	Aucun coût.

Comité orientations marché du travail	<ul style="list-style-type: none"> • 11 décembre 2024 (présentiel) • 8 janvier 2025 (Teams) • 29 janvier 2025 (Teams) 	<ul style="list-style-type: none"> • 11 décembre : <ul style="list-style-type: none"> • Présentation des membres • Attentes des parties prenantes et valeurs essentielles • Co-construction du mandat • Plénière : enjeux respectifs des partenaires • Travaux entre les rencontres du Comité • Date de la prochaine rencontre • 8 janvier : <ul style="list-style-type: none"> • Suivis à la rencontre du 11 décembre • Besoins du marché du travail en soins communautaires • Besoins du marché du travail en soins critiques : Urgence ; Soins intensifs • Préparation rencontre du 29 janvier • Varia • 29 janvier : <ul style="list-style-type: none"> • Suivis à la rencontre du 8 janvier • Proposition de méthodologie de travail pour le Comité • Partage de données par chaque partenaire • Préparation de la rencontre du 19 février • Rythme des travaux de Comité : proposition séance intensive d'une journée complète en présence (début mars) 	Aucun compte-rendu.	Frais de déplacement DFT 11 décembre : 382 \$
---------------------------------------	--	---	---------------------	---

Séance de validation du projet de formation (2 et 3 décembre 2025)

- 16 enseignants et enseignantes en Soins infirmiers représentant 48 cégeps ont été invités. Le coût de leur libération pour ces 2 journées a été assumé par leurs établissements;
- Les coûts effectifs sont plutôt associés à la préparation par l'équipe-projet:
 - 5 journées de travail chacune pour 2 enseignantes à temps plein: 4 250 \$
 - 8 journées de travail au total pour 2 consultants spécialistes en élaboration de programmes d'études: 7 000 \$
- Coût total: 11 250 \$

Déroulement : 2 décembre

Heure	Ordre du jour
8h30	Accueil et mot de bienvenue
	Présentation des participantes et participants – Tour de table
	Mot du directeur de la formation technique, Jean-René Chalifour
8h55	But de la séance de validation
	Fonctionnement de la rencontre de validation
	Rôle de chaque partenaire
9h15	Définition des concepts de cohérence et d'applicabilité
9h25	Commentaires sur la cohérence et l'applicabilité de chaque compétence et suggestions de modifications
10h15	Pause
10h25	Commentaires et suggestions (suite)
11h45	Commentaires des gestionnaires des cégeps
12h00	Pause dîner
13h00	Commentaires et suggestions (suite)
14h50	Pause
15h00	Commentaires et suggestions (suite)
16h15	Commentaires des gestionnaires des cégeps
16h30	Fin de la rencontre

Déroulement : 3 décembre

Heure	Ordre du jour
8h30	Commentaires sur la cohérence et l'applicabilité de chaque compétence et suggestions de modifications
10h00	Pause
10h10	Commentaires et suggestions (suite)
11h45	Commentaires des gestionnaires des cégeps
12h00	Pause dîner
13h00	Commentaires et suggestions (suite)
14h50	Pause
15h00	Commentaires et suggestions (suite)
15h45	Commentaires généraux sur le projet de formation et les finalités
16h15	Commentaires des gestionnaires des cégeps
16h30	Fin de la rencontre

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Concernant le projet de loi 96, fournir :

- a) Les études d'impact sur le réseau collégial ;
- b) Les coûts estimés pour l'application de la loi ;

RÉPONSE**a. Les études d'impact sur le réseau collégial**

Les impacts des nouvelles obligations de la *Charte de la langue française* sur le réseau collégial concernent particulièrement les établissements anglophones : réussite de l'épreuve uniforme de français, réussite de trois cours en ou de français, priorisation des étudiants admissibles à l'enseignement en anglais, gel des effectifs, etc. Ces mesures sont entrées en vigueur à l'automne 2023 et à l'automne 2024. La première passation de l'épreuve uniforme de français dans les établissements offrant un enseignement en anglais s'est déroulée en décembre 2024. Le suivi des impacts de ces nouvelles obligations, notamment sur la réussite et la diplomation, se fera à partir d'indicateurs de réussite lorsque les premiers résultats seront disponibles.

b. Les coûts estimés pour l'application de la loi (en M\$)

	Mise en œuvre de la Loi 14	Centre d'aide et ressources en français (*)	Perfectionnement en français pour enseignants	Total
2022-2023	1,7	-		1,7
2023-2024		2,0	1,2	3,2
2024-2025	1,5	1,5		3,0
2025-2026		1,5		1,5
Total	3,2	5,0	1,2	9,4

(*) Soutien à la réussite de l'EUF, ses cours préparatoires, les cours en/de français (ex. centres d'aide, ressources, etc.), pour les étudiants, dans les cégeps et collèges privés offrant un enseignement en anglais

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Concernant le Rapport du groupe d'expertes sur la maîtrise du français au collégial;

- a) Toute somme dépensée en 2025-2026 pour la mise en œuvre des recommandations;
 - b) État d'avancement de la mise en œuvre de chacune des recommandations
-

RÉPONSE

Depuis la publication du rapport, le Ministère a déployé des actions liées à plusieurs recommandations :

- 1) **Action:** Accroître l'offre de perfectionnement en français pour le personnel du collégial (Recommandation 31)
 - **Somme dépensée en 2025-2026 :** 175 000 \$
 - **État d'avancement :** Entente sur trois ans signée avec Performa de l'Université de Sherbrooke en juillet 2024 pour le développement d'une offre de formation et de perfectionnement en enseignement des littératies.
 - 2) **Action :** Améliorer l'accessibilité, la cohérence et la pertinence des activités favorisant la réussite, notamment celles portant sur l'amélioration des compétences en français. (Recommandations 15, 16, 17)
 - **Somme dépensée en 2025-2026 :** Aucune
 - **État d'avancement :** De nouvelles compétences pour les cours de renforcement en français (activités favorisant la réussite) ont été créées afin de mieux répondre aux besoins de la population étudiante et favoriser une meilleure maîtrise de la langue au collégial. Ces compétences sont en implantation facultative depuis l'automne 2025 et seront en implantation obligatoire dès l'automne 2027.
 - 3) **Action :** Inviter les établissements d'enseignement collégial à intégrer davantage d'éléments portant sur la maîtrise du français dans leurs plans stratégiques et leurs politiques institutionnelles. (Recommandations 10 et 11)
 - **Sommes dépensées en 2025-2026 :** Aucune
 - **État d'avancement :** Le Ministère a communiqué, en juin 2024, avec l'ensemble des établissements du réseau collégial afin de les inviter à intégrer des éléments relatifs à la maîtrise du français dans leur plan stratégique et leurs politiques institutionnelles. Cette mesure est en cohérence avec le plan stratégique du Ministère qui fait de la maîtrise du français une priorité ministérielle.
 - 4) Le Ministère poursuit l'analyse et le suivi de la réussite de l'épreuve uniforme de français (EUF) et des cours préparatoires à l'EUF dans les établissements anglophones, ainsi que des cours en français, langue d'enseignement et de français langue seconde.
 - 5) Les autres recommandations de ce rapport sont intégrées aux actions prévues à la priorité 8 du Plan pour la langue française. Leur mise en œuvre reste à déterminer en cohérence avec le cadre financier actuel.
-

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Toute somme dépensée et mesures mises en place pour faciliter l'utilisation de textes en français dans le cadre des études supérieures.

RÉPONSE

Aucune somme n'a été dépensée afin de faciliter l'utilisation de textes en français dans le cadre des études supérieures. Cependant, deux articles de la *Charte de la langue française* encadrent l'utilisation de textes en français dans le cadre des études supérieures :

- Conformément à l'article 88.2, les collèges et les universités francophones doivent se doter d'une politique linguistique qui traite, entre autres, du français dans les manuels, le matériel didactique et les évaluations.
- À l'article 88.3, les collèges et les universités anglophones doivent aussi se doter d'une politique linguistique qui traite notamment de la terminologie française appropriée selon les programmes.

Il appartient ensuite aux établissements de faire appliquer leur politique et de veiller à l'utilisation de textes en français.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Au sujet de la rénovation du parc immobilier du réseau de l'enseignement supérieur, fournir :

- a) Liste des bâtiments, des résidences et des facilités qui nécessitent des rénovations ou des travaux, ventilée par établissement d'enseignement;
- b) Liste des subventions accordées en 2025-2026 à cet effet;
- c) Liste des bâtiments dont la rénovation s'est amorcée en 2025-2026 en spécifiant le motif des travaux, les coûts prévus et la durée;
- d) Liste des bâtiments dont la rénovation s'est achevée en 2024-2025 en spécifiant le motif des travaux, les coûts et la durée.

RÉPONSE

- a) Les tableaux suivants présentent la liste des composantes des établissements de l'Enseignement supérieur nécessitant des travaux dans un horizon de 5 ans, telles que présentées au Plan annuel de gestion des investissements publics en infrastructures (PAGI) 2025-2026.

Collégial :

Nom établissement	Numéro ¹	Exigences PAGI 2025-2026 (\$)
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	ABI-1-1	2 466 355 \$
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	ABI-1-2	410 357 \$
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	ABI-1-3	6 471 734 \$
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	ABI-1-31	227 080 \$
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	ABI-1-32	379 216 \$
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	ABI-1-4	9 214 324 \$
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	ABI-1-41	384 044 \$
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	ABI-1-42	408 990 \$
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	ABI-1-5	452 682 \$
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	ABI-1-6	3 890 750 \$
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	ABI-1-7	2 742 042 \$
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	ABI-1-71	264 745 \$
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	ABI-1-8	2 646 053 \$
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	ABI-1-9A	68 622 \$
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	ABI-1-9B	55 339 \$
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	ABI-1-9C	51 828 \$
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	ABI-1-9D	44 965 \$
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	ABI-2-01	6 056 789 \$
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	ABI-2-02	748 949 \$
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	ABI-2-03	490 856 \$
Cégep d'Ahuntsic	AHU-001-01	19 604 114 \$
Cégep d'Ahuntsic	AHU-001-02	8 067 906 \$
Cégep d'Ahuntsic	AHU-001-03	6 702 133 \$
Cégep d'Ahuntsic	AHU-001-04	9 294 049 \$
Cégep d'Ahuntsic	AHU-001-05	6 678 933 \$
Cégep d'Ahuntsic	AHU-001-06	48 307 \$
Cégep d'Ahuntsic	AHU-001-07	931 310 \$
Cégep d'Ahuntsic	AHU-001-08	62 036 \$
Cégep d'Ahuntsic	AHU-001-09	217 469 \$

¹ Il s'agit du numéro de la composante identifiée au PAGI pour lequel des travaux sont prévus dans un horizon de 5 ans à la hauteur du montant identifié dans la colonne « Exigences PAGI 24-25 (\$) ».

Nom établissement	Numéro ¹	Exigences PAGI 2025-2026 (\$)
Cégep d'Ahuntsic	AHU-001-10	145 024 \$
Cégep d'Ahuntsic	AHU-001-11	1 903 696 \$
Cégep d'Ahuntsic	AHU-001-13	17 572 \$
Cégep d'Ahuntsic	AHU-001-17	3 169 \$
Cégep d'Ahuntsic	AHU-002-01	2 978 978 \$
Cégep d'Ahuntsic	AHU-003-01	6 341 178 \$
Collège d'Alma	ALM-PCH-1	361 547 \$
Collège d'Alma	ALM-PCL-1	2 635 656 \$
Collège d'Alma	ALM-PEB-1	443 406 \$
Collège d'Alma	ALM-PEB-2	159 831 \$
Collège d'Alma	ALM-PET-1	204 460 \$
Collège d'Alma	ALM-PGA-1	24 667 \$
Collège d'Alma	ALM-PGM-1	43 517 \$
Collège d'Alma	ALM-PM-7	1 597 248 \$
Collège d'Alma	ALM-POU-1	57 063 \$
Collège d'Alma	ALM-PPR-1	1 986 786 \$
Collège d'Alma	ALM-PPR-2	296 367 \$
Collège d'Alma	ALM-PPR-3	2 970 451 \$
Collège d'Alma	ALM-PPR-4	7 564 843 \$
Collège d'Alma	ALM-PPR-5	104 970 \$
Collège d'Alma	ALM-PPR-6	152 270 \$
Collège d'Alma	ALM-PSJ-1	2 044 445 \$
Collège d'Alma	ALM-PSR-1	272 639 \$
Cégep André-Laurendeau	AND-01-1	30 188 156 \$
Cégep André-Laurendeau	AND-01-2	851 312 \$
Cégep André-Laurendeau	AND-01-3	204 204 \$
Cégep de Baie-Comeau	BAI-1-1	6 517 338 \$
Cégep de Baie-Comeau	BAI-1-2	615 746 \$
Cégep de Baie-Comeau	BAI-1-3	2 833 764 \$
Cégep de Baie-Comeau	BAI-1-4	727 471 \$
Cégep de Baie-Comeau	BAI-2-1	651 788 \$
Cégep de Baie-Comeau	BAI-3-1	470 341 \$
Cégep de Baie-Comeau	BAI-4-1	5 666 \$
Cégep de Baie-Comeau	BAI-5-1	4 596 \$
Cégep de Baie-Comeau	BAI-5-10	484 \$
Cégep de Baie-Comeau	BAI-5-13	57 155 \$
Cégep de Baie-Comeau	BAI-5-14	980 \$
Cégep de Baie-Comeau	BAI-5-15	3 161 \$
Cégep de Baie-Comeau	BAI-5-2	7 793 \$
Cégep Beauce-Appalaches	BEA-1-1	3 101 504 \$
Cégep Beauce-Appalaches	BEA-1-2	2 639 098 \$
Cégep Beauce-Appalaches	BEA-1-3	2 081 870 \$
Cégep Beauce-Appalaches	BEA-1-4	1 197 453 \$
Cégep Beauce-Appalaches	BEA-1-5	1 646 985 \$
Cégep Beauce-Appalaches	BEA-1-6	1 447 203 \$
Cégep Beauce-Appalaches	BEA-1-7	232 474 \$
Cégep Beauce-Appalaches	BEA-1-8	1 151 798 \$
Cégep Beauce-Appalaches	BEA-1-9	466 736 \$
Cégep Beauce-Appalaches	BEA-2-1	638 997 \$
Cégep Beauce-Appalaches	BEA-2-2	619 549 \$
Cégep Beauce-Appalaches	BEA-2-3	2 996 \$
Cégep Beauce-Appalaches	BEA-3-1	272 494 \$
Cégep Beauce-Appalaches	BEA-4-1	211 383 \$
Cégep Beauce-Appalaches	BEA-5-1	274 426 \$
Cégep de Bois-de-Boulogne	BOI-100-A0	5 972 412 \$

Nom établissement	Numéro ¹	Exigences PAGI 2025-2026 (\$)
Cégep de Bois-de-Boulogne	BOI-100-B0	8 185 452 \$
Cégep de Bois-de-Boulogne	BOI-100-C0	4 768 199 \$
Cégep de Bois-de-Boulogne	BOI-100-D0	5 124 662 \$
Cégep de Bois-de-Boulogne	BOI-100-D1	2 303 798 \$
Cégep de Bois-de-Boulogne	BOI-100-E0	3 142 211 \$
Cégep de Bois-de-Boulogne	BOI-200-H0	1 289 967 \$
Cégep de Bois-de-Boulogne	BOI-200-R0	11 141 827 \$
Cégep de Bois-de-Boulogne	BOI-200-S0	18 339 136 \$
Cégep de Bois-de-Boulogne	BOI-200-T0	8 362 300 \$
Cégep de Bois-de-Boulogne	BOI-200-U0	3 634 783 \$
Cégep de Bois-de-Boulogne	BOI-200-Y0	10 117 529 \$
Collège Champlain	CHA-ADM-A	1 623 232 \$
Collège Champlain	CHA-ADM-B	1 664 399 \$
Collège Champlain	CHA-LAM-A	4 905 562 \$
Collège Champlain	CHA-LAM-B	2 317 231 \$
Collège Champlain	CHA-LAM-C	1 556 368 \$
Collège Champlain	CHA-LAM-D	6 295 114 \$
Collège Champlain	CHA-LAM-E	4 135 107 \$
Collège Champlain	CHA-LAM-F	6 453 466 \$
Collège Champlain	CHA-LAM-G	4 612 487 \$
Collège Champlain	CHA-LAM-H	171 234 \$
Collège Champlain	CHA-LAW-A	6 236 384 \$
Collège Champlain	CHA-LAW-B	12 054 \$
Collège Champlain	CHA-DRU-1	674 842 \$
Collège Champlain	CHA-HYA-1	713 298 \$
Collège Champlain	CHA-LAU-1	858 092 \$
Collège Champlain	CHA-LEN-1	3 400 115 \$
Collège Champlain	CHA-MAC-1	820 047 \$
Collège Champlain	CHA-SAW-1	621 506 \$
Collège Champlain	CHA-SH1-1	24 745 \$
Collège Champlain	CHA-SH2-1	8 404 \$
Collège Champlain	CHA-STL-1	622 564 \$
Cégep de Chicoutimi	CHI-101-A1	4 080 548 \$
Cégep de Chicoutimi	CHI-101-A2	1 548 978 \$
Cégep de Chicoutimi	CHI-101-A3	484 503 \$
Cégep de Chicoutimi	CHI-101-A4	1 765 487 \$
Cégep de Chicoutimi	CHI-101-B1	8 984 652 \$
Cégep de Chicoutimi	CHI-101-B2	1 330 744 \$
Cégep de Chicoutimi	CHI-101-B3	27 033 \$
Cégep de Chicoutimi	CHI-101-B4	30 128 \$
Cégep de Chicoutimi	CHI-101-B5	906 \$
Cégep de Chicoutimi	CHI-101-C1	12 053 838 \$
Cégep de Chicoutimi	CHI-101-C2	86 938 \$
Cégep de Chicoutimi	CHI-101-C3	93 196 \$
Cégep de Chicoutimi	CHI-101-D1	449 743 \$
Cégep de Chicoutimi	CHI-101-D2	1 358 277 \$
Cégep de Chicoutimi	CHI-101-D3	72 025 \$
Cégep de Chicoutimi	CHI-101-D4	154 920 \$
Cégep de Chicoutimi	CHI-101-D5	32 142 \$
Cégep de Chicoutimi	CHI-101-D6	2 854 \$
Cégep de Chicoutimi	CHI-101-E1	2 415 504 \$
Cégep de Chicoutimi	CHI-101-E2	670 376 \$
Cégep de Chicoutimi	CHI-101-E3	37 184 \$
Cégep de Chicoutimi	CHI-101-F1	8 172 298 \$
Cégep de Chicoutimi	CHI-101-H1	27 367 201 \$

Nom établissement	Numéro ¹	Exigences PAGI 2025-2026 (\$)
Cégep de Chicoutimi	CHI-101-H2	2 848 088 \$
Cégep de Chicoutimi	CHI-101-H3	77 300 \$
Cégep de Chicoutimi	CHI-101-H4	21 638 \$
Cégep de Chicoutimi	CHI-101-H5	82 224 \$
Cégep de Chicoutimi	CHI-101-L1	6 348 881 \$
Cégep de Chicoutimi	CHI-101-L2	71 638 \$
Cégep de Chicoutimi	CHI-101-T1	7 515 535 \$
Cégep de Chicoutimi	CHI-102-S1	801 799 \$
Cégep de Chicoutimi	CHI-103-G1	189 929 \$
Cégep de Chicoutimi	CHI-401-V1	8 183 424 \$
Cégep de Chicoutimi	CHI-203-P4	2 978 463 \$
Cégep de Chicoutimi	CHI-204-P1	839 220 \$
Cégep de Chicoutimi	CHI-204-P2	652 002 \$
Cégep de Chicoutimi	CHI-204-P3	674 485 \$
Cégep de Chicoutimi	CHI-205-P5	429 610 \$
Cégep de Chicoutimi	CHI-206-P6	3 729 \$
Cégep de Chicoutimi	CHI-207-P7	55 458 \$
Cégep de Chicoutimi	CHI-208-P8	13 581 \$
Collège Dawson	DAW-1-A1	4 908 048 \$
Collège Dawson	DAW-1-B1	4 145 304 \$
Collège Dawson	DAW-1-C1	6 537 601 \$
Collège Dawson	DAW-1-D1	7 246 432 \$
Collège Dawson	DAW-1-D2	1 883 616 \$
Collège Dawson	DAW-1-E1	3 255 305 \$
Collège Dawson	DAW-1-E2	2 243 868 \$
Collège Dawson	DAW-1-F1	3 965 820 \$
Collège Dawson	DAW-1-G1	4 000 455 \$
Collège Dawson	DAW-1-H1	2 979 155 \$
Collège Dawson	DAW-1-T1	405 732 \$
Collège Dawson	DAW-2-J1	1 266 220 \$
Cégep de Drummondville	DRU-AM-M	31 733 \$
Cégep de Drummondville	DRU-P-A	11 172 019 \$
Cégep de Drummondville	DRU-P-B	1 309 849 \$
Cégep de Drummondville	DRU-P-C1	2 210 299 \$
Cégep de Drummondville	DRU-P-C2	153 841 \$
Cégep de Drummondville	DRU-P-D	17 182 \$
Cégep Édouard Montpetit	EDO-1-1	15 823 696 \$
Cégep Édouard Montpetit	EDO-1-10	445 293 \$
Cégep Édouard Montpetit	EDO-1-2	5 386 869 \$
Cégep Édouard Montpetit	EDO-1-3	6 204 065 \$
Cégep Édouard Montpetit	EDO-1-4	2 270 949 \$
Cégep Édouard Montpetit	EDO-1-5	846 281 \$
Cégep Édouard Montpetit	EDO-1-6	17 298 033 \$
Cégep Édouard Montpetit	EDO-1-7	2 353 061 \$
Cégep Édouard Montpetit	EDO-1-9	6 471 220 \$
Cégep Édouard Montpetit	EDO-2-20	16 269 124 \$
Cégep Édouard Montpetit	EDO-2-22	745 528 \$
Cégep Édouard Montpetit	EDO-2-23	1 061 921 \$
Cégep Édouard Montpetit	EDO-3-40	7 871 077 \$
Cégep Édouard Montpetit	EDO-3-41	5 134 813 \$
Cégep Édouard Montpetit	EDO-3-42	7 198 070 \$
Cégep Édouard Montpetit	EDO-3-43	46 076 \$
Cégep Édouard Montpetit	EDO-3-44	2 305 933 \$
Cégep Édouard Montpetit	EDO-3-45	91 194 \$
Cégep Édouard Montpetit	EDO-3-46	40 280 \$

Nom établissement	Numéro ¹	Exigences PAGI 2025-2026 (\$)
Cégep Édouard Montpetit	EDO-3-47	841 470 \$
Cégep Édouard Montpetit	EDO-3-48	25 277 \$
Cégep Édouard Montpetit	EDO-3-50	1 892 910 \$
Cégep Édouard Montpetit	EDO-3-51	336 488 \$
Cégep Édouard Montpetit	EDO-3-52	185 210 \$
Cégep Édouard Montpetit	EDO-3-54	37 753 \$
Cégep Édouard Montpetit	EDO-3-55	989 968 \$
Cégep Édouard Montpetit	EDO-3-56	1 667 251 \$
Cégep Édouard Montpetit	EDO-3-57	246 440 \$
Cégep Édouard Montpetit	EDO-3-58	1 636 945 \$
Cégep Édouard Montpetit	EDO-3-60	37 354 \$
Cégep Édouard Montpetit	EDO-3-61	1 019 223 \$
Cégep Édouard Montpetit	EDO-3-63	183 656 \$
Cégep de Saint-Félicien	FEL-500-AA	2 310 747 \$
Cégep de Saint-Félicien	FEL-500-BB	1 567 973 \$
Cégep de Saint-Félicien	FEL-500-BP	268 137 \$
Cégep de Saint-Félicien	FEL-500-CC	1 387 101 \$
Cégep de Saint-Félicien	FEL-500-DD	1 898 634 \$
Cégep de Saint-Félicien	FEL-500-EE	4 028 836 \$
Cégep de Saint-Félicien	FEL-500-FF	867 418 \$
Cégep de Saint-Félicien	FEL-500-GG	370 554 \$
Cégep de Saint-Félicien	FEL-500-JJ	67 522 \$
Cégep de Saint-Félicien	FEL-501-LL	28 397 \$
Cégep de Saint-Félicien	FEL-502-AT	59 145 \$
Cégep de Saint-Félicien	FEL-503-RR	331 092 \$
Cégep de Saint-Félicien	FEL-504-HH	248 809 \$
Cégep de Sainte-Foy	FOY-A24-AA	4 032 152 \$
Cégep de Sainte-Foy	FOY-A24-AB	563 735 \$
Cégep de Sainte-Foy	FOY-A24-AC	1 829 062 \$
Cégep de Sainte-Foy	FOY-A24-AD	1 159 543 \$
Cégep de Sainte-Foy	FOY-A24-AE	954 420 \$
Cégep de Sainte-Foy	FOY-A24-BA	5 987 518 \$
Cégep de Sainte-Foy	FOY-A24-BB	380 020 \$
Cégep de Sainte-Foy	FOY-A24-BC	7 093 \$
Cégep de Sainte-Foy	FOY-A24-CA	6 035 454 \$
Cégep de Sainte-Foy	FOY-A24-CB	5 263 088 \$
Cégep de Sainte-Foy	FOY-A24-CC	146 302 \$
Cégep de Sainte-Foy	FOY-A24-CD	239 811 \$
Cégep de Sainte-Foy	FOY-A24-CE	24 309 \$
Cégep de Sainte-Foy	FOY-A24-CF	24 309 \$
Cégep de Sainte-Foy	FOY-A24-DA	2 564 076 \$
Cégep de Sainte-Foy	FOY-A24-DB	1 610 019 \$
Cégep de Sainte-Foy	FOY-A24-DC	93 741 \$
Cégep de Sainte-Foy	FOY-A24-EA	3 736 927 \$
Cégep de Sainte-Foy	FOY-A24-FA	1 057 105 \$
Cégep de Sainte-Foy	FOY-A24-FB	479 588 \$
Cégep de Sainte-Foy	FOY-A24-FC	318 803 \$
Cégep de Sainte-Foy	FOY-A24-FE	829 754 \$
Cégep de Sainte-Foy	FOY-A24-GA	3 266 720 \$
Cégep de Sainte-Foy	FOY-A24-GB	601 689 \$
Cégep de Sainte-Foy	FOY-A24-HB	1 269 686 \$
Cégep de Sainte-Foy	FOY-A24-JA	7 958 902 \$
Cégep de Sainte-Foy	FOY-A24-JB	790 328 \$
Cégep de Sainte-Foy	FOY-A24-JC	641 666 \$
Cégep de Sainte-Foy	FOY-A24-LA	2 287 194 \$

Nom établissement	Numéro ¹	Exigences PAGI 2025-2026 (\$)
Cégep de Sainte-Foy	FOY-A24-LB	903 193 \$
Cégep de Sainte-Foy	FOY-A24-MA	1 197 284 \$
Cégep de Sainte-Foy	FOY-A24-NA	95 723 \$
Cégep de Sainte-Foy	FOY-A24-PB	167 216 \$
Cégep de Sainte-Foy	FOY-A24-PC	294 789 \$
Cégep de Sainte-Foy	FOY-A24-RA	1 788 306 \$
Cégep de Sainte-Foy	FOY-I24-IA	5 754 \$
Cégep de Sainte-Foy	FOY-X24-XA	293 099 \$
Cégep de Sainte-Foy	FOY-Y24-YA	2 108 173 \$
Cégep Garneau	FRA-530-HA	902 881 \$
Cégep Garneau	FRA-530-HB	543 667 \$
Cégep Garneau	FRA-580-KA	4 356 545 \$
Cégep Garneau	FRA-620-GA	12 628 516 \$
Cégep Garneau	FRA-620-GB	14 936 \$
Cégep Garneau	FRA-620-GC	3 735 \$
Cégep Garneau	FRA-635-EA	1 244 719 \$
Cégep Garneau	FRA-635-EB	662 093 \$
Cégep Garneau	FRA-640-FA	7 874 200 \$
Cégep Garneau	FRA-640-PA	593 245 \$
Cégep Garneau	FRA-640-PB	485 891 \$
Cégep Garneau	FRA-655-MA	845 233 \$
Cégep Garneau	FRA-655-MB	90 013 \$
Cégep Garneau	FRA-655-MC	70 383 \$
Cégep Garneau	FRA-660-AA	13 209 999 \$
Cégep Garneau	FRA-660-AB	80 831 \$
Cégep Garneau	FRA-660-AC	6 442 \$
Cégep Garneau	FRA-660-AD	162 187 \$
Cégep Garneau	FRA-660-BA	848 818 \$
Cégep Garneau	FRA-660-BB	269 437 \$
Cégep Garneau	FRA-660-CA	3 757 955 \$
Cégep Garneau	FRA-660-DA	1 886 112 \$
Cégep Garneau	FRA-660-DB	108 413 \$
Cégep de la Gaspésie et des Îles	GAS-A-1	2 550 017 \$
Cégep de la Gaspésie et des Îles	GAS-A-2	827 063 \$
Cégep de la Gaspésie et des Îles	GAS-A-3	2 450 414 \$
Cégep de la Gaspésie et des Îles	GAS-A-4	1 141 004 \$
Cégep de la Gaspésie et des Îles	GAS-A-5	1 992 377 \$
Cégep de la Gaspésie et des Îles	GAS-A-6	48 455 \$
Cégep de la Gaspésie et des Îles	GAS-A-7	126 423 \$
Cégep de la Gaspésie et des Îles	GAS-A-8	447 701 \$
Cégep de la Gaspésie et des Îles	GAS-B-B1	3 621 681 \$
Cégep de la Gaspésie et des Îles	GAS-B-B2	171 562 \$
Cégep de la Gaspésie et des Îles	GAS-B-B3	87 423 \$
Cégep de la Gaspésie et des Îles	GAS-C-C	3 757 619 \$
Cégep de la Gaspésie et des Îles	GAS-D-W	2 170 685 \$
Cégep de la Gaspésie et des Îles	GAS-D-Y	386 175 \$
Cégep de la Gaspésie et des Îles	GAS-D-1	10 284 253 \$
Cégep de la Gaspésie et des Îles	GAS-CEC-1	1 979 825 \$
Cégep de la Gaspésie et des Îles	GAS-CPS-1	166 929 \$
Cégep de la Gaspésie et des Îles	GAS-CIM-1	409 755 \$
Cégep de la Gaspésie et des Îles	GAS-CIM-2	2 676 640 \$
Cégep de la Gaspésie et des Îles	GAS-CSP-1	5 215 589 \$
Cégep Gérald-Godin	GER-1-AA	2 595 469 \$
Cégep Gérald-Godin	GER-1-AB	3 501 435 \$
Cégep Gérald-Godin	GER-1-AC	1 983 009 \$

Nom établissement	Numéro ¹	Exigences PAGI 2025-2026 (\$)
Cégep Gérard-Godin	GER-1-B	3 098 198 \$
Cégep Gérard-Godin	GER-1-G	273 982 \$
Cégep Gérard-Godin	GER-1-P	573 164 \$
Cégep Gérard-Godin	GER-1-S	1 791 869 \$
Cégep de Granby	GRA-P1-1	1 154 605 \$
Cégep de Granby	GRA-P1-2	5 220 721 \$
Cégep de Granby	GRA-P1-3	1 883 298 \$
Cégep de Granby	GRA-P1-4	2 449 465 \$
Cégep de Granby	GRA-P1-5	2 917 219 \$
Cégep de Granby	GRA-P1-6	151 506 \$
Cégep de Granby	GRA-P2-1	1 180 778 \$
Collège Héritage	HER-1-1	6 646 956 \$
Collège Héritage	HER-1-2	1 121 501 \$
Collège Héritage	HER-1-3	22 323 \$
Collège Héritage	HER-1-4	175 710 \$
Cégep de St-Hyacinthe	HYA-1-A1	9 669 228 \$
Cégep de St-Hyacinthe	HYA-1-A2	80 346 \$
Cégep de St-Hyacinthe	HYA-1-B1	14 251 692 \$
Cégep de St-Hyacinthe	HYA-1-C1	1 847 664 \$
Cégep de St-Hyacinthe	HYA-1-D1	7 013 813 \$
Cégep de St-Hyacinthe	HYA-1-D2	1 547 886 \$
Cégep de St-Hyacinthe	HYA-1-E1	1 428 \$
Cégep de St-Hyacinthe	HYA-1-F1	10 780 313 \$
Cégep de St-Hyacinthe	HYA-1-G1	577 782 \$
Cégep de St-Hyacinthe	HYA-1-G2	605 714 \$
Cégep de St-Hyacinthe	HYA-1-H1	3 474 065 \$
Cégep de St-Hyacinthe	HYA-1-J1	2 987 807 \$
Cégep de St-Hyacinthe	HYA-1-J2	126 434 \$
Cégep de St-Hyacinthe	HYA-1-K1	2 625 900 \$
Cégep de St-Hyacinthe	HYA-1-K2	445 359 \$
Cégep de St-Hyacinthe	HYA-1-P1	196 049 \$
Cégep de St-Hyacinthe	HYA-2-L1	230 955 \$
Cégep de St-Hyacinthe	HYA-3-M1	1 453 639 \$
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu	JEA-1-A	4 218 559 \$
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu	JEA-1-B	1 346 975 \$
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu	JEA-1-C	3 929 105 \$
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu	JEA-1-C1	968 466 \$
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu	JEA-1-D	4 635 442 \$
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu	JEA-1-E	6 129 825 \$
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu	JEA-1-E1	1 425 821 \$
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu	JEA-1-F	1 537 454 \$
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu	JEA-1-F1	2 300 443 \$
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu	JEA-1-F2	625 361 \$
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu	JEA-1-F3	110 814 \$
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu	JEA-1-G	1 728 869 \$
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu	JEA-1-H	2 446 190 \$
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu	JEA-1-M	4 211 174 \$
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu	JEA-1-P	8 750 361 \$
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu	JEA-1-S	3 610 952 \$
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu	JEA-1-T	4 593 981 \$
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu	JEA-1-T1	593 128 \$
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu	JEA-4-EX	126 180 \$
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu	JEA-5-EX	64 685 \$
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu	JEA-6-EX	153 108 \$
Cégep de Saint-Jérôme	JER-1-1	4 039 375 \$

Nom établissement	Numéro ¹	Exigences PAGI 2025-2026 (\$)
Cégep de Saint-Jérôme	JER-1-2	2 462 950 \$
Cégep de Saint-Jérôme	JER-1-3	9 304 848 \$
Cégep de Saint-Jérôme	JER-1-3A	1 986 \$
Cégep de Saint-Jérôme	JER-1-4	4 147 056 \$
Cégep de Saint-Jérôme	JER-1-5	328 986 \$
Cégep de Saint-Jérôme	JER-1-6	3 635 410 \$
Cégep de Saint-Jérôme	JER-1-7	21 637 \$
Cégep de Saint-Jérôme	JER-10-1	863 487 \$
Cégep de Saint-Jérôme	JER-10-2	2 835 828 \$
Cégep de Saint-Jérôme	JER-10-3	803 894 \$
Cégep de Saint-Jérôme	JER-2-1	843 337 \$
Cégep de Saint-Jérôme	JER-4-1	2 265 398 \$
Cégep de Saint-Jérôme	JER-5-1	2 089 796 \$
Cégep de Saint-Jérôme	JER-6-1	208 675 \$
Cégep de Saint-Jérôme	JER-8-1	208 675 \$
Cégep de Saint-Jérôme	JER-9-1	186 720 \$
Cégep de Saint-Jérôme	JER-11-1	870 997 \$
Cégep de Saint-Jérôme	JER-11-2	1 344 805 \$
Cégep de Saint-Jérôme	JER-11-3	1 312 735 \$
Cégep de Saint-Jérôme	JER-11-4	1 645 404 \$
Cégep de Saint-Jérôme	JER-11-5	522 595 \$
Cégep de Saint-Jérôme	JER-11-6	906 926 \$
Cégep de Saint-Jérôme	JER-11-7	60 538 \$
Cégep John Abbott	JOH-AME-AE	215 476 \$
Cégep John Abbott	JOH-BH-BH	2 538 379 \$
Cégep John Abbott	JOH-C-C	6 475 317 \$
Cégep John Abbott	JOH-H-H	10 772 069 \$
Cégep John Abbott	JOH-HO-HA	594 745 \$
Cégep John Abbott	JOH-HO-HO	8 339 814 \$
Cégep John Abbott	JOH-J-J	206 789 \$
Cégep John Abbott	JOH-L-L1	410 083 \$
Cégep John Abbott	JOH-L-L2	13 893 \$
Cégep John Abbott	JOH-L-L3	6 900 \$
Cégep John Abbott	JOH-P-P1	6 262 267 \$
Cégep John Abbott	JOH-P-P2	1 449 887 \$
Cégep John Abbott	JOH-SA-SA	4 495 649 \$
Cégep John Abbott	JOH-SE-S1	257 588 \$
Cégep John Abbott	JOH-SE-S2	596 874 \$
Cégep John Abbott	JOH-SH-SH	501 541 \$
Cégep John Abbott	JOH-SH-S3	5 973 002 \$
Cégep de Jonquière	JON-1-A5	3 339 072 \$
Cégep de Jonquière	JON-1-A6	472 228 \$
Cégep de Jonquière	JON-1-G1	10 703 366 \$
Cégep de Jonquière	JON-1-G2	9 361 840 \$
Cégep de Jonquière	JON-1-G3	3 982 129 \$
Cégep de Jonquière	JON-1-G4	4 404 617 \$
Cégep de Jonquière	JON-1-G5	8 961 247 \$
Cégep de Jonquière	JON-1-G6	578 094 \$
Cégep de Jonquière	JON-1-G7	73 607 \$
Cégep de Jonquière	JON-1-G9	695 768 \$
Cégep de Jonquière	JON-10-J2	539 068 \$
Cégep de Jonquière	JON-14-R1	11 345 \$
Cégep de Jonquière	JON-15-E1	20 778 \$
Cégep de Jonquière	JON-2-J1	5 105 330 \$
Cégep de Jonquière	JON-3-M1	4 232 836 \$

Nom établissement	Numéro ¹	Exigences PAGI 2025-2026 (\$)
Cégep de Jonquière	JON-4-P1	4 065 875 \$
Cégep de Jonquière	JON-5-L1	8 529 596 \$
Cégep de Jonquière	JON-5-L2	197 875 \$
Cégep de Jonquière	JON-5-L3	6 615 \$
Cégep de Jonquière	JON-5-L4	404 \$
Cégep de Jonquière	JON-6-T1	1 599 137 \$
Cégep de Jonquière	JON-6-T2	282 965 \$
Cégep de Jonquière	JON-9-S1	3 825 324 \$
Cégep de Jonquière	JON-8-C1	279 596 \$
Cégep de Jonquière	JON-8-C2	2 593 151 \$
Cégep de Jonquière	JON-8-C3	126 731 \$
Cégep régional de Lanaudière	LAN-R1-R1	716 104 \$
Cégep régional de Lanaudière	LAN-A1-A1	10 007 860 \$
Cégep régional de Lanaudière	LAN-A1-F1	6 840 948 \$
Cégep régional de Lanaudière	LAN-A1-G2	171 617 \$
Cégep régional de Lanaudière	LAN-J1-A1	4 497 117 \$
Cégep régional de Lanaudière	LAN-J1-B1	9 077 350 \$
Cégep régional de Lanaudière	LAN-J1-B2	439 336 \$
Cégep régional de Lanaudière	LAN-J1-C1	4 729 568 \$
Cégep régional de Lanaudière	LAN-J1-C2	10 829 \$
Cégep régional de Lanaudière	LAN-J1-D1	4 832 531 \$
Cégep régional de Lanaudière	LAN-J1-D2	18 527 \$
Cégep régional de Lanaudière	LAN-J1-F1	324 300 \$
Cégep régional de Lanaudière	LAN-J1-G1	2 232 801 \$
Cégep régional de Lanaudière	LAN-J1-G2	194 259 \$
Cégep régional de Lanaudière	LAN-J1-G3	739 765 \$
Cégep régional de Lanaudière	LAN-J1-G4	1 822 657 \$
Cégep régional de Lanaudière	LAN-J1-H1	158 034 \$
Cégep régional de Lanaudière	LAN-J1-H2	155 677 \$
Cégep régional de Lanaudière	LAN-J1-J1	2 834 307 \$
Cégep régional de Lanaudière	LAN-J1-K1	276 287 \$
Cégep régional de Lanaudière	LAN-J1-K2	367 351 \$
Cégep régional de Lanaudière	LAN-J1-L1	12 107 \$
Cégep régional de Lanaudière	LAN-T1-A1	4 678 331 \$
Cégep régional de Lanaudière	LAN-T1-A2	4 561 825 \$
Cégep régional de Lanaudière	LAN-T1-A3	22 960 \$
Cégep régional de Lanaudière	LAN-T1-B1	1 330 019 \$
Cégep de La Pocatière	LAP-1-A	10 553 810 \$
Cégep de La Pocatière	LAP-1-B	10 766 848 \$
Cégep de La Pocatière	LAP-1-C	9 350 863 \$
Cégep de La Pocatière	LAP-1-D	3 161 360 \$
Cégep de La Pocatière	LAP-1-D2	1 108 740 \$
Cégep de La Pocatière	LAP-1-D3	259 817 \$
Cégep de La Pocatière	LAP-1-F	641 461 \$
Cégep de La Pocatière	LAP-1-R	10 747 687 \$
Cégep de La Pocatière	LAP-2-M	433 301 \$
Cégep de La Pocatière	LAP-3-G	574 331 \$
Cégep de La Pocatière	LAP-4-H	598 836 \$
Cégep de La Pocatière	LAP-5-I	3 190 \$
Cégep de La Pocatière	LAP-6-J	487 956 \$
Cégep de La Pocatière	LAP-7-K	413 702 \$
Cégep de La Pocatière	LAP-8-L	826 566 \$
Cégep de Saint-Laurent	LAU-A-24	11 346 878 \$
Cégep de Saint-Laurent	LAU-AB-56	6 806 \$
Cégep de Saint-Laurent	LAU-ADF-56	78 241 \$

Nom établissement	Numéro ¹	Exigences PAGI 2025-2026 (\$)
Cégep de Saint-Laurent	LAU-B-06	1 482 157 \$
Cégep de Saint-Laurent	LAU-B-52	3 680 038 \$
Cégep de Saint-Laurent	LAU-B-53	891 410 \$
Cégep de Saint-Laurent	LAU-B-64	1 297 515 \$
Cégep de Saint-Laurent	LAU-B-96	571 212 \$
Cégep de Saint-Laurent	LAU-BD-72	20 417 \$
Cégep de Saint-Laurent	LAU-C-53	3 883 198 \$
Cégep de Saint-Laurent	LAU-C-94	1 227 207 \$
Cégep de Saint-Laurent	LAU-D-56	9 154 941 \$
Cégep de Saint-Laurent	LAU-D-72	8 614 \$
Cégep de Saint-Laurent	LAU-E-02	45 815 \$
Cégep de Saint-Laurent	LAU-E-13	951 151 \$
Cégep de Saint-Laurent	LAU-E-28	1 070 144 \$
Cégep de Saint-Laurent	LAU-E-56	4 444 788 \$
Cégep de Saint-Laurent	LAU-EL-31	11 426 928 \$
Cégep de Saint-Laurent	LAU-F-72	1 469 547 \$
Cégep de Saint-Laurent	LAU-G-30	5 729 595 \$
Cégep de Saint-Laurent	LAU-H-94	198 531 \$
Cégep de Lévis-Lauzon	LEV-AB-T1	1 924 249 \$
Cégep de Lévis-Lauzon	LEV-AB-T2	305 900 \$
Cégep de Lévis-Lauzon	LEV-BP-A1	2 594 912 \$
Cégep de Lévis-Lauzon	LEV-BP-A2	497 \$
Cégep de Lévis-Lauzon	LEV-BP-B1	1 402 464 \$
Cégep de Lévis-Lauzon	LEV-BP-C1	1 180 321 \$
Cégep de Lévis-Lauzon	LEV-BP-D1	1 050 662 \$
Cégep de Lévis-Lauzon	LEV-BP-E1	1 922 856 \$
Cégep de Lévis-Lauzon	LEV-BP-E2	716 126 \$
Cégep de Lévis-Lauzon	LEV-BP-E3	5 208 \$
Cégep de Lévis-Lauzon	LEV-BP-F1	13 526 968 \$
Cégep de Lévis-Lauzon	LEV-BP-G1	5 100 732 \$
Cégep de Lévis-Lauzon	LEV-BP-G2	3 341 399 \$
Cégep de Lévis-Lauzon	LEV-BP-G3	237 991 \$
Cégep de Lévis-Lauzon	LEV-BP-G4	27 381 \$
Cégep de Lévis-Lauzon	LEV-BP-H1	594 423 \$
Cégep de Lévis-Lauzon	LEV-BP-H2	905 130 \$
Cégep de Lévis-Lauzon	LEV-FA-01	2 742 \$
Cégep de Lévis-Lauzon	LEV-GA1-A1	119 672 \$
Cégep de Lévis-Lauzon	LEV-GA2-A2	261 896 \$
Cégep de Lévis-Lauzon	LEV-GA3-A	46 757 \$
Cégep de Lévis-Lauzon	LEV-GA3-B	32 930 \$
Cégep de Lévis-Lauzon	LEV-GA3-C	7 219 \$
Cégep de Lévis-Lauzon	LEV-GA3-D	29 059 \$
Cégep de Lévis-Lauzon	LEV-GA3-E	19 250 \$
Cégep de Lévis-Lauzon	LEV-GA3-F	9 006 \$
Cégep de Lévis-Lauzon	LEV-GA3-G	2 464 \$
Cégep de Lévis-Lauzon	LEV-GA4-A4	19 448 \$
Cégep de Lévis-Lauzon	LEV-GA6-A6	214 715 \$
Cégep de Lévis-Lauzon	LEV-RB-M	387 739 \$
Cégep de Lévis-Lauzon	LEV-RC-L	602 172 \$
Cégep de Lévis-Lauzon	LEV-RE-N	713 410 \$
Cégep de Lévis-Lauzon	LEV-RO-H	352 081 \$
Cégep de Lévis-Lauzon	LEV-RP-J	597 867 \$
Cégep de Lévis-Lauzon	LEV-SE-AT	125 498 \$
Cégep de Lévis-Lauzon	LEV-SE-SE	58 205 \$
Cégep de Lévis-Lauzon	LEV-SR-R	65 217 \$

Nom établissement	Numéro ¹	Exigences PAGI 2025-2026 (\$)
Cégep Limoilou	LIM-1-A	4 593 710 \$
Cégep Limoilou	LIM-1-A -	2 254 \$
Cégep Limoilou	LIM-1-B	4 638 169 \$
Cégep Limoilou	LIM-1-D	4 041 188 \$
Cégep Limoilou	LIM-1-E	31 551 002 \$
Cégep Limoilou	LIM-1-E1	35 385 \$
Cégep Limoilou	LIM-1-F	5 171 595 \$
Cégep Limoilou	LIM-3-A	4 735 666 \$
Cégep Limoilou	LIM-2-A	9 138 561 \$
Cégep Limoilou	LIM-2-A1	80 150 \$
Cégep Limoilou	LIM-2-B	13 334 528 \$
Cégep Limoilou	LIM-2-B1	133 525 \$
Cégep Lionel Groulx	LIO-1-RC	1 099 756 \$
Cégep Lionel Groulx	LIO-10-RE	1 074 061 \$
Cégep Lionel Groulx	LIO-11-HA	1 031 716 \$
Cégep Lionel Groulx	LIO-12-RF	1 036 705 \$
Cégep Lionel Groulx	LIO-3-BA	963 932 \$
Cégep Lionel Groulx	LIO-3-BB	531 181 \$
Cégep Lionel Groulx	LIO-3-BC	25 417 \$
Cégep Lionel Groulx	LIO-3-BD	9 039 \$
Cégep Lionel Groulx	LIO-3-CB	604 807 \$
Cégep Lionel Groulx	LIO-3-CD	2 465 258 \$
Cégep Lionel Groulx	LIO-3-CE	650 804 \$
Cégep Lionel Groulx	LIO-3-DA	3 627 190 \$
Cégep Lionel Groulx	LIO-3-DB	1 695 720 \$
Cégep Lionel Groulx	LIO-3-DC	1 623 764 \$
Cégep Lionel Groulx	LIO-3-DD	1 167 066 \$
Cégep Lionel Groulx	LIO-3-DE	340 673 \$
Cégep Lionel Groulx	LIO-3-DF	38 463 \$
Cégep Lionel Groulx	LIO-3-DH	40 128 \$
Cégep Lionel Groulx	LIO-3-DJ	3 878 \$
Cégep Lionel Groulx	LIO-3-EA	649 625 \$
Cégep Lionel Groulx	LIO-3-EB	280 683 \$
Cégep Lionel Groulx	LIO-3-FA	3 516 343 \$
Cégep Lionel Groulx	LIO-3-LA	8 813 427 \$
Cégep Lionel Groulx	LIO-3-LB	11 121 \$
Cégep Lionel Groulx	LIO-3-MA	1 056 080 \$
Cégep Lionel Groulx	LIO-3-NA	1 659 924 \$
Cégep Lionel Groulx	LIO-3-SA	5 809 281 \$
Cégep Lionel Groulx	LIO-3-SB	83 034 \$
Cégep Lionel Groulx	LIO-3-TA	123 569 \$
Cégep Lionel Groulx	LIO-3-TB	1 942 626 \$
Cégep Lionel Groulx	LIO-3-TC	1 478 120 \$
Cégep Lionel Groulx	LIO-3-TD	405 227 \$
Cégep Lionel Groulx	LIO-3-TE	380 685 \$
Cégep Lionel Groulx	LIO-3-VB	176 892 \$
Cégep Lionel Groulx	LIO-4-RB	2 464 196 \$
Cégep Lionel Groulx	LIO-5-RA	885 063 \$
Cégep Lionel Groulx	LIO-6-RD	1 092 086 \$
Cégep Lionel Groulx	LIO-7-RG	1 284 164 \$
Cégep Lionel Groulx	LIO-8-PA	4 722 503 \$
Cégep Lionel Groulx	LIO-9-RH	1 535 571 \$
Cégep de Maisonneuve	MAI-IPI-PA	5 320 331 \$
Cégep de Maisonneuve	MAI-IPI-PB	1 453 778 \$
Cégep de Maisonneuve	MAI-MAI-AA	4 668 113 \$

Nom établissement	Numéro ¹	Exigences PAGI 2025-2026 (\$)
Cégep de Maisonneuve	MAI-MAI-AB	1 095 091 \$
Cégep de Maisonneuve	MAI-MAI-AC	474 962 \$
Cégep de Maisonneuve	MAI-MAI-BA	16 903 422 \$
Cégep de Maisonneuve	MAI-MAI-CA	13 144 108 \$
Cégep de Maisonneuve	MAI-MAI-DA	22 008 665 \$
Cégep de Maisonneuve	MAI-MAI-DB	750 383 \$
Cégep de Maisonneuve	MAI-MAI-EA	916 304 \$
Cégep de Maisonneuve	MAI-MAI-JA	4 943 552 \$
Cégep Marie-Victorin	MAR-CEN-A1	2 205 922 \$
Cégep Marie-Victorin	MAR-CEN-A2	97 036 \$
Cégep Marie-Victorin	MAR-CEN-B1	1 996 174 \$
Cégep Marie-Victorin	MAR-CEN-C1	4 259 677 \$
Cégep Marie-Victorin	MAR-CEN-C2	396 394 \$
Cégep Marie-Victorin	MAR-CEN-C3	127 150 \$
Cégep Marie-Victorin	MAR-CEN-D1	1 006 607 \$
Cégep Marie-Victorin	MAR-CEN-E1	1 918 635 \$
Cégep Marie-Victorin	MAR-CEN-F1	1 117 104 \$
Cégep Marie-Victorin	MAR-CEN-G1	1 979 520 \$
Cégep Marie-Victorin	MAR-CEN-H1	1 331 311 \$
Cégep Marie-Victorin	MAR-CEN-H2	20 589 \$
Cégep Marie-Victorin	MAR-CEN-P1	6 011 \$
Cégep Marie-Victorin	MAR-CHA-CA	3 834 164 \$
Cégep Marie-Victorin	MAR-TRI-M1	1 663 968 \$
Cégep Marie-Victorin	MAR-TRI-R1	1 244 464 \$
Cégep Marie-Victorin	MAR-TRI-R2	28 733 \$
Cégep Marie-Victorin	MAR-TRI-S1	574 754 \$
Cégep Marie-Victorin	MAR-TRI-S2	15 978 \$
Cégep Marie-Victorin	MAR-TRI-T1	3 613 785 \$
Cégep Marie-Victorin	MAR-TRI-T2	10 304 \$
Cégep de Matane	MAT-1-A	208 718 \$
Cégep de Matane	MAT-1-B	3 652 338 \$
Cégep de Matane	MAT-1-B1	10 572 859 \$
Cégep de Matane	MAT-1-B2	816 847 \$
Cégep de Matane	MAT-1-J	5 354 126 \$
Cégep de Matane	MAT-1-J1	2 436 038 \$
Cégep de Matane	MAT-1-O	1 247 525 \$
Cégep de Matane	MAT-1-O1	1 058 155 \$
Cégep de Matane	MAT-1-O2	82 649 \$
Cégep de Matane	MAT-1-O3	346 697 \$
Cégep de Matane	MAT-1-S	14 694 \$
Cégep de Matane	MAT-1-V	4 449 990 \$
Cégep de Matane	MAT-3-SP	6 422 \$
Cégep Montmorency	MON-01-M1	7 108 652 \$
Cégep Montmorency	MON-01-M2	6 136 127 \$
Cégep Montmorency	MON-01-M3	8 547 485 \$
Cégep Montmorency	MON-01-M4	2 306 402 \$
Cégep Montmorency	MON-01-M5	785 950 \$
Cégep Montmorency	MON-01-M6	1 165 953 \$
Cégep Montmorency	MON-01-M7	24 178 \$
Cégep Montmorency	MON-01-M8	4 891 \$
Cégep Montmorency	MON-01-13	199 551 \$
Cégep Montmorency	MON-02-S1	2 527 616 \$
Cégep Montmorency	MON-04-H1	31 134 \$
Cégep de l'Outaouais	OUT-1-1	31 825 615 \$
Cégep de l'Outaouais	OUT-1-2	7 309 130 \$

Nom établissement	Numéro ¹	Exigences PAGI 2025-2026 (\$)
Cégep de l'Outaouais	OUT-1-3	3 979 676 \$
Cégep de l'Outaouais	OUT-1-4	2 625 461 \$
Cégep de l'Outaouais	OUT-1-5	76 503 \$
Cégep de l'Outaouais	OUT-1-6	743 575 \$
Cégep de l'Outaouais	OUT-2-1	4 097 978 \$
Cégep de l'Outaouais	OUT-3-1	10 630 799 \$
Cégep de l'Outaouais	OUT-3-2	5 332 031 \$
Cégep de l'Outaouais	OUT-3-3	206 500 \$
Cégep de Rimouski	RIM-01-A1	71 402 \$
Cégep de Rimouski	RIM-01-A2	642 760 \$
Cégep de Rimouski	RIM-01-A3	1 064 409 \$
Cégep de Rimouski	RIM-01-A4	3 483 508 \$
Cégep de Rimouski	RIM-01-A5	1 644 469 \$
Cégep de Rimouski	RIM-01-A6	1 312 913 \$
Cégep de Rimouski	RIM-01-A7	1 372 350 \$
Cégep de Rimouski	RIM-01-A8	1 533 886 \$
Cégep de Rimouski	RIM-01-A9	467 163 \$
Cégep de Rimouski	RIM-01-B	6 320 703 \$
Cégep de Rimouski	RIM-01-C	6 601 679 \$
Cégep de Rimouski	RIM-01-D	17 977 671 \$
Cégep de Rimouski	RIM-01-D1	520 013 \$
Cégep de Rimouski	RIM-01-E	3 255 306 \$
Cégep de Rimouski	RIM-01-F	13 040 911 \$
Cégep de Rimouski	RIM-01-G	9 086 989 \$
Cégep de Rimouski	RIM-01-G1	2 381 882 \$
Cégep de Rimouski	RIM-01-H	1 256 916 \$
Cégep de Rimouski	RIM-01-J	10 273 266 \$
Cégep de Rimouski	RIM-01-K	102 677 \$
Cégep de Rimouski	RIM-02-A	4 697 052 \$
Cégep de Rimouski	RIM-02-B	38 590 \$
Cégep de Rimouski	RIM-02-C	30 264 \$
Cégep de Rimouski	RIM-02-D	4 634 207 \$
Cégep de Rimouski	RIM-02-E	3 298 707 \$
Cégep de Rimouski	RIM-10-G	9 230 \$
Cégep de Rimouski	RIM-10-M	138 298 \$
Cégep de Rimouski	RIM-03-A	10 181 328 \$
Cégep de Rimouski	RIM-03-B	2 857 881 \$
Cégep de Rimouski	RIM-03-C	2 421 083 \$
Cégep de Rimouski	RIM-03-D	534 281 \$
Cégep de Rimouski	RIM-03-D1	1 413 \$
Cégep de Rimouski	RIM-03-D2	90 797 \$
Cégep de Rimouski	RIM-03-E	444 001 \$
Cégep de Rimouski	RIM-03-T1	6 547 \$
Cégep de Rimouski	RIM-04-P1	3 056 \$
Cégep de Rimouski	RIM-06-A	2 042 945 \$
Cégep de Rimouski	RIM-08-S1	19 820 \$
Cégep de Rimouski	RIM-08-S2	9 219 \$
Cégep de Rimouski	RIM-09-1	1 876 353 \$
Cégep de Rivière-du-Loup	RIV-1-A1	257 152 \$
Cégep de Rivière-du-Loup	RIV-1-A2	153 389 \$
Cégep de Rivière-du-Loup	RIV-1-B1	3 841 394 \$
Cégep de Rivière-du-Loup	RIV-1-C1	4 224 630 \$
Cégep de Rivière-du-Loup	RIV-1-C2	186 376 \$
Cégep de Rivière-du-Loup	RIV-1-D1	1 936 573 \$
Cégep de Rivière-du-Loup	RIV-1-D2	856 729 \$

Nom établissement	Numéro ¹	Exigences PAGI 2025-2026 (\$)
Cégep de Rivière-du-Loup	RIV-1-D3	85 108 \$
Cégep de Rivière-du-Loup	RIV-1-D4	35 476 \$
Cégep de Rivière-du-Loup	RIV-1-E1	4 279 016 \$
Cégep de Rivière-du-Loup	RIV-1-E2	154 370 \$
Cégep de Rivière-du-Loup	RIV-1-E3	90 082 \$
Cégep de Rivière-du-Loup	RIV-1-E4	241 291 \$
Cégep de Rivière-du-Loup	RIV-1-E5	66 360 \$
Cégep de Rivière-du-Loup	RIV-1-E6	573 664 \$
Cégep de Rivière-du-Loup	RIV-1-F1	1 942 215 \$
Cégep de Rivière-du-Loup	RIV-1-F2	280 880 \$
Cégep de Rivière-du-Loup	RIV-1-F3	20 820 \$
Cégep de Rivière-du-Loup	RIV-1-G1	2 088 228 \$
Cégep de Rivière-du-Loup	RIV-1-M1	352 069 \$
Cégep de Rivière-du-Loup	RIV-1-M2	1 316 867 \$
Cégep de Rivière-du-Loup	RIV-1-M3	26 406 \$
Cégep de Rivière-du-Loup	RIV-1-M4	1 428 \$
Cégep de Rivière-du-Loup	RIV-2-T1	1 981 797 \$
Cégep de Rosemont	ROS-1-A	3 022 434 \$
Cégep de Rosemont	ROS-1-B	4 455 120 \$
Cégep de Rosemont	ROS-1-C	786 826 \$
Cégep de Rosemont	ROS-1-D	2 234 167 \$
Cégep de Rosemont	ROS-1-E	3 234 427 \$
Cégep de Rosemont	ROS-1-F	6 839 422 \$
Cégep de Rosemont	ROS-1-G	844 618 \$
Cégep de Rosemont	ROS-1-G1	100 746 \$
Cégep de Rosemont	ROS-1-H	115 621 \$
Cégep de Sept-Îles	SEP-1-1	21 664 524 \$
Cégep de Sept-Îles	SEP-1-2	12 754 \$
Cégep de Sept-Îles	SEP-1-3	594 209 \$
Cégep de Sept-Îles	SEP-1-4	112 003 \$
Collège Shawinigan	SHA-1-01	29 584 546 \$
Cégep de Sherbrooke	SHE-P1-01	8 932 467 \$
Cégep de Sherbrooke	SHE-P10-01	774 335 \$
Cégep de Sherbrooke	SHE-P10-02	559 234 \$
Cégep de Sherbrooke	SHE-P2-01	15 143 889 \$
Cégep de Sherbrooke	SHE-P2-02	102 666 \$
Cégep de Sherbrooke	SHE-P2-03	33 742 \$
Cégep de Sherbrooke	SHE-P2-04	177 107 \$
Cégep de Sherbrooke	SHE-P2-05	501 457 \$
Cégep de Sherbrooke	SHE-P2-06	17 651 \$
Cégep de Sherbrooke	SHE-P2-07	173 789 \$
Cégep de Sherbrooke	SHE-P3-01	5 589 054 \$
Cégep de Sherbrooke	SHE-P3-02	173 455 \$
Cégep de Sherbrooke	SHE-P3-03	201 084 \$
Cégep de Sherbrooke	SHE-P3-04	155 236 \$
Cégep de Sherbrooke	SHE-P4-01	3 841 299 \$
Cégep de Sherbrooke	SHE-P5-01	6 615 037 \$
Cégep de Sherbrooke	SHE-P6-01	3 827 805 \$
Cégep de Sherbrooke	SHE-P6-2R	5 221 944 \$
Cégep de Sherbrooke	SHE-P7-01	543 477 \$
Cégep de Sherbrooke	SHE-P7-02	69 629 \$
Cégep de Sherbrooke	SHE-P7-03	65 685 \$
Cégep de Sherbrooke	SHE-P7-04	347 855 \$
Cégep de Sorel-Tracy	SOR-1-A	6 652 434 \$
Cégep de Sorel-Tracy	SOR-1-B	598 469 \$

Nom établissement	Numéro ¹	Exigences PAGI 2025-2026 (\$)
Cégep de Sorel-Tracy	SOR-1-C	7 818 423 \$
Cégep de Sorel-Tracy	SOR-1-D	4 484 898 \$
Cégep de Thetford	THE-GA-GA	1 915 \$
Cégep de Thetford	THE-PRI-1	5 822 317 \$
Cégep de Thetford	THE-PRI-2	11 317 840 \$
Cégep de Thetford	THE-PRI-3	873 835 \$
Cégep de Thetford	THE-PRI-4	4 262 365 \$
Cégep de Thetford	THE-RA-A	27 657 \$
Cégep de Thetford	THE-RB-B	7 226 \$
Cégep de Thetford	THE-RC-C	68 040 \$
Cégep de Thetford	THE-RD-D	121 790 \$
Cégep de Thetford	THE-RE-E	2 559 \$
Cégep de Trois-Rivières	TRO-HUM-21	11 495 972 \$
Cégep de Trois-Rivières	TRO-HUM-22	1 323 740 \$
Cégep de Trois-Rivières	TRO-HUM-23	4 343 168 \$
Cégep de Trois-Rivières	TRO-HUM-24	4 264 789 \$
Cégep de Trois-Rivières	TRO-HUM-25	3 990 980 \$
Cégep de Trois-Rivières	TRO-HUM-26	346 630 \$
Cégep de Trois-Rivières	TRO-HUM-27	4 168 827 \$
Cégep de Trois-Rivières	TRO-HUM-28	548 791 \$
Cégep de Trois-Rivières	TRO-HUM-29	26 304 \$
Cégep de Trois-Rivières	TRO-HUM-30	13 577 \$
Cégep de Trois-Rivières	TRO-SCI-01	3 667 076 \$
Cégep de Trois-Rivières	TRO-SCI-02	1 647 798 \$
Cégep de Trois-Rivières	TRO-SCI-03	1 984 414 \$
Cégep de Trois-Rivières	TRO-SCI-04	9 185 136 \$
Cégep de Trois-Rivières	TRO-SCI-05	842 366 \$
Cégep de Trois-Rivières	TRO-SCI-06	385 044 \$
Cégep de Trois-Rivières	TRO-SCI-07	211 171 \$
Cégep de Trois-Rivières	TRO-SCI-08	1 787 681 \$
Cégep de Trois-Rivières	TRO-SCI-09	1 699 415 \$
Cégep de Trois-Rivières	TRO-SCI-10	2 912 684 \$
Cégep de Trois-Rivières	TRO-SCI-11	1 720 047 \$
Cégep de Trois-Rivières	TRO-805-40	516 259 \$
Cégep de Trois-Rivières	TRO-815-42	466 517 \$
Cégep de Trois-Rivières	TRO-825-44	537 702 \$
Cégep de Trois-Rivières	TRO-835-46	643 930 \$
Cégep de Trois-Rivières	TRO-845-48	712 724 \$
Cégep de Trois-Rivières	TRO-855-50	520 676 \$
Cégep de Valleyfield	VAL-01-1	6 939 258 \$
Cégep de Valleyfield	VAL-01-2	2 311 810 \$
Cégep de Valleyfield	VAL-01-3	779 126 \$
Cégep de Valleyfield	VAL-01-4	8 213 534 \$
Cégep de Valleyfield	VAL-01-5	1 125 738 \$
Cégep de Valleyfield	VAL-01-6	1 878 072 \$
Cégep de Valleyfield	VAL-01-7	1 252 802 \$
Vanier College	VAN-G-1	6 038 944 \$
Vanier College	VAN-H-1	1 820 205 \$
Vanier College	VAN-N-1	10 711 356 \$
Vanier College	VAN-P-1	287 817 \$
Vanier College	VAN-Q-1	4 876 \$
Vanier College	VAN-VAN-A	7 902 755 \$
Vanier College	VAN-VAN-B	2 220 608 \$
Vanier College	VAN-VAN-C1	3 312 103 \$
Vanier College	VAN-VAN-C2	30 916 \$

Nom établissement	Numéro ¹	Exigences PAGI 2025-2026 (\$)
Vanier College	VAN-VAN-D	8 759 494 \$
Vanier College	VAN-VAN-E	1 737 365 \$
Vanier College	VAN-VAN-F	1 049 402 \$
Vanier College	VAN-VAN-J	1 570 996 \$
Vanier College	VAN-VAN-K	2 115 918 \$
Vanier College	VAN-VAN-L	933 247 \$
Vanier College	VAN-VAN-T	75 567 \$
Cégep de Victoriaville	VIC-AG1-S1	861 180 \$
Cégep de Victoriaville	VIC-AG2-S2	166 499 \$
Cégep de Victoriaville	VIC-AG3-GA	102 202 \$
Cégep de Victoriaville	VIC-CI-C1	224 399 \$
Cégep de Victoriaville	VIC-PC-P1	57 213 \$
Cégep de Victoriaville	VIC-PP-A1	3 395 268 \$
Cégep de Victoriaville	VIC-PP-B1	2 549 516 \$
Cégep de Victoriaville	VIC-PP-B2	164 001 \$
Cégep de Victoriaville	VIC-PP-C1	2 848 946 \$
Cégep de Victoriaville	VIC-PP-D1	6 245 936 \$
Cégep de Victoriaville	VIC-PP-D2	129 952 \$
Cégep de Victoriaville	VIC-PP-E1	2 393 601 \$
Cégep de Victoriaville	VIC-PP-F1	807 914 \$
Cégep de Victoriaville	VIC-RES-J1	3 105 748 \$
Cégep de Victoriaville	VIC-RES-J2	2 898 812 \$
Cégep de Victoriaville	VIC-UT-U1	930 631 \$
Cégep de Victoriaville	VIC-EMM-M1	3 881 908 \$
Cégep de Victoriaville	VIC-EMM-M2	26 871 \$
Cégep de Victoriaville	VIC-EMV-A1	4 189 787 \$
Cégep de Victoriaville	VIC-EMV-B1	2 978 318 \$
Cégep de Victoriaville	VIC-EMV-C1	4 027 356 \$
Cégep du Vieux Montréal	VIE-1-A1	44 929 619 \$
Cégep du Vieux Montréal	VIE-1-A4	632 037 \$
Cégep du Vieux Montréal	VIE-1-A5	298 048 \$
Cégep du Vieux Montréal	VIE-1-A6	349 237 \$
Cégep du Vieux Montréal	VIE-1-A7	67 758 \$
Cégep du Vieux Montréal	VIE-1-A8	832 535 \$
Cégep du Vieux Montréal	VIE-1-A9	404 229 \$
Cégep du Vieux Montréal	VIE-1-B2	1 111 990 \$
Cégep du Vieux Montréal	VIE-1-C3	12 260 735 \$
Cégep du Vieux Montréal	VIE-1-C4	306 742 \$
Cégep du Vieux Montréal	VIE-2-D8	3 334 336 \$

Universitaire :

Nom établissement	Numéro ²	Exigences PAGI 2025-2026 (\$)
École nationale administration publique	978007-127-00	2 469 448
École Polytechnique de Montréal	976002-556-01	831 113
École Polytechnique de Montréal	976002-800-01	24 549 245
École Polytechnique de Montréal	976002-800-02	17 462 019
École Polytechnique de Montréal	976002-800-03	5 969 420
École Polytechnique de Montréal	976002-800-04	635 179
École Polytechnique de Montréal	976002-800-05	1 584 504
École Polytechnique de Montréal	976002-800-06	234 304
École Polytechnique de Montréal	976002-800-07	148 767
École Polytechnique de Montréal	976002-882-01	303 758
École Polytechnique de Montréal	976002-890-00	1 281 193
École Polytechnique de Montréal	976002-890-01	762 727
École de technologie supérieure	978010-007-00	3 784 532
École de technologie supérieure	978010-008-00	17 476 983
École de technologie supérieure	978010-009-00	361 424
École de technologie supérieure	978010-019-00	51 632
École de technologie supérieure	978010-020-00	15 385
HEC Montréal	976001-ALC-1	434 100
HEC Montréal	976001-CPE-1	380 320
HEC Montréal	976001-CSC-1	25 254 046
HEC Montréal	976001-DEC-1	19 612 701
HEC Montréal	976001-DEC-2	1 997 595
HEC Montréal	976001-MDL-1	277 894
Inst. national de recherche scientifique	978008-004-00	191 262
Inst. national de recherche scientifique	978008-010-01	2 011 229
Inst. national de recherche scientifique	978008-011-00	822 568
Inst. national de recherche scientifique	978008-012-01	5 516 548
Inst. national de recherche scientifique	978008-014-01	1 343 435
Inst. national de recherche scientifique	978008-017-01	2 077 934
Inst. national de recherche scientifique	978008-017-02	63 477
Inst. national de recherche scientifique	978008-017-03	268 640
Inst. national de recherche scientifique	978008-018-01	1 588 177
Inst. national de recherche scientifique	978008-018-02	2 649 921
Inst. national de recherche scientifique	978008-018-04	830 278
Inst. national de recherche scientifique	978008-019-01	68 248
Inst. national de recherche scientifique	978008-019-02	12 393
Inst. national de recherche scientifique	978008-022-00	1 156 504
Inst. national de recherche scientifique	978008-026-00	2 805 219
Inst. national de recherche scientifique	978008-026-01	470 179
Inst. national de recherche scientifique	978008-028-02	1 312
Inst. national de recherche scientifique	978008-070-01	1 169 161
Inst. national de recherche scientifique	978008-A10-00	1 799 791
Inst. national de recherche scientifique	978008-A11-00	1 252 249
Inst. national de recherche scientifique	978008-A25-01	3 137 083
Inst. national de recherche scientifique	978008-A40-00	10 316 947
Inst. national de recherche scientifique	978008-A40-01	2 515 293
Inst. national de recherche scientifique	978008-A40-02	10 567
Université TÉLUQ	978011-800-00	3 370 470
Université Bishop's	981000-01-1	94 279
Université Bishop's	981000-02-1	3 482 932

² Il s'agit du numéro de la composante identifiée au PAGI pour lequel des travaux sont prévus dans un horizon de 5 ans à la hauteur du montant identifié dans la colonne « Exigences PAGI 24-25 (\$) ».

Nom établissement	Numéro ²	Exigences PAGI 2025-2026 (\$)
Université Bishop's	981000-03-1	4 028 988
Université Bishop's	981000-06-1	862 963
Université Bishop's	981000-07-1	5 553 072
Université Bishop's	981000-08-1	3 789 424
Université Bishop's	981000-10-1	676 953
Université Bishop's	981000-11-1	1 308 134
Université Bishop's	981000-12-1	2 816 811
Université Bishop's	981000-13-1	711 657
Université Bishop's	981000-14-1	1 385 402
Université Bishop's	981000-16-1	3 665
Université Bishop's	981000-17-1	1 036 880
Université Bishop's	981000-19-1	247 949
Université Bishop's	981000-22-1	256 129
Université Bishop's	981000-25-1	899 960
Université Bishop's	981000-26-1	1 228 282
Université Bishop's	981000-28-1	244 165
Université Bishop's	981000-61-1	445 217
Université Bishop's	981000-68-1	113 849
Université Bishop's	981000-75-1	266 731
Université Bishop's	981000-76-1	26 378
Université Bishop's	981000-77-1	25 603
Université Bishop's	981000-79-1	18 449
Université Concordia	980000-AD0-02	3 026 519
Université Concordia	980000-B00-00	447 409
Université Concordia	980000-BBH-00	30 893
Université Concordia	980000-CC0-03	6 591 684
Université Concordia	980000-CI0-00	1 026 853
Université Concordia	980000-CJ0-01	325 974
Université Concordia	980000-CJ0-02	1 007 843
Université Concordia	980000-CJ0-03	156 166
Université Concordia	980000-D00-00	597 649
Université Concordia	980000-EN0-00	1 122 313
Université Concordia	980000-EV0-00	16 455 136
Université Concordia	980000-FA0-00	586 915
Université Concordia	980000-FB0-00	7 786 354
Université Concordia	980000-FC0-01	14 363 740
Université Concordia	980000-FG0-00	10 883 441
Université Concordia	980000-GA0-00	795 678
Université Concordia	980000-GE0-00	9 521 933
Université Concordia	980000-GM0-00	7 280 791
Université Concordia	980000-GN0-00	3 306 811
Université Concordia	980000-GN0-01	12 603 341
Université Concordia	980000-GN0-02	1 839 000
Université Concordia	980000-GN0-03	4 396 283
Université Concordia	980000-H00-00	71 996 282
Université Concordia	980000-HA0-81	252 711
Université Concordia	980000-HB0-01	887 578
Université Concordia	980000-HC0-02	2 023 294
Université Concordia	980000-K00-00	2 473 730
Université Concordia	980000-LB0-00	12 984 955
Université Concordia	980000-LD0-00	397 229
Université Concordia	980000-M00-00	336 428
Université Concordia	980000-MB0-00	889 184
Université Concordia	980000-MI0-00	1 128 352
Université Concordia	980000-MK0-00	960 470

Nom établissement	Numéro ²	Exigences PAGI 2025-2026 (\$)
Université Concordia	980000-MO0-00	1 167 209
Université Concordia	980000-MT0-00	4 387 052
Université Concordia	980000-MU0-00	625 736
Université Concordia	980000-MV0-00	1 340 337
Université Concordia	980000-MW0-00	1 383 816
Université Concordia	980000-P00-00	475 382
Université Concordia	980000-PB0-00	321 960
Université Concordia	980000-PC0-00	717 519
Université Concordia	980000-PR0-00	1 709 724
Université Concordia	980000-PS0-00	4 160 303
Université Concordia	980000-PT0-04	538 810
Université Concordia	980000-PY0-05	4 706 875
Université Concordia	980000-Q00-00	770 279
Université Concordia	980000-R00-00	676 036
Université Concordia	980000-RA0-01	2 633 655
Université Concordia	980000-RF0-04	7 218 372
Université Concordia	980000-RR0-00	583 673
Université Concordia	980000-S00-00	547 688
Université Concordia	980000-SB0-00	3 835 820
Université Concordia	980000-SC0-03	1 384 648
Université Concordia	980000-SP0-00	4 771 311
Université Concordia	980000-T00-00	825 363
Université Concordia	980000-TA0-00	175 013
Université Concordia	980000-TB0-00	71 739
Université Concordia	980000-TD0-00	883 384
Université Concordia	980000-TU0-00	539 186
Université Concordia	980000-V00-00	614 223
Université Concordia	980000-VA0-00	11 379 721
Université Concordia	980000-VEL-01	2 838 829
Université Concordia	980000-VEL-02	2 925 090
Université Concordia	980000-VR0-00	469 354
Université Concordia	980000-WR0-00	1 350 679
Université Concordia	980000-X00-00	692 977
Université Concordia	980000-Z00-00	585 667
Université Laval	975000-ABP-00	6 165 599
Université Laval	975000-ABP-01	4 658 186
Université Laval	975000-ABP-02	31 438
Université Laval	975000-ADJ-00	2 846 222
Université Laval	975000-ARB-00	22 573
Université Laval	975000-ARN-00	572 787
Université Laval	975000-BNF-00	64 469 703
Université Laval	975000-BUT-00	42 482
Université Laval	975000-CHM-00	14 085 958
Université Laval	975000-CHM-01	69 023
Université Laval	975000-CII-00	158 279
Université Laval	975000-CMT-00	132 406 596
Université Laval	975000-COG-00	2 504
Université Laval	975000-COP-00	1 196 025
Université Laval	975000-CPI-00	158 060
Université Laval	975000-CPI-01	51 355
Université Laval	975000-CPI-02	39 529
Université Laval	975000-CPI-03	79 735
Université Laval	975000-CPI-04	79 204
Université Laval	975000-CPI-05	157 547
Université Laval	975000-CPI-06	444 291

Nom établissement	Numéro ²	Exigences PAGI 2025-2026 (\$)
Université Laval	975000-CPI-07	20 373
Université Laval	975000-CPI-08	168 136
Université Laval	975000-CPI-09	427 318
Université Laval	975000-CPI-10	187 813
Université Laval	975000-CPI-11	378 966
Université Laval	975000-CPI-12	248 402
Université Laval	975000-CPI-13	90 423
Université Laval	975000-CPI-14	8 279
Université Laval	975000-CPI-15	19 867
Université Laval	975000-CPI-16	13 393
Université Laval	975000-CPI-17	22 821
Université Laval	975000-CSL-00	44 574 274
Université Laval	975000-DES-00	2 800 979
Université Laval	975000-DKN-00	29 362 902
Université Laval	975000-EGR-00	92 897
Université Laval	975000-EPS-00	16 587 020
Université Laval	975000-EVS-00	1 115 778
Université Laval	975000-EVT-00	4 640 184
Université Laval	975000-FAB-00	6 766 051
Université Laval	975000-FAS-00	7 822 976
Université Laval	975000-FMG-00	765 877
Université Laval	975000-FMM-00	3 246 896
Université Laval	975000-GBA-00	2 773 991
Université Laval	975000-GBE-00	145 100
Université Laval	975000-GBG-00	100 411
Université Laval	975000-GBI-00	10 136 521
Université Laval	975000-GHK-00	609 123
Université Laval	975000-LAU-00	2 989 893
Université Laval	975000-LCT-00	2 566 650
Université Laval	975000-LEM-00	1 436 354
Université Laval	975000-MCO-00	103 937
Université Laval	975000-MDE-00	2 525 265
Université Laval	975000-MDE-01	2 948 695
Université Laval	975000-MRS-00	270 928
Université Laval	975000-OBS-00	23 787
Université Laval	975000-OMG-00	453 604
Université Laval	975000-PAP-00	8 994 948
Université Laval	975000-PAP-01	3 598 030
Université Laval	975000-PBM-00	20 348
Université Laval	975000-PDA-00	78 686
Université Laval	975000-PDB-00	145 291
Université Laval	975000-PLT-00	50 882 363
Université Laval	975000-PLT-01	5 945 627
Université Laval	975000-POL-00	395 424
Université Laval	975000-PPE-00	789
Université Laval	975000-PRN-00	1 206 968
Université Laval	975000-PSA-00	2 878 391
Université Laval	975000-PSA-02	3 855
Université Laval	975000-PSA-03	375 942
Université Laval	975000-PVE-00	2 998 255
Université Laval	975000-SAD-00	24 351
Université Laval	975000-SAE-00	1 056 916
Université Laval	975000-SAK-00	1 170 999
Université Laval	975000-SAL-00	275 110
Université Laval	975000-SAM-00	679 004

Nom établissement	Numéro ²	Exigences PAGI 2025-2026 (\$)
Université Laval	975000-SAQ-00	113 595
Université Laval	975000-SAR-00	207 900
Université Laval	975000-SAS-00	112 714
Université Laval	975000-SAW-00	115 061
Université Laval	975000-SEP-00	12 549
Université Laval	975000-SLP-00	12 067
Université Laval	975000-TSE-00	7 985 286
Université Laval	975000-TUS-00	7 191 321
Université Laval	975000-TUS-01	1 983 206
Université Laval	975000-TUS-02	1 006 698
Université Laval	975000-TUS-03	2 790 639
Université Laval	975000-TUS-04	1 107 586
Université Laval	975000-TUS-05	787 718
Université Laval	975000-TUS-06	147 501
Université Laval	975000-TUS-07	11 482
Université Laval	975000-TUS-08	395 425
Université Laval	975000-VCH-00	62 017 381
Université Laval	975000-VCH-01	209 458
Université Laval	975000-VCH-02	17 081
Université Laval	975000-VND-00	1 327 591
Université Laval	975000-VND-01	1 324 524
Université de Montréal	976000-504-00	22 504 727
Université de Montréal	976000-511-01	19 810 533
Université de Montréal	976000-511-02	16 030 862
Université de Montréal	976000-511-03	15 701 193
Université de Montréal	976000-511-04	33 184 568
Université de Montréal	976000-511-05	16 019 667
Université de Montréal	976000-511-06	18 803 984
Université de Montréal	976000-511-07	20 648 790
Université de Montréal	976000-511-08	8 457 764
Université de Montréal	976000-511-09	6 507 918
Université de Montréal	976000-511-10	5 641 104
Université de Montréal	976000-511-11	23 799 116
Université de Montréal	976000-511-12	21 370 399
Université de Montréal	976000-511-13	8 025 438
Université de Montréal	976000-511-14	18 821 874
Université de Montréal	976000-511-15	12 068 121
Université de Montréal	976000-511-16	13 989 446
Université de Montréal	976000-511-17	35 012 559
Université de Montréal	976000-511-18	18 349 201
Université de Montréal	976000-511-19	13 711 368
Université de Montréal	976000-511-20	15 241 660
Université de Montréal	976000-511-21	4 941 233
Université de Montréal	976000-511-22	4 471 207
Université de Montréal	976000-511-23	3 005 868
Université de Montréal	976000-512-00	9 630 060
Université de Montréal	976000-515-00	6 728 533
Université de Montréal	976000-518-00	78 029
Université de Montréal	976000-519-00	6 108 623
Université de Montréal	976000-523-02	2 725 009
Université de Montréal	976000-527-00	13 476 987
Université de Montréal	976000-532-01	15 695 376
Université de Montréal	976000-532-02	20 900 796
Université de Montréal	976000-532-03	17 774 416
Université de Montréal	976000-535-01	18 084 303

Nom établissement	Numéro ²	Exigences PAGI 2025-2026 (\$)
Université de Montréal	976000-542-01	1 672 472
Université de Montréal	976000-542-02	1 441 585
Université de Montréal	976000-543-00	759 086
Université de Montréal	976000-545-00	9 597 557
Université de Montréal	976000-546-00	4 057 732
Université de Montréal	976000-555-01	6 304 061
Université de Montréal	976000-555-02	8 818 658
Université de Montréal	976000-555-03	6 395 755
Université de Montréal	976000-555-04	10 548 798
Université de Montréal	976000-555-05	5 553 958
Université de Montréal	976000-555-06	11 196 200
Université de Montréal	976000-555-07	3 811 867
Université de Montréal	976000-556-00	2 925 414
Université de Montréal	976000-559-01	20 931 517
Université de Montréal	976000-559-02	4 367 222
Université de Montréal	976000-563-01	6 559 715
Université de Montréal	976000-563-02	692 978
Université de Montréal	976000-563-03	1 820 946
Université de Montréal	976000-563-04	982 023
Université de Montréal	976000-563-05	2 532 279
Université de Montréal	976000-570-01	1 536 004
Université de Montréal	976000-571-02	8 047 746
Université de Montréal	976000-572-00	5 468 104
Université de Montréal	976000-575-01	2 322 380
Université de Montréal	976000-579-00	117 079
Université de Montréal	976000-580-00	151 870
Université de Montréal	976000-581-00	5 909
Université de Montréal	976000-582-00	185 821
Université de Montréal	976000-583-00	414 427
Université de Montréal	976000-585-00	52 260
Université de Montréal	976000-586-00	256 736
Université de Montréal	976000-588-00	386 722
Université de Montréal	976000-592-00	56 266
Université de Montréal	976000-594-01	17 277 892
Université de Montréal	976000-595-00	36 409
Université de Montréal	976000-596-00	245 868
Université de Montréal	976000-603-00	491 569
Université de Montréal	976000-606-01	11 999 459
Université de Montréal	976000-610-00	625 926
Université de Montréal	976000-613-00	195 368
Université de Montréal	976000-614-02	7 678 304
Université de Montréal	976000-615-00	353 090
Université de Montréal	976000-615-01	1 453 246
Université de Montréal	976000-615-02	409 159
Université de Montréal	976000-619-00	412 255
Université de Montréal	976000-620-00	667 854
Université de Montréal	976000-621-00	2 124 746
Université de Montréal	976000-622-00	999 682
Université de Montréal	976000-623-08	6 005
Université de Montréal	976000-624-01	5 557 458
Université de Montréal	976000-625-03	2 051 553
Université de Montréal	976000-626-06	7 914 944
Université de Montréal	976000-627-02	5 858 239
Université de Montréal	976000-630-07	87 805
Université de Montréal	976000-631-01	1 053 151

Nom établissement	Numéro ²	Exigences PAGI 2025-2026 (\$)
Université de Montréal	976000-632-00	310 678
Université de Montréal	976000-635-00	217 799
Université de Montréal	976000-637-00	137 500
Université de Montréal	976000-638-02	32 490
Université de Montréal	976000-638-03	15 329
Université de Montréal	976000-642-00	190 130
Université de Montréal	976000-645-00	161 701
Université de Montréal	976000-647-00	7 162 952
Université de Montréal	976000-648-03	149 208
Université de Montréal	976000-660-00	9 986 982
Université de Montréal	976000-691-01	634 303
Université de Montréal	976000-697-01	462 122
Université de Montréal	976000-704-01	670 277
Université de Montréal	976000-800-01	41 952
Université McGill	979000-101-01	3 806 842
Université McGill	979000-102-01	3 823 195
Université McGill	979000-103-01	3 908 339
Université McGill	979000-103-02	275 907
Université McGill	979000-103-03	1 132 896
Université McGill	979000-104-01	811 974
Université McGill	979000-105-01	347 763
Université McGill	979000-108-01	11 845 910
Université McGill	979000-109-01	825 967
Université McGill	979000-110-01	11 813 019
Université McGill	979000-111-01	3 125 845
Université McGill	979000-111-02	1 292 342
Université McGill	979000-111-03	4 820 053
Université McGill	979000-112-01	4 687 122
Université McGill	979000-112-02	783 157
Université McGill	979000-114-01	1 481 894
Université McGill	979000-117-01	247 030
Université McGill	979000-118-01	13 023 528
Université McGill	979000-119-01	8 971 435
Université McGill	979000-120-01	8 185 656
Université McGill	979000-120-02	3 230 383
Université McGill	979000-122-01	1 119 760
Université McGill	979000-122-02	1 489 161
Université McGill	979000-123-01	3 010 687
Université McGill	979000-124-01	6 032 615
Université McGill	979000-127-01	752 021
Université McGill	979000-128-01	2 188 056
Université McGill	979000-129-01	2 018 622
Université McGill	979000-130-01	5 525 313
Université McGill	979000-131-01	12 489 092
Université McGill	979000-132-01	1 043 539
Université McGill	979000-135-01	678 246
Université McGill	979000-136-01	504 472
Université McGill	979000-137-01	770 366
Université McGill	979000-138-01	194 346
Université McGill	979000-139-01	17 143 014
Université McGill	979000-139-02	4 058 256
Université McGill	979000-140-01	374 395
Université McGill	979000-141-01	2 461 441
Université McGill	979000-143-01	365 948
Université McGill	979000-145-01	36 196

Nom établissement	Numéro ²	Exigences PAGI 2025-2026 (\$)
Université McGill	979000-147-01	495 539
Université McGill	979000-148-01	1 159 875
Université McGill	979000-149-01	3 551 164
Université McGill	979000-150-01	5 444 599
Université McGill	979000-151-01	788 083
Université McGill	979000-154-01	202 598 412
Université McGill	979000-155-01	7 842 840
Université McGill	979000-156-01	747 837
Université McGill	979000-158-01	3 225 900
Université McGill	979000-158-02	57 617
Université McGill	979000-158-03	120 391
Université McGill	979000-159-01	3 910 019
Université McGill	979000-159-02	2 370 784
Université McGill	979000-159-03	4 921 432
Université McGill	979000-159-04	1 735 701
Université McGill	979000-159-05	5 378 344
Université McGill	979000-159-06	1 949 387
Université McGill	979000-159-07	430 355
Université McGill	979000-160-01	1 105 722
Université McGill	979000-161-01	2 794 811
Université McGill	979000-162-01	1 868 141
Université McGill	979000-163-01	4 074 174
Université McGill	979000-164-01	2 104 985
Université McGill	979000-165-01	10 133 334
Université McGill	979000-166-01	2 194 521
Université McGill	979000-167-01	1 705 830
Université McGill	979000-168-01	2 343 711
Université McGill	979000-169-01	11 138 646
Université McGill	979000-169-02	8 532 878
Université McGill	979000-169-03	1 970 503
Université McGill	979000-169-04	1 015 963
Université McGill	979000-170-01	18 228 105
Université McGill	979000-172-01	3 546 226
Université McGill	979000-173-01	1 091 523
Université McGill	979000-174-01	1 451 169
Université McGill	979000-175-01	1 680 277
Université McGill	979000-176-01	325 892
Université McGill	979000-177-01	11 285 881
Université McGill	979000-178-01	10 973 546
Université McGill	979000-179-01	2 135 946
Université McGill	979000-181-01	3 112 178
Université McGill	979000-184-01	2 244 621
Université McGill	979000-185-01	193 235
Université McGill	979000-187-01	219 463
Université McGill	979000-188-01	1 066 371
Université McGill	979000-189-01	3 410 439
Université McGill	979000-190-01	2 491 501
Université McGill	979000-191-01	606 589
Université McGill	979000-192-01	400 140
Université McGill	979000-194-01	2 025 250
Université McGill	979000-196-01	1 518 649
Université McGill	979000-197-01	811 106
Université McGill	979000-197-02	1 464 944
Université McGill	979000-197-03	2 176 365
Université McGill	979000-197-04	182 290

Nom établissement	Numéro ²	Exigences PAGI 2025-2026 (\$)
Université McGill	979000-198-01	8 335 322
Université McGill	979000-199-01	799 888
Université McGill	979000-213-01	207 022
Université McGill	979000-214-01	3 269 243
Université McGill	979000-216-01	552 511
Université McGill	979000-218-01	699 772
Université McGill	979000-223-01	212 090
Université McGill	979000-226-01	266 835
Université McGill	979000-229-01	7 540 284
Université McGill	979000-229-02	607 941
Université McGill	979000-231-01	4 359 985
Université McGill	979000-236-01	880 743
Université McGill	979000-238-01	37 690 652
Université McGill	979000-239-01	5 780 902
Université McGill	979000-240-01	2 252 782
Université McGill	979000-241-01	286 960
Université McGill	979000-241-02	211 503
Université McGill	979000-242-01	1 930 780
Université McGill	979000-245-01	6 076 670
Université McGill	979000-246-01	26 047 782
Université McGill	979000-249-01	3 167 633
Université McGill	979000-401-01	74 213
Université McGill	979000-402-01	3 552
Université McGill	979000-405-01	772 942
Université McGill	979000-408-01	798 543
Université McGill	979000-409-01	1 322 684
Université McGill	979000-410-01	314 696
Université McGill	979000-411-01	410 256
Université McGill	979000-417-01	556 159
Université McGill	979000-420-01	55 125
Université McGill	979000-427-01	246 941
Université McGill	979000-433-01	565 569
Université McGill	979000-437-01	365 641
Université McGill	979000-440-01	181 219
Université McGill	979000-440-02	138 131
Université McGill	979000-443-01	1 304 559
Université McGill	979000-444-01	1 094 331
Université McGill	979000-446-01	11 444 818
Université McGill	979000-450-01	684 621
Université McGill	979000-461-01	520 482
Université McGill	979000-465-01	497 014
Université McGill	979000-467-01	910 044
Université McGill	979000-467-02	1 641 133
Université McGill	979000-467-03	203 022
Université McGill	979000-471-01	559 722
Université McGill	979000-473-01	425 498
Université McGill	979000-482-01	3 081 531
Université McGill	979000-483-01	153 893
Université McGill	979000-484-01	193 373
Université McGill	979000-485-01	4 182 998
Université McGill	979000-486-01	1 057 984
Université McGill	979000-487-01	545 870
Université McGill	979000-497-01	858 121
Université McGill	979000-500-01	526 938
Université McGill	979000-508-01	473 006

Nom établissement	Numéro ²	Exigences PAGI 2025-2026 (\$)
Université McGill	979000-509-01	3 660
Université McGill	979000-510-01	666 331
Université McGill	979000-520-01	54 785
Université McGill	979000-700-01	54 185
Université McGill	979000-708-01	115 840
Université McGill	979000-714-01	4 167
Université du Québec à Chicoutimi	978003-130-01	10 151 105
Université du Québec à Chicoutimi	978003-130-02	9 868 247
Université du Québec à Chicoutimi	978003-135-00	186 391
Université du Québec à Chicoutimi	978003-135-01	20 193
Université du Québec à Chicoutimi	978003-137-00	4 597 866
Université du Québec à Chicoutimi	978003-138-00	19 397
Université du Québec à Chicoutimi	978003-139-00	1 463 285
Université du Québec à Chicoutimi	978003-141-00	3 939 831
Université du Québec à Chicoutimi	978003-142-01	908 259
Université du Québec à Chicoutimi	978003-143-00	517 487
Université du Québec à Chicoutimi	978003-143-01	50 196
Université du Québec à Chicoutimi	978003-143-02	10 341
Université du Québec à Chicoutimi	978003-160-00	102 858
Université du Québec à Chicoutimi	978003-165-00	8 042
Université du Québec à Chicoutimi	978003-170-00	356 052
Université du Québec à Chicoutimi	978003-175-01	675 971
Université du Québec à Chicoutimi	978003-211-01	352 817
Université du Québec à Chicoutimi	978003-213-00	957 962
Université du Québec à Chicoutimi	978003-213-01	39 494
Université du Québec à Chicoutimi	978003-214-00	1 316 352
Université du Québec à Montréal	978001-001-1	73 331 538
Université du Québec à Montréal	978001-001-2	31 724
Université du Québec à Montréal	978001-005-1	961 777
Université du Québec à Montréal	978001-005-2	240 029
Université du Québec à Montréal	978001-008-1	82 364
Université du Québec à Montréal	978001-008-2	148 523
Université du Québec à Montréal	978001-010-1	129 602 465
Université du Québec à Montréal	978001-011-1	3 731 123
Université du Québec à Montréal	978001-022-1	2 815 821
Université du Québec à Montréal	978001-022-2	1 225 124
Université du Québec à Montréal	978001-023-1	11 831 713
Université du Québec à Montréal	978001-030-1	470 215
Université du Québec à Montréal	978001-031-1	11 430 413
Université du Québec à Montréal	978001-032-1	4 168 911
Université du Québec à Montréal	978001-033-1	2 858 009
Université du Québec à Montréal	978001-034-1	189
Université du Québec à Montréal	978001-035-1	2 279 749
Université du Québec à Montréal	978001-036-1	21 887 707
Université du Québec à Montréal	978001-037-1	6 792 638
Université du Québec à Montréal	978001-039-1	3 526 446
Université du Québec à Montréal	978001-040-1	2 053 436
Université du Québec à Montréal	978001-041-1	14 941 165
Université du Québec à Montréal	978001-045-1	5 853 240
Université du Québec à Montréal	978001-047-1	24 771 408
Université du Québec à Montréal	978001-048-1	5 890 361
Université du Québec à Montréal	978001-050-1	14 945 318
Université du Québec à Montréal	978001-052-1	9 530 493
Université du Québec à Montréal	978001-053-00	1 655 541
Université du Québec à Montréal	978001-058-1	1 420 168

Nom établissement	Numéro ²	Exigences PAGI 2025-2026 (\$)
Université du Québec à Montréal	978001-070-1	877 705
Université du Québec à Montréal	978001-075-1	20 883 735
Université du Québec à Rimouski	978004-01-01	3 525 368
Université du Québec à Rimouski	978004-01-02	4 734 677
Université du Québec à Rimouski	978004-01-03	899 850
Université du Québec à Rimouski	978004-01-04	2 444 567
Université du Québec à Rimouski	978004-01-05	2 548 006
Université du Québec à Rimouski	978004-01-06	86 559
Université du Québec à Rimouski	978004-01-07	351 988
Université du Québec à Rimouski	978004-01-08	883 759
Université du Québec à Rimouski	978004-01-09	502 468
Université du Québec à Rimouski	978004-01-10	2 969 335
Université du Québec à Rimouski	978004-01-11	605 575
Université du Québec à Rimouski	978004-01-12	1 039 293
Université du Québec à Rimouski	978004-02-01	5 713 471
Université du Québec à Rimouski	978004-02-02	2 989 555
Université du Québec à Rimouski	978004-02-03	96 019
Université du Québec à Rimouski	978004-03-01	731 597
Université du Québec à Rimouski	978004-04-01	223 862
Université du Québec à Rimouski	978004-04-03	41 870
Université du Québec à Rimouski	978004-04-04	18 533
Université du Québec à Rimouski	978004-06-01	10 982
Université du Québec à Rimouski	978004-07-01	25 151
Université du Québec à Rimouski	978004-16-01	88 734
Université du Québec à Rimouski	978004-20-01	15 768
Université du Québec à Rimouski	978004-21-01	271 638
Université du Québec à Rimouski	978004-26-CP	128 085
Université Québec Abitibi-Témiscamingue	978006-806-01	1 194 651
Université Québec Abitibi-Témiscamingue	978006-806-02	2 815 305
Université Québec Abitibi-Témiscamingue	978006-806-08	327 628
Université Québec Abitibi-Témiscamingue	978006-806-12	289 493
Université Québec Abitibi-Témiscamingue	978006-807-01	1 593 890
Université Québec Abitibi-Témiscamingue	978006-810-00	421 777
Université Québec Abitibi-Témiscamingue	978006-814-01	55 407
Université Québec Abitibi-Témiscamingue	978006-814-02	25 943
Université Québec Abitibi-Témiscamingue	978006-814-03	43 469
Université Québec Abitibi-Témiscamingue	978006-814-04	228 661
Université Québec Abitibi-Témiscamingue	978006-816-01	27 050
Université du Québec en Outaouais	978005-811-01	702 701
Université du Québec en Outaouais	978005-812-02	2 859 321
Université du Québec en Outaouais	978005-813-03	950 299
Université du Québec en Outaouais	978005-813-08	847 497
Université du Québec en Outaouais	978005-814-04	2 198 531
Université du Québec en Outaouais	978005-815-05	237 360
Université du Québec en Outaouais	978005-816-06	58 323
Université du Québec en Outaouais	978005-817-07	318 747
Université du Québec en Outaouais	978005-841-01	2 327 065
Université du Québec en Outaouais	978005-842-02	963 324
Université du Québec en Outaouais	978005-843-03	421 029
Université du Québec en Outaouais	978005-880-01	94 714
Université du Québec (siège social)	978012-006-00	1 970 919
Université du Québec (siège social)	978012-006-01	8 338 202
Université du Québec (siège social)	978012-160-01	1 372 412
Université du Québec (siège social)	978012-165-01	6 672
Université du Québec à Trois-Rivières	978002-910-01	14 825 380

Nom établissement	Numéro ²	Exigences PAGI 2025-2026 (\$)
Université du Québec à Trois-Rivières	978002-910-02	139 680
Université du Québec à Trois-Rivières	978002-911-01	3 070 128
Université du Québec à Trois-Rivières	978002-911-02	54 335
Université du Québec à Trois-Rivières	978002-911-03	96 118
Université du Québec à Trois-Rivières	978002-912-00	991 668
Université du Québec à Trois-Rivières	978002-913-00	209 270
Université du Québec à Trois-Rivières	978002-914-00	527 277
Université du Québec à Trois-Rivières	978002-914-03	4 453
Université du Québec à Trois-Rivières	978002-915-01	1 633 147
Université du Québec à Trois-Rivières	978002-915-02	244 715
Université du Québec à Trois-Rivières	978002-950-01	10 502 145
Université du Québec à Trois-Rivières	978002-950-02	956 241
Université du Québec à Trois-Rivières	978002-951-01	4 034 121
Université du Québec à Trois-Rivières	978002-952-00	9 528 553
Université du Québec à Trois-Rivières	978002-953-01	8 431 456
Université du Québec à Trois-Rivières	978002-953-02	620 468
Université du Québec à Trois-Rivières	978002-953-03	325 300
Université du Québec à Trois-Rivières	978002-953-04	4 954
Université du Québec à Trois-Rivières	978002-954-01	2 250 000
Université du Québec à Trois-Rivières	978002-954-02	8 924
Université du Québec à Trois-Rivières	978002-954-03	57 284
Université du Québec à Trois-Rivières	978002-955-01	62 014
Université du Québec à Trois-Rivières	978002-955-02	28 606
Université du Québec à Trois-Rivières	978002-956-01	1 621 282
Université du Québec à Trois-Rivières	978002-957-01	1 381 468
Université du Québec à Trois-Rivières	978002-957-02	106 310
Université du Québec à Trois-Rivières	978002-957-03	56 769
Université du Québec à Trois-Rivières	978002-958-01	2 957 101
Université du Québec à Trois-Rivières	978002-958-02	608 400
Université du Québec à Trois-Rivières	978002-959-00	82 706
Université du Québec à Trois-Rivières	978002-959-01	218 337
Université du Québec à Trois-Rivières	978002-963-01	2 999 859
Université du Québec à Trois-Rivières	978002-964-01	513 207
Université du Québec à Trois-Rivières	978002-965-01	6 946
Université du Québec à Trois-Rivières	978002-966-01	11 741
Université de Sherbrooke	977000-A01-01	4 554 473
Université de Sherbrooke	977000-A02-01	2 849 896
Université de Sherbrooke	977000-A03-01	1 492 881
Université de Sherbrooke	977000-A04-01	9 968 498
Université de Sherbrooke	977000-A06-01	1 917 807
Université de Sherbrooke	977000-A07-01	6 649 928
Université de Sherbrooke	977000-A08-01	2 094 494
Université de Sherbrooke	977000-A09-01	3 652 367
Université de Sherbrooke	977000-A10-01	424 147
Université de Sherbrooke	977000-B01-01	4 885 478
Université de Sherbrooke	977000-B01-02	842 653
Université de Sherbrooke	977000-B02-01	3 812 128
Université de Sherbrooke	977000-B03-01	1 809 086
Université de Sherbrooke	977000-B03-02	1 483 143
Université de Sherbrooke	977000-B03-03	26 737
Université de Sherbrooke	977000-B04-01	4 963 977
Université de Sherbrooke	977000-B04-02	193 061
Université de Sherbrooke	977000-B05-01	2 200 830
Université de Sherbrooke	977000-B06-01	1 753 533
Université de Sherbrooke	977000-C00-01	17 406

Nom établissement	Numéro ²	Exigences PAGI 2025-2026 (\$)
Université de Sherbrooke	977000-C01-01	4 487 151
Université de Sherbrooke	977000-C01-02	1 547 416
Université de Sherbrooke	977000-C01-03	1 840 638
Université de Sherbrooke	977000-C02-01	2 485 361
Université de Sherbrooke	977000-C02-02	76 237
Université de Sherbrooke	977000-C02-04	151 572
Université de Sherbrooke	977000-C03-01	62 948
Université de Sherbrooke	977000-D01-01	3 350 576
Université de Sherbrooke	977000-D01-02	634 983
Université de Sherbrooke	977000-D01-03	84 252
Université de Sherbrooke	977000-D01-04	89 913
Université de Sherbrooke	977000-D01-05	145 055
Université de Sherbrooke	977000-D01-06	86 145
Université de Sherbrooke	977000-D02-01	1 925 590
Université de Sherbrooke	977000-D03-01	2 859 941
Université de Sherbrooke	977000-D04-01	5 045 031
Université de Sherbrooke	977000-D05-01	1 834 523
Université de Sherbrooke	977000-D06-01	2 058 356
Université de Sherbrooke	977000-D07-01	823 347
Université de Sherbrooke	977000-D08-01	2 455 486
Université de Sherbrooke	977000-E01-01	109 168
Université de Sherbrooke	977000-E02-01	467 168
Université de Sherbrooke	977000-E03-01	250 937
Université de Sherbrooke	977000-E04-01	813 032
Université de Sherbrooke	977000-E05-01	2 134 341
Université de Sherbrooke	977000-F01-01	1 507 257
Université de Sherbrooke	977000-F01-02	618 890
Université de Sherbrooke	977000-J01-01	5 788 331
Université de Sherbrooke	977000-J02-01	2 300 019
Université de Sherbrooke	977000-J04-01	1 114
Université de Sherbrooke	977000-K00-01	25 824
Université de Sherbrooke	977000-K01-01	2 497 200
Université de Sherbrooke	977000-K01-02	11 753
Université de Sherbrooke	977000-K01-03	786 873
Université de Sherbrooke	977000-K02-01	365 392
Université de Sherbrooke	977000-K03-01	32 098
Université de Sherbrooke	977000-K04-01	7 063
Université de Sherbrooke	977000-K05-01	16 617
Université de Sherbrooke	977000-L01-01	4 800 012
Université de Sherbrooke	977000-P01-01	527 175
Université de Sherbrooke	977000-P02-01	743 527
Université de Sherbrooke	977000-P03-01	105 413
Université de Sherbrooke	977000-P03-02	48 694
Université de Sherbrooke	977000-S02-01	483 771
Université de Sherbrooke	977000-T01-01	8 933
Université de Sherbrooke	977000-T02-01	147 680
Université de Sherbrooke	977000-T05-01	175 620
Université de Sherbrooke	977000-T06-01	147 680
Université de Sherbrooke	977000-T07-01	147 680
Université de Sherbrooke	977000-T11-01	3 133
Université de Sherbrooke	977000-U15-01	179 076
Université de Sherbrooke	977000-U17-01	197 050
Université de Sherbrooke	977000-U20-01	227 730
Université de Sherbrooke	977000-U21-01	107 717
Université de Sherbrooke	977000-U22-01	17 175

Nom établissement	Numéro ²	Exigences PAGI 2025-2026 (\$)
Université de Sherbrooke	977000-U50-01	26 792
Université de Sherbrooke	977000-Y01-01	767 834
Université de Sherbrooke	977000-Z04-01	2 587 514
Université de Sherbrooke	977000-Z05-01	3 378 076
Université de Sherbrooke	977000-Z06-01	596 284
Université de Sherbrooke	977000-Z06-02	710 255
Université de Sherbrooke	977000-Z07-01	213 453
Université de Sherbrooke	977000-Z07-02	2 005 636
Université de Sherbrooke	977000-Z07-03	549 045
Université de Sherbrooke	977000-Z08-01	3 216 905
Université de Sherbrooke	977000-Z08-02	143 286

b) Les tableaux suivants présentent la liste des allocations normalisées 2025-2026 pour chacun des réseaux de l'enseignement supérieur.

Collégial :

CÉGEPS	ABR	2025-2026				TOTAL
		Réfection	Transformation	Résorption du déficit de maintien d'actifs	MAOB	
Abitibi-Témiscamingue	ABI	736 233	344 000	332 777	309 379	1 722 389
Ahuntsic	AHU	1 060 589	495 500	678 041	694 452	2 928 582
Alma	ALM	330 896	154 600	221 636	121 709	828 841
André-Laurendeau	AND	534 382	249 700	382 885	305 035	1 472 001
Baie-Comeau	BAI	341 250	159 400	33 907	142 798	677 356
Beauce-Appalaches	BEA	401 304	187 500	8 181	183 224	780 209
Bois-de-Boulogne	BOI	645 879	301 800	2 684 338	284 631	3 916 648
Champlain	CHA	622 664	290 900	709 849	374 655	1 998 069
Chicoutimi	CHI	826 804	386 400	2 670 452	356 284	4 239 940
Dawson	DAW	990 399	462 700	236 383	627 830	2 317 312
Drummondville	DRU	286 319	133 800	87 083	212 521	719 722
Édouard Montpetit	EDO	907 784	424 000	2 166 792	826 350	4 324 926
Saint-Félicien	FEL	237 055	110 900	98 062	126 410	572 427
Sainte-Foy	FOY	1 013 069	473 200	834 661	519 283	2 840 213
François-Xavier Garneau	FRA	638 686	298 400	868 461	399 276	2 204 823
Gaspésie et des Îles	GAS	555 853	259 800	424 812	177 355	1 417 819
Gérald-Godin	GER	237 491	110 900	144 672	158 323	651 386
Granby-Haute-Yamaska	GRA	298 853	139 700	77 018	178 981	694 552
Héritage	HER	228 990	106 900	-	129 687	465 577
Saint-Hyacinthe	HYA	594 872	278 000	1 320 560	372 267	2 565 698
Saint-Jean-sur-Richelieu	JEA	662 991	309 900	1 254 629	264 177	2 491 696
Saint-Jérôme	JER	757 922	354 100	418 353	386 801	1 917 175
John Abbott	JOH	890 781	416 200	422 443	489 783	2 219 208
Jonquière	JON	1 088 164	508 500	1 412 217	626 966	3 635 847
Lanaudière	LAN	731 655	341 800	878 202	557 523	2 509 181
La Pocatière	LAP	604 790	282 600	1 094 187	180 124	2 161 701
Saint-Laurent	LAU	817 649	382 100	1 074 919	332 527	2 607 195
Lévis-Lauzon	LEV	721 301	337 100	703 229	349 780	2 111 410
Limoilou	LIM	855 686	399 700	1 839 397	615 075	3 709 858
Lionel Groulx	LIO	876 831	409 700	803 714	456 015	2 546 259
Maisonneuve	MAI	787 022	367 700	1 519 806	530 514	3 205 042
Marie-Victorin	MAR	484 900	226 700	114 855	268 852	1 095 307
Matane	MAT	494 927	231 200	591 119	156 672	1 473 918
Montmorency	MON	757 159	353 900	-	681 265	1 792 324
Outaouais	OUT	831 708	388 500	1 160 710	522 129	2 903 048
Rimouski	RIM	1 060 044	495 200	2 324 650	440 337	4 320 231
Rivière-du-Loup	RIV	522 175	244 000	100 108	150 294	1 016 576
Rosemont	ROS	427 462	199 700	-	230 739	857 900
Sept-Îles	SEP	226 810	106 000	527 987	144 374	1 005 171
Shawinigan	SHA	404 574	189 000	483 262	175 017	1 251 852
Sherbrooke	SHE	744 189	347 600	312 809	560 725	1 965 323
Sorel-Tracy	SOR	228 118	106 600	316 146	154 207	805 071
Thetford	THE	430 078	201 000	263 832	170 088	1 064 997
Trois-Rivières	TRO	840 755	392 800	965 662	491 740	2 690 956
Valleyfield	VAL	627 896	293 400	196 932	221 134	1 339 362
Vanier	VAN	686 533	320 700	314 047	463 027	1 784 308
Victoriaville	VIC	690 565	322 700	540 689	262 449	1 816 403
Vieux Montréal	VIE	927 947	433 500	1 385 522	641 220	3 388 190
	TOTAL	30 670 000	14 330 000	35 000 000	17 024 000	97 024 000

- c) La liste des bâtiments dont la rénovation s'est amorcée en 2025-2026 n'est pas disponible.
- d) La liste des bâtiments dont la rénovation s'est achevée en 2024-2025 n'est pas disponible.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027
Demande de renseignements généraux de l'opposition officielle

QUESTION

Le 21 juin 2023, le ministre de l'Éducation, M. Bernard Drainville, soulignait la mise en place d'un projet-pilote de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) qui a pour objectif de répondre aux besoins de formation du personnel enseignant non légalement qualifié du Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSSPI). En lien avec cette formation, veuillez nous indiquer :

- a) Le nombre de demandes d'admission ;
- b) Le nombre de demandes acceptées.

RÉPONSE

Le ministère de l'Enseignement supérieur ne possède pas les informations sur les demandes d'admission déposées et le nombre de demandes d'admission acceptées, puisque tout le processus d'admission est sous la responsabilité des universités, qui sont autonomes à cet égard.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027
Demande de renseignements généraux de l'opposition officielle

QUESTION

Le 8 juin 2023, le ministre de l'Éducation soulignait le lancement du nouveau diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) de 30 crédits en enseignement secondaire de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT) destiné aux personnes bachelrières. En lien avec ce nouveau diplôme, veuillez nous indiquer:

- a) Le nombre de demandes d'admission;
- b) Le nombre de demandes acceptées.

RÉPONSE

Le ministère de l'Enseignement supérieur ne possède pas les informations sur les demandes d'admission déposées et le nombre de demandes d'admission acceptées, puisque tout le processus d'admission est sous la responsabilité des universités, qui sont autonomes à cet égard.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027
Demande de renseignements généraux de l'opposition officielle

QUESTION

Le financement octroyé par le gouvernement pour toutes les chaires de recherche en indiquant :

- a) Le nom de la Chaire ;
- b) Le montant versé en 2024-2025 ;
- c) Le montant prévu en 2025-2026.

RÉPONSE

Le ministère de l'Enseignement supérieur (MES), tout comme les autres ministères et organismes gouvernementaux, soutient financièrement des chaires de recherche dans des domaines en lien avec leurs mandats, leurs politiques ou leur plan d'action.

À cet effet, la seule chaire de recherche dans cette catégorie au MES est la Chaire de recherche sur les violences sexistes et sexuelles en milieu d'enseignement supérieur (VSSMES) à l'Université du Québec à Montréal (UQAM), dont la titulaire est Manon Bergeron, professeure du département de sexologie. Cette chaire de recherche attribuée en 2018 a été renouvelée en décembre 2023. Le MES accorde à cette chaire un soutien financier de 750 000 \$ sur cinq ans :

- Le montant versé en 2024-2025 : 150 000 \$.
- Le montant versé en 2025-2026 : 150 000 \$

Dans une autre catégorie se situent les chaires de recherche du Québec sur les spécificités du Québec. Ce programme est mis en place par le MES avec la collaboration du Fonds de recherche du Québec, secteur Société et culture (FRQ-SC).

Chacune des cinq chaires reçoit un montant de 380 000 \$ par année pendant cinq ans, incluant les frais indirects de la recherche, pour un montant total de 1,9 M\$ par chaire.

Les titulaires des trois premières chaires ont été annoncés en mai 2024 au terme d'un concours piloté par le FRQ et les thématiques sont les suivantes :

- a) La situation démolinguistique au Québec et les politiques linguistiques. Titulaires : Richard Marcoux (Université Laval) et Sébastien Arcand (HEC Montréal) ;
- b) Le développement de l'intelligence artificielle et du numérique en français au Québec. Titulaires: Jonathan Roberge (Institut national de la recherche scientifique) et Destiny Tchehouali (Université du Québec à Montréal) ;
- c) La découvrabilité des contenus scientifiques en français. Titulaires: Vincent Larivière (Université de Montréal) et Marie-Jean Meurs (Université du Québec à Montréal).

- Le montant total versé en 2024-2025 pour les 3 chaires : 1 140 000 \$.
- Le montant total versé en 2025-2026 pour les 3 chaires : 1 140 000 \$.

Deux autres chaires dotées du même budget et portant sur des questions de citoyenneté ont été annoncées par la ministre de l'Enseignement supérieur en octobre 2024. Ces deux chaires portent sur :

- a) L'histoire contemporaine du Québec. Titulaires: Stéphane Savard (Université du Québec à Montréal) et Harold Bérubé (Université de Sherbrooke) ;
- b) La démocratie, le vivre ensemble et les valeurs communes au Québec. Titulaires: Mireille Lalancette (Université du Québec à Trois-Rivières) et Éric Bélanger (Université McGill).

- Le montant total versé en 2024-2025 pour les 2 chaires : 760 000 \$.
- Le montant total versé en 2025-2026 pour les 2 chaires : 760 000 \$.

Finalement, un montant de 125 000 \$ a été versé au cégep de Marie-Victorin en 2024-2025 pour la Chaire UNESCO de recherche appliquée pour l'éducation en prison. À ce jour, cette chaire de recherche n'a obtenu aucun financement en 2025-2026.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027
Demande de renseignements généraux de l'opposition officielle

QUESTION

Veillez nous identifier la liste des Chaires de recherche pour lesquelles le gouvernement du Québec a cessé son financement depuis le 1^{er} octobre 2022

RÉPONSE

Depuis le 1^{er} octobre 2022, le Ministère n'a pas cessé le financement au fonctionnement d'aucune Chaire de recherche universitaire.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027
Demande de renseignements généraux de l'opposition officielle

QUESTION

Le 26 septembre 2023, la ministre de l'Enseignement supérieur lançait un premier appel de propositions pour la création de trois chaires de recherche sur le Québec. En lien avec cet appel de projets, veuillez nous déposer :

- La liste des propositions ;
- Le financement demandé ;
- Les trois chaires sélectionnées.

RÉPONSE

En mars 2023, le gouvernement du Québec investissait un montant de 10 millions de dollars, soit 2 millions de dollars par année pendant cinq ans, pour la mise sur pied de cinq nouvelles chaires de recherche portant sur des thèmes relatifs aux spécificités québécoises.

Les thématiques des Chaires sont les suivantes :

- La situation démolinguistique et les politiques linguistiques au Québec ;
- Le développement de l'intelligence artificielle et le numérique francophones ;
- La découvrabilité des contenus scientifiques en français ;
- L'histoire contemporaine du Québec ;
- La démocratie, le vivre ensemble et les valeurs communes du Québec.

Les titulaires des Chaires sont :

- Richard MARCOUX (Université Laval) et Sébastien ARCAND (HEC Montréal) pour la Chaire de recherche sur la situation démolinguistique et les politiques linguistiques au Québec ;
- Jonathan ROBERGE (Institut national de la recherche scientifique) et Destiny TCHEHOUALI (Université du Québec à Montréal) pour la Chaire de recherche du Québec sur l'intelligence artificielle et le numérique francophones ;
- Vincent LARIVIÈRE (Université de Montréal) et Marie-Jean MEURS (Université du Québec à Montréal) pour la Chaire de recherche du Québec sur la découvrabilité des contenus scientifiques en français ;
- Stéphane Savard (Université du Québec à Montréal) et Harold Bérubé (Université de Sherbrooke) pour la Chaire de recherche en histoire contemporaine du Québec ;
- Mireille Lalancette (Université du Québec à Trois-Rivières) et Éric Bélanger (Université McGill) pour la Chaire de recherche du Québec sur la démocratie, le vivre ensemble et les valeurs communes au Québec.

La responsabilité du processus d'évaluation de la pertinence et de l'évaluation scientifique par les pairs a été confiée au Fonds de recherche du Québec Société et culture (FRQ-SC) dans le cadre du programme Actions concertées.

La liste des candidatures et des propositions soumises est confidentielle en vertu des règles du programme.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Le 1^{er} décembre 2025, la ministre de l'Enseignement supérieur annonçait la création de 10 nouvelles chaires de recherche afin d'attirer des chercheurs de haut calibre. En lien avec cette annonce, veuillez nous fournir :

- a) La liste des chercheurs qui ont obtenu une chaire;
- b) Leur provenance;
- c) Le domaine de recherche.

RÉPONSE

Les noms des chercheurs, la provenance et la discipline des projets déposés demeurent actuellement confidentiels, le processus de sélection étant toujours en cours.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Le 20 juillet 2023, la ministre annonçait des investissements totalisant 140 M\$ par année au programme d'aide financière aux études dès l'automne 2023. En lien avec cette annonce, veuillez nous dire :

- a) Les montants réellement investis en 2024-2025 ;
- b) Le nombre d'étudiants ayant bénéficié de l'aide, par niveau de scolarité.

RÉPONSE

Pour l'année d'attribution 2023-2024, le ministère de l'Enseignement supérieur a mis en application trois mesures de bonification aux programmes de l'aide financière aux études (AFE) :

1. Indexation de certains paramètres de calcul de l'aide financière aux études accordée en application des programmes de l'AFE, au taux de 6,44 %.
2. Diminution du montant de prêt et augmentation de montant de bourse pour les étudiants réputés étudier à temps plein, notamment les étudiants parents.
3. Augmentation permanente des frais de subsistance reconnus par le Programme de prêts et bourses.

Depuis 2024-2025, l'ensemble des mesures annoncées est intégré dans les calculs du Programme de prêts et bourses de l'AFE.

Il faut rappeler que le calcul de l'aide accordée aux bénéficiaires de l'AFE tient compte de plusieurs paramètres, dont la situation particulière de chaque étudiant. Par exemple, sont considérés : le revenu du bénéficiaire et des tiers, le fait de résider ou non chez ses parents ou d'être lui-même parent, entre autres. Ce sont tous des éléments influant sur le montant de l'aide accordée, en plus des mesures de bonification mises en place par le gouvernement.

Une fois le calcul de l'aide effectué, il n'est pas possible d'isoler l'impact d'un élément précis sur le montant accordé. De ce fait, le Ministère ne peut pas préciser le coût final de chacune des mesures appliquées.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027
Demande de renseignements généraux de l'opposition officielle

QUESTION

Le 8 juin 2023, la ministre annonçait que les étudiants en psychologie qui s'engageront à travailler dans le réseau public de la santé et des services sociaux pendant deux ans après la fin de leurs études recevront un montant supplémentaire de 25 000 \$. Cette nouvelle bourse vient donc doubler le soutien déjà accordé et le porter à 50 000 \$ pour les étudiantes et étudiants qui répondent aux critères des deux bourses. En lien avec cette annonce, veuillez nous indiquer le nombre de bourses versées, par région.

RÉPONSE

Le ministère de l'Enseignement supérieur ne détient pas cette information.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027
Demande de renseignements généraux de l'opposition officielle

QUESTION

La liste des projets d'intelligence artificielle autorisés et/ou financés par le ministère en indiquant :

- a) Le projet;
- b) Une courte description;
- c) L'établissement qui en fait la demande;
- d) Le coût du projet.

RÉPONSE

Aucun projet d'intelligence artificielle n'a été autorisé et/ou financés par le ministère

**COMITÉ CONSULTATIF SUR L'ACCESSIBILITÉ FINANCIÈRE AUX ÉTUDES
ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle**

QUESTION

Veillez nous fournir les avis produits par le Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études en 2025-2026.

RÉPONSE

Les avis produits par le Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études en 2025-2026 sont publiés sur le site internet suivant : [Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études \(CCAFE\) | Gouvernement du Québec \(quebec.ca\)](#).

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Le 13 octobre 2023, la ministre de l'Enseignement supérieur et le ministre de la Langue française annonçaient une refonte majeure de la tarification pour les étudiants universitaires ne résidant pas au Québec.

En lien avec cette annonce, veuillez nous fournir:

- a) Une copie des travaux réalisés par le Groupe d'action pour l'avenir de la langue française en lien avec la tarification des étudiants non québécois;
- b) Une copie des échanges entre la ministre et les universités et organisations universitaires québécoises avant et après cette décision au sujet de la tarification des étudiants non québécois;
- c) Toute étude ou analyse justifiant la hausse de ces frais de scolarité;
- d) Impacts estimés de cette mesure (financiers et sur les inscriptions);
- e) Le nombre de plaintes reçues au ministère suite à cette annonce.

RÉPONSE

- a) Le Groupe d'action pour l'avenir de la langue française ne s'est pas réuni entre le 1^{er} avril 2025 et le 31 janvier 2026.
- b) La ministre n'a pas eu d'échange écrit au sujet de la tarification des étudiants non québécois avec les universités québécoises entre le 1^{er} avril 2025 et le 31 janvier 2026.
- c) Le ministère de l'Enseignement supérieur n'a pas réalisé d'étude ni d'analyse concernant la hausse des droits de scolarité des étudiants non québécois entre le 1^{er} avril 2025 et le 31 janvier 2026.
- d) Le Ministère n'a pas effectué d'analyse des impacts financiers de la hausse des droits de scolarité des étudiants non québécois entre le 1^{er} avril 2025 et le 31 janvier 2026.
Pour connaître l'évolution des effectifs internationaux et CNRQ de niveau universitaire, veuillez vous référer à la fiche QOP-48. Veuillez noter qu'il n'est pas possible d'isoler l'impact du nouveau modèle de tarification sur l'évolution des effectifs étudiants non québécois.
- e) Entre le 1^{er} avril 2025 et le 31 mars 2026, le Ministère n'a reçu aucune plainte sur les mesures annoncées le 13 octobre 2023 concernant la tarification aux étudiants non québécois.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Pour 2025-2026 ainsi que les projections pour 2026-2027, les crédits dédiés ainsi que les copies des études, analyses, recherches, sondages, scénarios ou projections concernant les conséquences pour la Métropole de la hausse des frais de scolarité pour les étudiants canadiens et étrangers qui fréquentent l'Université Concordia ou l'Université McGill.

RÉPONSE

À ce jour, le Ministère n'a pas réalisé d'étude, d'analyse, de recherche, de sondage, ni élaboré de scénarios ou de projections spécifiques portant sur les conséquences, pour la Métropole, de la hausse des frais de scolarité applicable en 2025-2026 aux étudiants canadiens et aux étrangers fréquentant l'Université Concordia ou l'Université McGill. De plus, aucune étude de cette nature n'est projetée pour l'année 2026-2027.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027
Demande de renseignements généraux de l'opposition officielle

QUESTION

Le 15 mai 2023, le ministre de l'Éducation soulignait le nouveau programme pour les personnes enseignantes en emploi non légalement qualifiées de l'Université de Sherbrooke. La première cohorte un total de 240 personnes dès juin 2023. En lien avec ce nouveau programme, veuillez nous indiquer:

- a) Le nombre de demandes d'admission ;
- b) Le nombre de demandes acceptées.

RÉPONSE

Le ministère de l'Enseignement supérieur ne possède pas les informations sur les demandes d'admission déposées et le nombre de demandes d'admission acceptées, puisque tout le processus d'admission est sous la responsabilité des universités, qui sont autonomes à cet égard.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Concernant le Plan d'action Prévenir et contrer les violences à caractère sexuel en enseignement supérieur 2022-2027, produire depuis l'année 2022-2023 les éléments suivants :

- a) Les sommes investies,
- b) Liste des actions réalisées,
- c) Le calendrier et les comptes-rendus des rencontres,
- d) Liste des mesures abandonnées ;
- e) État d'avancement des travaux

RÉPONSE**a) Les sommes investies :**

- o Sommes investies en 2025-2026 : 12,13 M\$

b) Liste des actions réalisées :

	2025-2026
Transfert aux établissements Les sommes permettant aux collèges privés subventionnés, aux cégeps et aux universités de continuer d'offrir des services spécialisés de soutien psychosocial à toute personne qui les fréquente et qui est aux prises avec une situation liée aux violences à caractère sexuel ont été versées au printemps 2025 par l'entremise des régimes budgétaires.	7,88 M\$
Sommes versées pour le remboursement d'enquêtes externes en lien avec des violences à caractère sexuel.	0,7 M\$
Renforcer la sécurité des personnes par l'aménagement sécuritaire des milieux d'enseignement supérieur (Plan québécois des infrastructures)	2 M\$
Collaboration avec les partenaires Au 31 janvier 2026, le Ministère avait quinze ententes de services en cours avec des partenaires disposant d'une expertise reconnue et qui mènent des actions destinées à assurer la mise en œuvre des mesures du plan d'action.	1,55 M\$
Total	12,13 M\$

c) Le calendrier et les comptes-rendus des rencontres

- o Le Ministère a créé, à l'été 2021, le Comité consultatif en matière de lutte aux violences à caractère sexuel en enseignement supérieur (ci-après « le Comité consultatif »).
 - ♦ Celui-ci est composé d'une quinzaine de membres désignés par les réseaux collégial et universitaire et par les fédérations étudiantes ainsi que de représentantes et représentants ministériels et de personnes issues du milieu de la recherche.
 - ♦ En plus d'être des acteurs de changement de la culture organisationnelle de leur établissement ou institution, ces membres détiennent des connaissances et de l'expertise en matière de lutte contre les violences à caractère sexuel en enseignement supérieur.
 - ♦ Ce comité a notamment le mandat de partager les enjeux ainsi que les besoins et recommandations en matière de violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur. Ces échanges se sont avérés essentiels pour alimenter les travaux d'élaboration du Plan d'action. Ce comité est aussi appelé à collaborer au suivi du Plan d'action.

Calendrier des rencontres :

2025-2026	16 octobre 2025 2 décembre 2025 29 janvier 2026
-----------	---

Les membres du comité reçoivent un ordre du jour ainsi que la présentation PowerPoint présentée au cours de la rencontre, faisant office de compte-rendu détaillé.

d) Liste des mesures abandonnées :

La mesure 3.1 du *Plan d'action 2022-2027 Prévenir et contrer les violences à caractère sexuel en enseignement supérieur* prévoyait la réalisation d'une enquête nationale par l'Institut de la statistique du Québec. La mesure a été modifiée, le MES disposant déjà de nombreuses données recueillies par d'autres moyens, comme :

- la reddition de compte annuelle effectuée par les établissements;
- les données recueillies dans le cadre de l'enquête sur la santé mentale étudiante menée par l'Observatoire sur la santé mentale étudiante en enseignement supérieur (OSMEES);
- les données qui seront colligées dans le cadre de la mesure 3.2, qui prévoit une évaluation de l'application de la *Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur*. Elles comprendront, notamment, de l'information sur l'utilisation des services en établissement, la gouvernance, le déploiement des dispositions de la Loi et ses effets.

La Chaire de recherche sur les violences à caractère sexuel et sexiste en enseignement supérieur de l'UQAM contribue au processus d'évaluation et à la collecte de données supplémentaires.

e) État d'avancement des travaux

La totalité des mesures du Plan d'action suit son cours. La mesure 3.1 a été modifiée comme indiqué précédemment.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Concernant le plafonnement des heures rémunérées dans les cégeps, veuillez fournir :

- a) Le nombre d'établissements touchés par la mesure;
- b) Le nombre de demandes de dérogation reçues
- c) Le nombre de demandes de dérogation acceptées;
- d) Le nombre de demandes de dérogation refusées;
- e) L'étude d'impacts sur les services aux étudiants

RÉPONSE

Tous les établissements du réseau collégial public sont visés par la décision rendue par le Conseil du trésor le 22 octobre 2024 concernant un gel de recrutement pour les emplois réguliers et occasionnels pour le personnel administratif des cégeps ne donnant pas de services directs aux étudiants.

Le Ministère ne possède pas d'étude concernant les impacts du gel de recrutement sur les services aux étudiants.

1-Tableau des exemptions reçues et traitées par le MES :

DEMANDES D'EXEMPTION REÇUES DU 1^{er} AVRIL 2025 AU 10 FÉVRIER 2026			
Nom du collège	Nombre de demandes d'exemption reçues	Nombre de demandes d'exemption acceptées	Nombre de demandes d'exemption refusées
Abitibi-Témiscamingue	7	7	0
Ahuntsic	4	3	1
Alma	1	1	0
André-Laurendeau	1	1	0
Baie-Comeau	2	2	0
Beauce-Appalaches	4	4	0
Bois-de-Boulogne	11	11	0
Champlain - Regional College	2	2	0
Champlain - Lennoxville	1	1	0
Champlain - Saint-Lambert-Longueuil	0	0	0
Champlain - Saint-Lawrence	0	0	0
Chicoutimi	3	3	0
Dawson College	6	6	0
Drummondville	3	3	0
Édouard Montpetit	8	8	0
Garneau	8	8	0
Gaspésie et des Îles	5	5	0
Gérald-Godin	4	4	0
Granby - Haute-Yamaska	1	1	0

DEMANDES D'EXEMPTION REÇUES DU 1^{er} AVRIL 2025 AU 10 FÉVRIER 2026			
Nom du collège	Nombre de demandes d'exemption reçues	Nombre de demandes d'exemption acceptées	Nombre de demandes d'exemption refusées
Heritage College	0	0	0
John Abbott College	4	3	1
Jonquière	1	1	0
La Pocatière	3	3	0
Lanaudière - collège régional	3	3	0
Lanaudière - Assomption	0	0	0
Lanaudière - Joliette	0	0	0
Lanaudière - Terrebonne	0	0	0
Lévis-Lauzon	4	4	0
Limoilou	4	4	0
Lionel Groulx	3	2	1
Maisonneuve	10	10	0
Marie-Victorin	6	6	0
Matane	4	3	1
Montmorency	1	1	0
Outaouais	10	9	1
Rimouski	9	8	1
Rivière-du-Loup	1	1	0
Rosemont	2	2	0
Saint-Félicien	3	3	0
Saint-Hyacinthe	9	8	1
Saint-Jean-sur-Richelieu	3	3	0
Saint-Jérôme	4	4	0
Saint-Laurent	1	1	0
Sainte-Foy	2	2	0
Sept-Îles	1	1	0
Shawinigan	6	5	1
Sherbrooke	7	7	0
Sorel-Tracy	0	0	0
Thetford	1	1	0
Trois-Rivières	9	9	0
Valleyfield	6	6	0
Vanier	1	1	0
Victoriaville	3	3	0
Vieux Montréal	5	5	0
TOTAL	197	189	8

2- Tableau des déclarations d'autorisations d'exemption reçues des cégeps

DÉCLARATION D'AUTORISATION D'EXEMPTION REÇUES DU 21 OCTOBRE 2025 AU 10 FÉVRIER 2026	
Nom du collège	Nombre de demandes de dérogation acceptées
Abitibi-Témiscamingue	0
Ahuntsic	4
Alma	2
André-Laurendeau	0
Baie-Comeau	0
Beauce-Appalaches	0
Bois-de-Boulogne	4
Champlain - Regional College	1
Champlain - Lennoxville	0
Champlain - Saint-Lambert-Longueuil	0
Champlain - Saint-Lawrence	0
Chicoutimi	0
Dawson College	0
Drummondville	1
Édouard Montpetit	0
Garneau	5
Gaspésie et des Îles	0
Gérald-Godin	0
Granby - Haute-Yamaska	0
Heritage College	1
John Abbott College	0
Jonquière	0
La Pocatière	3
Lanaudière - collège régional	0
Lanaudière - Assomption	0
Lanaudière - Joliette	0
Lanaudière - Terrebonne	0
Lévis-Lauzon	0
Limoilou	0
Lionel Groulx	0
Maisonneuve	5
Marie-Victorin	5
Matane	0
Montmorency	0
Outaouais	0
Rimouski	0

DÉCLARATION D'AUTORISATION D'EXEMPTION REÇUES DU 21 OCTOBRE 2025 AU 10 FÉVRIER 2026	
Nom du collège	Nombre de demandes de dérogation acceptées
Rivière-du-Loup	0
Rosemont	0
Saint-Félicien	0
Saint-Hyacinthe	6
Saint-Jean-sur-Richelieu	2
Saint-Jérôme	1
Saint-Laurent	1
Sainte-Foy	1
Sept-Îles	0
Shawinigan	0
Sherbrooke	0
Sorel-Tracy	3
Thetford	0
Trois-Rivières	1
Valleyfield	1
Vanier	0
Victoriaville	0
Vieux Montréal	0
TOTAL	47

3- Tableau combinant les demandes d'exemption et les déclarations d'autorisations d'exemption reçues

DEMANDES D'EXEMPTION REÇUES DU 1^{er} AVRIL 2025 AU 10 FÉVRIER 2026			
Nom du collège	Nombre de demandes de dérogation reçues	Nombre de demandes de dérogation acceptées	Nombre de demandes de dérogation refusées
Abitibi-Témiscamingue	7	7	0
Ahuntsic	8	7	1
Alma	3	3	0
André-Laurendeau	1	1	0
Baie-Comeau	2	2	0
Beauce-Appalaches	4	4	0
Bois-de-Boulogne	15	15	0
Champlain - Regional College	3	3	0
Champlain - Lennoxville	1	1	0
Champlain - Saint-Lambert-Longueuil	0	0	0
Champlain - Saint-Lawrence	0	0	0
Chicoutimi	3	3	0
Dawson College	6	6	0
Drummondville	4	4	0
Édouard Montpetit	8	8	0

DEMANDES D'EXEMPTION REÇUES DU 1^{er} AVRIL 2025 AU 10 FÉVRIER 2026			
Nom du collège	Nombre de demandes de dérogation reçues	Nombre de demandes de dérogation acceptées	Nombre de demandes de dérogation refusées
Garneau	13	13	0
Gaspésie et des Iles	5	5	0
Gérald-Godin	4	4	0
Granby - Haute-Yamaska	1	1	0
Heritage College	1	1	0
John Abbott College	4	3	1
Jonquière	1	1	0
La Pocatière	6	6	0
Lanaudière - collège régional	3	3	0
Lanaudière - Assomption	0	0	0
Lanaudière - Joliette	0	0	0
Lanaudière - Terrebonne	0	0	0
Lévis-Lauzon	4	4	0
Limoilou	4	4	0
Lionel Groulx	3	2	1
Maisonneuve	15	15	0
Marie-Victorin	11	11	0
Matane	4	3	1
Montmorency	1	1	0
Outaouais	10	9	1
Rimouski	9	8	1
Rivière-du-Loup	1	1	0
Rosemont	2	2	0
Saint-Félicien	3	3	0
Saint-Hyacinthe	15	14	1
Saint-Jean-sur-Richelieu	5	5	0
Saint-Jérôme	5	5	0
Saint-Laurent	2	2	0
Sainte-Foy	3	3	0
Sept-Îles	1	1	0
Shawinigan	6	5	1
Sherbrooke	7	7	0
Sorel-Tracy	3	3	0
Thetford	1	1	0
Trois-Rivières	10	10	0
Valleyfield	7	7	0
Vanier	1	1	0
Victoriaville	3	3	0
Vieux Montréal	5	5	0
TOTAL	244	236	8

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027
Demande de renseignements généraux de l'opposition officielle

QUESTION

Liste des établissements d'enseignement supérieur :

- a) ayant transmis au ministère une politique adoptée ou modifiée au sujet de la liberté académique universitaire, conformément aux articles 4 et 5 de la *Loi sur la liberté académique dans le milieu universitaire*;
- b) ayant nommé une personne responsable de la liberté académique universitaire chargée notamment de la mise en œuvre de la politique, conformément à l'article 6 de la *Loi sur la liberté académique dans le milieu universitaire*.

RÉPONSE

- a) Tous les établissements d'enseignement visés aux paragraphes 1° à 12° de l'article 1 de la *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire* ont transmis au Ministère la politique sur la liberté académique en milieu universitaire qu'ils ont adopté.

Ces établissements sont :

- le siège social de l'Université du Québec et ses 10 constituantes (UQAM, UQTR, UQAR, UQO, UQAC, UQAT, INRS, ENAP, ETS, TÉLUQ) ;
- l'Université Laval ;
- l'Université de Montréal ;
- HEC Montréal ;
- l'Université McGill ;
- l'Université Bishop's ;
- l'Université Concordia ;
- l'Université de Sherbrooke ;
- l'École Polytechnique de Montréal ;
- le Collège militaire royal Saint-Jean (CMRSJ).

Sont également visés par la *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire* les personnes morales ou organismes qui, en vertu d'une loi, sont autorisés à décerner des grades, des diplômes, des certificats ou autres attestations d'études universitaires et qui offrent un programme d'enseignement de niveau universitaire. Ces établissements sont :

- l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec (ITHQ) ;
- le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec.

Ces établissements ont aussi transmis au Ministère la politique sur la liberté académique en milieu universitaire qu'ils ont adoptée.

- b) Tous les établissements visés par la *Loi sur la liberté académique dans le milieu universitaire* ont nommé un responsable de la liberté académique au sein de l'établissement.

